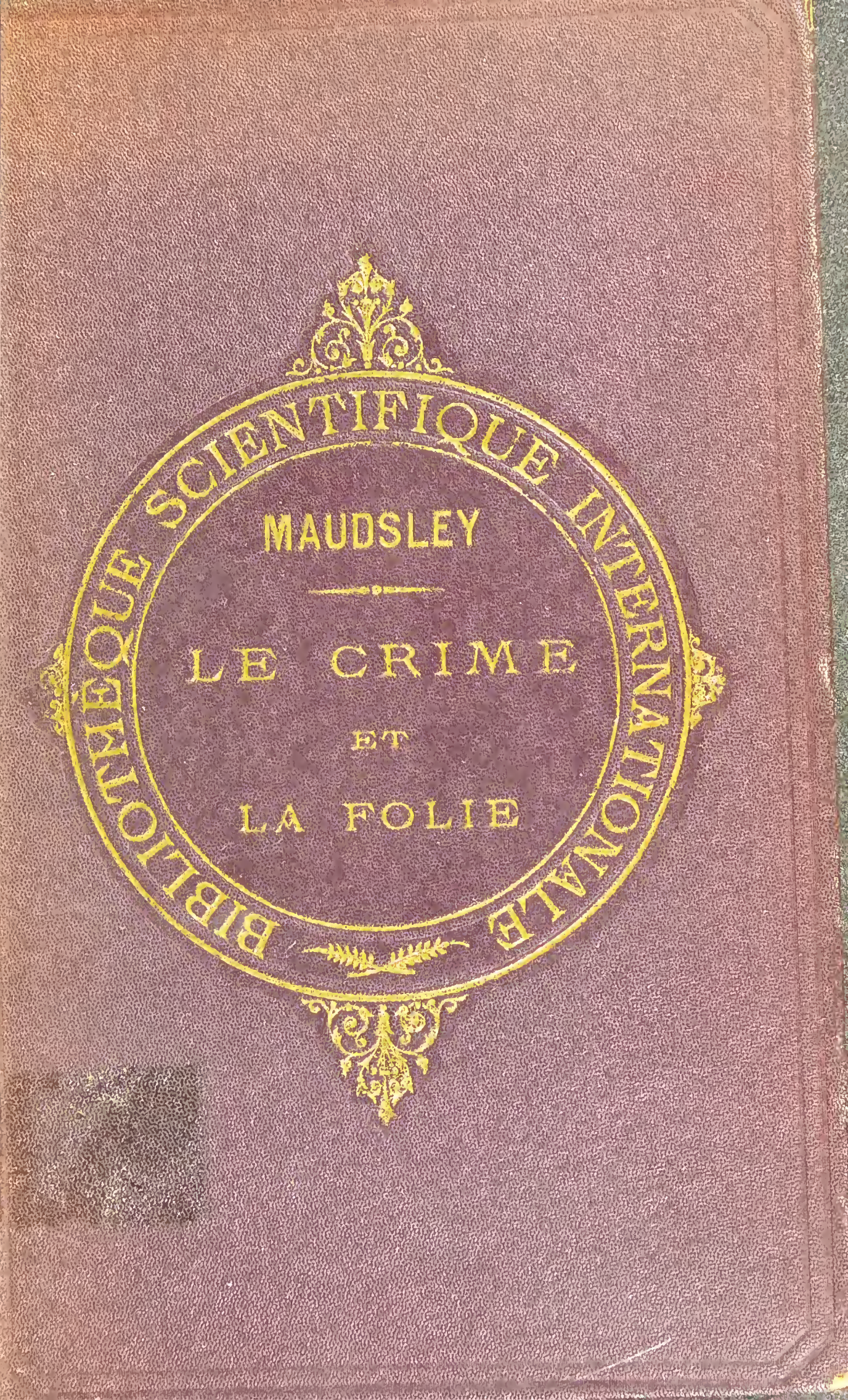
BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE
MAUDSLEY
LE CRIME
ET
LA FOLIE

...ORICAL L...

~~[illegible]~~ W

CENTRAL PATHOLOGICAL LABORATORY
MENTAL HOSPITALS DEPARTMENT

Acc. no. 253

~~[illegible]~~

[Sir Henry Maudsley]

6	7	8	9	10	11	12

Class No. Hist

Acc. No.

...e et la folie. 1874.

...ock letters)	Signature	Date
~~[illegible]~~	~~[illegible]~~	~~16/4/63~~

INSTITUTE OF PSYCHIATRY, THE MAUDSLEY HOSPITAL, DENMARK HILL, LONDON, S.E.5.

200931597 3
INST. PSYCH.

PATHOLOGICAL LABORATORY
MAUDSLEY HOSPITAL

BIBLIOTHÈQUE

SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

VIII

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Volumes in-8° reliés en toile anglaise.

Prix : 6 fr.

VOLUMES PARUS.

J. Tyndall. Les glaciers et les transformations de l'eau, avec 8 planches tirées à part sur papier teinté et nombreuses figures dans letexte..... 6 fr.

W. Bagehot. Lois scientifiques du développement des nations dans leurs rapports avec les principes de l'hérédité et de la sélection naturelle..... 6 fr.

J. Marey. La machine animale, locomotion animale et aérienne, avec 117 figures dans le texte..... 6 fr.

A. Bain. L'esprit et le corps considérés au point de vue de leurs relations, suivis d'études sur les erreurs généralement répandues au sujet de l'esprit..... 6 fr.

J. A. Pettigrew. La locomotion chez les animaux, avec un très-grand nombre de figures dans le texte..... 6 fr.

Herbert Spencer. Introduction a la science sociale..... 6 fr.

Oscard Schmidt. Descendance et darwinisme..... 6 fr.

H. Maudsley. Le crime et la folie..... 6 fr.

VOLUMES SUR LE POINT DE PARAITRE.

P. J. Van Beneden. Les commensaux et les parasites dans le règne animal.

Balfour Stewart. La conservation de la force.

Schutzenberger. Les fermentations.

Vogel. Les effets chimiques de la lumière.

Coulommiers. — Typ. A MOUSSIN

LE CRIME

ET

LA FOLIE

PAR

H. MAUDSLEY

Professeur de médecine légale à University-College (Londres)

PARIS

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE

17, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 17

1874

LE CRIME

ET

LA FOLIE

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION

Les fous dans les asiles; dans quelle mesure ils ressemblent aux gens sensés; dans quelle mesure ils en diffèrent. — Erreur des préjugés populaires et des définitions légales. — Sentiment de répulsion inspiré par les fous. — Cruauté à leur égard; ses causes. — Effets des idées théologiques et des idées métaphysiques. — L'esprit est une fonction du cerveau; le trouble de l'esprit résulte d'un trouble du cerveau. — Influence des organes du corps sur les fonctions mentales. — La méthode physiologique est indispensable dans l'étude de la folie. — Incompétence de la méthode psychologique. — Tyrannie de l'organisme. — Influence de l'hérédité. — Responsabilité morale. — Les natures criminelles. — Le crime héréditaire. — De la production des criminels; défectuosité de leur organisation physique et mentale, leur propension à la maladie. — Zone frontière entre la folie et le crime. — Les causes, le cours et les variétés de la dégénérescence intellectuelle et morale doivent être étudiés suivant la méthode inductive.

Il s'est opéré, certes, un grand changement depuis un siècle, soit dans l'opinion, soit dans la pratique, en tout ce qui concerne les maladies mentales. Pourtant, aujourd'hui encore, il est peu de personnes qui n'accueillissent la proposition de visiter une maison de fous du

même sentiment que l'invitation d'aller voir, dans un jardin zoologique, les bêtes féroces. Elles s'attendraient, sans aucun doute, à un spectacle tout différent de celui que la vie habituelle met chaque jour sous leurs yeux, et, probablement, elles sortiraient d'un asile d'aliénés fort désappointées du résultat de leur visite. Comme M. Burke, au moment de franchir la porte, « où sont les fous ? » demanderaient-elles, elles aussi. On raconte en effet, que ce grand orateur philosophe non moins qu'homme d'état, après avoir parcouru toutes les salles d'un hospice de fous, se tourna vers son guide et lui dit n'avoir pas vu un seul individu qui lui eût paru insensé. Là-dessus le directeur appela un des malades dont les ingénieuses théories politiques avaient fort intéressé l'illustre visiteur et, l'ayant mis sur le sujet de son délire habituel, le pauvre homme commença immédiatement à parler des piquants de porc-épic qui, s'imaginait-il, lui sortaient de la peau après chaque repas. L'incohérence de son langage eut bientôt convaincu Burke que tous les fous ne ressemblent pas aux peintures de Hogarth.

Pour la plupart, en effet, ils en sont fort différents. Des hôtes d'un asile d'aliénés, bien peu présenteraient à l'observateur des singularités notables d'aspect, de conduite ou de langage; un plus grand nombre l'impressionneraient par la tristesse de leur regard et l'indifférence de leur attitude comme si toutes choses leur étaient étrangères et dans ce monde et dans l'autre ; mais d'autres au contraire ne révéleraient ni par le regard, ni par la parole, ni par l'action, qu'ils ne sont pas comme tout le monde. Voilà tout ce que pourrait apercevoir un visiteur accidentel. Un observateur habile serait plus pénétrant, mais lui non plus ne découvrirait là ni un monde nouveau ni une race nouvelle ; il verrait l'homme changé sans doute, mais non pas transformé. Il retrouverait comme Esquirol en a

fait la remarque, « les mêmes idées, les mêmes erreurs, « les mêmes passions, les mêmes infortunes : c'est le « même monde; mais dans une semblable maison, les traits « sont plus forts, les nuances plus marquées, les couleurs « plus vives, les effets plus heurtés parce que l'homme s'y « montre dans toute sa nudité, parce qu'il ne dissimule « pas sa pensée, parce qu'il ne cache pas ses défauts, « parce qu'il ne prête point à ses passions le charme qui « séduit, ni à ses vices les apparences qui trompent. » (*Des maladies mentales*, I, 1).

Mais, habile ou novice, l'observateur devenu familier, après un certain temps de séjour dans un asile d'aliénés, avec les manières, les pensées et les sentiments de ces infortunés, reconnaîtrait certainement dans quelle grande erreur on tombe en supposant, comme on le fait souvent, qu'ils sont devenus assez étrangers à eux-mêmes et à leur espèce pour n'être plus influencés, soit quand ils agissent soit quand ils s'abstiennent, par les mêmes motifs que les personnes d'un entendement sain. Quand un aliéné doit répondre en justice de quelque violence criminelle, il est de règle pour les légistes que, si l'on peut découvrir à cette action un motif ordinaire, comme la colère, la vengeance, la jalousie ou toute autre passion, la question de folie doit être écartée, et tout au moins l'exemption de responsabilité pour cause de folie n'est pas recevable. Le fou idéal que crée la loi est supposé agir sans motif ou par un motif qu'il n'entre pas dans l'esprit d'un homme sensé de concevoir. Si donc un individu manifestement fou pour tout le monde commet un délit ou un crime sous l'impulsion d'un motif naturel, il est, par cela même, présumé avoir agi avec pleine conscience et entière responsabilité. Il ne peut pas se commettre d'erreur plus grande. Si, de nos jours, on est enfin parvenu à traiter la folie avec humanité c'est, en grande partie, parce qu'on a reconnu deux choses : la première, que le fou a les mêmes pas-

sions que celui qui n'est pas fou et se retient de faire le mal ou se décide à faire le bien par les mêmes motifs qui produisent ces mêmes effets chez l'homme sensé; la seconde, que ces motifs sont seulement efficaces dans certaines limites au delà desquelles ils deviennent impuissants, l'espoir d'une récompense étant alors sans influence et la crainte ou l'infliction d'un châtiment provoquant positivement à plus de déraison et à plus de violence. C'est la mise en pratique de ces deux principes habilement combinés, qui a fait des asiles d'aliénés ce qu'ils sont aujourd'hui : des maisons où règnent l'ordre et le calme, et non plus comme jadis des géhennes de désordre et de violence; c'est pour cela que le curieux qui va voir un hôpital de fous comme il va visiter une ménagerie n'aperçoit rien d'extraordinaire et se retire désappointé.

Et cependant, à tant d'égards semblable au reste des hommes, combien le fou n'en est-il pas essentiellement différent! Quel que soit le changement fait en lui, il est évident qu'il est déchu de la haute dignité de l'homme; il a cessé de ne faire qu'un avec son espèce; il a perdu les attributs les plus élevés de l'humanité, ceux par quoi l'homme est ce qu'il est parmi les animaux. Les savants peuvent disputer sur la nature et l'étendue du changement, mais rien qu'en passant, le plus borné des hommes ne manque pas de l'apercevoir, et il ne manque pas non plus d'en être impressionné; au fond de son cœur s'élève un sentiment instinctif de méfiance sinon de réelle répugnance; en dépit de lui-même il recule devant ce qui n'est plus que la grimace de l'humanité. Tout en éprouvant beaucoup de compassion et de bienveillance pour les malheureux affligés d'insanité et la plus légitime indignation contre ceux qui les maltraitent, le plus grand nombre n'en regarde pas moins cette maladie comme une calamité d'un ordre tout à fait spécial; il la cache comme une honte et parfois il la traite comme un crime.

Les sentiments manifestés par la masse, si différents de ceux qu'elle exprime devant toute autre maladie, rappellent la conduite des animaux inférieurs et de quelques sauvages envers celui de leur bande qui tombe malade. Ils ne ralentissent point leur course pour permettre au misérable de se tenir à leur rang; loin de lui porter une assistance sympathique, ils lui témoignent une antipathie véritable et le repoussent de leur compagnie. C'est le plus triste des spectacles, en effet, que de voir l'acharnement avec lequel certains animaux persécutent ainsi les individus du même troupeau malades et sans défense.

Par bonheur, le développement moral de l'homme civilisé s'oppose à ce qu'il se comporte ainsi envers son semblable souffrant d'une maladie ordinaire du corps; le mal du prochain, au contraire, fait naître en nous la sympathie chaleureuse et le zèle charitable. Mais ce n'est plus tout à fait la même chose quand la maladie est une affection de l'esprit. Un instinct obscur mais profond nous dit que ce mal-là n'est plus comme un autre, que l'homme qui en est atteint « n'a plus sa tête; » qu'il n'appartient plus ni à lui-même ni à son espèce et qu'il est comme un stigmate pour la nature de l'humanité. Il en résulte un vague sentiment d'antipathie semblable à celui que montrent les animaux à leur congénère malade. Au fond, peut-être y a-t-il là une curieuse évidence de l'action de la loi de sélection naturelle : l'individu malade et devenu incapable des fonctions naturelles de l'espèce est instinctivement exclu de la communauté. Comme les animaux et les sauvages qui ont à parcourir de longues distances, abandonnent ou chassent le misérable qu'une infirmité du corps rend incapable de rester à son rang et dont la présence serait un embarras; de même les peuples civilisés jusqu'à ces derniers temps, éloignaient et cachaient dans d'ignobles gîtes où l'on n'en entendait plus parler, les membres de la société commune devenus, par la perte de la

raison, incapables de tenir bon dans la lutte pour l'existence, et dont la présence était ressentie comme un embarras, une honte et un danger [1].

Un des chapitres les plus tristes de l'histoire de l'humanité serait assurément celui où l'on décrirait la cruauté avec laquelle les fous étaient traités jadis. Ces temps ne sont plus, heureusement; mais il n'en est pas moins instructif de rechercher d'où venaient ces coutumes barbares. Car elles ne furent pas communes à toutes les nations et à toutes les époques; au contraire, elles naquirent de l'ignorance et de la superstition, au temps des ténèbres de l'Europe chrétienne. Quoi qu'aient pensé de la folie les peuples antérieurs aux Grecs anciens, — et il est prouvé que, chez les Égyptiens, le traitement des fous était singulièrement éclairé et humain, — il est certain que les Grecs s'en faisaient une idée relativement exacte. Elle était pour eux une maladie dont la guérison exigeait à la fois des remèdes pour le corps et des remèdes pour l'esprit, et leur méthode de traitement était conforme à cette théorie. Leurs poëtes dramatiques, il est vrai, ont tracé des peintures terribles du fou poursuivi par la colère des dieux; mais c'étaient là des représentations poétiques qu'il ne faut pas prendre comme la mesure du haut savoir contemporain. Alors comme aujourd'hui, comme dans tous les temps, les penseurs dignes de ce nom étaient libres du joug des fables et des superstitions qui courbe le vulgaire, et c'est à la psychologie de Platon, à la science d'Aristote, aux doctrines médicales d'Hippocrate qu'il faut demander la mesure de l'intelligence des Grecs.

Médecin et philosophe éminent, Hippocrate rejette

1. Dans les quatre ou cinq pages qui suivent, j'ai répété presque sans y rien changer ce que j'ai déjà dit dans un discours sur « la Conscience et l'organisation, » reproduit dans la seconde édition de mon travail intitulé « le Corps et l'Esprit. »

expressément l'idée qu'une maladie soit plus qu'une autre d'origine divine. Après avoir expliqué que les Scythes attribuent à la Divinité la cause de certaine maladie, il exprime là-dessus son opinion personnelle, et dit que cette maladie ne vient pas plus de la Divinité que les autres; qu'aucune n'est plus divine ou plus humaine que l'autre; mais que chaque maladie a comme celle-là une cause naturelle et que sans cause naturelle aucune ne se produit. Quand il parle des symptômes psychiques de diverses maladies du corps, il marque le terrain de l'observation et de la pratique médicales avec une largeur d'intelligence rarement égalée de nos jours; et le petit nombre d'observations rapportées dans ses œuvres, concernant les symptômes du délire, « montrent cette idée claire et correcte de la maladie qui a fait de ce premier observateur le modèle de tous les siècles suivants. » Il appelle l'attention sur des faits comme ceux-ci : l'insensibilité physique des aliénés; l'apparition des maladies mentales au printemps; la production des troubles de l'intelligence après une longue continuité de craintes et de peines; l'union de la mélancolie et de l'épilepsie; l'importance critique des flux hémorrhoïdaux dans la manie; la difficulté de guérir la folie qui se déclare passé l'âge de quarante ans, etc. Or, comme il n'y avait aucune superstition dans ces doctrines, il n'y avait non plus aucune barbarie dans le traitement qui était purement médical et consistait surtout en purgations par l'ellébore. Mais le traitement moral n'était pas inconnu des Grecs : Asclépiade, en effet, qui semble avoir réellement institué une méthode de traitement psychique, conseillait l'amour, le vin, la musique, le travail, et certains moyens spéciaux de fixer l'attention et d'exercer la mémoire. Il recommandait d'éviter la contrainte corporelle et permettait seulement d'attacher les fous les plus dangereux. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans plus de dé-

tails ; ce que je viens de dire montre suffisamment que les Grecs avaient acquis sur la folie des notions exactes et qu'ils la considéraient comme une maladie à guérir par un traitement médical et un traitement moral appropriés.

Comment s'est-il fait que des idées si éclairées tombèrent en complet oubli ? Cette question n'est en réalité qu'un des côtés d'un problème beaucoup plus général : Comment la haute culture esthétique et le magnifique développement intellectuel de la Grèce qui semblaient être des acquisitions définitives ont-ils pu se perdre dans la barbarie et l'obscurité du moyen âge ? Ce serait dépasser de beaucoup les bornes de mon sujet que de retracer les causes de ce triste déclin ; il suffit de constater que la philosophie après s'être élevée si haut fut pour un temps submergée par le flot de la superstition et de l'ignorance et qu'il en fut d'elle comme si elle n'était jamais née. Lorsqu'enfin les lettres commencèrent à renaître, les choses n'en allèrent guère mieux : une scholastique vide et subtile, un mysticisme métaphysique absorbèrent l'attention d'hommes qui, rivalisant à l'envi en discussions purement verbales et sans même s'accorder sur le sens des termes, juraient par l'autorité du divin Aristote et négligeaient entièrement la vraie méthode de sa philosophie aussi bien que les faits dont elle s'occupe. Comme si la science ne consistait qu'en un enchaînement d'excogitations ingénieuses, ils ne tentèrent jamais d'observer les phénomènes de la nature et d'en rechercher les lois ; mais, laborieusement, « ils évoquaient leur propre esprit pour lui faire rendre des oracles. » La philosophie par conséquent n'était qu'un tissu de termes sans signification et de creuses subtilités métaphysiques.

A ces tendances de l'activité intellectuelle se joignait, grâce au détestable esprit qui inspirait l'enseignement des moines et la pratique monastique, un sombre et dur ascé-

tisme religieux. Le corps n'était plus regardé qu'avec mépris comme un objet vil et dégradé : c'était le temple de Satan, la demeure des plaisirs charnels qui font la guerre à l'âme ; aussi fallait-il veiller et le tenir dans une sujétion constante, le crucifier chaque jour avec ses affections et ses jouissances. L'esprit emprisonné dans ce limon terrestre n'avait qu'une aspiration pure et impérissable, celle de s'en dégager. Telle était la doctrine monstrueuse des rapports de l'esprit et du corps. Où une théorie rationnelle de la folie aurait-elle pu trouver place dans un tel milieu de pensées et de sentiments ? N'y voir qu'une maladie était chose impossible. On l'attribuait à une opération surnaturelle, divine ou diabolique suivant le cas ; à une possession réelle de l'individu par quelque puissance supérieure du dehors [1]. Si les divagations de l'insensé prenaient un tour religieux, si son existence se consumait dans la pratique fanatique de quelque pénitence extraordinaire, — couchant durant des mois dans un marais, le corps nu exposé aux piqûres de tous les insectes venimeux, comme saint Macaire ; se tenant pendant la plus grande partie de sa vie au sommet d'un pilier de soixante pieds de haut, comme saint Siméon stylite ; ou arrivant à l'extrême vieillesse sans avoir jamais commis le péché de se laver les pieds, comme saint Antoine, le patriarche du monachisme ; — alors, il était réputé avoir atteint l'idéal de l'excellence humaine ; on le canonisait, il devenait un saint. Le plus souvent, son état était attribué à la possession du diable ou d'un autre malin esprit, ou encore à la dégradation d'une âme tenue en esclavage par le péché.

1. Les médecins les plus instruits ne faisaient que diminuer un peu la puissance du démon. Ils reconnaissaient l'existence « d'une préparation et disposition du corps, par le moyen du trouble des humeurs, donnant de grands avantages au démon pour s'en rendre maître; lequel trouble étant traité par drogues et potions médicales, le diable est mis dehors et n'a plus de pouvoir sur le corps. »

Soit pour une cause soit pour une autre, il était la juste victime du déplaisir divin et avait été en conséquence précipité de la haute dignité de créature à l'image de Dieu.

Il était dès lors naturel que, ayant de la folie une telle idée, les hommes traitassent celui qui, dans leur croyance, avait positivement le diable au corps, comme ils eussent traité le démon lui-même s'ils avaient eu la bonne fortune de s'en emparer. Quand le misérable n'était pas mis à mort comme hérétique ou comme criminel, on l'enfermait dans un cachot et on l'y enchaînait. Il y gisait sur la paille et c'était à travers des grilles qu'on lui jetait sa nourriture et qu'on enlevait son fumier. Les oisifs en quête de spectacles venaient le voir comme on va voir les bêtes sauvages, par passe-temps ; on le tenait en respect avec le fouet ou quelque autre moyen de châtiment ; il était plus négligé et plus maltraité que s'il eût été une bête féroce. Bien des fous, aussi, furent sans doute exécutés comme sorciers ou comme ayant, par sorcellerie, conclu un pacte avec Satan. Lorsqu'on y réfléchit, quelle démonstration frappante de la condition intellectuelle générale à cette époque et du changement accompli depuis lors, que cette absolue désuétude où sont tombés les mots de magie noire, sorcellerie, possession démoniaque, etc! Ils ne diraient plus rien, à qui les entendrait, de nos jours. Ils représentaient autant de fictions imaginées pour expliquer des faits dont plus d'un, sans doute, était du domaine de la folie.

Or, un fait dont les exemples abondent dans l'histoire, c'est que la pratique subsiste souvent longtemps après que la théorie qui l'a inspirée a perdu tout crédit. Il ne faut donc pas s'étonner que la barbarie dans le traitement des fous ait survécu à la croyance aux possédés ; mais on est justement surpris qu'elle ait pu se prolonger jusqu'au commencement de ce siècle. Cette anomalie apparente trouve son explication, je crois, si l'on songe que,

dans le domaine de l'esprit, les idées métaphysiques ont prévalu bien après que la science inductive avait envahi et conquis les autres départements de la Nature. La théologie et la métaphysique ayant des intérêts communs furent naturellement amenées à s'allier étroitement, afin de conserver l'entière possession du domaine de l'esprit et de mettre une limite aux progrès de la recherche inductive. De par leurs notions favorites sur la nature de l'esprit et ses rapports avec le corps, on regardait comme impossible et on eût dénoncé comme un sacrilége d'aborder l'étude de ces choses par l'observation physique et médicale. Supposer qu'on pouvait pénétrer au plus secret du sanctuaire de la nature par l'humble porte des fonctions somatiques, quelle glorification impie et injustifiable du corps, ce foyer de toute impureté, ce vase corruptible formé sur la terre et de la terre ! Quelle abominable dégradation de l'esprit, incorruptible, céleste et venu des cieux, participant enfin de l'immortalité divine! Quiconque eût osé proposer cette doctrine aurait été certainement mis à mort comme blasphémateur et comme hérétique. Et cependant, il eût fallu le proclamer bienfaiteur de l'humanité. De toutes les fausses croyances professées par l'humanité, il est impossible de dire laquelle a eu les plus pernicieux effets; mais on peut affirmer que peu d'erreurs de doctrine ont fait plus de mal que la notion théologique des rapports du corps et de l'esprit.

La tendance de la spéculation métaphysique n'était guères moins hostile à l'investigation des fonctions mentales par l'étude du physique. Lorsque, à force de lutter, les métaphysiciens eurent réussi à sortir des pures querelles de mots et se furent appliqués à l'examen des phénomènes mentaux, la méthode employée négligea toute une face des choses. Ce fut un système d'observation mentale purement intime; chacun regarda au dedans de soi et donna comme philosophie ce que cette introspection lui avait

révélé. L'observation extérieure de l'esprit dans toutes ses diverses manifestations et celle des conditions organiques de toute action mentale furent rejetées. Or toute la connaissance de l'action mentale s'acquérant ainsi par l'observation intérieure du moi, les hommes devaient naturellement se former, d'après leur expérience personnelle, des opinions qu'ils appliquaient ensuite à l'état mental des fous. Comme ils se sentaient la conscience du bien et du mal et la puissance de vouloir faire le bien et ne pas faire le mal, ils ne mirent pas en doute que le fou n'eût lui aussi une conscience également nette, une volonté également puissante, et ne pût, s'il voulait, maîtriser le désordre de ses pensées et de ses actions. Le cachot, la chaîne, le fouet et les autres modes de châtiment demeurèrent, en conséquence, d'usage constant comme moyens de coercition. Par suite on vit alors des scènes de folie dont on n'aura plus désormais le spectacle, « car elles n'étaient pas simplement le produit de la maladie, mais celui de la maladie aggravée par les mauvais traitements. » Soit donc sous l'influence de la notion théologique faisant de la folie l'œuvre de Satan, soit par l'effet des vues erronées de la spéculation métaphysique, il arriva que la barbarie prévalut et qu'elle était encore méthodiquement pratiquée de mémoire de la génération présente. Cela est triste à dire, mais pour tout ce qui a trait à la nature des affections mentales et au mode de traitement qui leur convient, l'humanité n'a pas reçu de la théologie ou de la métaphysique le moindre bienfait ; elle ne leur a dû que beaucoup d'erreurs et des souffrances infinies.

Mais enfin, les hommes reconnurent que la folie est une maladie et que, comme toutes les autres maladies, elle peut être soulagée ou guérie par des soins médicaux et moraux ; ils en revinrent au point où en étaient les Grecs ; et la lutte commença pour nous dégager des liens d'une théologie erronée et d'une métaphysique pernicieuse. Nous n'en

sommes point encore complétement sortis. Bien des gens montrent un ardent désir et s'efforcent énergiquement d'interdire à la recherche physique les fonctions supérieures de l'esprit et particulièrement le prétendu sens moral et la volonté; et c'est encore la vieille tendance métaphysique qui détermine, dans les affaires où la folie est alléguée et la responsabilité mise en question, le critérium consacré et suivi par les tribunaux. Pour peu qu'un fou soit supposé connaître qu'il fait mal ou qu'il agit contrairement à la loi en s'abandonnant à un acte de violence, il est tenu pour non moins responsable que l'homme de bon sens. Les conclusions auxquelles conduit l'observation du moi intime dans un esprit sain sont rigoureusement appliquées aux phénomènes d'un esprit malade. Autant vaudrait solennellement décreter que le désordre et la violence des convulsions ne se doivent pas mesurer autrement que l'ordre et la méthode des mouvements volontaires, et que tout individu pris de convulsions et ayant conscience de son état qui dépasse la mesure doit être puni comme criminel. L'infortuné patient, ou quelqu'un pour lui, pourrait objecter, il est vrai, en toute innocence, que la nature même des convulsions exclut l'idée d'un contrôle efficace de la volonté; mais le métaphysicien fort de ce qu'il a vu en dedans de lui-même lui répliquera : il est certain d'après l'expérience que l'homme a le pouvoir de contrôler ses mouvements; vos mouvements convulsifs sont une preuve patente aux yeux de tous que vous n'avez pas exercé ce pouvoir; donc vos convulsions sont un crime et justement punissables. Ce parallèle pathologique est scientifiquement exact, et plus d'une fois la justesse en a été prouvée d'une manière frappante et terrible par les conséquences du critérium légal de responsabilité. Il est certain, en effet, que, par l'application de cette règle, bien des individus incontestablement fous, devenus homicides non pour n'avoir pas *voulu* mais pour n'avoir pas *pu* exercer

sur leurs actes un contrôle efficace, ont été ou sont encore de temps en temps exécutés comme criminels purs et simples. Si effroyable et si exagérée que puisse paraître cette assertion, je crois qu'il n'y a pas, dans ce pays ou dans tout autre pays civilisé, un seul médecin ayant la pratique et l'expérience des fous, qui hésitât à la certifier.

Nul aujourd'hui parmi ceux qui s'occupent du traitement des affections mentales, ne met en doute qu'il s'agisse de combattre le trouble fonctionnel d'un organe du corps, du cerveau. Quelle opinion que l'on professe touchant la nature essentielle de l'esprit et touchant son indépendance de la matière, il est unanimement admis que les manifestations de l'esprit se font par le système nerveux et sont affectées par la condition des parties de ce système y contribuant. Si ces parties sont en santé les mafestations sont elles-mêmes saines ; si les organes sont malades, les manifestations sont maladives. L'insanité est en fait un dérangement du cerveau produisant un dérangement de l'esprit ou, pour en définir la nature avec plus de détail, c'est un trouble des centres nerveux cérébraux, organes spéciaux de l'esprit, produisant un désordre de l'intelligence, du sentiment ou de l'action, soit ensemble soit séparément, à un degré et d'une espèce suffisants pour rendre l'individu incapable des relations ordinaires de la vie [1].

L'opinion que la folie est une maladie de la portion prétendue immatérielle de notre nature doit être considérée comme irrémissiblement condamnée désormais, jusque dans son expression la plus moderne. Les arguments qu'on a allégués en sa faveur, c'est-à-dire que la

1. Physiologiquement, l'*esprit* peut être défini : un terme général exprimant la somme totale des fonctions du cerveau que nous appelons intelligence, sentiment et volonté. Par « désordre de l'esprit » on entend un désordre quelconque de ces fonctions.

folie est due parfois à des causes morales et, d'autre part, cède parfois à un traitement purement moral, s'accordent fort bien avec la théorie d'un trouble matériel. Au contraire les arguments qui recommandent la théorie matérialiste contredisent absolument l'hypothèse spiritualiste, laquelle a de plus le désavantage d'être en dehors des conceptions accessibles à l'humaine raison.

L'assertion que la folie est quelquefois produite par des causes morales est sans doute admissible ; mais il suffit d'y répondre : premièrement, que l'excitation excessive ou longtemps prolongée d'un organe quelconque y détermine généralement une altération physique et que, en cela, le cerveau subit simplement la loi commune à tout l'organisme ; secondement, qu'il est possible de produire, expérimentalement et par des causes purement physiques, un dérangement mental exactement semblable à celui que produisent les causes morales. De nombreux faits autorisent la science mentale inductive à poser comme généralisation qu'un état de conscience peut être modifié expérimentalement, par les agents qui modifient la constitution moléculaire des parties du système nerveux servant aux manifestations de la conscience. Qu'on voie, par exemple, comment le hachich ou l'opium modifie à un degré remarquable les conceptions relatives à l'espace, au temps, etc. Il n'est pas moins facile de détruire le second argument en faveur de l'immatérialité de l'esprit aliéné, qu'on fonde sur l'influence positivement curative du traitement moral : les moyens moraux ont sur le fou un effet salutaire en rendant au repos des parties qui avaient besoin de repos et en stimulant l'activité des parties qui avaient besoin d'activité ; ils donnent le repos à la pensée et au sentiment malades ; ils mettent en jeu la pensée, la volonté et le sentiment sains.

Le but du médecin, dans le traitement de la folie, c'est

de faire agir, directement ou indirectement, les moyens dont il dispose sur les éléments nerveux en désordre. Or, en s'étudiant à atteindre ce but, il apprend vite combien sont nombreux les organes et les fonctions somatiques auxquels il a réellement à faire. Quand on définit l'esprit une fonction du cerveau, il ne faut pas, en effet, se méprendre et supposer par là que le cerveau soit le seul organe intéressé dans la fonction de l'esprit. Il n'est pas dans le corps un seul organe qui ne soit en relation intime avec le cerveau au moyen de ses fils de communication nerveuse ; qui ne soit, pour ainsi dire, en correspondance spéciale avec lui au moyen de fibres intermédiaires ; et qui, par conséquent, n'affecte plus ou moins manifestement, plus ou moins spécialement, la fonction du cerveau en tant qu'organe de l'esprit. Ce n'est pas assez de rappeler que les palpitations du cœur peuvent causer de l'anxiété et de l'appréhension et que les désordres du foie engendrent facilement des idées noires ; il y a de bonnes raisons de croire que chaque organe a sur la constitution et la fonction de l'esprit son influence propre, une influence spécifique encore impossible à déterminer scientifiquement parce qu'elle s'exerce sur cette vie mentale inconsciente qui est la base de toutes les pensées et de tous les sentiments dont nous avons conscience. Si l'on pouvait changer le cœur d'un homme et lui mettre dans la poitrine le cœur d'un autre individu, la circulation ne s'en ressentirait probablement pas, mais il n'en serait pas de même du caractère. La sympathie physiologique est si étroite entre toutes les parties associées dans la composition du corps que, pour l'étude physiologique de l'esprit, il est nécessaire de l'envisager comme une fonction de tout l'organisme, comme embrassant toute la vie du corps.

L'étude de l'action mentale maladive a eu, entre autres résultats, celui de montrer clairement qu'il im-

ıfluence de certains organes par-
ıtion et la fonction de l'esprit. Il
ɜs où le trouble d'une fonction a
ıts qu'on n'eût jamais obtenus par
'action calme et régulière de l'or-
on peut dire aujourd'hui en toute
possible d'étudier l'esprit par la
de l'observation du moi, on n'ar-
ıéthode seule à le bien connaître.
ıns le passé, cette méthode exclu-
ɜnfantera qu'erreur, confusion et
n de l'esprit admise par la théo-
ʳsique aussi bien que l'isolement
iennent des autres sciences sont
es phénomènes du dérangement
lerniers temps la philosophie de
pas plus que les gens chargés de
ɜcupaient de ces malheureux. Les
blent pas s'être jamais avisés que
ıt être de quelque signification, et
me, leur méthode exclusive se fût
impropre à l'observation des faits

ɑment, depuis qu'on a reconnu la
'on traite les fous comme des ma-
s systématiques ont été faites pour
'écieux fournis par leur histoire et
construction d'une science men-
en soit, aujourd'hui on peut poser
ɜtable que l'emploi de la méthode
ıdition essentielle pour arriver à la
ıe de l'esprit, à une notion exacte
ɜordres et à un traitement sûr de

Tout ce qui précède était nécessaire pour déblayer le

terrain et bien déterminer le point de vue où je me place, dans les pages suivantes ; mais j'ai encore quelque chose à dire avant d'aborder les questions spéciales qui font l'objet de ce livre.

A la différence des animaux inférieurs, l'homme en naissant n'est pas capable de mettre immédiatement et pleinement en jeu ses fonctions mentales ; au contraire, une longue et patiente éducation est nécessaire pour développer les facultés dont il est doué. Cette éducation, la chose est à noter, n'est, en ce qui concerne le physique, que le développement graduel des centres nerveux qui servent à l'esprit et à ses manifestations. Ce n'est qu'à force de s'exercer que l'homme apprend à marcher et à parler ; et, quant à penser justement, la chose est si difficile que bien des gens arrivent à la tombe sans en avoir jamais été capables. Lorsqu'une blessure ou une maladie a détruit la partie du cerveau qui préside à l'expression des idées par le langage, comme c'est le cas dans l'affection connue sous le nom d'aphasie, l'infirme est obligé de réapprendre lentement sa propre langue ; il est comme l'enfant qui ne sait pas encore parler ou comme l'individu apprenant un idiome étranger ; il lui faut habituer une autre partie du cerveau à exécuter le travail dont la portion endommagée n'est plus capable.

L'éducation a une si large part au développement de l'homme que, sans contredit, la manière dont une personne est élevée doit avoir une grande influence sur l'épanouissement de son intelligence et la formation de son caractère. Ce qu'elle sera, ce qu'elle fera est nécessairement déterminé par ce qu'on a fait pour amener à leur pleine activité les aptitudes de sa nature. Mais si grand que soit le pouvoir de l'éducation, ce n'est cependant qu'une force rigoureusement limitée. Elle est limitée par la capacité inhérente à la nature de l'individu et ne peut agir que dans le cercle plus ou moins resserré d'une né-

cessité préexistante. Il n'y a pas d'éducation au monde qui puisse faire porter des raisins à un prunier ou des figues à un chardon ; de même aucun être mortel ne peut aller au delà de sa nature et il sera toujours impossible de construire avec quelque stabilité une intelligence ou un caractère sur les fondations d'une nature mauvaise. L'éducation ne peut évidemment agir, d'une part, que dans les conditions imposées par l'espèce ; d'autre part, que dans les conditions imposées par l'organisation individuelle. Quant au premier point, elle peut seulement déterminer ce qui est prédéterminé dans l'organisation du système nerveux et dans le mécanisme du corps en relation avec ce système ; elle ne peut pas faire qu'un homme vole comme un oiseau, ait la vue aussi perçante que l'aigle, ou coure aussi légèrement qu'une antilope. Quant au second point elle ne peut encore que rendre effectives les virtualités de la nature humaine ; elle ne peut pas faire de tout individu venant au monde un Socrate ou un Shakespeare.

Lorsque l'astrologue croyait pouvoir prédire le sort d'un mortel en observant l'étoile qui se trouvait à l'ascendant au moment de sa naissance, il ne laissait pas que d'y avoir en fait un certain fondement dans ses spéculations, bien que le fait ne fût point celui qu'il imaginait. L'astrologue voyait bien que toute vie humaine a sa destinée, mais il lui manquait de voir que cette destinée est faite par les ancêtres et se reçoit par héritage. Il n'est au pouvoir ni du microscope ni de la chimie ni d'aucune science à notre usage, de nous faire distinguer l'œuf humain de l'œuf d'un quadrupède ; il est pourtant bien certain que la nature du premier doit à l'hérédité quelque chose par quoi se développe, dans les conditions voulues, la forme humaine, et que l'autre a de même hérité quelque chose par quoi se développe, dans les circonstances convenables, la forme d'un quadrupède.

Non-seulement l'œuf humain trouve dans sa nature cette destinée spécifique, mais, dans chaque œuf en particulier, l'hérédité individuelle prépare la destinée propre de l'individu. Les hommes se ressemblent beaucoup, mais chaque individu diffère à quelque égard de tous les autres individus existant actuellement, ou même — on peut le supposer en toute confiance — ayant jamais existé ou devant jamais exister. Et ce n'est point là une différence due à l'éducation ou aux circonstances, mais une différence fondamentale, une différence de nature que ni l'éducation ni les circonstances ne peuvent extirper. Placez dès la naissance deux personnes dans des conditions identiques, soumettez-les à la même éducation et, à la fin, elles n'auront pas plus l'esprit exactement fait sur le même moule ou de la même capacité qu'elles n'auront les mêmes traits et le même visage. Chacune d'elles est sous l'empire de la loi d'évolution ; sous l'empire des antécédents dont elle est le conséquent. Celle-ci ne peut pas plus devenir celle-là qu'un chêne ne pourrait devenir un orme, quand même les germes de tous deux auraient été plantés dans le même sol. chauffés par le même soleil et arrosés par les mêmes pluies. Chacun d'eux déploierait des nuances qui, par l'effet de la sélection naturelle, aboutiraient finalement à des variétés de caractère distinctes. Il y a pour l'homme une destinée que ses ancêtres lui ont faite, et nul, fût-il capable de le tenter, ne peut échapper à la tyrannie de son organisation.

Cette puissance de l'hérédité dans la détermination du naturel de tout individu, qui lorsqu'on l'aura rendue bien évidente ne paraîtra plus qu'une vérité banale, on l'a de tout temps reconnue plus ou moins distinctement. Salomon proclamait, comme un mérite spécial, que l'homme de bien laisse un héritage aux enfants de ses enfants; et, d'un autre côté, il est dit que l'iniquité des pères retombera sur les enfants en la troisième et en la

quatrième génération. Non pas que le défaut du père doive nécessairement reparaître chez l'enfant sous la même forme ou sous une forme quelconque reconnaissable : il peut se transformer à la seconde génération ou demeurer tout à fait latent et se montrer seulement sous une forme quelconque à la troisième ou à la quatrième; mais, entraîné dans le courant de la filiation, il circule dans toute la descendance du premier ancêtre, tantôt apparaissant à la surface, tantôt caché dans les profondeurs, jusqu'à ce que de deux choses l'une : ou bien il soit annulé par les bienfaisantes influences d'heureux croisements, ou bien il arrive à un développement pathologique qui détermine le déclin et l'extinction de la famille.

C'était un proverbe en Israël que, lorsque les pères ont mangé des raisins verts, les dents des enfants sont agacées; et l'on ne s'y étonnait point que ceux dont les pères avaient lapidé les prophètes dussent rejeter Celui qui avait été envoyé parmi eux : « Vous êtes les enfants de ceux qui ont lapidé les prophètes. » L'institution des castes chez les Hindous paraît avoir eu pour origine la connaissance du rôle considérable de l'hérédité et de son influence dans le développement de l'homme. Cette fatalité inexorable et terrible qui, dans la tragédie grecque, tient une si grande place et si élevée, et contre laquelle les héros grecs luttaient virilement tout en se sachant d'avance inévitablement marqués pour la défaite, qu'était-ce, sinon un corps donné pour ainsi dire à ce sentiment profond que notre être actuel dépend inévitablement de tout ce qui a précédé dans le passé? « Bénis le sort qui t'a fait naître à Athènes, dit l'auteur de la *Religio Medici*, mais entre tant de bienfaits dont tu dois remercier les Dieux, lève une main au ciel et bénis-le de t'avoir fait naître de parents honnêtes et de ce que la modestie, l'humilité et la véracité ont été enfer-

mées dans le même œuf et sont venues au monde avec toi. C'est pour cela que tu peux trouver la félicité dans une vertu précoce et marcher de bonne heure et longtemps dans la route du bien; c'est pour cela que tu peux plus facilement sentir que le vice est contraire à la nature et résister souvent au mal par la seule force de ton tempérament. » En voyant l'intelligence et le soin apportés par l'homme à la sélection et à l'appareillement des chevaux, des bœufs et des chiens, on s'étonne de l'insouciance où il est à cet égard pour sa propre espèce. Il découvre clairement que, chez les animaux, les qualités bonnes ou mauvaises passent d'une génération à l'autre par transmission héréditaire, et il agit habituellement comme si les mêmes lois ne lui étaient pas applicables; comme si le perfectionnement de la race humaine pouvait être chose de pur accident; comme si la destinée du criminel ou du fou était déterminée, non par l'action de lois naturelles, mais par une dispensation spéciale d'origine trop haute pour être accessible à nos recherches. Quand donc l'homme apprendra-t-il qu'il n'est le roi de la nature que par la seule vertu du jeu des lois naturelles? Quand se persuadera-t-il que, par l'étude de ces lois et en se conformant délibérément à leurs données, il peut se faire lui-même en toute connaissance sa propre destinée?

Bien que l'influence des antécédents héréditaires sur le caractère de l'individu soit un fait reconnu par des hommes de tout état et de toute condition, la valeur considérable de ce fait, au point de vue de la responsabilité morale, n'a pas obtenu la sérieuse considération qu'elle mérite. La loi est faite et mise en vigueur d'après cette supposition que toute personne d'un certain âge, arbitrairement fixé comme l'âge de discrétion, jouissant d'ailleurs de sa raison, est capable de la connaître et d'y obéir. Lors donc que la loi est violée, la peine infligée est en proportion de la nature du délit, et non pas en pro-

portion de la responsabilité morale positive du délinquant. Le législateur n'a pas à s'inquiéter des individus ; il doit nécessairement présumer pour ce qui est du discernement du bien et du mal un type uniforme de capacité mentale, et pour ce qui est de la résistance aux impulsions illégitimes, un type uniforme de force morale ; il n'y a d'exception que pour les enfants en bas âge et les personnes non saines d'esprit.

Il n'est pas douteux cependant que cette présomption n'est pas rigoureusement d'accord avec les faits, et que, en réalité, beaucoup de gens, sans être positivement imbéciles ou fous, sont néanmoins en ce qui concerne la responsabilité morale, au-dessous de la moyenne de l'humanité. Ceux-là ont reçu les mêmes enseignements que tout le monde, ils en ont la connaissance théorique parfaite, mais ils ne se les sont pas assimilés. Les principes qu'on leur a inculqués n'ont jamais eu sur leur esprit cette prise solide qu'ils ont sur les natures saines et bien constituées. Quoi qu'on puisse dire, en effet, la nature d'un individu ne peut s'assimiler, c'est-à-dire identifier à son *espèce* propre, que ce qui est apte à compléter son développement particulier ; et, ce complément, une affinité inhérente le lui fera trouver au milieu des conditions diverses de son existence. A la fin du chapitre de la vie l'homme sentira, pensera, agira suivant son espèce. Le scélérat n'est pas scélérat par un choix délibéré des avantages de la scélératesse qui ne sont que duperie, ou pour les jouissances de la scélératesse qui ne sont qu'embûches ; mais par une inclination de sa nature faisant que le mal lui est un bien et le bien un mal. Le fait qu'il cède à l'attrait du plaisir actuel en dépit des chances ou de la certitude d'un châtiment ou d'une souffrance future, est souvent la preuve non-seulement d'une affinité naturelle pour le mal mais d'un défaut d'intelligence et d'une faiblesse de la volonté. Les directeurs de prison les

plus réservés et les plus expérimentés sont amenés tôt ou tard à se convaincre qu'il n'y a aucun espoir de réformer les criminels d'habitude. « Les tristes réalités que j'ai observées, dit M. Chesterton, me contraignent à dire que les neuf dixièmes au moins des malfaiteurs d'habitude n'ont ni le désir ni l'intention de renoncer à leur genre de vie. Ils aiment les vices auxquels ils se sont adonnés..... « O « Dieu! que c'est donc bon de voler! quand encore j'aurais « des millions je voudrais tout de même être voleur, » ai-je entendu dire à un jeune coquin [1]. »

Platon pensait que le méchant doit sa méchanceté à son organisation et à l'éducation ; en sorte que ses parents et ses maîtres étaient seuls à blâmer. D'autres philosophes éminents, parmi lesquels Hippocrate, ont soutenu qu'il n'est pas un vice qui ne soit le fruit de la folie. « L'homme ne pèche point mais il est possédé à un degré quelconque ; voilà la bonne théologie, » dit le savant Casaubon [2].

De nos jours une telle doctrine serait condamnée comme mettant la société en péril et comme écartant de l'homme dépravé la crainte salutaire des conséquences pénales de ses actions; crainte dont l'effet est de le détourner du mal et de le déterminer à agir suivant la loi et suivant le bien. Cependant, à aller au fond des choses, peut-être trouverait-on que, en définitive, la différence est petite entre condamner le criminel avec colère et le mettre en prison, ou bien le condamner avec plus de chagrin que de colère et le séquestrer, de la même manière, dans ce qu'on appelle un Asile. Il est probable que ce changement ne ferait ni augmenter ni diminuer le nombre des crimes commis dans l'année.

1. Révélations de la vie de prison, par G. L. Chesterton.

2. *Traité de l'enthousiasme* tel qu'il est, c'est-à-dire un effet du naturel et non pas, comme beaucoup s'y sont trompés, une inspiration divine ou une possession démoniaque, par Méric Casaubon, docteur en théologie.

On ne manquera pas de dire que, si le crime devait être considéré comme le fruit de la folie, toute punition du criminel serait injuste et qu'il faudrait alors avoir pitié du misérable et le traiter avec bienveillance. Mais, en réalité, est-ce que l'on ne punit pas la folie, si peu qu'on veuille le faire ? Les mesures que la nécessité contraint de prendre dans l'intérêt même du fou et pour la sécurité publique constituent une véritable peine. C'est lui infliger une peine ou, tout au moins, ce qu'en général il considère comme une cruelle souffrance, que de le priver de sa liberté, de le confiner dans un asile et de l'assujétir à la discipline de ce genre d'établissement. D'ailleurs, il n'est pas douteux que le meilleur traitement c'est le travail, lorsque le fou est capable de travailler ; et, vraisemblablement, le nombre des guérisons dans les asiles serait bien plus grand si le travail y pouvait devenir la règle et si l'on pouvait y astreindre davantage les patients. Il est assez probable que l'ancienne méthode de traitement, dure et inhumaine, réussissait à ramener à la raison un petit nombre d'individus dont le régime moderne beaucoup plus doux ne parvient pas à stimuler l'esprit suffisamment pour les contraindre à d'énergiques retours sur eux-mêmes, condition première de la guérison dans bien des cas. Pareillement, tout en ayant compassion du criminel, il serait toujours nécessaire de le mettre hors d'état de commettre de nouveaux méfaits, car la société a évidemment le droit d'avoir cette exigence ; et sans manquer de bienveillance, la véritable charité pour lui et pour les autres serait encore de lui imposer l'espèce de discipline la plus capable de le ramener, si faire se peut, à la santé de l'esprit, fût-ce un travail pénible dans la mesure de ses forces. Si l'on est convaincu que notre système pénitentiaire est le meilleur qui se puisse imaginer pour prévenir le crime et réformer le criminel, on peut être certain que c'est aussi le meilleur traitement

pour cette sorte de folie dont souffrent les criminels. La crainte des fâcheuses conséquences pratiques que la société en pourrait ressentir ne doit donc pas nous empêcher de regarder ces misérables comme les infortunées victimes d'une organisation vicieuse et d'une mauvaise éducation. En effet, de nos jours, il semblerait juste de dépouiller ce sentiment vindicatif de retaliation qui pourrait bien se trouver au fond de toute pénalité légale, et de renoncer aux mesures de répression qu'il a inspirées. La société ayant fabriqué ses criminels n'a guère le droit, cela même importât-il à son salut, de les traiter avec un esprit de colère et de vengeance.

C'est pour ainsi parler d'hier seulement qu'on s'est mis en quête de savoir comment se font les criminels. Il en était d'eux, en grande partie, comme autrefois des lunatiques. Lorsqu'on avait dit de ceux-là qu'ils étaient dépravés et de ceux-ci qu'ils étaient fous, on croyait avoir rendu toute autre explication inutile et tout examen ultérieur superflu. Il est pourtant certain que lunatiques et criminels sont des articles fabriqués tout aussi bien que les machines à vapeur et les presses à indiennes; seulement les procédés de la fabrication organique sont trop compliqués pour que nous puissions les suivre. Il n'y a point d'accidents ni d'anomalies dans l'univers ; tout arrive par une loi et tout atteste une causalité; l'affaire de la science est précisément de découvrir les causes et la loi de leur action. Rien n'est fortuit, rien n'est surnaturel dans l'impulsion au bien ou dans l'impulsion au mal ; l'une et l'autre sont le produit de l'hérédité et de l'éducation ; et la science ne peut pas plus se contenter de l'explication qui attribue celle-là à la grâce du ciel et celle-ci à la malice du démon qu'elle ne peut se contenter de l'explication de la folie par la possession diabolique.

Les investigations auxquelles on a procédé sur l'his-

toire personnelle des criminels et sur celle de leurs familles sont peu nombreuses et imparfaites ; elles suffisent toutefois pour inspirer de sérieuses réflexions. Un fait que ces enquêtes ont mis fortement en relief c'est que le crime est souvent héréditaire ; c'est que tout comme l'hérédité frappe pour ainsi dire les traits corporels et le caractère de l'homme au moule de ses parents, de même elle lui imprime leurs mauvaises passions et leurs fâcheuses tendances. Du vrai voleur, parodiant ce qu'on dit du vrai poëte, on peut répéter qu'il naît, qu'il ne devient pas voleur. C'est du reste ce que l'observation des phénomènes de l'hérédité devait faire prévoir. En vain certains théologiens, très-disposés à faire cadrer à toute force l'ordre de la nature avec ce que cet ordre devrait être d'après leurs notions, repousseront une doctrine qui met simplement l'hérédité d'un sens *immoral* à la place de l'hérédité d'un sens *moral;* il finira par leur être impossible, sur ce point comme sur tant d'autres, de discuter contre les faits. Par surcroît d'infortune, beaucoup de criminels sont non-seulement engendrés, conçus, nourris dans le crime, mais ils y sont instruits dès l'enfance ; si bien que, chez eux, l'instinct criminel originaire acquiert une puissance contre laquelle tous les efforts subséquents pour les ramener au bien demeurent inefficaces.

Tous ceux qui ont étudié les criminels savent qu'il existe une classe distincte d'êtres voués au mal, dont la horde se rassemble dans nos grandes villes au quartier des voleurs, se livrant à l'intempérance, aux rixes, à la débauche, sans souci des liens du mariage ou des empêchements de la consanguinité et propageant toute une population criminelle d'êtres dégénérés. Car c'est encore un autre fait d'observation, que la classe criminelle constitue une variété dégénérée ou morbide de l'espèce humaine, marquée par des caractères particuliers d'infério-

rité physique et mentale. Cette sorte d'individus, a-t-on justement dit, est aussi distinctement reconnaissable de la classe des ouvriers honnêtes et bien nés qu' « un mouton à tête noire l'est de toutes les autres races de moutons. » Aussi un agent de la sûreté ou un directeur de prisons, pour peu qu'il ait quelque expérience, les désigne-t-il sans difficulté dans la foule la plus mêlée, à l'église ou au marché [1]. Un air de famille les dénonce comme compagnons « marqués, notés et signalés par la main de la nature pour l'œuvre de honte. » Scrofuleux, souvent difformes, la tête anguleuse et mal conformée, ils sont stupides, fainéants, rechignés, dénués d'énergie vitale et souvent épileptiques. En général leur intelligence est médiocre et défectueuse, bien qu'ils soient excessivement rusés, et beaucoup d'entre eux sont faibles d'esprit ou imbéciles [2]. Les femmes sont laides de visage, sans grâce ni dans l'expression ni dans les mouvements. Les enfants, qui deviennent criminels de bonne heure, ne montrent pas l'aptitude à l'éducation des classes laborieuses supérieures; les facultés d'attention et d'application sont chez eux très-incomplètes, la mémoire est mauvaise, ils n'apprennent qu'avec lenteur; beaucoup d'entre eux sont faibles et d'esprit et de corps, et quelques-uns même positivement imbéciles. M. Bruce Thomson, que sa position officielle de médecin de la prison générale

1. De l'hérédité du crime, par J. B. Thomson. *Journal of mental Science*, vol. XV, p. 487.

2. Tous les employés des prisons savent fort bien que les mendiants voleurs sont en général des individus d'intelligence faible, qui errent à travers le pays, rôdent autour des maisons et volent ou mendient suivant que l'occasion se présente; c'est surtout par eux que sont commis l'incendie, le viol et quelques autres crimes. Dans le Cumberland, il y a quelques années, l'usage était établi de les arrêter et de les emprisonner dès qu'ils avaient mis le pied sur le territoire du comté. Il en résulta presque immédiatement un accroissement considérable du nombre des admissions à la maison locale d'aliénés. On les y envoyait de la prison comme atteints d'imbécillité ou de dérangement d'esprit.

d'Écosse a mis à même d'observer des milliers de détenus, déclarait n'en avoir pas connu un seul doué du moindre talent esthétique; il n'en avait jamais vu un seul capable de faire une esquisse, une pièce de vers ou quelque machine ingénieuse [1]. Les criminels invétérés, dit-il, n'ont point de sens moral, ils ont positivement l'imbécillité morale; leur insensibilité morale est si grande qu'en présence de la tentation ils n'ont, contre le crime, aucun pouvoir sur eux-mêmes. D'environ cinq cents meurtriers qu'il a connus, il ne peut pas affirmer que plus de trois aient éprouvé un remords quelconque. Entre autres témoignages corroborant le sien, il cite l'opinion d'un médecin de ses amis, très-habile observateur, connaissant bien la folie et ayant du monde des prisons une longue expérience. Ce praticien se déclarait absolument convaincu du manque absolu des sentiments moraux ou de leur dépravation complète chez les criminels, en même temps que de la force des mauvais penchants dans ces natures intraitables. « Dans tout le cours de ma pratique, ajoute M. Thomson, je n'ai jamais vu une accumulation de caractères morbides comme celle dont j'avais le spectacle, lorsqu'après la mort d'un détenu, j'examinais son cadavre. Il n'en était peut-être pas un seul dont on pût dire qu'il était mort de telle maladie, car presque chacun des organes du corps était plus ou moins malade et, si quelque chose m'étonne, c'est que la vie pût être supportée par un organisme aussi altéré. Le moral ne semble pas, chez eux, moins malade que le physique : et si le régime de la prison restitue au corps un peu de santé, je doute que l'esprit en éprouve le même bienfait ou même qu'il s'améliore le moins du monde. Après dix-huit ans de séjour dans les prisons et d'expé-

1. Peut-être, cependant, ses remarques sur ce point constituent-elles une exception, car d'autres employés des prisons n'ont point observé ce même genre d'incapacité.

rience des criminels, j'estime que les neuf dixièmes d'entre eux sont d'une intelligence au-dessous de la moyenne, mais que tous sont excessivement rusés [1]. »

Ainsi, en nous appuyant sur l'autorité de ceux qui les ont étudiés, nous pouvons admettre qu'il existe une classe de criminels marquée par la défectuosité de l'organisation physique et mentale, et que ce défaut naturel, qui positivement détermine le cours de leur vie, a pour conséquence un dénuement extrême ou une absence totale de sens moral. Mais à ces résultats patents de l'observation directe des criminels invétérés, s'ajoutent d'autres faits importants décélés par l'enquête sur leurs familles : La proportion est considérable de ceux qui sont faibles d'esprit ou épileptiques, qui deviennent fous ou qui descendent de famille où existait la folie, l'épilepsie ou quelque autre névrose; et les affections dont ils meurent sont principalement les affections tuberculeuses et les maladies du système nerveux. Le crime est une sorte d'émonctoire par lequel s'écoulent leurs tendances malsaines; ils deviendraient fous s'ils n'étaient pas criminels et c'est parce qu'ils sont criminels qu'ils ne deviennent pas fous.

Le crime n'est donc pas, dans tous les cas, simplement le fait de céder à un penchant vicieux ou à une mauvaise passion qu'on eût pu réprimer en exerçant sur soi le contrôle ordinaire; c'est parfois, et très-clairement, le résultat d'une véritable névrose qui a des rapports étroits par sa nature et son origine avec d'autres névroses, et spécialement avec l'épilepsie et les névroses délirantes. Or,

1. Dans la classe criminelle, comme dans toutes les races ou les familles où s'observe une dégénération physique, les anomalies sont fréquentes : par exemple les difformités de l'épine vertébrale, le bégaiment, l'imperfection des organes du langage, le pied-bot, le bec-de-lièvre, la surdité, la cécité congéniale, la paralysie, l'épilepsie, la scrofule, qu'accompagnent presque toujours la faiblesse d'esprit congénitale. — Bruce Thomson, loc. cit.

cette névrose est elle-même le résultat physique des lois physiologiques de la production et de l'évolution. Comment s'étonner que la *psychose* criminelle qui n'est que le côté mental de la *névrose* soit, dans la pluralité des cas, une maladie incurable, et que le châtiment soit impuissant à produire une réforme durable? Le chien est retourné à ce qu'il avait vomi, et la truie après avoir été lavée s'est vautrée de nouveau dans le bourbier. Une véritable réforme impliquerait la *ré*-formation du naturel de l'individu; mais comment ce qui s'est formé par la succession des générations pourrait-il se *ré*-former dans le terme d'une seule vie? Un more changerait-il sa peau et un léopard ses taches [1]?

Lors donc qu'on considère les formes les plus décidées de la malfaisance humaine, et qu'on examine les causes et la nature de la dégradation morale dont elles témoignent, on s'aperçoit qu'elles ne sont pas seulement du domaine du moraliste ou du prédicateur, mais qu'elles appartiennent très-justement à la science positive et à son étude. La notion métaphysique qui fait de l'homme un être abstrait, doué pour le bien et contre le mal d'une certaine capacité morale invariable, n'est pas plus applicable à tout individu venu au monde que la notion d'une certaine puissance intellectuelle fixe et constante ne serait applicable à tous indifféremment, au génie, à l'imbécile, à l'idiot. Par un phénomène tout naturel l'entendement a des degrés, depuis l'intelligence supérieure jusqu'à l'idiotie ; et de même, par un phénomène naturel, entre l'énergie suprême d'une volonté bien formée et l'absence totale de sens moral, il y a des degrés dans la force morale. D'ailleurs entre l'intelligence et la force morale il n'y a pas dépendance réciproque au point

1. Pour ces citations bibliques et celles du chapitre suivant je reproduis la version d'Osterwald. — (Traducteur.)

que tous deux doivent varier à la fois, l'une croissant ou décroissant suivant que l'autre croît ou décroît ; l'expérience prouve, au contraire, que beaucoup d'intelligence peut se trouver uni à peu de moralité, et beaucoup de moralité à peu d'intelligence.

Entre le crime et l'insanité, il existe une zone neutre ; sur un de ses bords, on n'observe qu'un peu de folie et beaucoup de perversité ; à la limite opposée la perversité est moindre et la folie domine. Pour estimer à sa juste mesure la responsabilité morale du peuple infortuné qui se meut dans cette zone, il faudrait renoncer d'abord au criterium métaphysique de la responsabilité aussi bien qu'à l'idée théologique attribuant au démon le vice et le crime. Ce n'est qu'en procédant par voie d'observation et d'induction, qu'on pourra arriver à des généralisations exactes et correctes touchant l'origine des sentiments moraux, les lois de leur développement, et les causes, la marche et les variétés de leur dépravation. Ici, comme dans tout le reste de son domaine, le but doit être de découvrir les lois de la nature en l'interrogeant avec patience et non pas d'inventer des théories en invoquant notre propre esprit pour lui faire rendre des oracles. Ce doit être un axiome scientifique qu'il n'est pas d'étude à laquelle la méthode inductive ne soit applicable ; toute prétention d'en prohiber l'emploi, au nom d'une autorité quelconque, doit être combattue et repoussée avec la plus grande énergie comme une attaque mortelle au principe fondamental de l'investigation scientifique. Quand nous saurons mieux ce que c'est que le crime, il se peut que nous nous gardions bien de traiter les criminels comme nous traitons aujourd'hui les fous, mais il est probable que nous aurons pour eux d'autres sentiments et plus de tolérance. Mieux instruits de ce qui fait défaut dans leur organisation nous aurons pour eux des sentiments moins hostiles ; tout au moins serons-nous portés à l'indulgence

pour tous ces sujets équivoques habitant la zone neutre entre l'insanité et le crime, de même que, de mémoire d'homme, le sentiment général envers les fous a été complétement transformé grâce à l'étude de la folie par la méthode positive.

Il y a avantage à reconnaitre la vérité d'un principe même quand le temps n'est pas venu encore pour son application, même lorsqu'il semble utopique et n'excite que la raillerie des gens pratiques. Même alors, en effet, il modifie lentement les sentiments et les idées, il opère sur les préjugés comme un dissolvant et, malgré des difficultés en apparence insurmontables, il tend par des degrés à peine perceptibles à s'incorporer dans les faits. En un mot, la reconnaissance sincère d'un principe vrai est une sorte de prophétie qui produit par elle-même son propre accomplissement, et l'idée utopique d'un siècle devient souvent l'idée vulgaire du siècle suivant.

NOTE.

Le récit qu'on va lire est rapporté par Casaubon dans son *Traité sur l'enthousiasme*, d'après le P. José Acosta. Je le reproduis à mon tour comme un exemple remarquable de la façon dont on considérait parfois, et bien ingénûment, la folie au temps d'Acosta :

« Il y avait, dit le célèbre jésuite, dans ce royaume du Pérou (où lui-même était *præpositus generalis* de son ordre) un homme tenu alors en grande estime, savant ecclésiastique et docteur en théologie. Il passait pour fort religieux et orthodoxe et était, pour ainsi dire, l'oracle du nouveau-monde en ce temps-là. Cet homme fit connaissance d'une femme de rien que, comme une autre Philomène ou une autre Maximille, ce nouveau Montanus me-

nait partout. Il se laissa conter par elle qu'un ange lui révélait de grands mystères; elle tombait ou feignait de tomber dans des convulsions ou des extases qui la mettaient hors d'elle-même. Finalement, il se laissa si bien ensorceler et captiver par elle qu'il ne craignit pas de lui soumettre les questions les plus ardues de la théologie. Il recevait ses réponses comme des oracles et la vantait partout comme une femme pleine de révélations et vraiment chère à Dieu ; quoique, à la vérité, cette créature qui était de petite condition fût aussi de petit entendement excepté pourtant pour forger des mensonges. Cette femme, donc, soit qu'elle fût réellement possédée du Malin, comme c'est le plus probable à cause de ses extases ; soit qu'elle agît par ruse et artifice comme plusieurs doctes personnes le soupçonnèrent, lui raconta sur lui-même d'étranges choses qui devaient arriver et que sa fantaisie rêva encore plus grandes. Le fait est qu'il s'attacha à elle avec plus de résolution et devint le disciple de celle dont il avait été le père spirituel. Pour le faire court, il en vint au point d'entreprendre d'accomplir des miracles et se mit positivement dans la tête qu'il en accomplissait, bien qu'il n'y eût pas le moindre fondement à se persuader pareille chose. Pour ces motifs et à cause de certaines propositions contraires à la foi qu'il avait reçues de sa prophétesse, il fut, à la fin, par ordre du tribunal de la Sainte-Inquisition, appréhendé au corps, au grand étonnement de tout le royaume, et mis en prison. Là, pendant l'espace de cinq ans, on l'entendit, on toléra ses discours, on l'examina, jusqu'à ce qu'enfin on fît connaître à tous son orgueil incomparable et sa folie.

« Avec toute l'assurance et tout l'entêtement possible, il prétendait avoir un ange particulier qui lui apprenait tout ce qu'il voulait savoir ; bien plus, il se disait en communication intime avec Dieu lui-même et lui avoir parlé

en personne ; il émettait les discours les plus incroyables et qu'on n'aurait jamais cru pouvoir sortir d'une autre bouche que de celle d'un fou déclaré. Et toutefois la vérité est-elle que l'homme était en parfait bon sens et avait le cerveau tout à fait sain, aussi complétement que je le puis penser de moi-même dans le moment où j'écris ces lignes. Sérieusement et avec assurance, cependant, il affirmait qu'il serait roi et même pape aussi, le Saint-Siége étant transféré dans ces contrées ; que la sainteté lui avait été accordée par-dessus tous les anges et toutes les légions célestes et aussi par-dessus tous les apôtres ; que, même, Dieu lui avait fait offre de l'union hypostatique, mais que cela, il n'avait pas voulu l'accepter. Il ajoutait qu'il était désigné pour être le Rédempteur du monde et cette fois en toute efficace, le Christ n'ayant eu comme tel, disait-il, que la suffisance. Tout domaine ecclésiastique serait aboli ; il ferait des lois nouvelles, simples et faciles par lesquelles le célibat des clercs serait aboli et la pluralité des femmes permise ; enfin la confession ne serait plus nécessaire. Il affirmait ces choses et d'autres de même nature avec tant de force et tant d'assurance que nous étions tous épouvantés qu'un homme soutenant de telles opinions pût être dans ses esprits.

« Finalement, après qu'on eut examiné ses actions et ses propositions hérétiques, au nombre de cent dix et plus, soit complétement hérétiques soit au moins non conformes à la saine doctrine de l'Eglise, suivant la coutume de ce haut tribunal nous fûmes désignés pour disputer contre lui afin de le ramener s'il était possible à la modestie. Nous étions trois en tout, outre l'évêque de Quito, qui comparûmes pour cela devant les juges. L'homme ayant été amené plaida sa cause avec tant de facilité et d'éloquence que je suis encore aujourd'hui stupéfait que l'orgueil seul puisse élever une créature à cette hauteur. Il convenait que sa doctrine, étant bien

au-dessus de toute humaine raison, ne pouvait être prouvée que par l'Écriture et les miracles. Quant à l'Écriture, il disait avoir prouvé la vérité de ses propositions par des témoignages des Livres saints, plus clairs et plus abondants que n'en trouva jamais saint Paul pour prouver que Jésus-Christ est le Messie. Et pour les miracles, il prétendait en avoir accompli tant et de si grands que la résurrection de N.-S. elle-même n'était pas un prodige plus extraordinaire ; car en toute certitude il était mort puis il était ressuscité et la vérité de ces choses avait été rendue ostensible à tous.

« Durant tout le temps de sa détention il n'avait jamais eu un seul livre et on lui avait enlevé jusqu'à son bréviaire ; néanmoins, il citait des passages de l'Écriture, tirés des Prophètes, de l'Apocalypse, des Psaumes ou des autres livres saints, si nombreux et si longs qu'une mémoire si admirable nous remplissait d'étonnement. Mais tous ces passages il les appliquait à ses erreurs et il en faisait de telles allégories qu'en l'entendant, on ne pouvait se retenir de rire ou de pleurer. Il ajouta encore que si nous exigions des miracles, il était prêt à être mis à l'épreuve ; et, de la façon dont il disait cela, ou certainement il était fou, ou bien il nous prenait tous pour des insensés. Il nous déclara savoir par ses révélations que le sérénissime seigneur D. Juan d'Autriche avait été battu sur mer par les Turcs ; que D. Philippe, le très-puissant roi d'Espagne, avait perdu la plus grande partie de son royaume ; qu'un concile avait été tenu à Rome pour la déposition du pape Grégoire, et qu'un autre pape avait été élu à sa place ; que toutes ces choses, dont il avait eu des nouvelles certaines, il nous les disait parce que nous devions être assurés qu'il n'en avait pu avoir connaissance par aucun homme au monde, mais seulement par immédiate et divine révélation.

« Tout cela était tellement faux que rien ne pouvait

l'être davantage ; il nous l'affirmait cependant comme autant d'événements à nous parfaitement connus. A la fin, après que nous eûmes argumenté contre lui pendant deux jours entiers sans le moindre effet, il fut emmené pour être donné avec quelques autres en spectacle public, suivant la coutume d'Espagne. Sur le bûcher, il ne cessa de regarder vers le ciel, s'attendant (comme il semble que le diable le lui avait promis) à voir le feu en descendre et consumer à la fois les inquisiteurs et les spectateurs. Mais, en réalité, le feu ne descendit point du ciel, mais une flamme s'éleva d'en bas qui saisit le prétendu roi, pape, rédempteur et nouveau législateur et qui, en peu d'instants, le réduisit en cendres. »

CHAPITRE II

LA ZONE MITOYENNE

Point de ligne de démarcation nette entre la sanité et l'insanité. — Il n'y a pas de discontinuité dans la nature. — La zone mitoyenne. — Le tempérament fou. — Transformation des maladies nerveuses. — Parenté entre la folie et l'épilepsie, la névralgie, la chorée, la dipsomanie. — Maladies fonctionnelles et maladies organiques du cerveau. — Prédisposition héréditaire; son évolution pathologique dans la série des générations. — Ses rapports avec certaines originalités d'idées, de sentiments, de penchants. — L'insanité et le délire prophétique. — Les prophètes de l'Ancien Testament. — Caractère épileptique des visions et des révélations de Mahomet. — Le fou et le réformateur. — L'excentricité et l'insanité. — Le manque ou l'absence de sens moral est un vice congénital de l'organisation mentale. — Le crime et la folie. — Le sens moral; il s'acquiert par les progrès et le développement de la race; il dépend de l'organisation. — Conditions physiques de la dégénérescence morale. — Conclusions.

Que de maux seraient évités, quel bienfait pour la société, s'il était possible de tracer une ligne nette et sûre, puis de déclarer que tous ceux qui se trouvent en deçà sont raisonnables; que tous ceux qui se trouvent au delà sont fous! Mais la moindre réflexion fait comprendre la vanité de tenter une semblable division. C'est une vérité banale que la nature ne fait pas de saut, mais qu'elle passe d'un extrême à l'autre par des nuances si douces

qu'elles se fondent imperceptiblement l'une dans l'autre, sans qu'il soit possible de fixer exactement la ligne de transition. Nulle part cela n'est plus vrai qu'en ce qui concerne la raison et la déraison ; il est en conséquence inévitable que les doutes, les perplexités, les discussions s'élèvent chaque fois qu'on considère un cas particulier.

Ce qui rend le problème plus épineux encore, c'est cette forte tendance de notre esprit à croire que des divisions réelles correspondent positivement dans la nature à ces divisions plus ou moins arbitraires que nous suggèrent la nécessité de classer nos connaissances et le besoin d'en acquérir de nouvelles. De là naît tantôt une aversion, consciente ou inconsciente, à admettre franchement l'existence de faits intermédiaires et qu'on ne peut plus introduire dans une classe distincte ; tantôt une disposition à exagérer les ressemblances et à négliger les différences de manière à forcer ces espèces rebelles à rentrer dans nos cadres. Il ne sert de rien, toutefois, de fermer les yeux à l'évidence pour le seul avantage de nos systèmes et de nos classifications. L'exacte vérité, au contraire, est que ces espèces rebelles, ces degrés intermédiaires, lorsqu'ils sont appréciés à leur juste valeur, nous rendent souvent le service de rompre les barrières résultant de distinctions purement artificielles, et de combler les lacunes. Entre des opinions qui sembleraient presque aussi inconciliables que le ciel et l'enfer et pour lesquelles on se bat à mort, il y a souvent un pont jeté, fût-ce un pont de plusieurs arches, que la fureur de la lutte empêche seule de voir. Il n'y aurait aucune exagération à affirmer qu'entre l'homme le plus vertueux et l'homme le plus vicieux il y a tant de choses communes que pour expliquer scientifiquement la nature de l'un il faut expliquer de même la nature de l'autre. Pour établir et vérifier nos généralisations, il n'est pas moins indispensable de tenir exactement compte des intermédiaires entre

deux classes de faits, que de ne pas négliger les extrêmes.

Il est donc fort important de reconnaître qu'il existe entre la sanité et l'insanité une sorte de terrain neutre, de zone mitoyenne; et il est plus important encore de ne pas se borner à une constatation purement théorique mais d'étudier très-soigneusement les cas équivoques dont cette zone est peuplée. La conséquence d'une pareille étude, pour nos jugements, tout en paraissant être de confondre des distinctions bien établies et de rendre incertain ce qui auparavant semblait certain, ne peut manquer d'être en définitive des plus avantageuses. L'expérience journalière nous assure que beaucoup de personnes, sans être folles, présentent des particularités de pensée, de sentiment ou de caractère qui les rendent fort différentes du commun et font d'elles un objet de remarque. Il se peut que ces personnes deviennent ou ne deviennent jamais folles, mais elles descendent de familles où existe soit la folie soit quelque autre affection nerveuse; elles ont en fait un tempérament nerveux particulier, — une certaine *névrose* et quelques-unes même un tempérament plus particulièrement fou — une névrose *vésanique*.

Nous sommes loin, il est vrai, de connaître bien les voies que suit l'hérédité dans son action ; mais il ne peut y avoir aucun doute quant au fait général que certains individus héritent parfois d'une tendance positive à telle maladie nerveuse particulière dont souffrait quelqu'un de leurs parents ou de leurs ancêtres. Le fils d'un fou porte dans son organisation une chance notablement plus grande d'être pris d'aliénation mentale, dans les conditions ordinaires de la vie, que le fils de gens parfaitement raisonnables; ce fait d'expérience générale s'exprime en disant que le premier a une prédisposition héréditaire à la folie. Un autre fait d'observation encore, c'est que le

descendant de parents affligés d'une maladie nerveuse quelconque, en hérite souvent une disposition à telle autre maladie nerveuse différente de la névropathie à laquelle le préparait l'hérédité. Il y a entre les maladies nerveuses une proche parenté en vertu de laquelle il n'est pas rare qu'elles se transforment d'une génération à une autre.

Les deux affections le plus étroitement alliées, sous ce rapport, sont la folie et l'épilepsie; le descendant d'un épileptique a presque autant sinon tout à fait autant de chances de devenir fou, que de devenir épileptique; et il n'est pas rare que, parmi les descendants d'un fou, il y en ait quelqu'un d'épileptique. De même ce qui était névralgie chez le parent peut se manifester chez le descendant sous forme de tendance à la folie; tout médecin expérimenté sait que, s'il rencontre dans sa pratique un cas de névralgie violente se reproduisant de temps à autre sans cause appréciable et d'une manière obscure, il peut affirmer l'existence de l'insanité dans la famille, avec presque autant d'assurance que si le patient était positivement fou. Comment cela se fait, nous n'en savons rien; mais il n'en est pas moins vrai qu'une certaine forme de névralgie doit principalement son origine à l'hérédité d'un état névropathique.

La chorée, elle aussi, qu'on a bizarrement appelée « une folie des muscles, » est une affection nerveuse qui se montre parfois en relation étroite avec l'insanité ou l'épilepsie. Chez les enfants d'une famille où l'insanité a été fréquente, il n'est pas sans exemple de rencontrer des phénomènes morbides qui semblent des hybrides entre la chorée et l'épilepsie ou entre la chorée et la folie, et qui aboutissent en dernier lieu à l'un ou à l'autre de ces paroxysmes, mieux définis, de l'action convulsive. Notons en passant que cette dénomination de maladies convulsives donnée à la chorée et à l'épilepsie

signifie précisément que ce sont là des affections dans lesquelles les centres nerveux présidant aux mouvements ont, par suite d'un désordre quelconque, perdu la coordination et la subordination si manifestes dans leur fonctionnement à l'état sain, et ne développent qu'une action irrégulière, violente et pervertie.

On pourrait de même fort bien présenter la folie comme une chorée ou une affection convulsive de l'esprit; les centres nerveux dérangés étant non plus ceux qui président aux mouvements mais ceux qui servent aux opérations mentales et le désordre se manifestant en conséquence par des convulsions non des muscles mais de l'esprit. De là vient que, dans certains cas, le trouble passe soudain des centres d'une catégorie à ceux de l'autre, les symptômes primitifs cessant et étant remplacés par des symptômes d'un ordre nouveau. Ainsi une violente névralgie disparaît et le patient a un accès de folie sous une forme quelconque, les conditions morbides qui pervertissent la fonction ayant passé des centres sensoriels aux centres intellectuels ou affectifs. La folie se dissipe-t-elle? la névralgie reparaît. Ainsi encore, les convulsions cessent et l'insanité éclate; le transfert se faisant des centres du mouvement aux centres de l'esprit; ou bien, inversement, l'apparition des convulsions peut être la terminaison d'une attaque de folie. Ces exemples indiquent que l'espèce d'altération morbide, condition physique du trouble fonctionnel dans les centres nerveux sensoriels et moteurs, est semblable à celle qui est la condition du trouble fonctionnel dans les centres affectifs et intellectuels. En tout cas et quoi qu'il en soit, ils autorisent certainement à conclure qu'une maladie de l'esprit est un désordre où il n'y a rien de métaphysique mais rigoureusement comparable à ces autres troubles nerveux, la chorée, l'épilepsie, etc. Il faut, une fois pour toutes, se bien convain-

cre que cette conception pathologique de la nature de l'aliénation mentale est conforme à la réalité des choses; on échappera ainsi à une multitude de spéculations vaines. Cela est surtout indispensable quand on s'applique à se former une juste et exacte opinion de la responsabilité des fous.

Il est encore un état de dégradation, si même ce n'est pas positivement une maladie, qui se rattache étroitement à la folie soit comme cause, soit comme effet; je veux parler de la dipsomanie. Quantité de faits peuvent être invoqués pour prouver que l'ivrognerie des parents, en particulier cette forme de l'ivrognerie appelée la dipsomanie qui éclate de temps en temps en paroxysmes irrésistibles, est chez les enfants une cause d'idiotie, de suicide ou d'insanité. Il semblerait que c'est bien véritablement une maladie nerveuse, une sorte de folie; on retrouve dans ses accès la périodicité qui est un caractère commun des névropathies, et sa proche parenté avec la folie se révèle dans ce fait que, lorsqu'elle s'est produite dans une génération, elle peut devenir dans la génération suivante une cause de suicide ou d'aliénation mentale; inversement l'insanité du parent peut engendrer la dipsomanie chez l'enfant.

En indiquant ces relations entre les maladies mentales et les autres affections nerveuses, j'ai cité uniquement des exemples de ce genre de maladies appelées *fonctionnelles*, dans lesquelles les moyens d'investigation en notre pouvoir ne nous permettent de découvrir, à l'autopsie, aucune altération morbide. Ce n'est pas que l'existence de modifications matérielles ne soit à présumer, dans la profondeur de ces éléments de la structure auxquels nos sens n'ont pas encore pu obtenir accès. Au moyen du spectroscope on a découvert des faits qui, avant son invention, nous étaient entièrement inaccessibles; au moyen du télescope on a découvert des étoiles qui sans

lui nous seraient à jamais demeurées inconnues ; ma ferme croyance est qu'un jour viendra de même où, par l'invention d'instruments perfectionnés, les mouvements insensibles des molécules seront aussi perceptibles que les déplacements des masses planétaires ; alors nos successeurs découvriront sans peine les causes physiques de désordres que nous sommes aujourd'hui contraints d'appeler fonctionnels.

C'est donc avec les maladies soi-disant fonctionnelles, comme l'épilepsie, la chorée, la névralgie, que la folie se montre en parenté plus manifeste, et non pas avec les maladies *organiques*, comme l'apoplexie ou le ramollissement du cerveau, où l'on constate sans difficulté une détérioration visible de la structure des centres nerveux. La raison en est, probablement, que les maladies fonctionnelles sont strictement et essentiellement une affection des nerfs, tandis que les maladies organiques sont plutôt dues originairement à une affection des autres tissus. L'apoplexie, par exemple, est causée par la dégénérescence des parois des vaisseaux sanguins et leur rupture consécutive ; c'est, pourrait-on dire, une inondation des terres adjacentes par l'effondrement des berges d'un canal. La structure des nerfs n'est détruite que secondairement et par l'hémorrhagie. Quant au ramollissement du cerveau il est probablement dû à un vice de nutrition tout autant qu'à une certaine faiblesse inhérente à l'élément nerveux. En somme, quelles qu'elles soient, il est certain que les modifications morbides des éléments intimes du système nerveux, formant les conditions du dérangement mental, sont beaucoup plus rapprochées des conditions morbides, semblablement obscures, de l'épilepsie, de la névralgie et de la chorée, que des altérations de la structure, visibles et palpables, rencontrées dans les affections dites organiques.

A peine est-il nécessaire de dire que ceux qui ont hé-

rité d'une tendance ou d'une prédisposition à l'insanité, sont, toutes choses égales d'ailleurs, bien moins favorablement munis que les autres dans la lutte pour l'existence. Les centres nerveux, chez eux, sont moins stables et tombent par conséquent avec plus de facilité dans le désordre fonctionnel. Or, l'équilibre une fois troublé, le système n'y revient ni aisément ni promptement, comme lorsque les centres sont sainement constitués ; tout au contraire il est alors apte à trouver la stabilité la plus grande dans le dérangement même de sa fonction. C'est ainsi que, dans les composés organiques d'une grande complexité, les éléments se résolvent promptement en des combinaisons plus simples et plus fixes, et que le corps humain, en passant par les phases successives de la putréfaction, se réduit finalement à de l'acide carbonique, de l'ammoniaque et de l'eau. Toutes les maximes de toutes les philosophies, tous les enseignements de toutes les religions que le monde ait jamais connues ne parviendront pas à annihiler cette impulsion physique, encore bien qu'ils réussissent en certains cas à la neutraliser.

Il y a naturellement plusieurs degrés dans la prédisposition héréditaire; chez certains individus elle est si faible que personne n'en soupçonnerait l'existence ; d'autres, au contraire, en portent les marques certaines dans la physionomie, dans les manières et dans le langage ; ils présentent des particularités assez caractéristiques, pour qu'on soit en droit de les appeler du nom de *tempérament fou* ou de *névrose vésanique*. Ce n'est pas que tout membre d'une famille où existe soit une maladie mentale soit une affection nerveuse manifeste ce tempérament; il y a, au contraire, des individus, nés de parents fous, chez lesquels on ne note aucune singularité du corps ou de l'esprit; mais, sans se manifester chez eux, la névrose héréditaire y peut être néanmoins à l'état latent, non pas éteinte mais assoupie, y sommeiller et ne paraître sous

une forme ostensible qu'à la génération suivante. Plus on étudie de près les dérangements de l'esprit et leurs causes, plus on discerne nettement que l'influence de particularités héréditaires, parfois de l'espèce la plus vulgaire en apparence, produit chez les descendants des états névropathiques plus marqués. « D'où cela peut-il bien venir ? » Telle est la question que le médecin s'entend adresser chaque jour par un père ou une mère désespérés ; et, tout dans la physionomie, dans les gestes, dans les pensées et les sentiments habituels de l'infortuné qui interroge, décèle jusqu'à la dernière évidence cette cause dont il est en peine. Si le médecin pouvait répondre d'un mot et en toute sincérité, l'honnête réponse serait celle-ci : « Le développement pathologique de votre propre nature. »

Quand le tempérament fou s'est développé sous sa forme la plus prononcée, on doit reconnaître que la prédisposition héréditaire a pris le caractère d'un abâtardissement de la race. L'individu représente alors le commencement d'une dégénération qui, si elle n'est pas arrêtée par des circonstances favorables, ira croissant de père en fils et aboutira à la dégradation extrême, à l'idiotie. Avec l'idiotie fort heureusement survient l'extinction de la variété dégénérée, car avec elle arrivent l'impuissance et la stérilité. Au-dessous et au-dessus du petit coin de la nature accessible à nos facultés et avec lequel nos sens nous mettent en rapport, il existe une force qui dirige l'évolution sur la terre et veille à ce que son œuvre s'accomplisse ; sans égard à ce qu'il en peut coûter, chez les animaux comme chez les hommes, de temps, de vie dépensée et de souffrance individuelle.

Observons maintenant que, dans ses formes les moins accusées, la névrose *vésanique* est loin d'être ce mal sans mélange qu'on pourrait croire, à première vue. A bien considérer les choses, on est vraiment frappé de tout ce

que l'humanité doit à l'initiative, au talent spécial, au génie même d'individus descendant, médiatement ou immédiatement, de familles où existait une certaine prédisposition à la folie. Ceux-là sont aptes à découvrir et à suivre les chemins détournés de la pensée que n'ont pas su reconnaître les intelligences les plus solides; et, en jetant sur les choses une lumière indirecte, à faire apercevoir ainsi des rapports dont nul ne s'était avisé. On note cette tendance d'esprit même chez ceux d'entre eux qui n'ont ni génie ni talent particulier; ils ont une manière nouvelle d'envisager les choses; leurs actions sortent de l'ornière commune; leurs pensées, leurs sentiments ne suivent pas la routine ordinaire; ils montrent dans leurs remarques une certaine originalité, une certaine singularité même, parfois de très-bonne heure. Cela se manifeste souvent par une curieuse promptitude de répartie et une facilité à des œuvres ou des discours d'une ingéniosité bizarre qu'une personne moins spécialement douée n'imaginerait de sa vie. Non moins notable est l'indépendance avec laquelle quelques-uns discutent comme de simples problèmes de mécanique telles questions ou tels événements que les idées reçues et les sentiments s'y rattachant protégent d'une opinion convenue. A l'égard de la plupart des croyances reçues, ils sont en général plus ou moins hétérodoxes ou hérétiques; sans beaucoup de constance parfois, car ils passent facilement, en fait d'opinion, d'un extrême à l'autre. On sait aussi qu'ils montrent fréquemment un sentiment du beau remarquable et qu'ils possèdent des talents et des aptitudes artistiques tout particuliers. Ce qui les caractérise, c'est l'intensité du sentiment et de l'énergie; soutenus par une foi profonde dans l'opinion qu'ils adoptent, ils déploient pour la répandre beaucoup de zèle et de persévérance; ils rendent ainsi de grands services comme réformateurs; le fanatisme qui les possède est si

fort qu'il les mène au but sans souci des plus formidables obstacles.

Un homme d'une vaste intelligence, calme et profonde à la fois, scrutant l'histoire du développement de notre espèce à travers les siècles, verra d'abord d'où nous sommes partis ; il pèsera la valeur des croyances, mettra en parallèle la foi d'aujourd'hui avec celle d'hier et celle de chaque époque du passé le plus reculé, et se demande combien différente sans doute sera la foi de l'avenir le plus lointain auquel l'imagination puisse atteindre ; alors, considérant avec le prédicateur la fin incertaine de tout le travail auquel l'homme travaille sous le soleil ; — tant s'en faut qu'il soit fortement poussé à entrer en lutte avec ce qui lui semble erreur, ou irrésistiblement entraîné à répandre avec ardeur ce qui lui paraît vérité. Bien plutôt, comme Pilate, sans ironie et par un froid esprit de philosophie, demanderait-il : « Qu'est-ce que la vérité ? » Comme Gallion, au milieu du tumulte de la bataille, il s'assiérait en se disant que cela ne le regarde point. L'étroitesse et l'intensité de la conviction, quelque chose de la foi du monomane en ses révélations particulières, un zèle fanatique pour l'action, voilà ce qui est nécessaire pour constituer le réformateur. Aussi, en toute vérité, peut-on s'assurer que beaucoup de grandes réformes, dans le domaine de la pensée ou dans le domaine de l'action, ont eu pour initiateurs des hommes sortis d'une famille de fous, et considérés eux mêmes, quelques-uns du moins, comme insensés. Cette classe d'hommes présente ce que, dans notre ignorance, nous sommes bien forcés d'appeler des variétés *accidentelles* de la structure et des fonctions de l'esprit, variétés qui, suivant les circonstances, périssent ou sont le point de départ d'une évolution dans une direction nouvelle. Ceux qui la composent ont eu le zèle nécessaire et aussi cette impulsion, cette force d'originalité qui est une sorte

d'inspiration, car la réflexion ne peut pas l'acquérir; de là, sans doute, l'idée superstitieuse longtemps dominante en certains pays, que les fous étaient divinement inspirés. C'étaient des cerveaux fêlés, mais, comme on l'a dit, par la fêlure entre la lumière.

Ce qui entretenait autrefois le préjugé que les fous sont inspirés, c'est qu'on identifiait la folie avec le délire prophétique et qu'on la croyait d'origine surnaturelle. Il en était ainsi chez les peuples de l'Orient; chez les Grecs eux-mêmes, la folie comme l'épilepsie passait pour un mal sacré. Aussi le mot MANIA signifiait-il à la fois la folie et l'esprit prophétique :

Platon fait dire à Socrate [1] : « Les plus grands biens nous arrivent par un délire inspiré des dieux. C'est dans le délire que la prophétesse de Delphes et les prêtresses de Dodome ont rendu aux citoyens et aux États de la Grèce mille importants services ; de sang-froid , elles ont fait fort peu de bien ou même elles n'en ont point fait du tout. Mais ce qui mérite d'être remarqué, c'est que, parmi les anciens, ceux qui ont fait les mots n'ont point regardé le délire (μανία) comme honteux et déshonorant. En effet, ils ne l'auraient point confondu sous une même dénomination avec le plus beau des arts, celui de prévoir l'avenir qui dans l'origine fut appelé μανική. C'est parce qu'ils regardaient le délire comme quelque chose de beau et de grand, du moins lorsqu'il est envoyé des dieux, qu'ils en donnèrent le nom à cet art; et nos contemporains par défaut de goût, introduisant un T dans ce mot, l'ont changé mal à propos en celui de μαντική [2]. »

1. Dans le *Phèdre*. J'ai cru devoir pour la clarté rétablir le passage en entier d'après la traduction de M. Cousin (p. 43). Dans la citation grecque comme dans le texte anglais l'argumentation purement nominale est difficile à rendre en français. Dans l'anglais *madness* est surtout cette forme de la folie que les aliénistes appellent *manie ;* je conserve ici le mot délire pour *madness* comme pour *μανία*. (*Traducteur*.)

2. Μανία, délire, folie; — μανική, l'art du délire ou de la folie; —

Ainsi, la folie est identifiée avec l'inspiration divine, et c'est dans ce sens qu'il est dit du fou : « La multitude le trouve en faute et hors de sens, mais il échappe à la multitude qu'il est inspiré. » Il est réellement dans un état d'esprit plus noble et plus exalté que celui d'un homme de sens rassis, et sa pensée y gagne non pas un accroissement de force calme et soutenue, mais de brillants éclats de divination merveilleuse. En même temps Platon distingue de cette espèce de délire ou de μανία sublime, le délire qui provient de la fâcheuse condition du corps ou de l'esprit, le délire du fou, de l'ignorant et de l'insensé. Il y avait donc le délire ou la folie propre à l'esprit prophétique, et le délire ou la folie provenant de la maladie, assez rapprochés l'un de l'autre parfois pour se confondre entièrement.

Les prophètes de l'Ancien Testament s'exprimaient sans doute du ton de la passion, en gesticulant avec véhémence et comme possédés d'un esprit auquel ils ne pouvaient pas résister. Aussi les regardait-on comme des fous extravagants. « Pourquoi cet insensé est-il venu vers toi ? » demande-t-on à Jéhu (Rois, 8, 11). Scémahja écrit une lettre pour déclarer que le prophète Jérémie est fou, et qu'il faut le mettre en prison (Jérémie, 29, 56). Alors, comme aujourd'hui, il était parfois vrai de dire : « Même la vérité a manqué et quiconque se retire du mal est *traité de fou* (Isaïe, 59, 15). » Du Christ lui-même, il a été dit plus tard : « Il est possédé du démon et il est hors de sens ; pourquoi l'écoutez-vous ? (Jean, 10, 20). » Festus s'adressant à Paul s'écrie : « Tu es hors du sens,

μαντική l'art prophétique. Sur ce sujet, je renvoie à l'ouvrage du Rev. Augustus Clissold : *L'Esprit prophétique dans ses rapports avec la sagesse et la folie*, où je puise ces citations. M. Clissold fait ressortir ce qu'il appelle l'inconséquence de ceux qui admettent l'origine divine des visions des prophètes de l'Ancien Testament et qui rejettent en même temps les visions de Swedenborg en lui refusant le don de prophétie.

Paul, ton grand savoir dans les lettres te met hors du sens (Actes, 26, 24). » Il est certain qu'on a de tout temps reconnu quelque chose de commun entre l'état mental du génie inspiré ou du prophète, et l'état mental du fou ; et c'est pourquoi les mots de délire et d'aliénation mentale ont été employés pour désigner l'un et l'autre état. Il y avait une aliénation résultant de l'inspiration divine, dans laquelle l'esprit était exalté au sublime, et il y avait une aliénation provenant simplement de la maladie, — un délire qui était celui de l'inspiration céleste et un délire qui n'était que folie ou possession démoniaque. Possédé du bon esprit, l'homme était prophète; possédé du mauvais esprit, il était fou. Il n'était pas toujours facile de distinguer ces deux états l'un de l'autre : quelques prophètes de l'Ancien Testament, par exemple, présentent des symptômes qu'il n'est guère possible d'interpréter que comme les effets de la folie; à coup sûr, s'ils n'étaient pas fous ils imitaient à s'y méprendre les allures des fous [1].

1. Jérémie, sous l'influence de l'esprit prophétique, achète une ceinture de lin et en ceint ses reins. Il entreprend ensuite un long voyage vers l'Euphrate pour cacher cette ceinture dans le trou d'un rocher. Il revient et, de nouveau, plusieurs jours après, il fait le même voyage pour retirer la ceinture du trou et il s'aperçoit qu'elle est pourrie et qu'elle n'est plus bonne à rien. Ezéchiel prend une tuile et, sur cette tuile, trace le plan de Jérusalem; ensuite il met le siége contre cette ville qu'il vient de dessiner; il bâtit des forts, élève contre elle des terrasses, pose des camps contre elle et met autour d'elle des machines pour la battre. Il prend aussi une plaque de fer et il la met comme un mur de fer entre lui et la ville ; il met le siége devant ce mur comme il a fait devant la tuile. Pendant longtemps il dort sur le côté gauche devant la tuile, puis il se retourne sur le côté droit. Il mange de temps en temps des gâteaux d'orge qu'il a cuits avec de la fiente de vache. Le commandement avait d'abord été : « et tu les cuiras avec des excréments d'homme; » mais comme il se récriait, il lui a été dit : « Voici, je te donne la fiente des bœufs au lieu de la fiente de l'homme et tu feras cuire ton pain avec cette fiente. » Dans une autre occasion, sur la brune, il emporte les objets qui garnissent sa maison, par un trou qu'il a creusé dans la muraille, de ses propres mains ; et il enlève ses meubles

Bien des gens diront qu'il est excessif et absurde de supposer qu'un bien quelconque, ou même un grand événement, ait pu provenir d'une source contaminée par le délire ou par l'insanité. Mais, sans chercher d'autres exemples, que ceux-là veuillent bien examiner comment naquit et grandit le Mahométisme. Il ne peut pas y avoir le plus léger doute, sauf pour les fidèles, que Mahomet dut à une attaque d'épilepsie sa première vision ou révélation, et que, trompeur ou trompé, il tira avantage de cette infirmité pour se faire passer comme inspiré du ciel. Ses visions ont exactement le caractère de celles que, d'après l'expérience médicale, il est dans la nature de l'épilepsie de produire. Les épileptiques enfermés dans les asiles ont assez fréquemment des visions toutes semblables, à la réalité et à la vérité desquelles ils croient fermement; et, pour mon compte, je croirai que l'apparition qui changea Saül le persécuteur en Paul l'apôtre, fut une imposture, avant d'admettre que Mahomet ait pu douter, d'abord, de la réalité des choses révélées dans sa vision. Quand donc on considère sérieusement ce qu'il est advenu de ces visions et ces extases épileptiques, il y a certes lieu d'hésiter avant de se risquer à dire quelles choses la folie ou un état voisin est capable d'enfanter; et l'on voit avec quelle précaution il faut accueillir les révélations qui dépassent la portée de notre raison. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire pour le mahométan de rejeter ce qu'il peut y avoir de bon dans les enseignements de Mahomet, parce qu'il ne peut plus admettre la prétendue autorité surnaturelle qui les recommandait.

sur ses épaules à la vue de quelques-uns des Juifs accourus pour regarder les choses étranges qu'il accomplit. Esaïe délie le sac de dessus ses reins et déchausse les souliers de ses pieds, se met tout nu et pendant un certain temps marche ainsi nu et déchaussé, sous l'influence de l'esprit prophétique. Osée déclare qu'il lui a été commandé de prendre une femme de mauvaise vie, et en conséquence il prend cette femme et demeure avec elle. (Esaïe, 20, 2. — Jérémie, 13, 1. — Ezéchiel, 4, 1 et seq., 12, 4. — Osée, 3, 1.)

La ressemblance observée entre l'inspiration prophétique et la manie, ou folie, faisant donner le même nom aux deux choses, est un fait d'un grand intérêt, relativement à ce que j'ai dit du tempérament fou et des antécédents de famille de maint réformateur ou novateur. Le fou est en contradiction avec la masse sur une de ses opinions; ainsi en est-il du réformateur à l'origine ; la différence est que la foi du réformateur est en avance sur le système général des idées reçues, mais finit avec le temps par être acceptée, tandis que la croyance du fou, en opposition avec le sens commun, n'obtient jamais l'adhésion générale et s'éteint avec lui ou avec le petit nombre de gens déraisonnables qui en ont ressenti la contagion. Mais il est arrivé bien des fois, en ce monde, que des opinions qui semblaient absurdes au sens commun de l'humanité, et par conséquent réputées folie, se sont trouvées en fin de compte être la vérité même. La façon singulière d'envisager les choses, qui caractérise le tempérament fou, n'est peut-être qu'une sorte d'intuition et de vue intérieure, une inspiration pour ainsi dire, à la hauteur de laquelle la méditation laborieuse n'aurait jamais pu atteindre, et agissant tout à l'opposé de cette routine où se traîne la vie mentale de la plupart des hommes. Elle est bien rare la force de sortir des sentiers battus de la pensée, de se dégager par une heureuse inspiration des liens de l'habitude et d'ouvrir à la réflexion une voie nouvelle; elle devrait être la bienvenue en dépit des extravagances auxquelles elle aboutit parfois, et tombât-elle dans les divagations de la folie. L'individu que tourmente ainsi une irrésistible tendance au perfectionnement, peut ne pas savoir l'appliquer où il faudrait et la manifester de la façon la plus ridicule, mais peut-être n'en est-il pas moins l'organe inconscient d'une idée nouvelle dont le germe s'implantera, pour y devenir largement fécond, dans un esprit doué d'une aptitude philosophique

supérieure, quoique incapable de l'inspiration originaire. En effet, ceux qui comprennent et qui coordonnent les tendances de la pensée ne sont généralement pas ceux qui les ont fait naître.

L'orbite de la pensée humaine est, comme les orbites des planètes, déterminée par des forces antagonistes. Une force centrifuge ou révolutionnaire projette et répand des idées nouvelles, tandis que le frein de l'habitude agit comme une force centripète et conservatrice, et la résultante de ces deux actions contraires est la voie dans laquelle s'accomplit l'évolution de l'esprit. Ajoutez à l'impulsion excentrique l'enthousiasme brûlant, l'énergie passionnée avec lesquels le croyant entretient et propage sa foi, cette confiance en la force intrinsèque de son principe qui subjugue l'incrédule et peu à peu se communique aux disciples, et vous aurez l'explication de la ressemblance de tout temps signalée entre l'inspiration prophétique du génie et la manie de l'insensé. Car le tempérament fou peut, suivant la direction dans laquelle il se développe, mener son homme à la folie ou faire de lui l'inventeur d'une idée neuve ou d'une découverte originale ; la foi et la persévérance avec lesquelles il poursuit son but le sauvant positivement de la folie qui, sans cela, aurait pu l'atteindre. Ici, comme ailleurs, il faut avoir égard aux circonstances extérieures et comprendre que le résultat en dépend, autant que du fait intérieur lui-même ; en effet, dans la même famille, il n'est pas rare de voir un individu dont toute la carrière s'est écoulée dans des conditions heureusement appropriées, arriver au terme de sa vie sans avoir fait que côtoyer le dérangement mental, tandis qu'un autre, placé dans des circonstances moins favorables, devenait désespérément fou.

Les médecins aliénistes sont parfois accusés, et pas toujours injustement, d'être trop enclins à confondre l'excentricité avec l'insanité, et de voir la maladie là où des

personnes moins prévenues ne parviennent à découvrir rien d'anormal. L'excentricité n'est certainement pas toujours l'insanité; mais il est hors de doute qu'elle est souvent l'indice extérieur du tempérament fou et qu'elle peut friser l'insanité ou même y aboutir positivement. Sans donner trop d'importance à des singularités de la pensée, du sentiment ou de la conduite compatibles, en somme, avec la sanité parfaite, il faut, lorsqu'on cherche à s'en rendre un compte exact et vrai, avoir certains faits présents à l'esprit. En premier lieu, on remarquera que dans certaines familles, dont tels membres sont excentriques, tels autres membres sont décidément fous. Secondement, l'excentricité, après s'être maintenue dans ses limites pendant un temps quelconque, a fini par tourner à l'insanité incontestable. Troisièmement, des monomanes d'une insanité avérée sur un sujet déterminé sont excentriques dans leur manière générale de se comporter. Enfin des personnes chez qui le dérangement d'esprit n'a été que trop réel et qui ont été affectées d'insanité sous une de ses formes reconnues, demeurent souvent, après qu'elles sont réputées guéries, excentriques pour le reste de leurs jours.

Tout en reconnaissant que le tempérament fou n'est pas nécessairement un mal sans mélange et qu'il peut se développer parfois dans une direction favorable, il faut avouer en même temps qu'il constitue toujours pour l'individu un danger plus ou moins grand. S'il arrive que les circonstances extérieures ou quelque maladie du corps le soumettent à une rude épreuve, il y a pour lui bien plus de chances de devenir malade d'esprit que pour une organisation sainement et solidement constituée. Certains changements physiologiques, comme l'avénement de la puberté toujours accompagné d'une commotion physique et mentale, la grossesse, le retour d'âge, mettent fréquemment en péril la solidité de l'esprit ; les déceptions, les

infortunes ont plus d'effet encore sur une raison chancelante. Toutes ces causes de trouble rencontrent dans la prédisposition constitutionnelle un puissant concours. De plus, en pareil cas, l'éducation est beaucoup plus difficile. Les impulsions naturelles du tempérament se manifestent de bonne heure dans la vie ; elles exigent une attention et une discipline que peu de personnes sont assez bien douées pour leur assurer et auxquelles est loin de satisfaire la routine d'une éducation ordinaire. Il en résulte que, durant l'importante période de la croissance, alors qu'une pédagogie appropriée pourrait contribuer beaucoup à former et à fixer le caractère, les propensions innées gagnent en force, par suite de l'indifférence ou de l'inattention des parents, ou sont trop violemment comprimées par une intervention brutale.

Dans les remarques précédentes, j'ai parlé du tempérament fou en général ; mais il en existe, dans la réalité des choses, plus d'une variété dont la description ne serait bien à sa place que dans un traité de la folie. L'important, ici, est de reconnaître nettement que cette sorte de tempérament existe, et que, sans abolir la responsabilité du sujet, en aucune manière, il doit entrer en compte lorsqu'il s'agit d'apprécier des actes de violence paraissant indiquer un accès positif d'aliénation mentale. Tout inacceptable qu'il puisse paraître de supposer qu'un crime est une preuve de folie alors que pas un symptôme antérieur n'a fait prévoir le mal, il est cependant possible que le crime marque la période où la tendance à l'insanité est devenue l'insanité elle-même, — l'heure où l'organe trop faible a cédé à la poussée qu'il supportait.

Enfin, parmi les conséquences possibles de l'insanité chez les ascendants et dans la famille, il en est une encore qui pour notre étude actuelle est d'un spécial intérêt; c'est l'entière absence de sens moral. Quand on se fait de l'esprit l'idée que s'en font les métaphysiciens, on ne doit

guères admettre que l'absence de sens moral puisse être jamais un vice congénital de l'organisation mentale ; néanmoins, pour peu qu'on ait confiance aux résultats de l'observation, il faut bien reconnaître que ce défaut est parfois la conséquence de la folie des parents. On peut, en effet, le constater même chez de jeunes enfants qui, longtemps avant de savoir ce que c'est que le vice, ont montré cependant un manque absolu de sentiment moral en même temps que leurs actions décelaient toute sorte de penchants immoraux ; c'est-à-dire une incontestable imbécillité ou insanité morale. De même qu'il est des gens incapables de distinguer certaines couleurs et affectées de ce qu'on appelle le daltonisme ; que d'autres n'ont point l'oreille musicale et sont incapables de reconnaître une note d'une autre, il y a des individus qui naissent privés de sens moral. Ce défaut est souvent accompagné d'une diminution plus ou moins grande de l'intelligence, mais non pas toujours ; il arrive même parfois que l'intelligence est remarquablement aiguisée tandis qu'il n'y a pas trace de facultés morales.

Nous voilà donc ramenés à la parenté du crime avec la folie. Une personne qui n'a point de sens moral est naturellement très-apte à devenir criminelle, et, si l'intelligence n'est pas chez elle assez forte pour la convaincre que, en fin de compte, le crime ne lui réussira point et que, par conséquent, c'est, d'après le calcul le plus bas, une folie, il y a grande chance pour que le crime soit accompli. Comme je l'ai indiqué dans le premier chapitre, les criminels proviennent souvent de familles affligées de folie ou de quelque autre névropathie ; et les exemples ne sont pas rares de familles où l'un des membres est fou tandis qu'un autre est négligent, dissipé, dépravé ou même criminel. Morel [1] cite plusieurs cas de ce genre

1. Morel. *Traité des maladies mentales.*

fort remarquables, dans le livre où il a décrit et établi d'une façon si instructive la marche de la dégénérescence par la production de *variétés morbides* de l'espèce humaine. Le docteur Prichard cite l'exemple d'une famille dont plusieurs individus étaient fous et avaient été enfermés dans des asiles ; ils se ressemblaient beaucoup et le mal éclatait chez tous à peu près au même moment de la vie. Un jeune frère différait de tous les autres par l'organisation physique et semblait avoir chance d'échapper à la destinée commune, et outre ce cas d'immunité il n'y en avait qu'un autre dans cette famille ; mais celui-là, comme le docteur en fait la remarque, était pour elle un malheur plus grand : C'était un dernier frère qui n'avait jamais été fou ni jugé tel, mais qui, toute sa vie durant, fut un misérable livré au désordre et à la dépravation ; causant ainsi à ses amis les plus grands chagrins et les pires ennuis. Combien de mauvaises têtes, combien d'hommes pervers dont la vie n'a été qu'un malheur pour eux et les autres, combien de monstres dans l'histoire, dont la carrière n'a été pour l'humanité qu'un châtiment cruel, nous apparaîtraient tout à coup comme les victimes fatales de quelque prédisposition morbide si le secret de leurs natures nous était révélé !

Remarquons ici que les recherches indépendantes d'observateurs étudiant des objets différents conduisent à la même conclusion : le sens moral dépend essentiellement de l'organisation. Ainsi que je l'ai rappelé dans le précédent chapitre, l'étude des criminels a convaincu tous ceux qui les ont pratiqués que le manque partiel ou total de sens moral est très-souvent, dans cette classe spéciale, la conséquence d'un vice d'organisation ; et, on vient de le voir, l'observation des aliénistes les plus distingués établit que l'absence de sens moral est un des effets occasionnels de l'existence de la folie dans la famille. En suivant deux voies de la recherche distinctes, nous som-

mes arrivés à la même conclusion. Les sentiments moraux, par conséquent, ne peuvent pas être envisagés uniquement au seul point de vue psychique et comme s'il n'existait aucune relation entre eux et la structure physique ; ils constituent une fonction de l'organisation qui dépend de l'intégrité de la partie du système nerveux présidant à ses manifestations comme en dépend l'activité de toute autre fonction de l'esprit. Le sens moral sanctionne tous les actes qui peuvent procurer le bonheur et le progrès de l'espèce; il prohibe tous ceux qui conduiraient, si on s'y laissait aller, à la dégénérescence ou même à l'extinction de l'humanité. En d'autres termes, quand le sens moral est sain et fonctionne sainement, son activité, comme celle de n'importe quelle partie, a pour résultat le bien-être de l'organisme; il dépérit faute d'exercice et son affaiblissement entraîne la dégradation de l'individu et par là même la dégénérescence de l'espèce.

La psychologie médicale doit tenir pour certain que, dans la discussion relative à l'origine du sens moral, les arguments les plus probants sont du côté de ceux qui n'y veulent voir qu'une faculté acquise. Tout ce que l'on connaît des effets de l'éducation et de l'action héréditaire est d'accord avec cette doctrine. Dans la famille primitive et dans la tribu, les sentiments d'intérêt commun et la réprobation habituelle attachée à tout acte de l'individu préjudiciable à l'association, devaient finir par engendrer l'idée du bien et du mal. Par rapport aux actes de cette catégorie, et dans le cours des générations, cette idée transmise par l'action de l'hérédité devait devenir un instinct plus ou moins prononcé. Il fut un temps, nous le savons, où les hommes erraient sur la terre, groupés en familles ou en tribus. Pour qu'ils pussent s'élever de cette existence nomade à la dignité de nation, une condition essentielle était l'acquisition et le développement d'un sens moral; mais ce n'est pas là un agent préexistant,

c'est un effet concomitant de l'évolution [1]. Ce développement continue encore à se faire, avec lenteur, et la preuve que le sens moral n'est point lui-même l'instigateur du progrès, c'est que de nation à nation il fait encore entièrement défaut. L'espèce humaine s'est élevée jusqu'à la vie nationale, mais elle n'a pas encore pu atteindre à l'existence internationale. Les principes moraux n'ont point changé depuis les temps historiques, et pourtant les nations vantent encore, comme la plus grande des vertus, le patriotisme qui réellement n'est qu'une marque d'imperfection morale. Les hommes d'État ne voient souvent rien de plus beau que de tourner en dérision et en mépris le cosmopolitisme. Or, on n'en peut douter, le temps viendra, si loin qu'il puisse être encore, où les nations sauront et sentiront que leurs intérêts ne font qu'un; où le sens moral sera développé chez elles, et où elles n'apprendront plus à faire la guerre. Cela s'accomplira comme un pas de plus dans l'évolution naturelle, comme une des conditions de la fraternité universelle, en vertu des mêmes forces qui ont rattaché les tribus les unes aux autres et formé les nations en faisant du patriotisme la haute vertu pour laquelle il est généralement tenu [2].

1. « Et si nous pouvions imaginer que l'humanité reculât à sa première enfance, revînt en arrière en passant de nouveau par toutes les circonstances et par toutes les épreuves qu'elle a traversées pour en venir à la hauteur où elle est, — en abandonnant à chaque période, à chaque phase de son histoire refaite à rebours, ce que son esprit et son caractère y avaient autrefois gagné, que de fragments, que de dépouilles du sens moral ne retrouverait-on pas çà et là, gisant sur cette route rétrograde, tant qu'enfin l'on découvrirait la condition initiale, celle où, singe ou homme, notre espèce était dénuée de tout sentiment moral véritable. » (*Le Corps et l'Esprit*, p. 58.)

2. Le sentiment patriotique qui pousse l'individu à se sacrifier pour le bien de son pays est, à coup sûr, un sentiment d'une haute moralité, mais on use ou plutôt on abuse parfois du mot « patriotisme » pour désigner ce sentiment national qui met les intérêts du pays bien au-dessus des intérêts de l'humanité et qui inspire des devises comme celle-ci : Mon pays avant tout (*our country against the world*).

Si d'autres arguments étaient nécessaires pour justifier l'opinion qui fait de la conscience une fonction de l'organisation — la plus haute et la plus délicate fonction du plus haut et du plus complet développement organique, — l'observation des conditions de la dégénérescence morale les pourrait fournir. Ne sait-on pas que la conscience est pervertie et parfois détruite par une maladie ou une blessure du cerveau? La dernière faculté acquise dans le progrès de l'évolution de l'homme est la première à souffrir quand la maladie envahit l'organisation mentale. Un des premiers symptômes de l'insanité, qui se déclare avant qu'il y ait le moindre dérangement intellectuel, avant que les amis du malade ne soupçonnent qu'il s'achemine à la folie, c'est la perversion du sens moral paralysé ou détruit. Dans les cas extrêmes, l'homme modeste devient présomptueux et suffisant; le plus chaste est lubrique et obscène; le plus honnête vole; le plus sincère ment. Sans aller si loin, il y a un affaiblissement observable des sentiments moraux, un je ne sais quoi de différent dont les plus proches amis sont frappés, bien qu'ils ne sachent trop comment le définir. Or, ces signes de perversion morale sont réellement les premiers symptômes d'un dérangement mental qui peut, dans son cours ultérieur, passer par tous les degrés du désordre intellectuel et finir par la mort de l'esprit, coïncidant avec la destruction des cellules nerveuses qui servent à ses opérations. Admettra-t-on que la terminaison dépende de l'organisation, ou plutôt de la désorganisation, tandis que le début n'en dépendait point? Cette marche de la dégénérescence n'est que le sommaire, dans un individu, de ce qu'on peut suivre dans la série des générations. Dans l'un et l'autre cas, force nous est de croire que les modifications du moral dépendent aussi étroitement de causes physiques, que les modifications de l'intelligence qui les accompagnent ou les suivent. S'il n'en est pas ainsi, autant

nous vaut renoncer à toute étude des fonctions mentales par une méthode scientifique.

Remarquons encore l'effet souvent produit sur la nature morale d'un individu par une violente attaque de folie. Le malade recouvre entièrement la raison, ses facultés intellectuelles n'ont rien perdu de leur vivacité, mais son caractère n'est plus le même; il n'est plus moralement le même homme, le choc a détruit la plus belle partie de son organisation mentale. Désormais peut-être sa vie sera-t-elle aussi différente de sa conduite passée que, dans un sens opposé, l'existence de Saul de Tarse le fut de celle de l'apôtre Paul. Une attaque d'épilepsie produit le même effet : elle oblitère le sens moral comme elle oblitère quelquefois la mémoire; et un des phénomènes les plus frappants observés dans les asiles est l'extrême changement de caractère et d'humeur qui, chez l'épileptique, précède et annonce l'approche des accès. Une fièvre, une blessure à la tête transforme de même le caractère. On pourrait emprunter à des autorités différentes bien des exemples de cette action du physique sur le moral, le hasard m'en fournit un rapporté par le docteur Prichard : Dans une famille nombreuse et de mœurs régulières, toutes les personnes sauf un jeune garçon étaient d'habitudes calmes et paisibles, d'un excellent naturel, rangées et laborieuses. Un accident grave était arrivé à cet enfant qui avait été blessé à la tête. En grandissant, il devint tout à fait différent de ses frères, absolument ingouvernable, dissipé, sauvage, adonné à toute sorte d'excès; il était en un mot sur la pente de la folie et cependant l'intelligence était entière. Le docteur Wigan exprime la chose sous une forme moins absurde, en réalité, qu'elle ne semble, lorsqu'il se dit « fermement convaincu d'avoir plus d'une fois changé le caractère d'un enfant en lui appliquant des sangsues dans le nez. »

Avant de clore ce chapitre, je dois formuler trois pro-

positions définies et faire une remarque générale qui peut très-exactement se déduire de tout ce qui précède. Voici les propositions : 1° Il existe un tempérament fou qui, sans être lui-même une maladie, peut facilement et brusquement se résoudre en une maladie positive sous l'action d'une cause intérieure ou extérieure ; 2° le sentiment moral comme tout autre sentiment est une fonction de l'organisation; 3° l'absence de sens moral est l'effet occasionnel de l'insanité chez les ascendants. La remarque se présente d'elle-même : avant de considérer jusqu'où et comment la responsabilité est modifiée par la maladie, il est nécessaire de bien comprendre toute la signification physiologique de ces propositions et de se bien convaincre que l'étude physiologique de l'esprit change toutes les relations d'un problème, jusqu'ici exclusivement du domaine de la psychologie et de la théologie.

CHAPITRE III

DES DIVERSES FORMES DE L'ALIÉNATION MENTALE

L'idiotie et l'imbécillité. — La kleptomanie, la pyromanie, etc. sont souvent des signes d'imbécillité. — La folie intellectuelle et la folie affective. — La manie générale et la manie partielle. — La monomanie et la mélancolie. — La démence. — La paralysie générale des aliénés. — Objection contre le système de classification généralement reçu qui prend uniquement pour base certains phénomènes mentaux très-sensibles. — Bases sur lesquelles devrait reposer une classification plus exacte. — Le diagnostic de la folie est une question purement médicale. — Classification proposée par Morel. — Classification proposée par Skae. — Dans quelle voie la recherche médicale doit s'engager à l'avenir. — Le devoir du médecin est de faire connaître la vérité quelque impopulaire qu'elle soit.

Quand on se livre à l'examen des diverses sortes d'incapacité mentale dont l'homme peut être affligé, l'observation complète fait reconnaître qu'il faut distinguer les cas d'absence ou de faiblesse d'esprit, des cas de dérangement d'esprit. Les premiers constituent l'*idiotie* ou l'*imbécillité*; les seconds, la *folie* proprement dite.

L'idiotie est un défaut d'esprit tantôt congénital, tantôt dû à des causes ayant agi pendant les premières années de la vie, avant le développement des facultés mentales. Elle n'existe pas toujours au même degré. L'être qui en est affligé jouit quelquefois de la parole articulée et montre

une faible lueur d'intelligence; d'autres fois il est entièrement dénué du moindre semblant d'intelligence et de la faculté du langage, il n'est guères plus qu'un organisme végétatif. L'imbécillité est simplement une faiblesse d'esprit due à un développement incomplet et peut présenter tous les degrés d'insuffisance morale et intellectuelle; s'abaissant d'un côté par d'imperceptibles gradations jusqu'à l'idiotie, et montant de l'autre, insensiblement, jusqu'au niveau de l'intelligence ordinaire. Chez certains imbécilles, l'insuffisance générale de l'intelligence coïncide avec un développement singulier de cette même faculté dans une direction spéciale. Ils montrent, par exemple, une mémoire étonnante des détails, comme les dates, les noms, les nombres; ils se rappellent et racontent avec la plus grande facilité et une extrême fidélité les particularités exactes d'événements éloignés; ou bien ils déploient des aptitudes mécaniques remarquables; ou encore ils font preuve d'un degré de ruse qui semble peu compatible avec leur faiblesse d'esprit générale. Pour établir l'existence de l'imbécillité dans un cas quelconque, il faut acquérir la preuve qu'il existe un défaut d'entendement, non pas dû seulement au manque de développement des facultés mentales par suite d'une éducation trop bornée, mais un défaut d'entendement qu'aucune éducation n'aurait pu surmonter; en un mot, qu'il manque quelque chose à l'esprit. Il est clair, toutefois, que l'ignorance résultant d'une absence complète de culture, bien que ni les médecins ni les légistes ne la voulussent considérer comme de l'imbécillité, devrait, en bonne justice et par des considérations d'humanité pure, avoir pour effet de diminuer la responsabilité.

Naturellement, il est parfois fort difficile de décider s'il y a réellement imbécillité ou non; la question du degré de responsabilité encourue par l'individu se trouve alors encore plus difficile, et même, pratiquement, elle peut être

insoluble. Il ne peut pas y avoir contestation quant à l'irresponsabilité des idiots : privés de l'entendement par une fatalité contre laquelle ils ne peuvent pas lutter, il serait absurde de parler d'obligation et de responsabilité à leur propos. Mais il n'en est pas de même pour les imbécilles ; quelques-uns demeurent, aussi évidemment que les idiots, au-dessous du niveau où la responsabilité commence ; mais d'autres, cela n'est pas douteux, ont le discernement, et jusqu'à certain point le pouvoir de faire le bien et d'éviter le mal. En présence de leur défaut naturel, cependant, il ne serait pas juste de leur attribuer la responsabilité dans toute son étendue ; en sorte que nous sommes amenés à reconnaître théoriquement une absence complète de responsabilité et une responsabilité mitigée. De même quelques-uns sont capables de conduire leurs affaires ; d'autres en sont absolument incapables ; et il en est enfin dont il serait bien difficile de dire s'ils en sont capables ou non.

On ne peut formuler aucune règle générale pour décider à l'égard des imbécilles soit la question de responsabilité, soit celle de capacité. Chaque cas doit être apprécié en lui-même, compte étant tenu de toute la conduite antérieure de l'individu, depuis qu'il est au monde, de manière à juger jusqu'à quel point elle dénote l'insuffisance mentale. C'est un fait d'observation que l'impulsion au vol, à l'incendie, à la violence, est chose fréquente dans tous les cas où les passions sont d'autant plus fortes que l'intelligence est plus faible. Beaucoup de crimes tels que l'incendie, le viol, le vol et l'homicide même, parfois, sont perpétrés par des individus positivement imbécilles. Ce sont des êtres chez qui la dégénérescence de l'espèce est descendue plus bas encore que chez ces criminels si voisins du type de l'imbécillité, dont j'ai parlé dans un précédent chapitre.

En procédant à l'examen des nombreuses variétés de la

folie, on trouve qu'on peut les ranger en deux grandes divisions, suivant qu'il y a ou qu'il n'y a pas dérangement intellectuel ostensible. La première comprend tous les cas dans lesquels il y a insanité de la pensée ou folie avec délire, et on peut l'appeler *Folie intellectuelle* ou *Folie des idées*. La seconde se compose de tous ceux dans lesquels il y a insanité des sentiments et des actes, mais sans délire et sans incohérence, et on peut la désigner proprement par le nom de *Folie affective*.

Ici, à la fin de son analyse, l'expérience médicale se trouve en conflit avec la tradition légale et le préjugé populaire. L'opinion commune est que le fou manifeste nécessairement son mal par du délire, de la frénésie ou une grande extravagance de conduite, et que l'homme chez qui manque l'une ou l'autre des manifestations de cette espèce ne peut pas être fou ; pour le vulgaire, en un mot, la folie est chose si ostensible que personne ne peut s'y tromper. Les légistes qui, pour la plupart, n'en savent pas plus que le vulgaire à cet égard, partagent cette manière de voir. En conséquence, quand le médecin vient témoigner de l'existence de certaines formes du mal, beaucoup moins marquées et où les indications sont d'un caractère plus subtil et plus obscur, les gens de loi admettent volontiers que l'homme de l'art expose des théories ingénieuses et imaginaires afin de faire montre d'habileté, ou bien que, prévenu par la nature de ses études habituelles, il voit la folie partout où il la cherche. Mais les faits sont là ; et ils continuent à s'affirmer après que la raillerie s'est épuisée à jeter le ridicule sur les théories médicales. Il n'est point douteux qu'il existe des cas d'insanité où le dérangement intellectuel n'est presque pas ou même pas du tout apparent ; bien plus, parmi les variétés les plus dangereuses de la folie, plusieurs sont de cette sorte. Les plus dangereuses en effet ; car l'insanité se déploie non dans les idées mais dans les actes. Il est, par conséquent,

nécessaire de faire de ces espèces une classe spéciale, n'en déplaise à ceux qui n'ont pas eu l'occasion ou ne se sont point donné la peine d'acquérir la connaissance de ces faits.

En examinant les cas de folie *intellectuelle* ou de manie (le mot manie étant souvent usité dans le sens général comme synonyme de folie), on voit qu'il en est dans lesquels le désordre de la pensée est général, le malade étant en proie à des délires divers ou à une incohérence plus ou moins grande, tandis qu'il en est d'autres où ce désordre semble limité à un seul sujet, ou à un certain ordre d'idées, l'entendement conservant toute sa netteté sur tout le reste. Ceux-là sont classés sous la dénomination de *manie générale* aiguë ou chronique ; ceux-ci forment la classe de la *manie partielle*, toujours chronique. Il est rare qu'une question de responsabilité s'élève à propos de manie générale, car le désordre mental est alors patent. Cependant notons en passant que si le critérium légal de la responsabilité, c'est-à-dire la capacité de discerner le bien et le mal dans un cas particulier, était appliqué dans toute sa rigueur et en toute circonstance, il déterminerait parfois la condamnation et le châtiment d'individus affectés de manie générale et qui, dans les paroxysmes de leur folie, commettent des actes de violence dont ils savent bien devoir s'abstenir mais dont il leur est en même temps impossible de s'abstenir.

L'existence de ce qu'on a appelé la manie partielle est admise sans opposition. Ni le vulgaire ni les légistes ne font difficulté d'avouer qu'un homme peut être fou sur un point et très-sensé sur tous les autres ; et, pourtant, à bien considérer les choses, cela paraît plus extraordinaire que l'existence de la folie du sentiment ou de la conduite chez un individu qui n'extravague pas. Quoi qu'il en soit, il y a même une tendance à exagérer la fréquence de cette espèce et à en donner une définition plus rigoureuse

que la réalité ne le comporte. C'est dans ce cas que le conflit se produit entre l'expérience médicale et le dogme légal sur le point de savoir quelle est la responsabilité de l'individu ainsi partiellement fou, s'il vient à commettre un crime qui ne soit pas le produit direct de son délire. Le légiste affirme que, en pareille occurrence, le fou est punissable exactement comme s'il était sain d'esprit; le médecin le nie.

Il est d'usage d'établir dans l'insanité partielle une subdivision, et d'y distinguer la *monomanie* et la *mélancolie*, d'après le caractère du sentiment qui accompagne le délire des idées. Si le malade est exalté, confiant, plein de lui-même et si le trouble de ses pensées est conforme à ces sentiments, on dit qu'il est atteint de *monomanie* ; s'il est au contraire déprimé, défiant, sombre, et que ses divagations correspondent à cet état, on le dit affecté de *mélancolie*. Quelques auteurs cependant font de la mélancolie une classe à part et emploient les mots de monomanie et de manie partielle comme synonymes, bien que certains cas de mélancolie soient les exemples les plus frappants d'insanité partielle. Ils se fondent pour cela sur ce qu'il est des cas où le malade est en proie aux appréhensions, à la frayeur, aux délires et à l'anxiété qui en résulte, en un mot sur ce qu'il y a alors désordre général de l'intelligence avec dépression mélancolique. A proprement parler, on ne peut donc pas présenter tous les cas de mélancolie comme des cas d'insanité partielle, puisque quelques uns sont très-réellement des cas de trouble général aigu confinant de si près ou aboutissant si rapidement à la manie aiguë qu'on ne peut pas toujours les en distinguer. Le mot monomanie, si l'on veut absolument l'appliquer à la mélancolie, ne devrait désigner que la forme chronique de cette affection, celle qu'Esquirol appelait la *lypémanie*. L'incertitude de ces divisions, mise en évidence par ce qui précède, atteste le caractère arti-

ficiel et peu satisfaisant de la classification généralement reçue. Elle ne se maintient que parce qu'on n'en a pas encore présenté une meilleure ou parce que celles qu'on a proposées n'ont pas été admises.

Quand une des formes ci-dessus mentionnées de l'insanité a duré un certain temps sans amendement, l'esprit s'affaiblit; et le fou, passant par tous les degrés de l'aliénation et de la caducité, finit par tomber dans cette condition qu'on nomme la *démence*. La démence est la destruction de l'esprit par la maladie; et, naturellement, elle est plus ou moins générale, plus ou moins complète. Dans les pires circonstances le dément a aussi peu d'intelligence que l'idiot complet; la seule différence c'est qu'il a perdu ce que l'idiot n'a jamais possédé.

Il est une forme remarquable de la folie dans laquelle, à des symptômes mentaux d'un caractère à peu près uniforme, se joignent des symptômes de paralysie musculaire. Cette paralysie augmente peu à peu et suit une marche définie qui toujours aboutit à la mort. On fait donc en général de cette variété une classe particulière, sous le nom de *Paralysie générale des aliénés*. Comme on le voit, on se départit en cette circonstance du principe d'après lequel les phénomènes mentaux ostensibles servent de base à la classification; ici les symptômes physiques qui accompagnent le désordre de l'esprit sont pris en considération, et ce sont eux qui donnent son nom à la maladie.

A part cette exception, toutefois, la classification admise repose sur l'évidence de quelques-uns des symptômes mentaux les plus sensibles; c'est-à-dire qu'elle est purement psychologique. Elle se réduit simplement à ceci : Y a-t-il exaltation et délire avec plus ou moins d'incohérence? c'est la *manie aiguë*; après qu'un peu de calme s'est établi, le délire et l'incohérence persistent-ils? c'est la *manie chronique*; les illusions du délire sont-

elles bornées à un objet unique ou à certains enchaînements d'idées seulement, le fou s'exprimant sensément sur tout le reste? c'est la *monomanie ;* s'il y a dépression, humeur sombre, idée fixe de damnation ou de ruine, c'est la *mélancolie ;* enfin quand il y a obscurcissement de la mémoire, oblitération des sentiments, affaiblissement ou extinction de l'intelligence, c'est la *démence*

Cette classification a causé bien des mécomptes et plus d'une tentative stérile a été faite pour la remplacer par une meilleure. Elle est extrêmement vague, et, partant, n'apprend presque rien de la maladie. C'est positivement une classification grossière de certains symptômes bien marqués ; ce n'est pas une classification exacte des diverses variétés du mal qu'on désigne sous le terme générique de folie ; elle ne nous apprend rien quant à la cause de telle forme particulière de la maladie et à sa marche, sa durée, ses chances de terminaison, son traitement. De plus, elle ne laisse pas que d'avoir été fort nuisible en concentrant l'attention sur un petit nombre des traits généraux de l'état mental, et en la détournant d'observer les diverses causes physiques de la maladie ainsi que les symptômes du même ordre. Elle a fortifié la notion que la folie est une maladie de l'esprit sans rendre sensible en même temps que c'est aussi une maladie du corps. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait dit que tout homme ayant le sens commun est aussi compétent qu'un médecin pour connaître si un individu est fou ou non. Toutefois pour que cette assertion fût incontestable, il faudrait pouvoir garantir que tout homme a le véritable sens commun, lequel procède de l'expérience et du savoir et, dans n'importe quel genre d'investigation scientifique, n'est que le sens *commun* à ceux qui possèdent ces deux qualités. Le prétendu sens commun de n'importe qui, dépourvu de ces deux lumières, pourrait fort bien n'être que le préjugé commun né de l'ignorance ; autrement, ce premier venu sans expérience

spéciale, se trouvant tout d'un coup aussi compétent que ceux qui se sont instruits de la maladie à force de travail opiniâtre et d'observation patiente, devrait être en vérité un homme d'un sens bien peu commun. Mais n'est-il pas fort étrange qu'on ait fait du sens commun la mesure de ce qui, par essence même, n'a justement point de sens ; de ce qui est absolument contraire à toute l'expérience d'un entendement sain ?

Un exemple montrera mieux à quel point l'observation éclairée par l'expérience est nécessaire pour former une juste conclusion. Voici un homme qui a toujours été modéré dans sa conduite, prudent et laborieux en affaires, exemplaire dans toutes les choses de la vie. Tout d'un coup, un grand changement s'opère en lui ; il se jette dans les dissipations de toute espèce, se lance dans des spéculations commerciales effrénées, et ne conserve plus le moindre respect ni pour sa femme ni pour sa famille, ni pour les devoirs de sa position. Ses amis confondus ne voient là que les effets du vice et gémissent qu'un homme de tant d'honneur et de vertu ait pu faire une si triste chute. Au bout de quelque temps, ils apprennent qu'il va passer en cour d'assises pour y répondre soit d'un attentat à la vie de quelqu'un, soit d'un vol d'argent ou de bijoux, et ils ne s'étonnent pas que les vices de ce malheureux l'aient conduit là. Mais un médecin compétent examine cet homme, il note en lui une légère particularité de la prononciation et peut-être une inégale dilatation des pupilles ; ces symptômes rapprochés de l'histoire de sa vie passée permettent au médecin de dire avec une certitude positive que cet individu est frappé d'une maladie qui, minant peu à peu son intelligence et ses forces, détruira avant qu'il soit longtemps ses facultés mentales et ses facultés physiques, et enfin sa vie. C'est là un mal si bien connu que le médecin peut satisfaire à ce qui est l'épreuve de toute science, c'est-

à-dire prédire avec certitude ce qui doit arriver. La dissipation, la spéculation, même le vol, n'étaient chez cet homme, comme il arrive souvent, que les premiers symptômes de la paralysie générale des aliénés. Évidemment le sens commun, sans l'expérience particulière, n'avait guère chance de décider juste dans un cas pareil. Ce même exemple peut servir en outre à montrer de quel faible secours est une classification uniquement basée sur les symptômes mentaux, et combien le médecin est peu renseigné lorsqu'il n'a pas d'autre guide. En effet, au premier période de la maladie il eût fallu la considérer comme une *folie affective ou morale* ; plus tard comme une insanité *intellectuelle* ; et enfin, au dernier degré, comme une *démence*. Ainsi le même patient peut en quelque temps passer par toutes les classes de la symptômatologie, bien que souffrant d'une seule et même maladie. Cela est si évident, et les particularités, soit physiques soit mentales, de la paralysie générale sont tellement caractéristiques, que tous les aliénistes s'accordent à en faire une exception à la règle générale de la classification ; elle constitue pour eux une classe à part, fournissant ainsi la condamnation pratique la plus forte d'une classification purement psychologique.

Comme il m'a servi à montrer le défaut, ce même exemple me servira à indiquer le remède. Il n'y a qu'à faire pour toutes les formes de la folie ce qu'on a fait pour la paralysie générale ; c'est-à-dire qu'à étudier avec soin l'histoire naturelle de ces affections et à se mettre ainsi en mesure d'en établir la classification naturelle. Par l'exacte observation de la cause, des symptômes physiques et mentaux, et de la marche de la maladie dans chaque cas, par l'accumulation des observations de ce genre, il est à croire qu'on finira par pouvoir former des groupes naturels ou des familles dont chacune aura certains traits caractéristiques. La connaissance de ces caractères fournira immédiatement

une information positive sur la cause, le cours et la terminaison probables d'un cas particulier appartenant au groupe. On ne devrait pas avoir d'autre objet que d'appliquer dans toute leur rigueur les lois de l'observation et de la généralisation inductives à l'étude de la folie, depuis ses tout premiers commencements jusqu'à son dernier période ; c'est-à-dire de s'enquérir minutieusement des antécédents de la maladie dans chaque cas, d'observer avec soin tous les faits soit du physique soit du moral qui se produisent dans son cours; d'expérimenter pour ainsi dire sur le malade en usant de tous les moyens pour mettre en évidence les particularités individuelles de son esprit, comme on emploie tous les moyens pour découvrir toutes les douleurs de son corps; et d'obtenir ainsi une histoire exacte et complète de son mal. Quand on aurait réuni un nombre suffisant d'observations de ce genre, on procéderait à leur coordination en groupes ou à une généralisation qui en formerait des types naturels ; et alors, un cas particulier se présentant dans la pratique, il serait possible, rien qu'en le rapportant à son ordre naturel, de l'élucider grâce aux notions définies déjà acquises. Au lieu de cela, le système actuel qui embrasse sous une vague dénomination une variété plus ou moins grande d'affections, n'ayant souvent rien de commun que le symptôme particulier d'où cette dénomination est tirée, ne nous fournit sur chacune d'elles que de faibles indications et nulle connaissance positive.

Il est évident que plus la médecine marchera dans la voie de l'observation inductive, moins elle sera exposée à la critique des légistes et des personnes dépourvues de la connaissance pratique de la maladie. Il sera impossible de déclarer, comme un Lord Chancelier d'Angleterre le faisait dernièrement, dans son ignorance, que la folie est proprement l'objet de l'investigation morale, et de condamner comme le faisait sa suffisance présomptueuse « la

mauvaise habitude qui tend à s'établir de supposer que c'est une maladie physique. » Il deviendra de plus en plus patent que nul ne peut décider de la nature de l'insanité, sans être guidé par la science des hommes qui en ont fait leur étude; et tout le monde reconnaîtra l'absurdité des légistes à prétendre porter, sans l'aide du médecin, un diagnostic médical de la folie, comme tout le monde reconnaîtrait leur absurdité s'ils prétendaient porter un diagnostic de la fièvre ou de la variole. Non pas que les espèces soient exactement semblables. Car lorsque le médecin est appelé pour reconnaître la folie invoquée à l'excuse du crime, il ne faut pas perdre de vue que la loi, elle aussi, est intéressée à établir un diagnostic, le diagnostic du crime. Or les symptômes dont le magistrat et le médecin ont l'un et l'autre à tirer une conclusion sont en grande partie les mêmes. Malheureusement, tandis que le magistrat peut voir et apprécier les signes qui indiquent le crime, il ne peut pas apprécier les symptômes qui dénotent la maladie; ceux-ci, il les néglige ou il les ignore, car ils n'ont pas de signification pour lui et il est porté à croire que le médecin, qui les aperçoit et en reconnaît l'importance, fait simplement du crime la preuve de la folie. Le vol, aux premiers stades de la paralysie générale, est un fait suffisamment tangible; mais qui, si ce n'est le médecin familier avec le mal, reconnaîtra l'inégalité des pupilles et la gêne de la prononciation marquant le début d'une affection cérébrale incurable, et fournira la véritable interprétation à donner au vol? La folie étant une maladie *qui ne peut pas exister sans* un désordre des organes et des fonctions physiques, le diagnostic en doit appartenir au médecin, seul compétent pour rechercher et apprécier ce désordre. Ceux qui voudraient lui enlever le diagnostic de la maladie pourraient tout aussi justement lui en enlever le traitement.

Feu M. Morel, médecin distingué de l'asile de Saint-

Yon, près Rouen, proposa, il y a quelques années, une classification des maladies mentales, qui, bien que de peu de valeur dans la pratique et défectueuse, comme il serait facile de le montrer, au point de vue théorique, avait au moins le mérite d'exprimer la tendance des études modernes sous une forme systématique. Le but de l'auteur était de classer les désordres de l'esprit d'après leur cause. Il rangeait toutes les formes de la folie en six groupes principaux ayant chacun ses subdivisions diverses en classes ou variétés. L'indication de ces groupes permettra de montrer que la folie est une maladie essentiellement physique et qu'en aucun cas on ne peut obtenir la connaissance réelle de ses causes et de sa nature sinon par l'observation et l'induction.

Dans le système de M. Morel, le premier groupe est celui des *aliénations héréditaires*. Tous les cas de ce groupe, affirme-t-il, ont des caractères spéciaux auxquels on les peut reconnaître. Les causes ordinaires peuvent déterminer l'explosion du mal; mais une fois qu'il s'est développé il y a dans sa forme, dans sa marche, dans sa terminaison des traits spéciaux qui, pour un observateur habile, en dénotent clairement l'origine. Le second groupe comprend toutes les espèces dans lesquelles l'insanité résulte de l'usage habituel de substances enivrantes ou narcotiques, telles que l'alcool, l'opium, le haschich, ou bien de l'intoxication par des substances vénéneuses, telles que le phosphore, le plomb, le mercure; ou enfin de l'exposition à l'influence pernicieuse des miasmes de marais. Les désordres particuliers des fonctions physiques ou mentales qu'on observe dans toutes les variétés de ce groupe, bien que présentant des différences spéciales qui obligent à des subdivisions, ont tant de traits communs, sont en fait, d'après l'auteur, tellement caractéristiques qu'ils justifient la formation du groupe des *aliénations par intoxication*. Le troisième groupe se compose de

toutes les variétés d'aliénation produites par la *transformation d'autres névroses* et renferme les folies hystérique, épileptique et hypochondriaque. L'hystérie, l'épilepsie et l'hyponchondrie exercent une influence spéciale sur la nature des actes et des idées de ceux qui en sont affectés, et la vésanie reflète le caractère fondamental de la névrose dont elle est la transformation, bien que chaque espèce ait en même temps des caractères communs à toutes les autres variétés du groupe. Le quatrième groupe se compose de tous les cas où l'aliénation est due à une *maladie idiopathique* du cerveau : en tête se trouve la paralysie générale des aliénés qui constitue la variété principale ; une autre variété est formée de tous les cas où il y a affaiblissement progressif ou abolition des facultés intellectuelles à la suite des maladies chroniques du cerveau ou de ses enveloppes. Le cinquième groupe est celui des *folies sympathiques*, c'est-à-dire des cas où le siége primitif de la maladie est non dans le cerveau mais dans quelque autre organe du corps, le cerveau n'étant affecté que secondairement et sympathiquement. Le sixième et dernier groupe n'est pas fondé sur les rapports de la maladie avec la nature de sa cause ; ce principe de la classification est abandonné et le groupe n'a d'autre raison d'être que sa commodité ; il comprend tous les cas de *démence*, cet état terminatif de la dégénérescence mentale.

Je ne veux pas discuter ici les défauts du plan de classification proposé par Morel ; il me suffit d'indiquer qu'il a au moins le mérite de bien mettre en évidence que l'aliénation mentale est due à des causes physiques. Sans aucun doute, chacune des causes décrites par le médecin français peut déterminer la maladie, et, sans aucun doute encore, lorsqu'il en est ainsi, il y a ordinairement des symptômes physiques constituant une partie aussi essentielle de l'affection que les symptômes mentaux sur les-

quels l'attention se fixe principalement. Au lieu donc de s'arrêter à un symptôme mental tout à fait marqué, comme la tendance au suicide, au meurtre, à l'incendie, au vol, pouvant se rencontrer dans un cas particulier, et de créer des entités pathologiques telles que la manie suicide ou homicide, la kleptomanie et la pyromanie, qui n'ont aucune existence en tant que maladies distinctes, l'objet qu'on devrait se proposer serait l'observation exacte de tous les signes fournis par le corps ou par l'esprit pour remonter par là jusqu'à la cause. Etant donné un cas d'aliénation dans lequel se manifeste l'impulsion homicide, on rechercherait à quels autres symptômes elle est associée; on rapporterait en conséquence cette espèce à son groupe naturel et on constaterait sa relation avec la cause. C'est de cette manière seulement qu'on présentera une peinture exacte d'une maladie réelle; au lieu de cacher l'insuffisance de l'observation sous une dénomination prétentieuse et de produire un semblant de connaissance, en imaginant ce qu'on ne peut considérer que comme une entité morbide métaphysique.

Feu le Docteur Skae, de Morningside, a fait aussi une tentative digne d'éloges pour distribuer les variétés de l'aliénation mentale en groupes naturels ayant des traits caractéristiques. Il proposait de classer la folie non pas d'après les symptômes mentaux mais d'après l'état physique dont le trouble de l'esprit est l'accompagnement. D'après ce principe, il établissait jusqu'à trente-cinq groupes dont chacun correspondait à une condition particulière du corps et à un caractère psychologique spécial. Ce n'est pas ici le lieu de décrire et de discuter ces ordres prétendus naturels qui ont encore à se faire reconnaître et accepter; il suffit d'en indiquer brièvement le caractère, de façon à montrer dans quelle voie est aujourd'hui engagée l'étude scientifique de l'aliénation mentale.

Le premier groupe naturel est l'*idiotie* qui comprend l'*imbécillité* sous toutes les formes et à tous les degrés. Là devraient se ranger tous les cas d'idiotie et d'imbécillité morales véritables, de la plupart desquels la classification actuelle fait autant de monomanies de diverses sortes ; par exemple, ceux que caractérise un penchant instinctif à la cruauté, à la destruction ou au vol. Beaucoup de kleptomaniaques, comme le remarquait justement le docteur Skae, ont cette tendance dès l'enfance et ne sont que des *imbécilles moraux*. Le second groupe, celui de la *folie épileptique*, comprend tous les cas d'aliénation se rattachant à l'existence de l'épilepsie, dont plusieurs, sinon tous, présentent certainement un caractère psychologique spécial. La *folie de puberté* forme un autre groupe ; la maladie apparaissant vers la période de puberté et ayant en apparence son point de départ dans les changements qui s'accomplissent alors dans la circulation et le système nerveux. Il est hors de doute que ces changements importants produisent une grande révolution dans l'économie soit du corps soit de l'esprit, et deviennent parfois une cause de folie ; on peut aussi admettre que les symptômes mentaux sont à certains égards spéciaux, sinon tout à fait distincts. La *folie de la grossesse*, la *folie puerpérale* et la *folie de lactation* constituent ensuite trois groupes séparés ; la connaissance des particularités de chacun d'eux met immédiatement l'observateur habile à même de placer tous les cas de la pratique dans la catégorie qui leur convient. Le retour d'âge, chez les femmes, fait parfois éclater un désordre de l'esprit qui, présentant des caractères spéciaux, peut être appelé la *folie climatérique*. Lorsque la folie se rattache à l'existence de la phthisie, et surtout quand les deux affections se montrent à peu près en même temps, l'aliénation se manifeste sous une forme qui justifie, d'après l'auteur, la création d'un nouveau

groupe, celui de la *folie phthisique*. L'insanité de la vieillesse qui peut débuter comme la manie ou la mélancolie, mais qui généralement présente le caractère plus ou moins marqué de la démence, constitue le groupe naturel distinct de la *folie sénile*. Le *delirium tremens* et sa proche parente la *dipsomanie*, font encore deux groupes.

Cette énumération donne une idée des ordres naturels tels que le Docteur Skae les concevait. Tous les cas qui ne peuvent pas rentrer dans ces groupes sont réunis par lui sous la dénomination générale de *folie idiopathique*, et il en admet deux variétés, la forme *sthénique* et la forme *asthénique*, suivant que la santé du corps est forte ou faible. Mais, que l'affection soit aiguë ou chronique, que les symptômes soient ceux de l'exaltation ou de la dépression, tous ces cas doivent être rapportés à des causes morales, comme la perte de la fortune ou celle d'un parent, une forte commotion morale ou un violent effort de l'intelligence, et tous sont précédés de la même cause prochaine, l'insomnie.

Les dénominations dont Skae s'est servi pour désigner ses groupes feraient naturellement croire que sa classification était basée sur l'étiologie, c'est-à-dire sur la cause observée ou supposée dans chaque espèce. Mais telle n'était point l'intention de l'auteur ; son but était réellement de s'emparer de tout ce qu'il y a de traits spéciaux dans l'histoire naturelle complète de la maladie : — dans ses premiers symptômes, dans ses variations, dans sa marche, dans sa terminaison aussi bien que dans sa cause supposée, et en réunissant ainsi des cas semblables, d'en constituer un groupe ou une famille naturelle. La cause présumée ou la cause partielle n'est invoquée que pour fournir à chaque ordre le nom le plus convenable. Le nom importe peu dès lors qu'il ne peut pas nous égarer ; la grande question est nécessairement de

savoir s'il y a réellement un si grand nombre de groupes distincts et bien caractérisés, un si grand nombre d'ordres vraiment naturels, et à cela il n'y a de réponse possible qu'après une longue expérience et une observation minutieuse pratiquée sur une vaste échelle.

Quel que doive être le résultat des investigations futures, il est certain que parmi les ordres proposés quelques-uns ont une valeur pratique et sont institués d'après une méthode que le médecin expérimenté suit d'instinct, lorsqu'il a à donner son opinion sur un cas d'aliénation mentale. Il ne se demande pas s'il a affaire à la manie ou à la mélancolie, car il sait que cela ne lui apprendrait rien; mais il se demande si l'espèce qu'il a sous les yeux se rattache à l'épilepsie ou à la phthisie, à l'hérédité ou à la paralysie générale, et il la compare, en conséquence, avec les cas analogues de sa pratique. Plus nombreuses sont les observations analogues que l'expérience fournit à sa mémoire, et plus sûr est le jugement qu'il peut porter dans un cas particulier. Dans les maladies mentales, en effet, comme dans les autres parties de la médecine qui n'est pas une science exacte, le plus ou moins d'habileté du médecin dépend du nombre et de la variété des cas dont son expérience a fait provision, pour ainsi dire, et que sa mémoire peut comparer. Il n'est pas toujours possible à un praticien de rendre exactement compte aux autres du chemin qu'il a suivi pour arriver à ses conclusions, l'acquisition inconsciente et la décision instinctive précédant la méthode consciente et le jugement délibéré ; mais cela n'empêche pas que son opinion ne soit juste. Lorsqu'il peut dire d'une forme de la folie ce qu'il est en droit d'affirmer de la paralysie générale, souvent punie comme un crime, à son début : que c'est une maladie du corps et de l'esprit qui va suivre une marche définie, présenter tels caractères, se terminer de telle manière, probablement dans tel laps de temps, il

est certes autorisé à vouloir qu'on attache quelque importance à son opinion dans les cas même où il ne lui est plus permis de se prononcer avec autant de précision. Assurément il peut demander que, en dépit des Lords Chanceliers, la folie ne soit pas traitée comme un sujet d'étude morale mais comme une maladie relevant des mêmes méthodes que toutes les autres espèces pathologiques.

Ces remarques sur la classification n'ont pas pour but de mettre en discussion un point qui ne pourrait être convenablement traité que dans un ouvrage sur la folie. J'ai simplement voulu montrer quelle direction positive a prise de nos jours l'étude de l'aliénation mentale. Les aliénistes ne se bornent pas à reconnaître que c'est une maladie du corps ; mais ils travaillent, avec un succès croissant, à découvrir à quel trouble organique particulier se lient des symptômes mentaux particuliers. Evidemment, au fur et à mesure qu'ils avancent dans cette voie, ils doivent arriver à des résultats qui sont de moins en moins à la portée des gens n'ayant point étudié la maladie. Il leur est donc permis d'espérer qu'ils échapperont au moins à quelques-unes des critiques qu'on leur prodigue si aisément aujourd'hui. Leur situation deviendra de plus en plus semblable à celle de l'expert chimiste, qui traite de faits unanimement reconnus hors de la compétence de ceux qui n'ont pas l'instruction nécessaire. Le nombre est bien petit des personnes qui, ne sachant pas la chimie, s'aventureraient à juger de la valeur d'une expertise chimique dans un cas d'empoisonnement ; mais tout le monde se croit compétent pour décider si un homme est fou ou non ; or le préjugé général se représentant le fou comme un maniaque furieux ou un extravagant en délire, il ne faut pas s'étonner que les jugements aient été souvent cruels et les critiques injustes. Malgré tout, fort de la certitude que l'observation rigoureuse et patiente de la folie, unie au zèle et à la volonté

d'en comprendre la nature, le met en droit d'énoncer avec autorité les résultats de son expérience, le médecin ne doit pas hésiter à exprimer son opinion sincèrement et sans crainte, si contraire qu'elle soit à celles du vulgaire. « Le malheureux promis d'avance à la folie par une organisation défectueuse ou par un vice héréditaire, rendu fou par la misère ou par une déception violente réagissant sur un cerveau malade, n'a plus au monde d'autre ami que le médecin.... Le même courage qui fait braver au médecin les dangers de la peste doit le soutenir dans son devoir et lui faire braver les attaques des langues et des plumes venimeuses. Ni les cris du peuple réclamant des exécutions, ni les sévérités des magistrats méprisant la vérité psychologique ne doivent le détourner de sa tâche de savant et de son devoir de témoin. Son affaire est de déclarer la vérité. La société fera ensuite de cette vérité ce qu'il lui plaira. » (Conolly).

Dans les chapitres qui vont suivre, je ne m'occuperai que des formes de l'aliénation mentale pouvant donner lieu aux doutes et aux controverses, et je discuterai, par rapport à elles, la valeur du criterium de responsabilité adopté par les tribunaux. Je ne décrirai pas ces variétés en détail, ce serait l'affaire d'un traité de la folie, mais je discuterai, en m'éclairant de l'observation médicale, l'opinion que la loi s'en est faite et le préjugé qu'en a la foule. Le mieux sera donc de les désigner sous les noms les plus simples et les plus généralement reçus, sans attention à la nomenclature scientifique. Mais avant d'aborder cette tâche, il est nécessaire d'établir quelle est la notion légale de la responsabilité en ce qui concerne la folie. Dans les chapitres précédents j'ai suffisamment fait connaître le point de vue du médecin ; il me reste à exposer les doctrines juridiques, à montrer comment elles en sont venues à leur état actuel, et dans quelle mesure elles s'accordent avec les résultats de l'observation scientifique.

CHAPITRE IV

LA LOI ET LA FOLIE

I. Ancienne définition légale de la folie. — Opinion de lord Hale. — Théorie du juge Tracy : le fou est une bête sauvage. — Procès de Hadfield ; déclaration d'Erskine que le délire est le véritable caractère de la folie. — Procès de Bellingham ; déclaration du *Chief Justice* Mansfield que le discernement du bien et du mal en général est le criterium légitime de la responsabilité. — Procès de Mc Naughten ; réponse des juges anglais aux questions posées par la Chambre des Lords. — Le discernement du bien et du mal en ce qui concerne l'acte particulier, au moment où cet acte a été commis, est déclaré le véritable criterium de la responsabilité. — Une exception à cette règle forme une question dont la décision appartient au Jury. — Le juge prend le rôle du Jury. — Critique par les juges américains des réponses des juges anglais. — Incertitude du résultat quand la question de folie est soumise aux tribunaux anglais. — Opinions des juges américains : affaire *Boardman* contre Woodman ; affaire *Jones* et *Pike*. — Le Code pénal français et le nouveau Code pénal allemand. — Commentaire sur la théorie de la responsabilité en cas de discernement.

II. Ancienne jurisprudence sur la capacité testamentaire : affaire de *Cartwright* contre *Cartwright*, *Dew* contre *Clarke* et *Waring* contre *Waring*. — Récents arrêts en Amérique. — Arrêt de la Cour du Banc de la Reine dans l'affaire de *Banks* contre *Goodfellow*. — Comparaison de la loi relative à la capacité testamentaire avec la loi relative à la responsabilité criminelle.

I

RESPONSABILITÉ DU FOU EN MATIÈRE CRIMINELLE.

Quand on voit quelles idées fausses et étranges on se faisait autrefois de la nature et des causes de la folie, et

lorsqu'on considère l'ignorance où l'on était, faute d'observer, des nombreuses variétés de ce mal, on ne peut pas s'étonner que l'ancienne jurisprudence fût sur ce point tout à fait défectueuse. Dans le principe, la loi anglaise paraît n'avoir reconnu que deux espèces de fous, l'*idiot* et le *lunatique*. L'idiot est celui qui, de naissance et par une infirmité perpétuelle, est *non compos mentis*; le lunatique tantôt a sa connaissance et tantôt ne l'a pas : *aliquando gaudet lucidis intervallis*, et par conséquent, il est *non compos mentis* tant qu'il ne jouit pas de l'entendement. Mais avec le temps on distingua la folie partielle de la folie totale, tout en déclarant que la folie partielle n'enlevait rien au patient de la responsabilité d'un acte criminel. « Il y a, dit Lord Hale, une folie partielle et une folie totale. La première peut consister à *quoad hoc vel illud insanire* quant aux choses. Ainsi certains individus, qui font de leur raison l'usage compétent à l'égard de certains objets, sont cependant sous l'influence d'un certain *démentement* en ce qui est de telles applications, tels discours ou tels sujets particuliers. D'autres fois, la folie est partielle quant au degré ; c'est la condition d'un très-grand nombre de gens, spécialement des personnes mélancoliques, dont l'infirmité se manifeste en général par des craintes et des griefs excessifs et qui cependant ne sont pas totalement dépourvus de l'usage de la raison. Cette folie partielle, si fâcheuse soit-elle, ne semble pas pouvoir servir d'excuse légitime en cas de crime commis ; car, sans doute, beaucoup d'individus criminels envers eux-mêmes ou envers les autres sont sous l'influence d'un certain degré de folie partielle quand ils accomplissent leurs méfaits. Il est fort difficile de marquer la ligne invisible qui sépare la folie partielle de la folie totale ; c'est au juge et aux jurés à bien peser toutes les circonstances et à éviter, d'une part, de montrer une sorte d'inhumanité pour les imperfections de l'humaine nature,

et, d'autre part, d'accorder une trop grande indulgence à des crimes affreux. » Cette ligne invisible, si difficile à tracer, n'était pas, qu'on le remarque bien, celle qui sépare la raison de la folie, mais celle qui forme la limite entre l'insanité complète et l'insanité partielle. On ne trouvait aucune inhumanité envers l'imperfection de la nature humaine à punir comme un agent pleinement responsable le malheureux affecté de folie partielle ; quelque influence qu'eût pu avoir sur lui la maladie, au moment où l'acte réprouvé était accompli.

Le principe ainsi posé par Lord Hale fut dans la suite appliqué dans toutes les Cours d'Angleterre. Ainsi, en 1723, dans le procès d'Arnold, qui, étant incontestablement fou, avait tué Lord Onslow, le juge Tracy fit la déclaration suivante : « Pour reconnaître qu'un homme est fou au point d'échapper à la sanction de la loi, il ne suffit pas qu'il ait l'esprit dérangé et qu'il y ait dans ses actes quelque chose d'inexplicable; il faut qu'il soit totalement privé d'intelligence et de mémoire, et ne sache pas plus ce qu'il fait qu'un petit enfant, qu'une brute ou une bête sauvage. Voilà les êtres que la loi ne frappe jamais. » Sous ce rapport, il y avait une grande différence entre les causes civiles et les causes criminelles. Tandis que la loi refusait d'exempter du châtiment les actes criminels à moins que la raison de leur auteur ne fût entièrement absente, elle invalidait les actes civils d'un individu et lui enlevait la conduite de ses affaires et de sa personne, pour peu qu'il y eût folie partielle et alors même que les actes attaqués n'avaient avec l'aberration de son esprit aucune relation appréciable. L'intelligence d'un homme pouvait ne pas être suffisante pour le mettre en état de diriger ses affaires et de disposer de son bien; mais, alors même, elle était très-suffisante pour le rendre responsable d'une violence criminelle. Il était juste de pendre pour assassinat un individu reconnu in-

capable de prendre soin de sa personne et de sa fortune.

Ce fut en 1800, dans le procès de Hadfield, qui avait tiré sur le roi au théâtre de Drury-Lane, que la doctrine de Lord Hale tomba pour la première fois en discrédit et qu'il se fit ce qu'on peut appeler, pour le temps, un progrès. L'attorney-général, dans son réquisitoire, invoqua cette doctrine, et, s'y conformant, il dit aux jurés que pour que la folie pût légitimement soustraire le coupable à la peine, il fallait qu'il y eût chez lui privation totale de la mémoire et de l'intelligence. Erskine, qui défendait l'accusé, répliqua avec vigueur qu'à prendre ces mots dans leur sens littéral, « jamais folie pareille ne s'était vue au monde. » Dans toutes les causes, compliquées de considérations analogues, dont a retenti Westminster Hall, dit-il, « les fous non-seulement ont montré la mémoire et la connaissance la plus parfaite des rapports où ils se trouvaient à l'égard d'autrui, mais encore ils se sont presque tous fait remarquer par leur subtilité et leur finesse. Le délire, dont l'acte criminel soumis aux juges a été le produit direct et sans réserve, constitue précisément cette espèce de folie qu'il est juste d'exempter de la peine. Le délire donc, quand il n'y a ni frénésie ni manie furieuse, est le véritable caractère de la folie. » Il n'était pas douteux que Hadfield discernait le bien du mal et qu'il avait conscience de la nature de son action avant de la commettre; il en avait manifesté l'intention, car il l'avait soigneusement préparée et il avait déployé de la ruse pour l'exécuter; il s'attendait aussi à ce que cette action entraînât pour lui un châtiment, car c'était précisément là son motif pour l'accomplir. Il n'en était pas moins évident pour tout le monde que Hadfield était fou et que son attentat était le produit de la folie. Il fut donc acquitté; mais l'acquittement ne fut pas dû, comme on l'a quelquefois affirmé, à la judicieuse adoption de l'aberration mentale comme critérium de responsabilité substitué

à l'ancienne règle; ce fut bien plutôt le triomphe de l'éloquence d'Erskine et du sens commun sur le dogme légal.

Dans un autre cas remarquable, celui de Bellingham, meurtrier de sir Spencer Perceval, en 1812, le jury rendit un verdict affirmatif et le condamné fut exécuté, bien qu'il fût parfaitement clair qu'il avait agi sous l'influence de conceptions délirantes. L'attorney-général chargé de la poursuite déclara, et le chief-justice Mansfield, qui jugeait l'affaire, fut avec lui d'avis que : « d'après l'autorité des plus sages du pays ainsi que de la loi de tout temps établie et toujours incontestée, un homme peut être incapable de diriger ses affaires sans cesser pour cela d'être responsable de ses actes criminels, si son esprit est d'ailleurs en état de discerner le bien du mal. » Remarquons-le : le point de repère de la responsabilité était cette fois déplacé. Pour que le malade fût déclaré exempt de peine, on n'exigeait plus qu'il fût totalement privé d'intelligence et de mémoire, et ne sût pas plus ce qu'il faisait qu'une brute ou une bête sauvage. Au lieu de ce critérium tiré de l'assimilation du fou à la bête féroce, on invoquait tout particulièrement la faculté de distinguer le bien du mal comme pierre de touche de la responsabilité. La jurisprudence s'était considérablement modifiée, sans jamais reconnaître qu'elle avait changé. Observons, toutefois, que, dans cette affaire, ce fut dans la faculté de discerner le bien du mal, non pas exclusivement en ce qui concerne l'acte spécial incriminable, mais d'une manière générale, que fut placée la démarcation entre la responsabilité et l'irresponsabilité. Lord Mansfield, en effet, parlant de cette espèce de folie dans laquelle le patient halluciné se croit frappé et se venge par quelque acte de violence, déclara que : « Si une personne en cet état est capable, *à tous autres égards*, de distinguer le bien du mal, l'attentat commis sous l'empire de cette forme d'aliénation

n'est point excusable; il faut qu'il soit prouvé, sans doute possible, qu'au moment où elle commettait l'acte de violence, il lui échappait que le meurtre est un crime contre les lois divines et naturelles [1]. »

Ainsi, les principes étaient changeants, et la pratique incertaine. La règle du fou bête-féroce ayant donc été tranquillement abandonnée, du jour où son énoncé cho-

1. Voici le commentaire du docteur Ray sur cette doctrine :
« L'esprit d'un fou n'est pas entièrement privé de cette faculté morale de discernement; au contraire, sur un grand nombre de sujets il raisonne parfaitement et, dans l'exercice de ses facultés, il ne diffère point d'un esprit sain et bien équilibré. C'est là un de ces faits si bien établis aujourd'hui, que le mettre en question serait simplement donner une preuve d'ignorance et de présomption. En conséquence, le premier résultat de cette doctrine c'est qu'aucun homme ne peut avec succès plaider la folie en excuse d'un crime, car d'aucun de ceux qui pourraient se trouver dans ce cas on n'a le droit de dire qu'il était incapable de discernement... Les esprits les plus purs n'expriment pas pour les crimes de tout genre plus d'horreur et plus de répulsion que ne font les fous en général, et précisément pour les mêmes motifs. Abstractivement, l'idée du crime n'étant pas pervertie par l'influence de la maladie, se présente à eux sous des formes aussi hideuses qu'au temps où leur raison était le plus intacte, et la désapprobation qu'ils manifestent à la vue du crime naît de convictions honnêtes et sincères. L'acte criminel *particulier* néanmoins, est, dans l'esprit du fou qui l'a commis, complètement isolé de tout rapport avec le crime *à l'état d'idée abstraite*. Il ne l'envisage que relativement à quelque objet favori que cet acte doit lui procurer et qu'il ne voit aucune raison de ne pas chercher à obtenir à tout prix ; il ne le considère, positivement, que comme un acte hautement louable et méritoire. Voici donc en quoi consiste la folie de ces malheureux : ce n'est pas à préférer le vice à la vertu, à glorifier le crime et à mépriser la justice; non, elle est tout entière dans l'incapacité de discerner l'identité de nature essentiellement existante entre *leur* crime et tous les autres crimes, et c'est ainsi qu'ils sont conduits à approuver ce que d'une manière générale ils ont déjà condamné. Un fait qui n'est assurément pas de nature à augmenter notre confiance dans le « progrès de l'intelligence, » c'est que le trait même qui forme le caractère particulier de la folie a été pris dans les cas douteux pour la preuve concluante que l'individu dont il s'agissait avait toute sa raison; et, ainsi, l'infirmité qui donnait à un homme droit à la protection de tous est devenu par une interprétation barbare un motif décisif de mettre le comble à son malheur. » (*A Treatise on the medical Jurisprudence of Insanity*, 5e édit., p. 26-28.)

qua trop violemment le sens moral de l'humanité, la pratique nous montre deux théories en vigueur : Dans le cas de Hadfield, l'existence d'un délire ayant poussé au crime est le motif de l'acquittement; dans le cas de Bellingham, l'absence de discernement, d'une manière générale et non pas quant à l'acte incriminable en particulier, est déclarée indispensable pour que l'individu soit exempté de la peine. Or, de ces deux théories, la première est en contradiction avec la seconde; et ni l'une ni l'autre des deux n'a été correctement appliquée dans les procès ultérieurs. Le plus souvent le juge a déclaré positivement que le discernement, mais non pas en ce qui concerne l'acte spécial en question, constitue le criterium simple et suffisant de la responsabilité, et il a donné au jury ses instructions en conséquence; mais ce criterium a été plus d'une fois modifié par les restrictions ou les circonstances que le juge faisait intervenir, soit pour la satisfaction de ses idées personnelles, soit pour empêcher la condamnation d'un individu ostensiblement fou et irresponsable. Partant, dans la pratique, nul principe établi, nulle uniformité réelle, nulle certitude du résultat.

Les choses demeurèrent ainsi variables jusqu'à ce que survint, en 1843, une affaire qui fit une grande sensation. Ce fut le meurtre de M. Drummond par Mac Naughten qui lui tira un coup de fusil sous l'influence de l'hallucination. Il se persuadait que Drummond était au nombre des gens dont il s'imaginait être partout poursuivi, et qui déblatéraient sur son compte et empoisonnaient son existence. Mac Naughten avait fait plusieurs transactions avant le meurtre; et, ni dans ses discours ni dans sa conduite ordinaire, il n'avait présenté de symptômes de folie évidents. Cependant la folie fut admise et il fut acquitté. La décision du jury souleva dans le public une indignation et une inquiétude que partagea la Chambre des Lords. Elle adressa en conséquence aux juges un

certain nombre de questions sur la jurisprudence relative à la folie, quand cette maladie est invoquée comme excuse par la défense, dans une action criminelle. Elle espérait obtenir des juges un exposé de doctrine juridique capable de faire autorité et de servir de guide à l'avenir à toutes les cours de justice. Les réponses des juges à ces questions constituent le droit en Angleterre, tel qu'il a été appliqué chaque fois que l'excuse de la folie est produite devant une cour criminelle.

Il serait inutile de citer tout au long ce questionnaire et les réponses. Celles-ci sont tant soit peu confuses et l'on en peut donner la substance en quelques mots : « Pour que l'excuse de folie soit établie à la décharge de l'accusé, il doit être clairement prouvé qu'au moment où l'acte reproché a été accompli, l'accusé se trouvait, par suite d'une maladie de l'esprit, assez dénué de raison pour n'avoir conscience ni de la nature ni de la qualification de l'acte qu'il commettait; ou bien, s'il en avait conscience, pour ne pas savoir que ce qu'il faisait était mal. » Il n'échappera pas que la question du discernement en général, et abstraction faite du cas spécial, était abandonnée. On l'envoyait tout doucement rejoindre la théorie du fou bête-féroce. La question de discernement devait être posée *relativement à l'acte particulier* dont l'accusé aurait à répondre. De plus, elle devait être posée relativement à cet acte particulier *au moment où il aurait été commis*. L'accusé connaissait-il en ce moment la nature et la qualification de l'acte qu'il commettait? Des critiques hostiles n'ont pas toujours tenu compte de ces deux points et ont condamné la règle énoncée comme se référant à l'état de discernement en général. On peut reprocher à cette règle d'être mauvaise et d'être formulée de manière à exercer sur les jurés une influence fâcheuse. Car il est vraisemblable que le jury se laissera influencer en constatant chez l'accusé la capa-

cité de discerner le bien et le mal en général et que, partant de là, il jugera erronément de la conscience qu'a eue ce malheureux de la nature de son action au moment de l'accomplir. Mais il faut reconnaître en même temps que, si on l'applique à la lettre, cette règle couvre et excuse beaucoup d'actes de violence produits par la folie. Il est bien peu de fous ayant commis des actes de ce genre dont on puisse dire, en effet, qu'ils avaient pleine conscience de la nature et de la qualité de leur action dans le temps où ils l'exécutaient. Peut-on dire d'une personne quelconque, agissant sous l'empire de la passion, qu'elle avait cette conscience au moment même où elle agissait?

Le principe ainsi établi, si différent de celui qu'on avait proclamé et appliqué sans miséricorde dans l'affaire du malheureux Bellingham, fut toutefois limité dans la pratique par une exception redoutable. Parmi les questions posées aux juges se trouvait celle-ci : « Si, sous l'empire d'une illusion délirante quant à des faits existants et en conséquence de cette illusion, un homme commet un crime, est-il excusable? » Les juges y répondirent que : « Dans le cas d'un délire partiel seulement (quoi qu'on puisse entendre par là), et si l'individu pour tout le reste n'est pas fou, sa situation quant à la responsabilité est la même que si les faits imaginaires de son délire étaient réels. Par exemple, sous l'influence du délire, cet individu s'imagine que quelqu'un tente actuellement de lui enlever la vie, et, se croyant en légitime défense, il tue son prétendu agresseur; le cas est excusable et la responsabilité n'est pas encourue. Mais si son délire consistait à croire que l'homme tué avait gravement diffamé son caractère et préjudicié à sa fortune, et qu'il l'ait tué par vengeance en raison de ces griefs imaginaires, la peine légale doit lui être appliquée. » Ainsi, l'on n'hésite pas à supposer qu'un homme affecté d'illusions délirantes a le pouvoir de penser et d'agir *raisonnablement* en ce qui

se rattache à son délire, et que, dans l'instant où il a violé la loi, il aurait dû avoir et exercer toute la connaissance, toute la possession de soi-même qu'un homme jouissant de sa pleine raison aurait eu et exercé en des circonstances identiques aux faits imaginaires du délire. On suppose, en fait, qu'un fou est tenu d'être raisonnable dans sa déraison, sensé dans sa folie. Par là, les juges ont donc rendu impossible de prendre pour criterium de la responsabilité le discernement dans un cas particulier, car ils ont de leur autorité privée préjugé ce discernement. Au lieu de laisser au jury le soin de trancher la question, ils la décident d'avance en présumant que l'accusé possédait la conscience voulue. Un des magistrats interrogés différa toutefois d'opinion avec ses collègues : M. le juge Maule déclara que, dans ce cas comme tous les autres, la capacité de discerner le bien et le mal en général était la vraie mesure de la responsabilité.

Mais à cela ne se borne pas le défaut de certitude qui apparaît dans ces réponses. Ailleurs en effet, mais toujours dans l'hypothèse formulée au paragraphe précédent, il est dit : « Quand bien même l'accusé aurait accompli l'acte incriminé sous l'influence d'un délire et dans le but soit d'obtenir réparation d'un tort ou de se venger d'une offense, soit de procurer le bien général, il n'en demeure pas moins punissable s'il savait, dans l'instant où il a commis le crime, que son action était contraire à la loi et, par ce mot, l'on entend la loi du pays. » Entre ces deux solutions il y a conflit. Il est évident qu'autre chose est d'avoir le discernement du bien et du mal, et autre chose de savoir qu'un acte est contraire à la loi du pays. Il est bien certain qu'un fou peut commettre un acte qu'il sait contraire à la loi parce que, en conséquence de sa folie, il croit précisément bien faire ; parce que, sous l'influence de son délire, il est lui-même la loi et s'imagine

remplir un devoir en commettant l'acte illégal, peut-être « dans le but de procurer le bien général. »

L'intégrité des juges anglais n'a, heureusement, presque jamais été mise en doute ; mais on peut certes se demander si le résultat de leurs délibérations solennelles, tel qu'il est inscrit dans leurs réponses aux questions de la Chambre des Lords, est de nature à recommander leur sagesse à l'approbation des peuples étrangers et des âges futurs. S'il est vrai, comme on le dit quelquefois, que le jugement des nations étrangères soit la déclaration anticipée du verdict de la postérité, il y a dès aujourd'hui présomption suffisante que les conclusions de nos juges ne leur feront point honneur dans les siècles à venir. Le fait qu'elles sont unanimement condamnées par tous les médecins aliénistes, n'enlèvera sans doute rien à la confiance de ceux qui les acceptent, en voyant que magistrats et médecins ont des points de départ si opposés ; mais quand les juges des autres pays montrent un égal empressement à les condamner, il est impossible même au plus assuré de ne pas éprouver quelque hésitation. Dans l'affaire du ministère public contre Jones (*State* v. *Jones*) jugée par la cour de New-Hampshire (Amérique), le juge Ladd, après avoir passé en revue les réponses des magistrats anglais, s'exprima ainsi sur leur doctrine :

« La doctrine qui prit ainsi force de loi, s'est depuis lors introduite dans tous les traités spéciaux et a été sans doute reçue sans objection, comme le principe de droit le plus correct. Il n'est pourtant pas probable qu'un homme étudiant la loi avec intelligence ait pu en prendre connaissance, sans être choqué de ce qu'elle a d'étrange et d'inhumain. En pratique, elle exige de l'homme qu'elle reconnaît fou, la même raison, le même jugement, le même empire sur les suggestions intérieures qu'on demanderait à l'individu en parfaite santé d'esprit. Elle dit aux jurés : — Cet homme était fou quand il a commis son crime, mais dans sa folie il n'a pas fait l'usage convenable de la raison. Il a tué quel-

qu'un parce que, sous l'empire de conceptions délirantes, il s'imaginait faussement que ce quelqu'un lui avait fait le plus grand tort; c'était s'abandonner à un sentiment de vengeance ; cet homme est un assassin. S'il avait commis le meurtre parce que, toujours sous l'empire de l'illusion délirante, il se persuadait faussement que sa vie était mise en danger à moins de prendre lui-même l'avance sur son agresseur, alors il n'aurait fait qu'obéir à l'instinct de conservation et il n'y aurait point de crime. — Il est vrai, quant aux mots, que les juges essaient de mettre en garde contre cette conséquence si choquante : un homme punissable pour un acte qui est purement le résultat et le produit de la folie, en introduisant dans le texte, cette phrase explicative : « Si pour tout le reste il n'est pas fou. » C'est dire que, si l'aliénation produit la fausse croyance, cause première de l'acte, mais ne s'étend pas plus loin, l'accusé doit être jugé d'après le caractère de motifs qui sont présumés naître dans la portion de l'esprit non frappée ou non affectée par le délire ou la maladie. C'est trop de subtilité. *Il se peut* que la maladie mentale revête parfois une forme répondant aux exigences de cette ingénieuse formule; ou bien, si jamais cas semblable n'a existé, il est sans doute au pouvoir du Tout-Puissant, de frapper dans l'avenir l'esprit d'un homme de façon à remplir les conditions de la doctrine. Quand cela aura eu lieu, quand il sera reconnu en toute certitude que le cas voulu s'est présenté, on pourra appliquer la règle sans crainte de punir un homme parce qu'il est malade. En conséquence, lorsqu'on pourra savoir avec certitude que, malgré que la fausse croyance sous l'empire de laquelle l'accusé a agi fût le produit d'une maladie mentale, l'esprit cependant n'était pas chez lui autrement altéré ou affaibli ; et que le *mobile* de son action a pris naissance dans la partie de l'esprit encore en santé parfaite, la règle pourra être appliquée sans aucun inconvénient sensible. Mais ce qu'il nous faut, et ce que nous cherchons, c'est une règle d'une application sûre dans la pratique. Or, prétendre qu'un acte inspiré par la persuasion insensée où est son auteur d'avoir subi un grave préjudice est en même temps produit par un sentiment de vengeance, né dans une partie ou dans un coin de l'esprit laissé indemne par la maladie, c'est supposer un fait pathologique et psychologique, dont la vérification est au-dessus de l'intelligence humaine, et qui, fût-il

réel, ne serait pas la *loi* mais un fait pur et simple. Jamais la pratique ne pourra et ne voudra s'arranger d'une distinction de ce genre, et l'absurdité comme l'inhumanité de la jurisprudence anglaise me semble assez visible pour me dispenser d'un plus long commentaire..... C'est une question de fait que de savoir s'il existe un criterium applicable dans tous les cas ; et c'est une autre question de fait que de savoir quel est ce criterium, en admettant qu'il existe[1]. »

Les réponses des juges anglais aux questions de la Chambre des Lords ont fait jurisprudence; et, depuis, dans toute cause criminelle où la folie était en question, toujours la loi a été interprétée dans ce sens : Si l'accusé, au moment où il commettait le crime, était capable de discernement et savait mal faire, il doit être déclaré coupable, qu'il soit fou ou non. La folie ne l'exempte pas nécessairement de la peine portée contre son crime ; la question est de savoir s'il était, au moment de l'action, capable de commettre un crime ; et, pour la trancher, la preuve à faire n'est pas que l'accusé n'était pas fou, mais qu'il avait le discernement du bien et du mal. Sa folie était-elle de nature à le rendre irresponsable en détruisant en lui tout discernement? Néanmoins, les jurés assez souvent, et les juges quelquefois, repoussent ce dogme, en certains cas, par un sentiment d'humanité naturelle; et, loin que le résultat du procès soit devenu certain par son application, il est notoire au contraire que l'acquittement ou la condamnation de l'accusé à la décharge duquel la folie est alléguée, est une pure affaire de hasard. La chose devrait se décider à pile ou face, au lieu de dépendre d'un débat solennel devant une cour d'assises, qu'elle ne serait pas plus aléatoire. Souvent le moins fou s'en tire, tandis que le plus fou est pendu. Un homme affecté d'une forme particulière d'aliénation est acquitté dans une affaire, et un autre homme ayant exactement le

1. *State* v. *Jones*, p. 388.

même genre de folie est condamné dans une autre affaire. Tout le monde convient qu'un semblable état de choses est loin d'être satisfaisant; mais les opinions diffèrent beaucoup sur la cause de ce peu de fixité. Les légistes assurent que la faute en est aux théories chimériques des médecins qui ne manquent jamais de trouver la folie partout où ils la cherchent; les médecins protestent que c'est l'effet de l'injuste et absurde critérium de responsabilité sanctionné par la loi. Quoi qu'il en soit, il est certain que, dans le système actuel, le juge enlève positivement à la considération du jury plusieurs des faits essentiels, en posant d'autorité un principe qui préjuge ces faits. Le médecin dépose des faits qu'il a personnellement observés en une matière où, seul, il a opportunité et compétence pour observer; le juge, au lieu de soumettre ces faits au jury pour qu'il les pèse et rende son verdict, les écarte de par une prétendue maxime légale qui n'a rien d'une loi équitable et n'est, en réalité, qu'une fausse induction basée sur une observation insuffisante.

Les choses ne semblent pas se passer beaucoup mieux en Amérique qu'en Angleterre. Là comme ici, la pratique des tribunaux a été variable et contradictoire. Dans beaucoup de cas les instructions données aux jurys ont été, conformément à la doctrine reçue en Angleterre, que : Si l'accusé, au moment où il a commis l'acte, en connaissait la nature et la qualité ; s'il savait mal faire ce faisant, il sera tenu pour responsable encore bien que sur certains sujets il puisse avoir été fou ; pour soustraire le coupable au châtiment, la folie doit être d'étendue ou de degré tel, que toute capacité de discerner le bien et le mal en ce qui concerne l'acte incriminé soit complètement détruite. Mais, dans d'autres circonstances, les instructions données par le juge ont été différentes. Dans l'affaire Wier (*State* v. *Wier*, Grafton 60, 1864), le Chief-Justice Bell fit ainsi la leçon aux jurés :

« Les témoignages produits doivent convaincre le jury que l'accusé était fou dans l'instant où il commettait l'acte en question, et que sa maladie est assez grave pour le rendre incapable de distinguer entre le bien et le mal, dans ce cas particulier, ou de maîtriser l'impulsion soudaine de son esprit en désordre. En d'autres termes, et comme l'a établi un magistrat éminent, un homme, pour tomber sous le coup de la loi, doit posséder la mémoire, l'intelligence, la raison et la volonté à un degré qui lui permette de distinguer entre le bien et le mal. Quant à l'acte particulier qu'il est sur le point de commettre, il doit savoir et comprendre que, ce faisant, il va mal faire et encourir une peine. *A quoi j'ajoute qu'il doit posséder la force intérieure suffisante pour maîtriser les impulsions soudaines de son esprit en désordre...* Je me suis fait une règle de regarder comme *le caractère distinctif* de la folie *l'incapacité où est un homme de gouverner les opérations de son esprit.....* Dès que le pouvoir de gouverner la pensée est perdu, le pouvoir de la volonté sur la conduite peut être également perdu ; et l'individu qui se trouve ainsi sous l'empire de la maladie, n'agit plus comme un être raisonnable, mais sous l'aveugle impulsion de mauvaises pensées qu'il ne peut ni régler, ni contenir. Peut-être n'était-ce pas sans raison qu'on disait autrefois les fous possédés du mauvais esprit ou possédés du démon, tant les impulsions de ce mauvais esprit sont différentes de toutes les suggestions naturelles d'un esprit et d'un cœur sain [1]. »

Dans l'affaire *Stevens* contre l'*Etat d'Indiana*, le jury ayant reçu pour instructions que : si, dans sa conviction, l'accusé avait eu le discernement du bien et du mal relativement à l'acte spécial incriminé, s'il avait eu conscience que cet acte était un de ceux qu'il ne devait pas faire, l'accusé devait être tenu pour responsable ; ces instructions furent tenues pour erronées.

Il semblerait donc que les tribunaux d'Amérique, après avoir docilement suivi la règle des tribunaux anglais, notre droit coutumier étant naturellement le leur, ont aujour-

1. Cité dans le *Report of State* v. *Jones*, p. 376, 377.

d'hui manifesté une certaine tendance à s'émanciper d'une autorité dont ils ont reconnu les erreurs et les vices de doctrine, en matière d'aliénation mentale, et qu'ils désirent mettre leur jurisprudence d'accord avec les résultats de l'observation scientifique. Les décisions de la Cour de New-Hampshire dans les affaires *Boardman* contre *Woodman*, *Ministère public* contre *Jones* et *Ministère public* contre *Pike*, sont à cet égard particulièrement dignes d'attention. On y discuta avec le plus grand soin la question de folie dans ses rapports avec la jurisprudence, et le critérium légal de la responsabilité tiré du discernement y fut décidément abandonné. Dans l'affaire *Pike*, le Chief-Justice Perley informa les jurés qu'ils devaient rendre un verdict de non-culpabilité « si le meurtre était la conséquence d'une maladie mentale de l'accusé. Ni le délire, expliqua-t-il, ni le discernement du bien et du mal, ni l'intention ou la ruse se révélant dans le projet et dans l'exécution du crime ainsi que dans les précautions prises pour échapper à la justice et éviter d'être découvert, ni la capacité de reconnaître ses amis, de travailler, de négocier, de diriger ses affaires, ne sont, légalement parlant, des indices certains de l'état mental; mais tous les symptômes et toutes les preuves de l'aliénation mentale sont de pures questions de fait laissées à la détermination du jury. »

« C'est un fait frappant et fort remarquable, dit le juge Doe, dans la même affaire, que toutes les tentatives pour fixer le caractère légal et juridique des affections mentales, ont constamment échoué... Longtemps on a supposé que, tout en étant fou, un homme qui sait que l'acte auquel il va se livrer est condamnable, peut s'empêcher de le commettre. Mais c'est une question purement de fait que de savoir si cette supposition est exacte ou si elle ne l'est pas; en d'autres termes, c'est une conjecture des médecins; en d'autres termes encore, c'est une théorie médicale. Qu'elle ait pris naissance chez les médecins ou dans une

autre profession, ou dans le sentiment général de toutes les nations, cela importe peu. C'est aussi bien, de sa nature, une théorie médicale, que la doctrine contraire. Prendre sous une forme quelconque le discernement comme critérium ou bien l'illusion délirante et l'égarement, c'est toujours accepter des théories médicales introduites dans la science quand elle était encore en son enfance et dans les ténèbres des premiers temps. Plus tard, éclairés par une expérience plus large et par une critique plus judicieuse, les médecins ont repoussé ces doctrines. Mais la justice s'en était emparée, elle en avait fait les principes immuables de la loi et s'imaginait leur assurer le plus absolu respect en s'élevant avec force contre les théories médicales. Elle ne se doutait pas que cette justification agressive était la plus irrésistible attaque qu'on pût faire à sa propre thèse..... De cette manière, des opinions empruntant toute leur valeur à la médecine et à la pathologie, sur des questions purement de fait, d'ailleurs pleines d'erreurs au témoignage des médecins de notre temps appelés comme experts, sont passées dans les traités juridiques et ont acquis la force de décisions judiciaires. Des théories médicales défectueuses ont usurpé l'autorité des principes de jurisprudence..... Des théories de l'ancienne médecine ou des théories de la nouvelle, lesquelles sont exactes? C'est au jury à trancher ce point de fait; ce n'est pas à la Cour qu'il appartient de prononcer sur la justesse des unes ou des autres. La loi ne change pas à chaque progrès de la science; elle ne conserve pas non plus une prétendue immutabilité en s'attachant étroitement à des erreurs médicales, que la science moderne a corrigées. Le principe juridique, de quelque obscurité qu'aient pu jadis le couvrir l'ignorance et les erreurs de la pathologie, est qu'un produit de l'aliénation mentale n'est pas un contrat, n'est pas un testament, n'est pas un crime. Il est souvent difficile de dire avec certitude si un individu est ou non affecté d'une maladie mentale, et si un acte est ou non le produit d'une affection de ce genre, mais ces difficultés naissent de la nature des faits sur lesquels porte l'information ; elles ne viennent pas de la loi : Ce sont des difficultés pratiques dont la solution appartient au Jury, ce ne sont pas des difficultés juridiques que le magistrat doive trancher [1]. »

1. V. aussi p. 441 et suiv. de l'ouvrage précédemment cité pour d'autres observations importantes sur la matière.

TEACHING AND RESEARCH LIBRARY MAUDSLEY HOSPITAL SCHOOL

Ces décisions des magistrats américains sont certainement un progrès sur tous les arrêts relatifs à la folie rendus en Angleterre. Elles mettent dans le jour qui leur convient les rapports de la médecine et de la loi, dans toutes les affaires où l'aliénation mentale est en question ; et il n'est pas douteux que les progrès futurs ne se fassent dans la direction qu'elles indiquent. Vraisemblablement la question qu'on posera au jury sera, en substance, la suivante : L'acte est-il engendré ou produit par la maladie mentale? On s'apercevra que placer le soi-disant criterium de la responsabilité dans le discernement présumé du bien et du mal, c'est, comme le faisait remarquer le juge Ladd, dans l'affaire Jones : « empiéter sur le domaine du jury ; énoncer une proposition qui, dans son essence, n'est pas juridique, et qui, à aucun point de vue. ne pourrait être présentée au jury comme une règle devant le guider sûrement ; car, pour autant que nous sachions, elle peut se trouver complétement fausse en fait. » Puis, donc, que le témoignage unanime des médecins aliénistes de tous les pays déclare positivement que cette proposition est fausse, en fait, il est clair que la loi en l'affirmant, non-seulement outre-passe sa fonction légitime, mais commet une réelle injustice. Elle fait simplement pour la folie ce qu'elle a fait autrefois pour la sorcellerie : Sous le nom de loi et avec tout le poids de l'autorité judiciaire, elle donne au jury, sur des questions de fait, une opinion erronée. Dans un des derniers procès de sorcellerie jugés en Angleterre, Lord Hale, dont les absurdes maximes sur la folie ont eu si longtemps cours dans les tribunaux anglais, s'adressait ainsi aux jurés : « Qu'il existe des sorciers, cela ne fait pas pour moi le moindre doute ; car, premièrement, l'Ecriture nous l'affirme en maint endroit. Ensuite la sagesse de toutes les nations a édicté des lois contre les sorciers, preuve que toutes sont assurées qu'il en existe. » Les

jurés, en conséquence, rendirent un verdict de culpabilité; le juge se déclara d'accord avec le jury; les accusés furent condamnés à mort et l'arrêt fut exécuté. Ce fut une des dernières exécutions pour sorcellerie qui se soient vues en Angleterre, car elle eut lieu à une époque — on devrait ne jamais l'oublier — où la croyance aux sorciers était conspuée par tous les hommes éclairés du pays. Il en est aujourd'hui de la folie comme il en était alors de la sorcellerie : le juge donne aux jurés sur des questions de fait des règles d'appréciation erronées; les jurés s'y conforment et déclarent l'accusé coupable; le juge se déclare d'accord avec le jury, et l'on s'en va pendre un fou.

Tout ce qu'il y a de faux dans la thèse légale devient d'une évidence immédiate, si, au lieu d'un cas d'aliénation mentale, on suppose un cas d'empoisonnement. S'imagine-t-on que, constatation de l'empoisonnement faite par l'expert, le juge vînt dire aux jurés, comme principe de droit, de ne se déterminer dans leur verdict que d'après l'absence ou la présence de tel symptôme particulier? « Si la détermination de la folie est une question de droit, il faut renoncer à la pratique d'en appeler au témoignage d'experts; si c'est une simple question de fait, le juge ne doit pas être plus longtemps admis à en dire son avis, à moins de prêter serment comme témoin et de prouver qu'il a qualité pour en parler comme expert[1]. » Mais, à vrai dire, les signes indicateurs de la folie ne sont pas plus une question de droit que les signes de l'empoisonnement ou les symptômes d'une maladie. « Si le juge déclarait aux jurés que telles et telles manifestations sont des symptômes ou des preuves de l'existence du choléra, de la phthisie, de l'apoplexie ou de l'empoisonnement, et que les jurés rendissent un verdict en conséquence, ce verdict

1. Le juge Doe dans l'affaire Pike.

serait annulé; non parce que cette indication serait inexacte, mais simplement parce que la question de savoir si ces manifestations ont véritablement cette valeur, est un point de fait que le jury doit décider d'après les témoignages [1]. »

Les autres nations ne sont pas liées par un critérium de responsabilité si étroit et si mal fondé. Elles n'ont eu garde de vouloir définir rigoureusement les conditions de la responsabilité. Le Code pénal français dit : « Il n'y a ni crime ni délit si le prévenu était en état de démence au temps de l'action. » Les statuts révisés de l'État de New-York déclarent que « aucun acte accompli par un individu en état d'insanité ne peut être puni comme un crime ou un délit. » Ces dispositions générales de la loi qui laisse sagement à décider de chaque cas, suivant les circonstances, peuvent fort bien être interprétées comme ayant pour but, si même elles ne l'ont en effet, d'excuser l'individu qui, partiellement fou, commet un crime sans liaison saisissable avec sa folie; qui, en fait et autant qu'on en peut juger, agit de la même manière et exactement d'après les mêmes motifs qu'un homme sensé. Car un fou n'est pas exempt des mauvaises passions ordinaires à la nature humaine; il peut agir par jalousie, par cupidité ou par vengeance. Est-il juste alors, lorsque, à en juger par ce que l'on voit, la passion à laquelle il obéit est indépendante du trouble de ses idées et de ses sentiments, et s'il a agi dans un but criminel, qu'il échappe au châtiment? Voilà réellement l'importante question qui continuera à embarrasser la justice, si l'on cesse de poser un critérium défini de responsabilité légale. Si l'on admet, en effet, qu'un fou échappe à la peine après avoir commis un crime avec toutes les apparences du discernement, la difficulté de décider si la maladie a influé ou

1. *Boardman* contre *Woodman*.

non sur sa détermination n'en subsistera pas moins. Il y aura toujours matière suffisante aux doutes et aux divergences d'opinions.

D'après le nouveau Code pénal allemand : « Un acte n'est pas punissable quand, au temps de l'action, son auteur était dans un état d'inconscience ou de maladie de l'esprit excluant la libre détermination de la volonté. » L'exemption ne s'étend pas à tout désordre de l'esprit ; mais seulement à la maladie effective dont la nature exclut la libre détermination de la volonté. Le problème consiste donc, en premier lieu, à déterminer quelles conditions du dérangement des facultés mentales doivent être considérées comme le résultat de la maladie ; et, en second lieu, si ces conditions excluent le libre arbitre et jusqu'à quel point. Dans le cas d'un individu affecté de folie partielle et agissant, suivant toutes les apparences, d'après un motif criminel ordinaire, l'acte doit être examiné à ces deux points de vue ; et, si la réponse est négative dans les deux cas, le coupable est évidemment sujet à la peine.

De cette rapide revue des législations étrangères, il résulte clairement que rien ne justifie le respect superstitieux avec lequel les légistes anglais s'attachent à leur critérium de responsabilité [1]. Il est difficile d'imaginer pourquoi il leur en coûterait plus de renoncer à cette formule qu'à tant d'autres aujourd'hui abandonnées définitivement après avoir eu leur temps et fait beaucoup de mal. La théorie du « fou bête-féroce » autrefois sacro-sainte a été reléguée dans les archives des erreurs humaines ; la théo-

1. C'est, dit un des derniers commentateurs allemands, « une erreur qui subsiste encore aujourd'hui dans la jurisprudence anglaise et qui a été cause d'innombrables meurtres juridiques. » Ein Irrthum der heutzutage noch in der Englischen Gesetzgebung und Rechtsprechung bestheht und unzählige Justizmorde verschuldet hat.

rie du discernement en général, qui régna ensuite, a fini de même par être délaissée au fur et à mesure que les phénomènes de l'aliénation mentale furent mieux connus. Sûrement donc, la théorie métaphysique du discernement quant à l'acte spécial incriminé, qui ne trouve hors d'Angleterre que peu ou point de faveur, et qui, en tout pays, est unanimement condamnée par les personnes familières avec l'étude de la folie, pourrait fort bien aller rejoindre les deux autres sans péril aucun pour ce qui a le respect de ses détracteurs comme de ses partisans, c'est-à-dire pour l'administration de la justice. Les médecins n'ont pas le droit d'intervenir dans l'application de la loi, c'est la fonction du juge; leur devoir n'est pas non plus de décider ce qui est nécessaire à la sûreté de l'état, c'est l'œuvre du législateur; ils n'ont pas à s'occuper du citoyen mais de l'homme. Ils n'en ont pas moins le droit de déclarer que l'idée de crime implique deux éléments : 1° la connaissance que l'acte qui le constitue est contraire à la loi; 2° la volonté de faire ou de ne pas faire cet acte; et de faire connaître ensuite qu'il y a des fous qui, tout en ayant la connaissance, sont privés de la volonté par leur maladie; des fous qui peuvent bien savoir qu'un acte est contraire à la loi, mais qui sont poussés à cet acte par une conviction ou une impulsion à laquelle ils n'ont ni la volonté ni le pouvoir de résister. Comme les médecins connaissent l'incontestable différence entre ne *vouloir* pas et ne *pouvoir* pas obéir aux exigences de la loi, c'est leur fonction d'indiquer les conditions de la maladie qui constituent l'incapacité. Lors donc qu'ils entendent énoncer solennellement, comme une règle de droit, un fait faux, c'est à eux qu'il appartient de bien mettre en relief et de faire connaître tous les exemples du contraire que l'observation leur fournit. « La loi ne peut pas reconnaître pour un fait ce qui n'est pas un fait pour la science; il ne peut pas y avoir santé légalement là où il y a maladie effec-

tivement. Il est donc déplorable que les tribunaux persistent à se mettre en conflit avec la science et les lois de la nature, sur une question de fait qui est du domaine de la science et qui n'est pas du ressort de la loi [1]. »

II

DE LA CAPACITÉ TESTAMENTAIRE.

Voilà pour ce qui est de l'application de la loi quand la folie est alléguée comme excuse dans les causes criminelles. Lorsque la question soumise aux tribunaux était simplement celle de la capacité testamentaire, la jurisprudence a apprécié les effets de l'aliénation mentale tout autrement que lorsqu'il s'agissait de la responsabilité criminelle. Cependant, même en cette matière, l'incertitude et la confusion ont longtemps prévalu; ce n'est que tout récemment qu'on a enfin posé des principes définis. Il était reçu autrefois que si le testateur, bien que fou, avait fait de sa fortune un usage naturel et logique, on pouvait justement présumer qu'il était, au moment de tester, dans un intervalle de lucidité. « Car, dit sir William Wynne, dans l'affaire *Cartwright* contre *Cartwright*, la plus forte et la meilleure preuve que l'on puisse avoir, à mon avis, d'une intermittence de lucidité est celle fournie par l'acte lui-même. C'est pour moi la première chose à examiner; et, s'il peut être prouvé et établi que l'acte est raisonnable et raisonnablement fait, la chose est toute jugée. » Les remarques de Swinburne ont la même conclu-

1. Le juge Doe, affaire *Boardman* contre *Woodman*. « S'il est absolument nécessaire que la loi ait une opinion médicale particulière sur une maladie en particulier, il n'est pas indispensable que cette opinion soit précisément une vieille théorie absurde des médecins d'il y a cent ans. » P. 150.

sion : « Si un lunatique, ou une personne qui, parfois mais non pas continuellement, est hors de son bon sens, fait un testament sans qu'on puisse savoir si l'acte a été ou non rédigé dans le temps où le testateur était sain d'esprit et de mémoire, il suffit que, des termes de l'acte, on ne puisse tirer aucune preuve de frénésie ou de folie ; la présomption est qu'il a été fait dans une intermittence de calme et de lucidité, et le testament doit être tenu pour bon et valable. Si même on ne pouvait prouver que le testateur eût jamais joui d'une intermittence de calme et de lucidité, il suffirait encore, à mon avis, que le testament fût sage et sans désordre dans la rédaction, pour qu'on le dût considérer comme un instrument ayant tous ses effets. Au contraire, si l'on y constate un mélange de sagesse et de folie, il est à présumer que l'acte a été écrit par le testateur durant son délire, n'y eût-il qu'un seul mot sentant la folie. » Ainsi, conformément à cette règle, il pouvait arriver qu'un homme reconnu incapable d'administrer son bien fût cependant jugé capable d'en disposer par testament, si le testament ne contenait pas un seul mot « sentant la folie » et paraissait « un acte raisonnable raisonnablement fait. » On supposait qu'un acte qui pouvait être accompli tranquillement et délibérément dans un moment favorable, n'exigeait pas la même intégrité et la même vigueur d'esprit que la conduite générale de la vie.

Il y a, en matière de capacité testamentaire, un cas principal, une espèce qui a exercé une grande autorité ; c'est l'affaire *Dew* contre *Clarke*. Dans ce procès, sir John Nicholl, s'efforçant de présenter un critérium bien net, disait : « Le véritable critérium, la vraie pierre de touche de l'absence ou de l'existence de la folie, c'est pour moi l'existence ou l'absence de ce que, en le prenant dans un certain sens, on peut renfermer en un seul mot : le délire. Quand un homme se prend de quelque conception extravagante, dont la réalité est pour lui cer-

taine alors qu'elle n'a d'existence que dans son imagination échauffée; lorsque, en même temps il est si bien possédé de cette idée fausse qu'aucun raisonnement ne peut plus l'y soustraire, au moins d'une façon durable, on dit que cet homme-là est le jouet du délire, en prenant ce mot dans un sens particulier et à *demi technique*. L'existence ou l'absence du délire, ainsi entendu, voilà, à mon jugement, la vraie et l'unique pierre de touche, le vrai et l'unique critérium de l'existence ou de l'absence de la folie. En somme je considère le délire pris dans ce sens et la folie comme des termes presque et peut-être même absolument convertibles; en sorte qu'un patient dont l'esprit se trouve, sur un sujet ou sur plusieurs, à un degré quelconque dans le délire ainsi entendu, est essentiellement fou ou insensé sur ce ou sur ces sujets et à ce degré quelconque. » Il continuait et faisait remarquer que dans l'affaire en jugement, le testament avait été le produit direct et sans réserve de l'égarement maladif, « la véritable création de cet égarement maladif mis en acte et en énergie, » et il décidait en conséquence que ce testament était nul et de nul effet. Tout ce que cet arrêt établissait de positif, c'est que le testament ou la donation inspirés directement et sans réserve par un délire maladif sont de nulle valeur. On l'a toutefois cité souvent comme posant le principe que le délire sur un sujet quelconque, même très-étranger aux dispositions du testament et sans aucun rapport avec elles, était une preuve concluante d'insanité suffisant à invalider l'acte. A la vérité, sir John Nicholl déclarait que le délire constitue la seule et véritable pierre de touche de la folie, et il s'écartait de la question au point d'énoncer une proposition générale qui n'est point fondée en fait; mais le principe réel de son jugement, dans l'espèce, n'allait pas plus loin qu'on vient de voir et ne fournissait pas matière à interprétation. C'était ceci et

rien de plus : Le produit direct du délire n'est pas un testament valable.

L'opinion que le délire, même circonscrit, invalide un testament quand bien même cet acte est sans rapport avec la nature de l'égarement, a été consacrée dans plusieurs décisions judiciaires. « Le délire, a dit lord Erskine, est par conséquent le *vrai* caractère de la folie quand il n'y à ni frénésie ni manie furieuse. En matière civile, je le répète, la loi annule tout acte accompli par le lunatique durant la période de son délire; bien que l'égarement puisse être extrêmement circonscrit, bien que l'esprit puisse être tout à fait sain en tout ce qui dépasse le cercle obscur produit par l'éclipse partielle de la raison, bien que l'acte à annuler ne soit point sous l'influence même indirecte de la folie. Mais pour soustraire un lunatique à la responsabilité criminelle, devant la justice, surtout en cas d'attentat contre les personnes, il faut que la connexion entre l'acte et la maladie soit apparente [1]. » Dans l'affaire *Waring* contre *Waring*, la section judiciaire du conseil privé, et, dans l'affaire *Smith* contre *Tibbett*, Lord Penzance posèrent comme doctrine que la lésion de l'entendement, encore bien que sans rapport avec le contenu du testament, détruit la capacité testamentaire. Toutefois, dans ces deux espèces, il y avait réellement désordre général de l'esprit; dans l'une et l'autre le délire avait influé sur les dispositions prises, et, comme l'a remarqué le Chief-Justice Cockburn, « il existait d'amples motifs pour casser le testament sans invoquer la doctrine en question. »

Depuis, cette doctrine a été repoussée judiciairement. C'est dans l'affaire *Boardman* contre *Woodman* jugée par la cour de New-Hampshire (E. U.) qu'elle le fut pour la

1. Cité par le docteur Prichard dans son ouvrage *On the different Forms of Insanity in Relation to Jurisprudence.* (Des diverses formes de la folie au point de vue légal.)

première fois. Le juge Bartlett déclara au jury que « le fait pur et simple d'être en proie à un délire peut ne pas rendre à lui seul une personne entièrement incapable de faire un testament valable; qu'un individu jouissant de son esprit dans une mesure suffisante peut, bien que possédé d'une idée ou d'un sentiment délusoire, faire un testament inattaquable; si le testament n'est en aucune manière le produit du délire, il conserve toute sa valeur. » Cette règle, confirmée en appel, a été adoptée plus tard en Angleterre par la Cour du Banc de la Reine, en audience plénière, dans l'affaire *Banks* contre *Goodfellow*. Dans l'arrêt de cette cour, soigneusement élaboré par le Chief-Justice Cockburn qui le prononça, il est dit :

« Personne ne peut méconnaître que les facultés et les fonctions de l'esprit sont diverses et distinctes, comme le sont les forces et les fonctions de l'organisation physique. Les instincts, les affections, les passions, le sens moral, les perceptions, la pensée, l'imagination, la mémoire sont autant de facultés ou de fonctions distinctes de l'esprit. La pathologie des affections mentales et l'expérience de la folie sous ses formes variées nous enseignent que si, parfois, toutes les facultés morales et intellectuelles sont enveloppées dans une commune ruine, ainsi qu'il arrive au fou furieux, d'autres fois le désordre atteint seulement une ou plusieurs de ces facultés ou fonctions, et les autres ne sont ni affaiblies ni troublées. S'il est vrai que l'esprit peut être dominé par des conceptions délirantes qui le démoralisent entièrement et le rendent incapable de percevoir la vraie nature des choses environnantes ou d'accomplir les obligations ordinaires de la vie, il est vrai aussi que certains égarements du même ordre, bien que produits par une maladie de l'esprit, laissent à l'individu, excepté sur ce seul point, sa raison et la capacité de négocier les affaires ordinaires et de remplir les devoirs et les obligations qui naissent accidentellement des relations diverses de la vie..... Sans doute ,quand il est établi que le testateur était sujet à quelque délire, le testament doit être accueilli avec grande défiance et, dans le pre-

mier moment, toutes les présomptions sont contre lui. Lorsqu'il est bien prouvé que l'égarement de la folie a existé chez un homme, il est difficile de dire si le désordre de son esprit ne s'est pas étendu peut-être au-delà de la forme particulière sous laquelle il s'est manifesté. Il peut être également difficile de dire jusqu'à quel point cette circonstance n'a pas influencé le testateur dans la disposition de son bien; et la présomption contre l'acte rédigé dans ces conditions devient plus forte encore, si, pour user des termes des jurisconsultes, c'est un testament inofficieux, c'est-à-dire où il n'a pas été tenu compte des affections naturelles et des droits des proches. Mais lorsque, en fin de compte, le jury s'est convaincu que le délire n'a pas affecté les facultés générales de l'esprit et peut avoir été de nul effet sur le testament, on ne voit point de raison suffisante pour que le testateur puisse avoir perdu le droit de tester, ou pour annuler ses dernières volontés exprimées dans de telles circonstances. Une enquête sur ce point peut, il est vrai, impliquer des difficultés considérables et exiger une grande netteté de discernement; mais on ne voit point de raison de croire que cela dépasse le pouvoir d'une information et d'une sentence judiciaires, et que des jurés guidés ou instruits par un juge ne puissent pas trancher la question. »

Il ne manque pas d'indiquer la nécessité évidente de rendre cette doctrine inattaquable, en tenant le plus grand compte de l'état des facultés mentales dans chaque cas particulier :

« Il est essentiel pour l'exercice de la capacité testamentaire, que le testateur ait bien conscience de la nature de son acte et de ses effets; qu'il ait une idée juste de l'étendue du bien dont il dispose; qu'il soit en état de comprendre et d'apprécier les droits auxquels il va donner ouverture; et, en ce qui se rapporte à ce dernier objet, qu'aucun trouble d'esprit n'empoisonne ses affections, ne pervertisse son sentiment du juste ou ne mette obstacle à l'exercice de ses facultés naturelles; qu'aucun délire n'influence sa volonté quand il dispose de sa fortune et ne l'entraîne à en faire un usage qu'il n'en aurait point fait s'il avait eu toute l'intégrité de son esprit. Voilà la mesure des degrés de puissance men-

tale dont il est nécessaire de s'assurer. Si les instincts, les sentiments humains, si le sens moral ont été pervertis par la maladie mentale, si des soupçons insensés ou une aversion maniaque ont pris la place d'une affection naturelle, si la raison et le jugement sont perdus, si l'esprit est devenu la proie d'illusions délirantes de nature à intervenir dans le jeu des fonctions et à le troubler, à dicter des dispositions testamentaires uniquement dues à leur déplorable influence, alors il va de soi que la condition de la puissance testamentaire fait complétement défaut, et qu'un testament rédigé dans de telles circonstances doit être déchiré. »

Il résulte de l'arrêt de la cour du Banc de la Reine, dans le procès *Banks* contre *Goodfellow*, que l'insensé peut faire parfois un testament sensé. Cette décision s'accorde avec la partie de l'ancienne jurisprudence d'après laquelle, si l'acte paraissait raisonnable et raisonnablement fait, il devenait lui-même la preuve qu'un intervalle lucide avait existé. Il est toutefois visible qu'il sera souvent d'une excessive difficulté de décider si le testament a été influencé ou non par la folie. Car, ce n'est pas seulement de la portée directe du délire qu'il conviendra de tenir compte, mais c'est aussi du désordre des sentiments pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'idée délirante, et sous l'influence duquel le testament a peut-être été écrit. De plus, ce désordre des sentiments peut lui-même être le produit de la maladie mentale, et n'avoir cependant point de rapport avec le délire ; aucun des deux n'étant cause ou effet de l'autre, mais tous deux étant les effets concomitants d'une cause commune. La folie se manifeste aussi bien par le désordre des affections que par le désordre des idées; il est donc fort possible qu'un testament ne présente aucun signe de l'influence de l'égarement des idées et témoigne cependant de sentiments qui n'eussent jamais existé sans la maladie. Aussi est-il juste de se demander si des jurés qui ne savent rien de la folie et de sa nature, guidés et instruits par un juge n'en connaissant pas plus

qu'eux sur cette maladie, forment bien le tribunal le plus compétent qui se puisse pour déterminer jusqu'à quel point le délire a affecté les fonctions mentales ? Les jurés seraient certainement bien plus en état de conclure correctement s'ils avaient l'avantage d'être guidés ou instruits par la science des médecins, dont la cour elle-même, non les parties intéressées, appellerait l'intervention.

L'avenir nous apprendra si c'est le principe posé dans l'affaire *Banks-Goodfellow* qui doit régir désormais, devant les tribunaux, les contrats faits par des individus partiellement fous ; ou si, au contraire, les contrats de cette espèce doivent être annulés conformément à l'ancienne règle invalidant tout acte émané d'un lunatique, bien que sa folie puisse être extrêmement circonscrite et que l'acte contesté puisse n'en avoir pas été influencé. En attendant, il est permis à un individu partiellement fou qui s'est marié et qui a été assez intelligent pour que son mariage ne puisse point passer pour un effet du délire, il lui est permis de demeurer en doute s'il est ou non légalement marié.

En terminant ce chapitre, on peut remarquer que l'arrêt de la cour du Banc de la Reine met, dans une certaine mesure, la jurisprudence relative à la capacité testamentaire d'accord avec celle relative à la responsabilité criminelle. En effet, la doctrine commune est qu'un individu partiellement fou est en état de faire un testament et de commettre un crime ; qu'il n'est pas incapable dans le premier cas, ni excusable dans le second, à moins que l'acte en question ne soit évidemment le produit direct de sa folie. Mais les deux jurisprudences diffèrent sur plusieurs points : Premièrement, tandis que le délire de la folie, si le testament en est le produit, annule le testament, ce même délire si le crime en est le produit n'efface pas la criminalité dans tous les cas ; secondement, le

désordre des sentiments nés de la folie est pris dûment en considération quand il s'agit de la validité d'un testament ; il n'en est tenu aucun compte dans un procès criminel. Troisièmement enfin, tandis qu'aucun critérium de la capacité civile n'est imposé comme règle de droit, la décision de chaque espèce d'après sa valeur étant laissée tout entière au jury, un critérium spécial de la responsabilité est établi comme principe légal dans les affaires criminelles. Aux États-Unis, quelques arrêts récents ont été mieux d'accord avec une saine jurisprudence et les conclusions de la science médicale.

CHAPITRE V

DE LA FOLIE PARTIELLE

I

FOLIE AFFECTIVE.

Il y a dans la folie plusieurs formes de dérangement mental. — Caractère variable des symptômes de chaque forme particulière à ses différentes périodes. — Les premiers symptômes souvent peu marqués sont d'une grande signification; exemple. — L'observation médicale est seule de quelque valeur durant les phases de début; les légistes et le vulgaire s'y méprennent. — Absurdité de la peine de mort infligée aux fous pour servir d'exemple.

De la folie affective : 1. Folie impulsive. — Folie impulsive suicide, ou monomanie suicide; exemple. — Nature pathologique de l'impulsion maniaque : l'incapacité de la maîtriser peut exister en même temps que la conscience de son caractère morbide. — La folie suicide est héréditaire à un haut degré; exemple. — Monomanie homicide; exemples. — Discussion de sa nature. — La perversion des désirs et les impulsions désordonnées sont des traits communs à toutes les formes de l'aliénation mentale. — Symptômes d'aliénation avant l'éclosion de la folie homicide. — Des tendances latentes peuvent se révéler extérieurement à l'occasion de quelque excitation puissante. — Conditions qui précèdent l'éclat : *a* la névrose vésanique; *b* la névrose épileptique. — *a* Névrose vésanique : avec un certain degré d'imbécillité; histoire de Burton; sans imbécillité mais avec manifestations de penchants fous; histoire de l'assassin Alton. — L'im-

pulsion homicide; était-elle maîtrisable ou irrésistible? — *b* Névrose épileptique; la manie homicide peut précéder, remplacer ou suivre un accès d'épilepsie. — 2. Folie morale; ses caractères et ses causes. — L'aliénation morale précède souvent l'aliénation intellectuelle et persiste après que l'autre a passé; les accès en peuvent alterner avec des accès de manie régulière et de mélancolie. — Folie circulaire. — L'aliénation morale dans ses rapports avec l'épilepsie. — Imbécillité morale congénitale. — Conclusion.

Il peut sembler tout à fait superflu de déclarer que la folie est une maladie, mais il n'est aucunement superflu de bien établir ce qui est contenu dans cette assertion. En premier lieu, par folie il ne faut pas entendre une maladie unique et qu'un signe particulier fait reconnaître; mais bien toute une variété de maladies dont chacune a ses traits plus ou moins caractéristiques, sa marche particulière, sa cause plus ou moins spécifique et sa terminaison propre. A certains points de vue, il peut suffire de dire, d'une manière générale, qu'un homme est fou; mais une proposition si vague n'a rien de scientifique; médicalement parlant, il est nécessaire de connaître de quelle forme d'aliénation mentale est affecté le patient. En second lieu, chaque forme d'aliénation a, comme toute autre maladie, des symptômes prémonitoires indiquant ce qu'on pourrait appeler le stade d'incubation, des symptômes primitifs, des variations dans sa marche, et une terminaison qui, suivant qu'elle est heureuse ou malheureuse, est pronostiquée par le caractère différent des symptômes. On doit donc s'attendre à rencontrer une grande diversité à la fois dans l'intensité et dans les caractères des symptômes, et ne point compter qu'on observera, dans tous les cas, une marche constante jusqu'à un certain degré d'intensité et ensuite un constant déclin. Les variations dont il s'agit s'expriment par des mots comme ceux-ci : *intermittente*, *rémittente*, *périodique*, appliqués aux différentes formes, suivant leurs phases diverses; des symp-

tômes particuliers, c'est-à-dire des idées, des sentiments, des actes déraisonnables d'un ordre particulier, marquant souvent chacune des phases du mal. Il est, par conséquent, nécessaire, dans un cas quelconque, de prendre en considération le cours tout entier de la maladie et l'ensemble des symptômes, et de ne pas conclure trop vite, soit d'après un symptôme unique, soit d'après une phase particulière.

Les premiers symptômes diffèrent en général considérablement de ceux qui apparaissent plus tard. Ils sont pour la plupart beaucoup moins marqués ; parfois même rien n'indiquerait à un observateur inexpérimenté qu'il a devant les yeux une victime de la folie sous une forme quelconque. Par exemple, on voit un homme tomber tout à coup dans un état de dépression que n'expliquent ni les conditions de ses rapports sociaux ni la situation de ses affaires ; auquel en un mot il n'y a point de cause extérieure suffisante. Cet homme ne prend plus intérêt à ses occupations ordinaires, il se croit incapable de s'y livrer, bien que les personnes qui l'entourent ne voient aucun motif pour que cela soit et ne s'aperçoivent pas que lorsqu'il se met au travail il s'en acquitte moins bien qu'autrefois. Il est triste et abattu ; tantôt il passe les nuits sans sommeil, tantôt il est tourmenté par des rêves qui l'agitent durant les intervalles d'une sorte d'assoupissement qui ne lui procure aucun repos. Pourtant, il n'a pas de délire, il n'y a rien de déraisonnable dans ses propos, il peut s'entretenir avec intelligence de ses affaires et même de sa santé. Or, ces symptômes sont les premiers signes d'une aliénation mentale qui, en suivant son cours, pourra amener un délire positif des idées ou provoquer soit au suicide, soit à l'homicide. C'est, en effet, des sombres profondeurs d'un esprit en cet état de mélancolie, que naît le plus souvent une impulsion désespérée au suicide ou au meurtre ; et c'est par des infortu-

nés en cet état de souffrance mentale, que sont commis la plupart des suicides et quelques-uns des homicides chaque jour enregistrés par les feuilles publiques.

Autre exemple : Une jeune personne de seize à vingt ans commence à montrer une manière d'être inaccoutumée. Il lui prend toutes sortes de fantaisies à propos de sa santé ou toutes sortes d'imaginations sur l'état de ses sentiments ; la vie qu'elle mène ne lui paraît pas conforme à l'idéal qu'elle devrait atteindre et maintenir ; elle est incapable d'une application soutenue soit à ses occupations, soit aux plaisirs qui remplissent son temps ; elle consacre des heures entières à la solitude, à la prière, à la méditation ou à ce que, autour d'elle, on appelle ainsi ; peut-être même devient-elle capricieuse et fantasque dans sa conduite et à l'égard de ses proches. Cependant ceux-ci ne voient rien qui demande l'intervention du médecin, et s'ils remarquent dans la jeune fille quelque chose d'étrange, tout au plus songent-ils qu'il serait bon d'appeler là-dessus l'attention du prêtre. Or ce sont là les premiers symptômes d'une forme de dérangement mental qui, si la maladie n'est pas enrayée par un traitement convenable, peut fort bien augmenter et devenir rapidement incurable. Combien de fois n'arrive-t-il pas au médecin d'avoir à déclarer la folie évidente d'un malade de ce genre, au grand étonnement de ses amis qui ne comprennent pas que le malheureux soit soudain tombé dans cet état ! Ignorant la signification des premiers symptômes qui se sont montrés pendant quelque temps d'une manière obscure et pour ainsi parler capricieuse, ils n'y ont pas pris garde ou n'y ont point attaché d'importance. Ils ne sortent de cette trompeuse sécurité que lorsque l'erreur n'est plus possible et quand déjà, peut-être, le mal ne laisse plus d'espoir. Il est inutile de multiplier les exemples, car il est bien clair que les premiers symptômes sont de nature à ne pas faire soupçonner, à un

observateur non prévenu, que la folie va se déclarer, encore moins que déjà elle existe ; tandis qu'un médecin sachant les interpréter en aurait, du premier coup, reconnu la gravité.

Il faut aussi se bien mettre en l'esprit que la folie est une affection qui, même sous la forme aiguë, a naturellement une marche beaucoup plus lente que les maladies ordinaires du corps. Tandis que, pour celles-ci, la durée se compte par heures et par jours, elle se mesure pour celle-là par semaines et par mois. Sauf exception, il est certain qu'un homme ne devient pas fou en quelques heures ou en quelques jours; au contraire, des semaines et des mois peuvent s'écouler avant que le désordre de son esprit ne soit évident. Si donc, à cette première période du mal, cet homme accomplit un acte de nature à faire porter devant un tribunal, criminel ou civil, la question de son état mental, cela peut donner lieu à forte discussion. Les gens de loi soutenant qu'il savait fort bien ce qu'il faisait, affirmeront que sa responsabilité est entière; les médecins, reconnaissant les symptômes précurseurs de l'aliénation mentale, instruits par l'expérience que ce mal est parfois sujet à une exacerbation soudaine et qu'il comporte une sorte d'insanité raisonnante, sachant enfin qu'il laisse au patient bien peu d'empire sur les idées ou les impulsions maladives dont l'envahissement est soudain, concluront probablement à l'irresponsabilité. Le légiste n'est frappé que d'une chose : l'acte en lui-même et la preuve qu'il a été accompli avec pleine conscience; il déduit les motifs de l'acte d'après l'expérience vulgaire des opérations d'un entendement sain et il conclut à la préméditation et à l'intention mauvaise. Le médecin reconnaît les symptômes de maladie qui ont précédé, et il considère que l'abolition du pouvoir de la volonté pourrait bien en avoir été la conséquence; son interprétation se fonde sur son expérience personnelle des opé-

rations d'un esprit malade. Des cas douteux, où la décision est difficile, ne peuvent manquer de se produire de temps en temps; alors le médecin, obligé de donner un nom à l'espèce présente, est amenée à citer des exemples de folie partielle, de folie morale, de manie homicide, de kleptomanie, etc. Dans ces cas-là on ne manque pas d'opposer à son témoignage que le meilleur remède aux manies de ce genre, c'est la peine légale : la prison ou l'échafaud. L'argument est presque toujours d'un effet sûr, mais il n'est ni humain ni juste. Si l'accusé souffre d'une *maladie* qui affaiblit ou détruit entièrement l'empire sur soi-même, il y a injustice manifeste à le traiter comme s'il avait toute l'intégrité de ses facultés, en agent complètement responsable. En ce qui le concerne il a certainement le droit de se prévaloir du privilége de son mal, et de réclamer la pitié qui, chez tous les peuples civilisés, s'attache au malheur.

Parmi ceux que préoccupe le côté légal de ces questions, il en est qui admettent cette doctrine, mais qui n'en demandent pas moins l'infliction de la peine au nom des intérêts sociaux. La justice des hommes, disent-ils, ne peut ni prétendre ni essayer d'établir une proportion rigoureuse et d'exacte mesure entre l'acte et la responsabilité de son auteur. Là-haut seulement, l'acte est jugé à sa juste valeur. Ici-bas force nous est de nous contenter, dans la pratique, d'une règle de justice grossière, dans l'application de laquelle nous avons surtout en vue les grands intérêts de la société, et d'infliger des peines pour l'exemple. On raconte qu'un juge anglais condamnant un homme à mort pour le vol d'un mouton, alors que ce crime était puni de la peine capitale dans le but, jamais atteint, d'effrayer les voleurs, dit au malheureux qu'on allait pendre : « Je ne vous condamne pas à être pendu pour avoir volé un mouton, mais pour qu'on ne vole plus de moutons à l'avenir. » Un autre magistrat d'Angleterre

qui siége encore aujourd'hui, condamnant à mort, pour crime de meurtre, un fou dont on avait en vain allégué la folie, déclarait n'être pas bien sûr qu'il ne fût pas beaucoup plus nécessaire de faire pendre un fou qu'un homme de bon sens. Cette opinion, si barbare qu'elle semble, reposait évidemment sur la conviction qu'il est indispensable, dans l'intérêt de la société, d'empêcher les fous de se livrer au meurtre, et que l'exécution d'un fou servirait de leçon aux autres et les détournerait, sinon de devenir fous, au moins de profiter de leur folie pour assassiner. S'il en était ainsi, il faudrait s'étonner que la pratique d'enfermer les fous dans des hospices n'ait pas réussi à les empêcher de devenir fous; car c'est un avertissement aux malheureux prédisposés à la folie du danger de rien faire qui les puisse condamner à un sort dont ils ont une frayeur si grande. Le mot de ce magistrat témoigne d'une considération exclusive pour les intérêts de la société et d'une prévention absolue contre quiconque fait le mal. Ce juge ne voulait pas voir que la folie est réellement, de sa nature, une maladie de l'existence de laquelle le patient n'est pas entièrement responsable, et qui peut rendre sa victime irresponsable de ses actes :

Was't Hamlet wrong'd Laertes? Never Hamlet;
If Hamlet from himself be ta'en avay,
And when he's not himself does wrong Laertes,
Then Hamlet does it not, Hamlet denies it.
Who does it then? His madness; if't be so,
Hamlet is of the faction that is wronged;
His madness is poor Hamlet's enemy [1].

1. Est-ce Hamlet qui a offensé Laertes? Ce n'a jamais été Hamlet.
Si Hamlet est enlevé à lui-même,
Et si, n'étant plus lui-même, il offense Laertes,
Alors ce n'est plus Hamlet qui agit, Hamlet renie l'acte.
Qui agit donc? Sa folie. S'il en est ainsi,
Hamlet est du parti des offensés;
Le pauvre Hamlet a sa folie pour ennemie.

(Le second Hamlet, scène XX. — Traduction de F. V. Hugo, t. Ier, p. 327.)

Quand on pendrait la moitié des fous de ce pays, ce lamentable spectacle n'aurait aucun effet sérieux sur l'autre moitié. Assurément cela ne détournerait pas du meurtre un seul aliéné ; pas plus du reste que la pendaison de tous les convulsionnaires ne mettrait fin pour toujours aux convulsions. Qu'un enfant s'amuse, à l'école, à faire toute sorte de grimaces bizarres et de contorsions, le maître le punira justement et la punition empêchera sans doute les autres écoliers d'en faire autant. Mais la même punition aura-t-elle cet effet sur l'enfant dont les grimaces et les contorsions sont produites contre sa volonté, par la chorée? Loin de là, il est vraisemblable qu'elle les aggravera. Le premier de ces enfants est un juste objet de châtiment ; l'autre n'est qu'un triste objet de compassion qu'il serait cruel et absurde de punir. Ainsi en est-il de la *maladie sœur* de la chorée, c'est-à-dire de la folie. Pendre un fou ce n'est pas le punir, ce n'est pas donner aux autres fous un avertissement solennel ; c'est simplement punir ceux qui ne voient là, pour me servir des propres termes de Sir. E. Coke : « qu'un spectacle lamentable et contraire à la loi, d'une inhumanité et d'une cruauté extrêmes, ne pouvant servir d'exemple à personne. » Or, comme la pratique de pendre les voleurs de moutons n'empêchait point le vol des moutons mais, « par son inhumanité et sa cruauté extrêmes, » faisait tomber la loi en mépris, tant elle outrageait le sens moral de l'humanité ; ainsi la pratique de pendre les fous n'empêchera point les aliénés de céder à la tentation du meurtre mais finira inévitablement par faire tomber en mépris la loi qui la sanctionne.

Il faut donc proclamer l'entière absurdité de l'argument qui prétend faire pendre les fous « pour l'exemple ». La pendaison pourrait être de quelque utilité si elle détournait les gens de devenir fous, ce que personne n'a encore prétendu ; l'argument qui, pour justifier l'exécu-

tion de ces malheureux, invoque l'intérêt social, serait irréfutable si la société n'avait pas d'autres moyens efficaces de se protéger. Or, il n'en est pas ainsi. La société a tout pouvoir d'assurer sa sécurité effective tout en imposant au fou malfaisant un châtiment qu'il regarde comme un dur supplice, la réclusion dans un hospice d'aliénés. Il n'est pas à craindre que la perspective d'un sort semblable exerce sur lui une terreur moins salutaire que la menace du gibet.

J'ai dit, on le remarquera, que la peine de mort ne devrait jamais être infligée à un homme fou ; mais quant à prétendre qu'un aliéné ne devrait jamais être frappé d'une autre peine, en n'importe quelle circonstance, c'est une autre question. Qu'on abolisse la peine de mort, et la discussion entre les légistes et les médecins n'aura plus, pratiquement, d'importance. Il n'est pas douteux que les tristes hôtes d'une maison d'aliénés sont, dans une certaine mesure, détournés du mal et stimulés à s'observer et à se contenir par la peur de ce qu'ils pourraient avoir à souffrir s'ils perdaient tout droit à l'indulgence; ou par la crainte d'une réclusion plus sévère s'ils s'abandonnaient à la violence de leurs penchants. Mais il est également certain que ce sont là des motifs dont il faut leur faire sentir le poids avec précaution ; car, si la contrainte qu'on leur impose est trop grande, leur état s'exaspère et ils ne peuvent plus se contenir. Il est non moins certain qu'un patient, aujourd'hui accessible aux considérations de ce genre, peut échapper le lendemain à toute influence morale, pour peu que sa maladie entre dans une phase nouvelle. Je ne vois par conséquent pas comment on peut soutenir, sans blesser la justice, qu'un fou est passible de n'importe quelle peine au même degré qu'un homme raisonnable, et comment on peut équitablement prétendre que, dans n'importe quel cas, un fou appartient au code pénal plutôt qu'à la médecine.

Ainsi que je l'ai dit, la période pendant laquelle la folie se prépare, celle des symptômes prémonitoires, comme on pourrait l'appeler, peut se prolonger longtemps en certains cas. Il n'est pas toujours aisé de fixer le début de la dégénérescence tant il faut remonter loin dans la vie du patient ; car, lorsqu'on peut pousser sérieusement l'enquête jusque dans l'histoire la plus reculée d'un fou, il n'est pas rare d'y découvrir, dès son enfance, des particularités de nature à confirmer l'observateur dans l'idée que la maladie couvait dès lors, et que sa brusque apparition a été simplement l'explosion préparée par une longue traînée d'antécédents. Cela est scientifiquement vrai, sans aucun doute, dans un grand nombre de cas ; mais, dans la pratique, il convient de distinguer les symptômes qui marquent positivement l'existence de la maladie, des particularités et des excentricités qui n'ont point encore atteint la valeur de symptômes. Quand donc une personne présente, durant un temps assez long, cette catégorie de symptômes qui sont communément les signes précurseurs de la manie positive, il faudrait la considérer comme atteinte de folie morale ou d'une forme quelconque de l'aliénation partielle. Cette personne deviendra, ou ne deviendra pas, complétement folle plus tard; mais tant qu'elle ne le sera pas devenue, sa maladie sera une de celles qu'on accuse les médecins de créer au nom de leur conscience. Il ne faut pas s'y tromper en effet ; les caractères de quelques-unes de ces formes obscures et équivoques de la folie partielle, sont exactement ceux que présente parfois, dans ses phases préliminaires, une attaque indisputable de folie totale, et cette période prémonitoire n'est pour ainsi dire que le résumé et le sommaire du mal déclaré. On n'hésite point à reconnaître dans cet état particulier la maladie elle-même lorsqu'un soudain éclat de manie violente ne tarde pas à s'ensuivre. Pourquoi hésiterait-on à y voir la preuve de

la maladie, lorsque cet accès ne vient pas immédiatement lui donner une signification incontestable ? L'inflammation ne se juge pas toujours et nécessairement par la suppuration ou la gangrène ; en est-elle moins l'inflammation et ne va-t-elle pas jusqu'au pire degré ? En tout cas, il n'est guères juste de rejeter le témoignage d'un observateur expérimenté, touchant l'état mental d'un accusé, et d'écarter tout moyen de réparer une erreur, en faisant pendre un misérable avant que les progrès de son mal aient pu justifier les affirmations de l'expert.

Je vais donc examiner au point de vue médico-légal ces variétés de la folie partielle ; car cette discussion soulèvera le difficile et délicat problème de la responsabilité, sur lequel la législation et la médecine sont en conflit. Tous ceux qui ont écrit sur l'aliénation mentale, quelle que soit la théorie sur laquelle ils aient basé leur classification particulière, sont contraints par l'observation des faits à reconnaître qu'il est des variétés où le délire n'existe pas, une folie où il y a principalement aliénation du sentiment et de la conduite. Ainsi, dans les deux grandes divisions primaires appelées la mélancolie et la manie, on distingue une *melancolia simplex* ou mélancolie sans délire, et une *mania sine delirio* ou manie sans délire. Ces variétés ont réellement une importance beaucoup plus grande qu'on n'en jugerait à l'apparence et à la simplicité de leur caractère ; car c'est dans les affections de cette classe que les dangereuses propensions à l'homicide, au suicide ou aux autres actes de destruction, sont le plus spécialement susceptibles de se produire. C'est précisément aussi quand un individu, sous l'empire de l'une ou de l'autre, commet un acte de violence sans avoir encore montré de délire ou d'incohérence dans les idées, qu'un violent conflit d'opinions met tout le pays en émoi. Or, toute la différence entre la mélancolie sans délire et la manie sans délire c'est qu'il y a, dans celle-là, dépres-

sion mentale marquée, et point de dépression notable dans celle-ci. Rien de plus convenable, donc, à notre point de vue, que de désigner ces deux affections sous le nom commun de *folie affective*, c'est-à-dire folie sans délire, folie du sentiment et des actes. Les deux subdivisions de cette classe (car je propose d'en faire une classe) seraient la *folie impulsive* et la *folie morale* [1].

Je n'oublie pas que les légistes ont fait du délire la pierre de touche de la folie, mais, avec tous les médeciens sachant ce que c'est que l'aliénation mentale, je n'hésite pas à déclarer cette doctrine erronée. En premier lieu, il peut y avoir folie sans délire, ainsi que je l'ai déjà dit; et, en second lieu, quand le délire existe, sa valeur comme symptôme de la folie peut beaucoup varier. Certains délires ne sont guères rien de plus que des soupçons excessifs et mal fondés : jalousie de la part du mari ou de la femme, appréhensions religieuses, imagination que les amis et les parents sont sans tendresse ou conspirent positivement pour nuire ; ces singularités ne sont point par elles-mêmes des preuves de folie, bien qu'elles puissent devenir des signes considérables lorsqu'elles sont unies à d'autres symptômes leur donnant leur signification véritable. L'absence de délire ne prouve pas nécessairement que la folie n'existe pas; et la présence du délire ne prouve pas nécessairement que la folie existe.

1. En adoptant ces divisions je ne voudrais pas qu'on supposât que je propose de les introduire dans une classification de la folie. On rencontre les impulsions déraisonnables de l'aliénation morale dans des formes diverses du dérangement mental. Je n'emploie ces divisions que comme un procédé commode pour poser les questions médico-légales et les discuter.

I

DE LA FOLIE IMPULSIVE.

Il doit être bien difficile, peut-être même impossible sans l'expérience, à tous ceux qui n'ont point vécu au contact des fous et ne sont pas familiarisés avec leurs allures et leurs sentiments, de se mettre dans l'esprit qu'un homme peut être fou sans délirer et sans montrer un désordre manifeste de l'intelligence. Le fait est néanmoins que, dans un certain état de maladie mentale, une impulsion morbide peut s'emparer despotiquement du sujet et l'entraîner, en dépit de sa raison et malgré sa volonté, à un acte désespéré de suicide ou d'homicide. Comme le démoniaque du temps jadis, en qui l'esprit impur était entré, il est possédé par une puissance qui le contraint à une action dont il a la plus grande crainte et la dernière horreur; et, parfois, dans son affreuse agonie, lorsque, écrasé par cette lutte incessante contre l'épouvantable tentation et désespérant d'en sortir vainqueur, il consulte le médecin, son appel à la science dépasse tout ce qu'on peut imaginer de plus triste et de plus émouvant.

Folie suicide. Il n'est pas de pire sujet d'inquiétude, pour les personnes commises à la garde ou au traitement des aliénés, qu'un malade poursuivi par une incessante impulsion au suicide, souvent sans désordre appréciable de l'intelligence. L'infortuné a pleinement conscience de la nature maladive de cette obsession, il se lamente, il se débat contre l'horrible tentation, et, finalement, pour peu que la surveillance se relâche, il court au suicide, poussé par le démon intérieur. Naturellement l'homme ainsi affecté est dans l'accablement par suite de cet état même; il ne prend plus d'intérêt à ses occupations habituelles, et ne peut plus s'y livrer; tout, pour lui, converge

et s'engouffre dans l'abîme de cette tentation qui l'absorbe; mais il n'a pas de délire, son intelligence est lucide, il peut raisonner de sa situation aussi bien qu'un autre; sa conscience du bien et du mal, en ce qui concerne l'acte où tout le sollicite, est des plus délicates. Malgré cela son intelligence est parfois tellement l'esclave de l'impulsion morbide, qu'elle est obligée de guetter l'occasion et de méditer les moyens d'accomplir l'acte redouté. On ne saurait s'imaginer, à moins de l'avoir vu de ses yeux, avec quelle industrie est préparé, avec quelle détermination est consommé l'acte fatal par celui-là même qui, pendant tout le temps, ne cesse d'en avoir horreur. Les aliénistes fournissent nombre d'exemples de cette forme de l'aliénation mentale; je me bornerai à mentionner deux cas que j'ai personnellement observés :

Une dame mariée, âgée de trente et un ans, issue d'une famille où la folie avait été fréquente, fut quelques semaines après ses couches, saisie d'une forte et persistante impulsion au suicide. Point de délire, point de désordre de l'intelligence. Après plusieurs semaines d'observation attentive et de soins inquiets, sa famille, malgré le plus grand désir de la garder chez elle, se vit forcée de l'envoyer dans une maison de santé; tant ses tentatives de suicide avaient été fréquentes, préparées avec ruse, et déterminées. Lorsqu'elle y fut admise elle était dans un déplorable état par suite de l'effroyable obsession dont elle était possédée; elle pleurait souvent et se désolait, se lamentant de causer tant de peines et de chagrins à ses amis. Elle était tout à fait raisonnable, manifestait même beaucoup d'horreur et de réprobation pour sa funeste tendance; tout ce qu'on pouvait reprocher à son intelligence, c'était d'être au service d'une si désastreuse idée fixe. Néanmoins ses tentatives pour mettre fin à ses jours étaient continuelles. A certains moments elle paraissait tout à fait gaie, si bien que les surveillants cessaient d'être

sur leur garde et immédiatement elle en profitait pour faire avec une énergie rapide et soudaine une tentative longuement préméditée. Une fois, elle déchira, dans son lit, son vêtement de nuit en lanières étroites et l'on s'aperçut qu'elle essayait de s'étrangler. Pendant quelque temps elle voulut se faire mourir de faim et refusa tout aliment; il fallut la nourrir avec une sonde œsophagienne. L'inquiétude qu'elle causait était presque intolérable et, pourtant, personne plus qu'elle ne gémissait de son misérable état. Quatre mois après son entrée dans la maison, une amélioration lente mais constante sembla se produire; on pensa généralement et on crut fermement qu'elle avait renoncé à se détruire; la surveillance se relâcha quelque peu. Une nuit, elle s'échappa par une porte qu'on avait négligé de verrouiller ; elle grimpa par-dessus une haute muraille avec une agilité surprenante et elle courut se jeter la tête la première dans un réservoir. On put la secourir avant que la vie fût tout à fait éteinte, et, après cette tentative heureusement vaine, elle n'en fit plus d'autre; elle reprit au contraire peu à peu sa bonne humeur et l'amour de la vie et enfin elle put quitter l'établissement ayant toute sa raison. En face de cet exemple d'une impulsion morbide impossible à maîtriser, tandis que l'intelligence conserve toute sa lucidité et le sens moral toute sa délicatesse, que devient le criterium légal de responsabilité?

Un homme dans la force de l'âge, riche, heureux en ménage, mais issu d'une famille dont plusieurs membres avaient été fous, et qui, avant son mariage, avait mené une vie dissipée et souffrait des effets énervants de ses excès passés, devint la victime d'une manie suicide désespérée. Une fois déjà, il avait eu un accès de ce mal, mais il en avait guéri en quelques mois. Après cette rechute, il se trouva horriblement malheureux et plongé dans un abattement profond par suite de cette impulsion

à se détruire, car il n'avait aucun motif de chagrin. Mais en même temps il déclarait avec beaucoup de calme qu'il fallait qu'il se tuât, et que ce serait déjà fait depuis longtemps sans sa lâcheté. En vain s'efforçait-on de le réconforter en l'assurant que cette obsession passerait comme elle avait déjà passé une fois; il souriait d'un air incrédule et répétait : il faut que je me tue. On lui avait recommandé de voyager pour se distraire, mais comme il avait essayé de se jeter par-dessus bord pendant une traversée, on le ramena chez lui et on le plaça sous une surveillance spéciale. Il demeura, cependant, dans ce même état d'esprit désespérant et décourageant pour tous, protestant avec calme qu'il fallait qu'il se tuât, qu'il était un misérable et n'osait plus regarder personne en face à cause de sa lâcheté. Tout cela si tranquillement qu'il était à peine possible de croire qu'il sût ce qu'il disait. Or un matin il trompa la surveillance de ses gardiens, courut de toutes ses forces à travers champs, sautant haies et fossés, tandis qu'on le poursuivait de près, gagna la voie ferrée, gravit un remblai élevé et délibérément se coucha en travers des rails devant un train arrivant à toute vapeur. Il fut tué sur le coup. Sauf cette impulsion sensée au suicide et l'idée qu'il était un misérable et n'oserait plus lever la tête à cause de sa lâcheté, ce malheureux avait à tous égards l'apparence d'être dans son bon sens.

Ces deux exemples, à côté desquels on en pourrait citer tant d'autres semblables, doivent montrer combien le dérangement de l'esprit peut paraître limité dans ce qu'on appelle la manie ou la monomanie suicide. Je dis *paraître* car il y a des motifs de croire, ainsi qu'on le verra plus loin, que, dans cette monomanie comme dans toutes les autres formes du même mal, l'aliénation est bien plus générale qu'on en jugerait aux apparences et à ce qu'il y a d'ostensible. Evidemment, l'énergie tout entière de l'esprit se trouvait dans les deux cas cités, concentrée dans

la fonction maladive; il n'y avait plus possibilité de s'intéresser aux choses de la vie; la force manquait pour en remplir les devoirs; l'idée maladive dominait la pensée, le sentiment et, éventuellement, l'action elle-même. On notera aussi que, dans les deux cas, il existait une forte prédisposition héréditaire à la folie, sans que rien établisse que ce fût une prédisposition spéciale à la manie suicide. En tout cas, les deux malades avaient la névrose vésanique dont l'énergie morbide se manifestait sous forme d'idée convulsive, absolument comme l'énergie morbide de la névrose épileptique, sa proche parente, se manifeste sous forme de mouvements convulsifs. Si l'on examine l'état mental de cet homme et de cette femme au point de vue strict de la pathologie, on n'y trouve rien qui ne s'accorde avec l'expérience; car, de même que la fonction des centres moteurs est le mouvement, de même aussi la fonction des centres nerveux les plus nobles est la pensée; et, comme un état morbide des centres moteurs produit la convulsion des mouvements, un état morbide des centres psychiques produit ce que, faute d'un terme mieux approprié, on peut bien appeler la convulsion de l'idée. La volonté est impuissante à maîtriser un mouvement convulsif, bien que le patient ne cesse pas un instant d'avoir la conscience du mouvement et de sa nature; semblablement, la volonté peut être impuissante à refréner, quelques efforts qu'elle fasse, une idée maladive arrivée à un degré d'activité convulsive, bien qu'il puisse y avoir chez l'individu, sans interruption, conscience nette de la nature maladive de cette idée.

Il est à remarquer que cette folie du suicide est souvent héréditaire au plus haut point et que les manifestations en sont alors opiniâtres et irrésistibles, même lorsqu'il n'y a pas d'autre signe d'aliénation mentale. Un homme d'une haute et puissante intelligence, occupant dans sa profession un rang élevé, et doué d'une énergie

remarquable me consulta à deux ou trois reprises. Il se plaignait d'insomnie, d'abattement, d'une fatigue d'esprit inaccoutumée dès qu'il s'agissait de certaines matières, sans qu'il pût se rendre compte pourquoi. Son intelligence était parfaitement nette; il comprenait fort bien toutes ses affaires et causait de toutes choses aussi sensément que tout autre individu de sa condition aurait pu le faire. L'idée du suicide était née plusieurs fois dans son esprit, mais il l'avait toujours repoussée comme contraire à ses principes religieux et condamnée par sa raison. A qui m'eût demandé si une telle personne était capable de se suicider, j'aurais répondu que sa force de caractère et sa puissance intellectuelle étaient trop grandes pour que l'évènement eût la moindre probabilité. Cependant, un jour, cet homme sortit de chez lui, se dirigea en toute hâte vers un des ponts de la Tamise et après l'avoir traversé et retraversé plusieurs fois, il se précipita dans le fleuve. On le sauva; il ne souffrit en aucune manière des conséquences de cet acte désespéré et il finit par recouvrer à la fois la santé et la raison. Sa mère avait été en proie à des idées de suicide et, durant les dernières années de sa vie, il avait fallu condamner les fenêtres de sa maison pour l'empêcher de se précipiter. Son frère, négociant intelligent et heureux, ne prenait jamais le chemin de fer à moins d'y être forcé et pour rien au monde ne fût monté dans un train-express de peur de céder à une irrésistible envie de se jeter par la portière [1].

1. Comme exemple du caractère désespéré, au su de tous les médecins, de la manie suicide et de la transmission héréditaire, je puis citer le cas d'une jeune dame accomplie qu'on avait placée chez le Docteur Conolly et confiée à ses soins. Voici le dernier renseignement qu'il fournissait sur son compte : « Elle paraît méditer constamment le suicide. Après s'être montrée gaie pendant quelque temps, elle suppliera ceux qui la gardent de lui procurer un couteau... Une longue observation de cette malade, le fait que cette tendance particulière s'est manifestée chez sa mère et chez deux ou trois de ses parents inspirent pour sa vie les

La propension au suicide s'acquiert par l'hérédité comme certains tics qui se retrouvent chez les membres de la même famille. Elle peut bien demeurer latente et assoupie tant que l'individu a la vigueur et la santé et que tout va au gré de ses vœux; mais que l'énergie de ses nerfs soit épuisée, que la tonicité de son système soit affaiblie par une cause quelconque, alors la tendance funeste entre en activité et peut se développer jusqu'à acquérir une force convulsive. Dans cet état il semble qu'elle soit indépendante des opérations de l'esprit qui demeure d'ailleurs raisonnable; on dirait qu'un démon s'est emparé du malade et le fait agir en dépit de sa raison et de sa volonté. Une simple suggestion peut souvent contribuer grandement à mettre en jeu cette propension. Ceux chez qui elle existe évitent avec soin la lecture des histoires de suicide dans les journaux; elle produit sur eux une irritation trop puissante. Ou bien au contraire ces comptes-rendus exercent un attrait tout singulier et sont lus avec un intérêt maladif. L'esprit se familiarise avec l'idée, l'horreur qu'il en avait s'affaiblit et, quand à cela s'ajoute la dépression mélancolique, la tentation devient vivace et le malade ne tarde pas à y céder. Le suicide d'un ami, celui d'un parent est d'un effet plus puissant encore.

Lorsqu'un homme affligé de cette forme d'affection mentale en arrive au suicide, personne ne songe à mettre sa folie en doute; mais on ne reconnaît plus aussi volontiers qu'il y a maladie lorsque l'impulsion malsaine porte celui qu'elle possède non plus au suicide mais au meurtre.

De la folie homicide. — Il est cependant sûr qu'il

plus grandes craintes. Aussi ses amis ont-ils recommandé de la placer dans un asile où il y ait un plus grand nombre de malades et où les choses soient organisées de façon à parer à tout danger et à toute difficulté exceptionnels. » Ce vœu fut rempli; et trois mois après avoir quitté la maison de M. Conolly, la malheureuse mettait fin à ses jours en se pendant.

existe une forme de manie homicide exactement semblable, une monomanie dans laquelle le patient, dominé par le besoin de tuer quelqu'un, est par suite infiniment misérable sans pourtant manifester aucun trouble de l'esprit. C'est à Pinel [1] qu'on doit la description de cette forme de la folie, qu'il appelle *la manie sans délire*. Il croyait d'abord que la folie était inséparable du délire ; mais en poursuivant ses recherches, « il ne fut pas peu surpris de voir *plusieurs aliénés* qui n'offraient à aucune époque une lésion de l'entendement et qui étaient dominés par une sorte d'instinct de fureur comme si les facultés affectives seules avaient été lésées. » Il rapporte le cas suivant à l'appui de son observation : « Un homme livré autrefois à un art mécanique, et ensuite renfermé à Bicêtre, éprouve *par intervalles irréguliers* des accès de fureur marqués par les symptômes suivants : d'abord sentiment d'une ardeur brûlante dans les intestins, avec une soif intense et une forte constipation ; cette chaleur se propage par degrés à la poitrine, au cou, à la face avec un coloris plus animé ; parvenue aux tempes elle devient encore plus vive et produit des battements très-forts et très-fréquents dans les artères de ces parties, comme si elles allaient se rompre ; enfin l'affection nerveuse gagne le cerveau et alors l'aliéné est dominé par un penchant sanguinaire irrésistible ; et s'il peut saisir un instrument tranchant, il est porté à sacrifier avec une sorte de rage la première personne qui s'offre à sa vue. Il jouit cepen-

1. Mais bien avant lui, Ettmüller (Prox., lib. II, cap. 4, op. tom. III, p. 368) en avait parlé comme d'une *melancholia sine delirio*, un état de désordre mental dans lequel il y a *recta ratio sine delirio*. Il cite même deux observations de Plater : l'une relative à une mère qui avait souvent été tourmentée du désir de tuer son enfant ; l'autre relative à une femme tourmentée du besoin de proférer des blasphèmes. L'une et l'autre parvinrent à résister à leurs penchants maladifs. (Voyez *De la Folie considérée dans ses rapports avec les questions medico-judiciaires*, par C. C. H. Marc, vol. I, p. 226.)

dant à d'autres égards du libre exercice de sa raison, même durant ses accès ; il répond directement aux questions qu'on lui fait et ne laisse échapper aucune incohérence dans les idées, aucun signe de délire ; il sent même profondément toute l'horreur de sa situation ; il est pénétré de remords comme s'il avait à se reprocher ce penchant forcené. Avant sa réclusion à Bicêtre, cet accès de fureur le saisit un jour dans sa maison ; il en avertit à l'instant sa femme qu'il chérissait d'ailleurs, et il n'eut que le temps de lui crier de prendre vite la fuite pour se soustraire à une mort violente. A Bicêtre, mêmes accès d'une fureur périodique, mêmes penchants automatiques à des actes d'atrocité dirigés quelquefois contre le surveillant dont il ne cesse de louer les soins compatissants et la douceur. Ce combat intérieur que lui fait éprouver une raison saine en opposition avec une cruauté sanguinaire le réduit quelquefois au désespoir et il a cherché souvent à terminer par la mort cette lutte insupportable. Un jour il parvint à saisir le tranchet du cordonnier de l'hospice et il se fit une profonde blessure au côté de la poitrine et au bras, ce qui fut suivi d'une violente hémorrhagie. Une réclusion sévère et le gilet de force ont arrêté le cours de ses projets suicides. » (Pinel, *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale ;* 2e édit. 1809, p. 157.)

A une certaine période de sa carrière Esquirol était disposé à croire que la plupart des cas, décrits par Pinel sous le nom de *manie* sans délire, sinon tous, étaient en réalité des cas de monomanie ou de mélancolie ordinaire, caractérisés par un délire fixe et exclusif ; qu'il y avait, en fait, trouble positif de l'intelligence. Telle est l'opinion qu'il exprima dans le Dictionnaire des Sciences Médicales de 1828 ; mais des observations ultérieures l'amenèrent à l'abandonner et à déclarer que, si à la vérité certains fous commettent l'homicide en conséquence de délires, d'illusions ou d'hallucinations, il en est d'autres, incon-

testablement, qui y sont poussés par une impulsion instinctive, par une force instantanée et aveugle, indépendante de la volonté, et qui agissent sans passion, sans délire, sans motif. C'est à cet état, la *monomanie sans délire* de Pinel, qu'il a donné le nom de *monomanie instinctive*, pour la distinguer premièrement de la vraie monomanie ou *monomanie intellectuelle* dans laquelle il y a délire, et secondement de la *monomanie affective* ou folie morale. Il est assez regrettable que le mot monomanie ait été ainsi employé en deux sens différents : l'un pour indiquer un délire fixe et l'autre pour désigner la forme de l'aliénation mentale dans laquelle, sans délire, le patient est possédé d'une impulsion folle et probablement irrésistible à l'homicide, au suicide ou à quelque autre acte de violence. Pour éviter la confusion qui en résulte, j'appellerai cette forme la *folie impulsive;* et j'éviterai l'emploi du mot *instinctive* pour qu'on ne pense pas que j'attribue à l'homme un instinct naturel au meurtre.

Parmi les personnes qui s'occupent de l'étude et du traitement de la folie, il en est peu qui n'aient commencé, comme Esquirol, par mettre en doute l'existence de cas réels de folie impulsive; il n'en est pas une seule qui, après une pratique suffisamment étendue, ne se soit vue comme lui forcée de renoncer au doute. Pour l'homme raisonnable qui juge d'après son sens intime, préjugeant ainsi les faits, cela semble un état d'esprit impossible à concevoir, ou, tout au moins, il semble inconcevable qu'un individu dont l'état mental est tel n'ait pas le pouvoir de maîtriser les impulsions de sa folie. Mais, pour qui conclut seulement d'après l'observation et l'expérience des faits de la maladie et par conséquent les interprète convenablement, il finit par n'y avoir aucun doute possible que cette sorte d'état existe. Les aliénistes en ont enregistré bien des exemples, mais il me suffira de citer ceux qui suivent :

« Il n'y a pas bien longtemps, je fus consulté par un homme de cinquante ans, aux muscles énormes, et d'une grande vigueur physique, ayant mené une vie énergique, visité dans le cours de sa carrière presque toutes les parties du monde, mais éloigné depuis plusieurs années de toute occupation active. Il était possédé d'une impulsion au meurtre et vivait dans une angoisse de tous les instants. L'obsession était continuelle et parfois si forte qu'il s'était vu forcé à se séparer des siens de peur d'en devenir le meurtrier; il errait d'hôtel en hôtel. Cette impulsion variait considérablement d'intensité mais elle ne disparaissait jamais entièrement. Quand elle était le moins forte, ce n'était qu'une *idée* occupant constamment sa pensée, mais sans inclination positive à la mettre en exécution; une idée homicide plutôt qu'une impulsion homicide. De temps en temps elle acquérait une énergie plus grande et atteignait au paroxysme. Cela durait peu, mais alors le sang lui montait à la tête et il éprouvait une sensation de plénitude et de trouble dans cette partie ainsi qu'un affreux sentiment de désespoir et un tremblement violent de tout le corps qui se couvrait d'une abondante sueur. La crise se terminait par un déluge de larmes suivi d'un épuisement profond. Ces accès survenaient souvent durant la nuit et, alors, cet homme sautait hors de son lit, dans un état de frayeur mortelle, frissonnant avec tant de violence que la chambre en tremblait; en même temps la sueur ruisselait sur son corps. Telle fut la description qu'il me fit de son état misérable, et nul, en l'écoutant, n'aurait pu avoir le cœur d'en mettre la vérité en doute, car en me faisant ce récit, il éclata en sanglots et se prit à pleurer avec désolation. C'était visiblement un homme de beaucoup de décision et d'une grande énergie de caractère ; il ne montrait d'ailleurs aucun autre signe de dérangement intellectuel si ce n'est peut-être une tendance maladive aux soupçons injustes et à la méfiance. Bien qu'accou-

tumé à exercer sur lui-même un très-grand empire à certains égards, il y avait manqué notamment sur un point; il était en effet adonné à un vice bien capable de ruiner son système nerveux et d'expliquer dans une certaine mesure son état pitoyable [1]. »

Marc a recueilli et enregistré beaucoup de cas de folie homicide, dans quelques-uns desquels l'impulsion au meurtre n'était accompagnée d'aucun désordre appréciable de l'esprit. Le suivant en est un exemple bien connu et souvent cité :

« Dans une maison respectable, en Allemagne, une mère de famille rentre chez elle; une domestique, contre laquelle on n'a jamais eu de motif de plainte, paraît dans une grande agitation; elle veut parler seule à sa maîtresse, se jette à ses genoux, et lui demande en grâce la permission de quitter la maison. Sa maîtresse, étonnée d'une semblable prière, veut en connaître le motif, et elle apprend que toutes les fois que la malheureuse domestique déshabille l'enfant et qu'elle est frappée de la blancheur de ses chairs, elle éprouve le désir presque

1. Dans mon ouvrage sur *la Physiologie et la Pathologie de l'Esprit* (2e éd., p. 348) j'ai rapporté le cas suivant : « Une vieille dame, âgée de 72 ans, dans la famille de laquelle il y avait eu plusieurs fous, était sujette à des paroxysmes fréquents de colère convulsive; et chaque fois elle faisait des efforts désespérés pour étrangler sa fille qui était remplie de soins et d'attentions pour elle et qu'elle-même chérissait beaucoup. D'habitude elle se tenait tranquillement assise, abattue et se plaignant de l'état où elle était réduite, si faible en apparence qu'elle pouvait à peine se mouvoir. Tout d'un coup elle partait furieuse, en criant : « Il faut que je la tue ! » et elle sautait sur sa fille pour l'étrangler. Durant ce paroxysme elle était si forte et se démenait si activement qu'une seule personne pouvait difficilement la contenir; mais au bout de quelques minutes de lutte, elle s'affaissait épuisée et pantelante, en disant : « Vous voyez, vous voyez, je vous l'avais bien dit; vous ne voulez pas croire comme je suis méchante! » Il était impossible de découvrir en elle le moindre délire ; l'accès avait toute l'apparence d'une convulsion mentale. C'était cet horrible penchant, dont elle avait la plus grande horreur, qui causait son abattement et son chagrin.

irrésistible de l'éventrer. Elle craint de succomber, et préfère s'éloigner.

« Cet événement s'est passé, il y a une vingtaine d'années, dans la famille de M. le baron A. de Humboldt, et cet illustre savant me permet d'alléguer son témoignage. »

Voici d'autres faits encore empruntés au même auteur :

« Une jeune dame que j'ai examinée dans une des maisons de santé de la capitale éprouvait des désirs homicides dont elle ne pouvait indiquer les motifs. Elle ne déraisonnait sur aucun point, et chaque fois qu'elle sentait en elle sa funeste propension se reproduire et s'exalter, elle versait un torrent de larmes, et suppliait, elle-même, qu'on lui mît la camisole de force, qu'elle gardait patiemment jusqu'à ce que l'accès, qui, quelquefois, durait plusieurs jours, fût passé. »

« M. R..., chimiste distingué, poète aimable, d'un caractère naturellement doux et sociable, vint se constituer prisonnier dans une des maisons de santé du faubourg Saint-Antoine. Tourmenté du désir de tuer, il se prosternait souvent au pied des autels, et implorait la Divinité de le délivrer d'un penchant si atroce, et de l'origine duquel il n'a jamais pu me rendre compte. Lorsque le malade sentait que sa volonté allait fléchir sous l'empire de cette propension, il accourait vers le chef de l'établissement, et se faisait lier les pouces, l'un contre l'autre, avec un ruban. Cette frêle ligature suffisait pour calmer le malheureux R..., qui, cependant, a fini par exercer une tentative d'homicide, sur un de ses gardiens, et par périr dans un violent accès de manie avec fureur. » (*De la folie considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires*, II, p. 102).

« Une femme qui n'a jamais été folle au point de devoir être enfermée, raconte le docteur Conolly, m'avoua

qu'elle s'éveillait souvent durant la nuit et se mettait à regarder son mari, en pensant combien il lui serait facile de l'assommer à coups de manche à balai; elle se hâtait alors de l'éveiller afin que sa conversation l'aidât à chasser cette horrible pensée. »

Entre autres cas plus ou moins analogues au précédent Esquirol rapporte celui-ci : « Un homme âgé de 45 ans environ, habitant la campagne, ayant une fortune honorable et jouissant d'une bonne santé, conduit par un jeune médecin vint me consulter pendant le mois de juillet 1826. Il me donna lui-même les détails qu'on va lire. Rien n'annonçait chez lui le plus léger désordre de la raison; il répondit à toutes mes questions qui furent nombreuses. Il avait lu l'acte d'accusation de la fille H. Cornier sans y faire une trop grande attention. Cependant la nuit il est réveillé en sursaut par la pensée de tuer sa femme couchée à côté de lui. Il déserte son lit, se promène pendant une heure; après quoi n'éprouvant plus la même inquiétude, il se couche et se rendort; depuis trois semaines ce même phénomène s'est reproduit trois fois, toujours pendant la nuit. Pendant le jour, ce malade fait beaucoup d'exercice, se livre à des occupations nombreuses habituelles et n'a que le souvenir de ce qu'il a éprouvé dans la nuit. Il est d'une taille élevée, d'un embonpoint ordinaire, son teint est jaune, un peu coloré, il n'a jamais été malade et a toujours joui d'une très-bonne santé. Marié depuis vingt ans il n'a pas de chagrin domestique, ses affaires ont toujours prospéré; il n'a point de mécontentements, point de sujet de jalousie de la part de sa femme, qu'il aime, avec laquelle il n'a jamais eu la moindre discussion. *C'est une idée qui s'empare de lui pendant le sommeil.* Il assure qu'il n'éprouve d'autre douleur qu'une légère céphalalgie; il est triste et chagrin d'un pareil état; il a quitté sa femme craignant de succomber et il est très-disposé à tout faire pour se délivrer

de cette affreuse affliction. » (Esquirol, *Des maladies mentales*, vol. 2, p. 830.)

Ces faits, auxquels on en pourrait ajouter tant d'autres de même nature, sont d'un grand intérêt pour la psychologie, et c'est pour cela que je les ai textuellement reproduits d'après leurs historiens. Quelque diversité d'opinions que puisse susciter leur interprétation, personne ne peut mettre en doute la compétence des observateurs et l'exactitude de leurs récits. On pourra justement objecter, il est vrai, qu'il n'est pas permis de tenir un homme pour fou simplement parce que l'idée d'en tuer un autre lui a traversé l'esprit, surtout quand il reconnaît l'atrocité de cette pensée et qu'il en a horreur. Mais lorsque cet homme ne peut pas la chasser de son esprit bien qu'il en sente toute l'énormité; quand cette idée s'applique à un individu contre lequel il n'a pas la moindre animosité, qui lui tient de près peut-être et lui est cher ; quand il en est vraiment *possédé* au point de vivre dans des transes continuelles par crainte de céder à cette obsession malgré tout l'effort de sa volonté et de sa raison ; quand il n'échappe à cette tentation que par la fuite et, las de vivre sous la puissance maligne qui le domine, en arrive au suicide pour éviter l'homicide ; alors il faut sûrement dire que les fonctions mentales de cet homme ne sont point saines mais altérées par la maladie. Le malheureux fait certainement tout ce qu'il peut pour prouver qu'il n'est pas un imposteur puisqu'il se tue pour éviter un plus grand crime, et le doute n'est pas possible lorsqu'il meurt fou furieux ainsi qu'il arriva à R... Le fait qu'il a réussi à maîtriser cette impulsion folle ou qu'il a pu se soustraire à la tentation n'est assurément pas, comme beaucoup de personnes le croient et comme plusieurs s'en prévalent, la preuve qu'il eût pu continuer en toute circonstance à y résister. L'intelligence et la volonté, comme toutes les autres fonctions organiques, sont sujettes à des fluctuations;

et, lorsqu'il y a maladie de l'esprit, à de très-grandes fluctuations. La volonté finira-t-elle par surmonter l'impulsion maladive ou bien en sera-t-elle dominée? Cela dépend en réalité du degré de la maladie. Si elle s'accroît comme la chose peut arriver par suite d'un mal physique ou de toute autre cause, l'idée acquiert une prédominance funeste. Ce n'est plus une *idée* dont l'esprit peut envisager les rapports ; c'est désormais une *impulsion* violente qui, absorbant la réflexion et la volonté, se termine inévitablement par un acte convulsif.

Examinons donc rapidement comment le problème se pose. Du témoignage unanime de tous les médecins aliénistes, il résulte qu'il y a des cas où une impulsion irrésistible à l'homicide se produit. C'est là un fait d'observation positif, quelle qu'en soit l'explication. Or l'assertion qu'il existe une semblable forme d'affection mentale n'est pas seulement contraire au préjugé général ; elle est encore opposée aux conclusions que la philosophie métaphysique de l'esprit se croit autorisée à formuler *à priori*. En conséquence, les publicistes et les légistes, naturellement hostiles à l'application d'une doctrine excusant le crime, ont rejeté et conspué l'affirmation des aliénistes comme une imagination dangereuse et absurbe de la médecine ; et, probablement, ils ont été surtout portés à agir ainsi parce qu'ils ont compris que, cela une fois admis, il leur deviendrait impossible, en raison de leur ignorance des choses relatives à l'aliénation mentale, d'en arrêter les conséquences. Ils ont donc obéi en partie à une crainte naturelle de l'abus des doctrines médicales, mais en partie aussi, je pense, aux suggestions d'une fausse philosophie. Ils ont conclu de l'observation du sens intime chez un esprit sain ce qui se passe dans un esprit malade ; ils ont porté sur le fou un jugement injuste. Ils auraient mieux fait de baser leur appréciation des opérations d'un esprit malade d'après l'expérience de ce qui se passe dans

un esprit sain pendant le rêve ; car il y a une large part de vérité dans le dicton qui fait du fou un homme rêvant tout éveillé. Comme l'homme qui rêve, le fou est gouverné par les plus étranges associations d'idées et il se sent invinciblement poussé à faire ce que sa raison désapprouve et ce que son sens moral abomine, tout en se faisant horreur à lui-même.

Quand le médecin psychologiste étudie les fonctions de l'esprit suivant la méthode physiologique, pour juger des fonctions des centres nerveux les plus nobles dans l'homme, il s'aide à la fois des généralisations fournies par la même étude chez les animaux où ces fonctions sont moins développées, et de celles où conduit l'analyse des centres nerveux inférieurs chez l'homme lui-même. Il n'éprouve donc pas autant de difficulté à concevoir l'état probable de l'esprit en proie à la folie impulsive et à en trouver l'explication.

Il place la folie dans la même catégorie d'affections nerveuses que la chorée qu'on n'a pas appelée sans une certaine justesse la folie des muscles. Il comprend que, si un dérangement des centres nerveux moteurs détruit la coordination des mouvements et donne lieu à une action musculaire spasmodique ou convulsive, un dérangement des centres psychiques détruit de même la coordination des idées caractéristique de l'état de santé et donne lieu à une action mentale spasmodique ou convulsive. Dans un cas, l'homme est incapable d'accomplir correctement ses mouvements; dans l'autre cas, il est incapable de former correctement ses idées ; dans l'un et l'autre cas celles-ci ou ceux-là lui jouent de mauvais tours, en dépit de sa volonté et à sa pleine connaissance. Ainsi l'on concilie l'expérience unanime des meilleurs observateurs touchant la folie impulsive, avec les généralisations d'une psychologie positive qui pourrait vraiment, en dehors même de l'expérience, nous permettre d'affirmer par avance que cette

forme particulière de la maladie doit parfois se produire.

Dans plusieurs de ces cas de folie impulsive, il n'y avait que peu ou point d'aliénation mentale en dehors de l'idée ou de l'impulsion morbide. C'est un point expressément établi par les observateurs et sur quoi ils insistent avec force. Mais, dans la plupart des cas, on trouverait, je crois, si l'on avait une connaissance parfaite des sentiments et des mobiles d'action du patient, que le désordre est plus grand qu'il ne paraît à la surface. Toute la tonicité de son esprit, pour ainsi dire, est plus ou moins affectée, en sorte que ses sentiments sont émoussés ou modifiés; tout ce qui l'intéressait naturellement dans la vie est sans action; les jugements qu'il porte sur ses rapports avec les autres personnes et réciproquement sont plus ou moins viciés; il a une tendance au soupçon et à l'hostilité à l'égard de ses plus chers amis et de ses connaissances. Folles ou sensées, nos croyances ne sont pas le produit de notre raison ; elles ont leurs racines dans cette partie de nous-mêmes qui est inconsciente et dont nos sentiments révèlent l'état. C'est aussi des sentiments que naissent les impulsions à l'action; la fonction de l'intelligence comme celle du timonier qui est à la barre n'est que régulatrice, et l'impulsion irrationnelle du maniaque homicide est le produit désordonné du désordre de la vie affective.

On s'étonne parfois à quel point peut paraître sensée telle personne dont l'esprit est beaucoup plus dérangé qu'on ne l'eût jamais soupçonné, sans un accident quelconque qui rend la chose évidente. Enlevez cet individu à ses occupations habituelles et laissez-le mener dans la retraite une vie triste et monotone, absorbé en lui-même et tout à sa souffrance, rien ne provoquera plus chez lui des manifestations générales de folie. Mais, au contraire, si tout le poids d'une vie active pèse sur lui, s'il est à chaque instant forcé d'agir et de prendre un parti,

d'aller à ses affaires comme tout le monde ; si enfin tous ces sentiments divers que les devoirs sociaux obligent à réprimer et à contenir sont fortement excités, alors on s'apercevra le plus souvent que le symptôme morbide ostensible provient d'un trouble fondamental n'attendant pour se révéler qu'une circonstance favorable. Si la doctrine de la folie impulsive a rencontré tant d'hostilité, c'est, sans doute, parce qu'on a méconnu cette perversion profonde du sentiment; qu'on n'a pas tenu compte ou qu'on n'a pas vu cette aliénation affective; et que l'attention s'est exclusivement attachée à l'idée ou à l'acte maladif. Cependant, il est de l'essence même de la folie d'être impulsive; la violence impulsive est un trait commun des paroxysmes de ce mal sous toutes ses formes. Sans motif appréciable, un fou déchire soudain ses habits, brise les vitres ou casse la vaisselle, attaque ses voisins ou les blesse. Une impulsion inexplicable pousse ces infortunés à marcher, à courir, à incendier, à voler, à proférer des blasphèmes ou des paroles obscènes. Si donc une longue expérience de leurs allures nous enseigne quelque chose, c'est qu'il est impossible de prévoir quelle impulsion va brusquement naître dans leur esprit et, partant, qu'il est impossible de se fier à eux d'une heure à l'autre. Ce qu'il y a de singulier dans l'impulsion qui produit le paroxysme de la folie homicide, ce n'est point sa nature même ; c'est seulement qu'elle soit le seul symptôme apparent ou bien marqué de la maladie.

Quand l'aliénation est l'effet d'une affection du cerveau, il est de la nature du trouble mental de s'exprimer par toute sorte de dépravations des appétits, des instincts et des désirs, aussi bien que par la perversion des idées. Dans tous les grands établissements d'aliénés il est des malades qui montrent les appétits les plus dépravés ; les uns, si on ne les surveille avec soin, mangent avec un délice apparent de l'herbe, des grenouilles, des vers et

même des détritus de l'espèce la plus dangereuse ; les autres présentent des manifestations exagérées et dépravées de l'instinct sexuel ; chez d'autres encore il y a perversion ou abolition de l'instinct maternel, et une mère abandonne, hait ou même tue son propre enfant. L'instinct de conservation lui-même, qui est si fort et sur qui repose l'amour de la vie, peut être perverti à ce point qu'un fou se mutilera de la plus horrible façon, parfois en apparence par plaisir de se mutiler et sans paraître en éprouver de douleur. Quand par suite d'un désordre intime, un organisme a cessé d'être en harmonie avec les conditions de son milieu nécessaire, il y a chez lui tendance à disparaître de soi-même ; et souvent il ne tarderait pas à obéir à cette tendance si l'on ne le protégeait soigneusement contre l'action destructive de ses funestes propensions. L'impulsion persistante au suicide indique que l'instinct de conservation est remplacé par un instinct analogue de destruction personnelle. Les impulsions à l'incendie, au vol, au meurtre, sont de même des symptômes occasionnels du trouble des éléments nerveux, et il n'y a rien dans leur nature de plus exceptionnel ou de plus surprenant que dans toutes les autres impulsions de la folie. Ce n'est pas notre affaire, puisque cela n'est pas en notre pouvoir, d'expliquer *psychologiquement* l'origine et la nature de ces dépravations de l'instinct ; il nous suffit d'établir qu'elles existent, que ce sont des faits d'observation, et de déterminer dans quelles conditions pathologiques elles se produisent. Ce sont des phénomènes pathologiques qu'il faut classer et observer comme tous les autres phénomènes de maladie, et ce n'est point un motif de n'en pas vouloir tenir compte parce que l'analyse psychologique la plus délicate est hors d'état d'en expliquer l'origine. Cette explication, si elle vient jamais, ne sera pas fournie par le moral mais par le physique ; on la devra à l'étude de la *névrose* et non à l'analyse de la *psychose*.

S'il était possible, dans tous les cas de folie homicide, de découvrir une preuve d'aliénation avant l'explosion, on aurait infiniment moins de répugnance à admettre qu'il y a maladie. Or, je ne doute pas que, dans la plupart des cas de ce genre bien authentiques, cela ne puisse et ne doive se faire. Mais si l'on va plus loin et si l'on déclare qu'il n'y a pas véritablement folie homicide sans que des symptômes antérieurs de maladie aient été observés, on s'avance trop et l'on outrepasse ce qui est autorisé par l'expérience et par de simples considérations *à priori*. D'une part, en effet, des auteurs qui ont toute l'autorité nécessaire soutiennent positivement qu'il existe des cas de ce genre, des cas où, pour me servir des expressions de Griesinger, « des individus jusqu'alors parfaitement sensés et en pleine possession de leur intelligence sont, soudainement et sans cause appréciable, saisis d'angoisses et d'émotion extrêmement douloureuses, en même temps que pris d'une impulsion au meurtre aussi inexplicable pour eux-mêmes que pour autrui. » En second lieu, d'autres maladies, d'autres formes de la folie se déclarent parfois avec une soudaineté extraordinaire : Une première attaque d'épilepsie n'annonce sa venue par aucun avertissement perceptible; la manie aiguë éclate parfois plus inopinément qu'un coup de tonnerre dans un ciel serein; il n'est pas jusqu'à la maladie des valvules du cœur, l'altération de la valvule mitrale ou celle de la valvule aortique, qui ne puisse se révéler de la façon la plus inattendue. Sans doute, en ces sortes de cas il y a eu un affaiblissement préalable de nature quelconque, mais cela a pu échapper à l'observation jusqu'au moment où le choc est venu qui a rendu visible le vice caché; il y a eu peut-être de vagues menaces mais elles ont passé inaperçues ou n'ont pas été comprises. Les commencements de la maladie sont, règle générale, latents ou obscurs; la médecine moderne travaille patiemment à en saisir les indices,

et, de nos jours, les médecins ont quelque peine à croire qu'une affection idiopathique aiguë puisse survenir chez un sujet parfaitement sain. Qu'on se persuade donc bien, par conséquent, qu'il y a des tendances latentes à la folie pouvant ne se révéler que sous le coup d'un grand malheur ou de quelque trouble organique, et que la brusque apparition du mal lui-même peut être le premier symptôme positif de l'aliénation. Le cerveau ne se comporte pas quant à ses fonctions mentales autrement que pour toutes les autres fonctions, ni d'une autre manière que les autres organes du corps relativement à leurs fonctions.

Je vais, en conséquence, indiquer maintenant, quelles sont, selon moi, les conditions principales précédant la brusque apparition de l'impulsion maniaque au meurtre. Ce sont la *névrose vésanique* et la *névrose épileptique*, dans l'une et l'autre desquelles il y a tendance à une action convulsive. Dès que l'on se croit fondé à considérer l'impulsion homicide comme une idée convulsive, née d'un état morbide des éléments nerveux et comparable à un mouvement convulsif, il est très-clair qu'elle doit se produire fréquemment chez l'individu affligé de prédisposition héréditaire à la folie. Il est possible que, dans quelques cas, cet état névropathique n'existe pas, mais il n'est pas douteux qu'il existe dans la majorité des cas. L'expérience confirme d'ailleurs que, là où cette névrose existe, pour peu que les circonstances de la vie ou bien les conditions physiologiques ou pathologiques impriment à l'organisation nerveuse du sujet une grande secousse, la manie homicide éclate et devient le premier symptôme perceptible de la folie. Au nombre de ces conditions physiologiques sont le passage à la puberté et la révolution dans le physique et dans le moral qui l'accompagne, la grossesse, l'état puerpéral, le changement de vie, l'irrégularité des fonctions menstruelles, les excès de boissons ou de tout autre vice pernicieux. Il n'est pas

une de ces conditions qui n'ait occasionné une explosion de folie chez quelque malheureux héréditairement prédisposé à ce mal; il n'en est pas une qui n'ait, ainsi qu'en témoignent nos annales, occasionné une violente attaque de folie homicide.

On peut diviser en deux classes les cas qui se sont produits dans ces circonstances : Dans la première se rangent ceux où il y avait défaut d'intelligence, imbécillité plus ou moins grande; dans la seconde, ceux où il y avait simplement tempérament fou sans défaut d'entendement manifeste. Je citerai comme exemple de la première classe l'histoire de Burton qui fut jugé en 1863 à Maidstone, aux assises du carême, pour cause de meurtre; elle est simple et des plus horribles. L'accusé était un jeune homme de 18 ans dont la mère avait été enfermée deux fois dans une maison de fous à la suite d'accès d'hypochondrie et de tentatives de suicide. Son frère était d'intelligence faible, niais et bizarre. Lui-même montrait une grande faiblesse d'esprit; le maître chez qui il avait fait son apprentissage et d'autres personnes déposaient qu'il avait toujours été d'un caractère étrange et ne ressemblait en rien aux enfants de son âge. Il avait « le regard perdu et quand on lui commandait de faire quelque chose il se mettait presque toujours à courir en regardant en l'air comme un maniaque; » si bien que son patron fit annuler son contrat d'apprentissage. Burton racontait qu'il s'était senti « un besoin de tuer quelqu'un. » Il avait en conséquence aiguisé son couteau dans ce but et était sorti pour trouver quelqu'un sur qui satisfaire cette envie. Il avait suivi le premier venu, un petit garçon, jusqu'à un endroit convenable; il l'avait terrassé, l'avait frappé à la gorge et à la poitrine, lui avait mis le genou sur le ventre, l'avait empoigné par le cou et étranglé jusqu'à ce que le sang lui sortît par le nez et par la bouche, puis à coups de talon il l'avait frappé au cou et à la figure jusqu'à ce

que sa victime ne fût plus qu'un cadavre. Après cela il s'était lavé les mains et s'était rendu tranquillement à son travail. Il connaissait l'enfant qu'il avait assassiné et n'avait aucun mauvais sentiment contre lui ; seulement « il s'était mis dans la tête de tuer quelqu'un ; » et il avait commis ce crime parce qu'il avait envie d'être pendu. Son défenseur soutint que cette envie d'être pendu était la preuve la plus convaincante qu'il était fou. L'accusation, de son côté, insistait sur ce point que le fait même d'avoir assassiné pour se faire pendre prouvait clairement que le meurtrier connaissait parfaitement la conséquence de son acte et, partant, avait la pleine responsabilité du crime. Le jury déclara Burton coupable et le juge Wightman, en prononçant l'arrêt, lui dit : « Vous avez été reconnu coupable du meurtre le plus barbare et le plus inhumain dont j'aie eu connaissance durant une carrière judiciaire de plus de vingt ans. Il est établi que vous étiez en proie à une envie maladive de mourir de la main du bourreau et que c'est dans ce but que vous avez commis le meurtre. On ne peut pas dire que cette envie maladive de quitter la vie soit du délire et, en effet, la conscience où vous étiez de parvenir à vos fins en tuant délibérément un autre individu montre que vous discerniez parfaitement la nature et les conséquences de l'acte que vous accomplissiez ; vous saviez que c'était un crime et que pour ce crime vous encourriez la peine capitale. C'est encore là une circonstance aggravante et, je puis dire, doublement aggravante. » Lorsque l'arrêt de mort eut été prononcé, l'accusé qui pendant les débats avait été absolument indifférent à tout ce qui se passait, dit en souriant : Merci, mylord ! » et il sortit du tribunal « accompagné par le bruyant murmure et presque les cris d'horreur d'une foule nombreuse. » Au jour marqué il fut exécuté, ce terrible exemple ayant été jugé nécessaire afin de frapper d'une terreur salutaire ceux qui seraient tentés de deve-

nir assassins pour se procurer l'agrément d'être pendus.

Il y a pourtant des circonstances de nature à faire hésiter, avant d'accepter la théorie des circonstances aggravantes qui satisfit si complètement le juge dans cette affaire. Les antécédents héréditaires de Burton, sa stupidité, les faits antérieurs d'incapacité qui firent rompre son contrat d'apprentissage, le motif insensé pour lequel il se fit meurtrier, l'horrible manière dont il accomplit le meurtre et son inutile acharnement sur sa victime, sa conduite immédiatement après, la facilité avec laquelle il fit des aveux et raconta toute cette scène, son indifférence pendant le jugement, sa satisfaction après l'arrêt, tout indiquait en lui un état d'esprit sur lequel la crainte de la peine de mort ne pouvait avoir aucune prise. Il n'était pas besoin, pour diagnostiquer la folie, de se fonder sur les caractères de l'acte, si remarquables fussent-ils, ni sur les motifs si absolument déraisonnables; l'enchaînement des circonstances permettait de retracer le cours de la maladie héréditaire jusqu'au degré ultime de sa désolante évolution. On pourrait certainement citer, s'il était nécessaire, beaucoup d'acquittements pour cause de folie dans lesquels la preuve de l'aliénation mentale était beaucoup moins sensible que dans cette triste histoire.

Le juge croyait la responsabilité de Burton bien établie, puisqu'il était prouvé qu'il avait agi avec connaissance de la nature et des conséquences de son action ; mais cette considération, entièrement conforme d'ailleurs à la jurisprudence de nos magistrats, résout-elle donc toutes les difficultés du cas? Quel discernement, quelle faculté de vouloir le bien et de fuir le mal pouvait-on attribuer à un homme pour qui la perspective du plus terrible châtiment que la justice humaine puisse infliger, loin d'être un objet de terreur et de le détourner du crime, était précisément ce qui l'y déterminait? Certes le juge qui dans l'arrêt déclarait « ne pouvoir se décider à insister sur les

horribles détails, » le juge avait bien raison, malgré une pratique de vingt années, de s'épouvanter devant cette révélation nouvelle de la perversité humaine. S'il avait un peu plus approfondi les choses, peut-être eût-il trouvé motif de douter que l'état d'esprit de Burton lui permît de former cette appréciation de la moralité de ses actes réclamée par la loi. Au bout du compte, la loi criminelle suppose, chez ceux qu'elle proclame justement sujets à la peine, une notion quelconque des principes de la morale; son but, je pense, est de traiter les criminels non pas comme une vermine qu'il faut détruire, mais comme des êtres moraux qu'il faut punir. Si l'exécution de Burton devait servir d'exemple et exercer une terreur salutaire, c'était, sans doute, sur ceux dont l'état mental était semblable au sien et que troublait la même passion maladive; or, est-il assez évident que, sur de tels individus, l'effet aurait été exactement contraire, et que l'exécution de Burton ne pouvait que les pousser au meurtre en rendant irrésistible le motif qui tentait leur folie, l'envie d'être pendus ?

Le cas que je viens de rapporter peut être considéré comme représentant toute une classe. On se rappellera seulement que le défaut d'intelligence peut être plus ou moins grand et que l'impulsion de la folie n'est pas toujours l impulsion au meurtre. Chez quelques-uns c'est le suicide; ils se tuent sans motif apparent, tout au moins sans motif suffisant en apparence, et probablement avant l'âge où se produit la moyenne des suicides. Chez d'autres c'est un besoin de détruire ; ils mettent le feu aux maisons, aux granges, aux récoltes, sans avoir aucun mauvais sentiment contre le propriétaire auquel ils portent préjudice, sans vouloir, ce faisant, remplir aucun but. Il est hors de doute que l'acte de violence, quel qu'il soit, est souvent suggéré par les récits pathétiques d'actes semblables, lus dans les journaux. L'exemple est contagieux :

l'idée s'empare de l'esprit faible ou abattu et devient une sorte de *fatum* contre lequel toute lutte est impossible.

Comme exemple de la seconde classe de faits, de ces cas où la folie homicide fait explosion soudaine, sans que rien à l'extérieur la provoque, chez un individu ayant le tempérament fou, je citerai l'histoire de cet assassin d'Alton qui fut jugé, condamné et exécuté il y a quelques années. Il était clerc dans un bureau d'avoué à Alton (Hampshire); par une belle après-midi, s'étant allé promener hors de la ville, il rencontra quelques enfants en train de jouer sur le bord de la route. Il s'approcha d'eux et, ayant persuadé une petite fille de huit à neuf ans de l'accompagner dans une houblonnière voisine, il congédia les autres et s'en débarrassa en leur donnant quelques sous. Très-peu d'instants après on le rencontrait s'en retournant paisiblement chez lui; chemin faisant il se lava les mains dans la rivière, puis, étant rentré à l'étude, il se mit au travail. Cependant la petite fille ne reparut plus; des recherches furent faites dans la houblonnière, et on retrouva, disséminées çà et là, les diverses parties de son corps coupé en morceaux : un pied ici, une main là et ainsi du reste. Les soupçons se portèrent directement sur le clerc qui fut immédiatement arrêté. On trouva dans son pupitre un journal de ses actions soigneusement tenu et, à la dernière feuille, cette mention d'une encre encore fraîche : « Tué une petite fille; c'était bon et chaud. » Il avait tué l'enfant et coupé son corps en morceaux sans autre motif que de satisfaire une envie irrésistible qui s'était emparée soudain de son esprit. Ni son langage ni sa conduite, après l'arrestation, ne fournirent le moindre indice de folie; et rien non plus, immédiatement avant le crime, ne dénotait en lui quoi que ce soit d'étrange. Pourtant, il résulta des débats, où il n'y eut du reste qu'un semblant de défense, qu'un proche parent de son père, affecté de manie homicide, était enfermé et que son père

lui-même avait eu une attaque de manie aiguë. De plus, des témoins indépendants attestèrent que le meurtrier, lui aussi, n'était pas comme tout le monde, qu'on le voyait souvent pleurer sans cause, qu'il avait manifesté dans sa conduite de singuliers caprices, et qu'il avait même fallu une fois le veiller de près pour l'empêcher de se tuer. Le jury le déclara coupable ; il fut condamné à mort et, l'heure venue, on le pendit — au grand applaudissement de toute la presse. Néanmoins les circonstances du meurtre, en ce cas, suffisaient à elles seules pour convaincre toutes les personnes initiées à la marche de la dégénérescence humaine, que cet homme avait une forte teinte de folie, que tout au moins la maladie était chez lui à la période d'incubation. Ce misérable était évidemment un criminel par instinct, si on peut l'appeler criminel; le caractère impulsif du crime, cette férocité placide et déterminée, cette mutilation sauvage, cette tranquillité après l'acte, cette indifférence complète de son propre sort, tout cela indiquait une organisation folle, mal équilibrée, une nature mal établie qui, si elle n'eût pas fini comme cela, aurait fini par le suicide ou par la folie la mieux caractérisée.

On a vu chez les femmes des cas analogues sous l'influence du trouble des fonctions menstruelles. Elles étaient prises d'une impulsion au meurtre, à l'incendie, au vol, à laquelle les unes parvenaient à résister, les autres non. La question, en semblable occurrence, est évidemment celle-ci : L'impulsion a-t-elle été vraiment irrésistible ou bien, au contraire, la résistance a-t-elle été insuffisante? C'est à quoi l'on ne peut répondre qu'après la considération des faits particuliers de l'espèce. Mais que l'impulsion puisse être irrésistible, cela ne fait pas de doute. Quand une femme après son accouchement tue son enfant qu'elle aime tendrement, parce qu'elle ne peut pas s'en empêcher, ceux mêmes qui admettent le point

de vue légal ne peuvent se refuser à reconnaître que ce n'est pas là un acte volontaire et qu'il n'y a point de responsabilité. Il serait donc juste de renoncer à faire du discernement le criterium de la responsabilité, puisque les faits y contredisent et que, dans la pratique, on est de temps en temps forcé de n'y pas recourir. C'est de même un fait indiscutable que le patient peut parfois sentir l'impulsion et y résister; et, précisément, les défenseurs du criterium légal prétendent que, puisque cela est possible, il importe peu, quant à la responsabilité, que l'acte incriminé soit ou ne soit pas le produit de la maladie, l'objet de la loi étant d'obliger les gens à réprimer leurs mauvais penchants, les tendances de la folie comme les autres. Incontestablement c'est pour tout homme un devoir de réprimer une impulsion au meurtre, quand bien même cette impulsion est maladive; et l'on peut, sans beaucoup d'efforts, supposer que tout individu raisonnable en agira ainsi, vu qu'il n'est pas probable qu'il y ait grand plaisir à tuer uniquement pour tuer et pour avoir ensuite l'heur d'être pendu. Mais conclure, dans un cas particulier, qu'une impulsion née de la maladie aurait pu être maîtrisée et ne l'a pas été, et, en conséquence, faire pendre le coupable, c'est s'attribuer une pénétration à laquelle nul au monde ne peut prétendre, et, sous le nom sacré de justice, c'est commettre une action qui a les plus grandes chances de n'être qu'une effroyable injustice. Le châtiment paraîtra bien plus inique encore si, de plus, on réfléchit que cette conclusion se fonde uniquement sur une définition métaphysique de la responsabilité dont l'observation médicale démontre la fausseté dès qu'on la veut appliquer aux opérations d'un esprit dérangé et malade.

Voilà pour la part d'action de la névrose vésanique, dans la folie impulsive homicide. La névrose épileptique est une seconde condition importante qu'il est nécessaire d'étudier au même point de vue. C'est un fait remar-

quable et instructif, que l'énergie convulsive de l'impulsion homicide est souvent précédée d'une sensation morbide prenant naissance dans une partie quelconque du corps et montant de là jusqu'au cerveau, absolument comme celle qui précède l'accès épileptique et qu'on connaît en médecine sous le nom d'*aura epileptica*. Ce phénomène permet au malheureux qui y est sujet d'annoncer précipitamment l'attaque qu'il sent venir, et d'inviter à la fuite l'individu qui fût devenu sa victime. Dans un des Rapports annuels de l'Asile de Morningside, le docteur Skae en cite un exemple remarquable : La sensation avait les orteils pour point de départ; elle gagnait la poitrine en produisant un sentiment de faiblesse et de constriction, puis montait jusqu'à la tête et causait une perte de conscience momentanée. A cela se joignait un mouvement saccadé et involontaire des jambes d'abord, ensuite des bras, et c'est pendant que ces contractions avaient lieu que le patient se sentait poussé à des actes de violence contre les autres et contre lui-même. Une fois, il essaya de se tuer, mais le plus souvent il était poussé à assaillir les autres. Ce malheureux déplorait sa triste condition; il en parlait avec pleine intelligence, et donnait sur son passé et sur ses sentiments actuels tous les détails désirables [1]. Il est d'autres cas où une sensation de vertige, un tremblement et une vague appréhension de quelque chose d'effroyable qui va arriver, semblables au

1. Dans un rapport postérieur, en 1868, M. Skae donne des nouvelles de ce malheureux : « J'ai parlé dans mon Rapport de 1866 d'un cas de folie avec forte propension au meurtre, se rattachant de très-près à l'épilepsie, quoiqu'il n'y ait eu jusqu'alors aucun accès d'épilepsie caractérisée. Le mal a reçu depuis dans la même direction un développement physiologique intéressant. Le patient a aujourd'hui presque quotidiennement de vives hallucinations spectrales. Il voit près de lui un journal qui pendant quelques instants est assez distinctement perceptible pour qu'il en puisse lire un long paragraphe. Il continue à souffrir de l'*aura epileptica* et à présenter d'autres symptômes très-voisins de l'épilepsie. »

vertige et à la crainte vague et momentanée caractéristiques d'une variété de l'*aura* épileptique, précèdent l'accès. En somme l'expérience médicale nous apprend que, chaque fois qu'un meurtre est commis soudainement, sans préméditation, sans méchanceté, sans motif, ouvertement et d'une manière qui contraste avec les allures du commun des meurtriers, il faut soigneusement rechercher les signes de l'épilepsie préexistante, ou bien, s'il n'y a aucun souvenir d'accès épileptiques, les signes d'une *aura epileptica* et d'autres symptômes se rattachant à l'épilepsie.

Il est certain que les exemples les plus désolants de l'impulsion homicide se rattachent à l'existence de cette maladie. L'attaque de manie homicide peut remplacer les convulsions épileptiques ordinaires et n'être véritablement qu'une épilepsie *larvée*. L'action maladive a été transportée d'un centre nerveux à l'autre, et, au lieu d'une convulsion des muscles, le patient est en proie à une convulsion des idées. Marc raconte l'histoire d'un paysan âgé de 27 ans, qui depuis l'âge de huit ans était affligé d'épilepsie. A vingt-cinq ans le mal changea de caractère, et, au lieu d'attaques d'épilepsie, le malade fut pris d'une irrésistible impulsion au meurtre. Il sentait parfois l'approche de ses accès plusieurs jours à l'avance et se faisait attacher pour ne pas commettre de crime. « Quand ça me prend, disait-il, il faut que je tue quelqu'un, ne serait-ce qu'un enfant. » Avant l'accès, il éprouvait une grande lassitude, ne pouvait pas dormir, était fort abattu et avait dans les jambes de légères convulsions. Ludwig Meyer raconte l'histoire d'un enfant de 13 ans qui était sujet à des attaques périodiques de fureur suivies de convulsions épileptiques, et qui éprouvait souvent l'exaltation maniaque furieuse sans convulsions consécutives [1].

1. Ueber Mania Transitoria, par le Dr L. Meyer. Archives de Virchow, vol. VIII, art. IX.

Les ouvrages sur la folie me fourniraient bien d'autres exemples, mais je me bornerai à en citer un qui s'est passé il y a quelques années en Angleterre et qui mérite d'être rappelé. C'est l'histoire d'un individu nommé Bisgrove qui fut condamné à mort pour assassinat en même temps qu'un certain Sweet, le juge ayant été d'opinion conforme à celle du jury. Après la condamnation, Bisgrove fit l'aveu de son crime et disculpa entièrement Sweet d'y avoir participé ou d'en avoir eu seulement connaissance. Sweet, en conséquence, obtint grâce entière pour un crime qu'il n'avait pas commis, et l'arrêt de mort contre Bisgrove fut maintenu. Avant que cet incident se fût produit, un charitable ecclésiastique, frappé des circonstances extraordinaires du meurtre que n'expliquait aucun motif, avait fait sur l'histoire de Bisgrove une enquête dont il avait communiqué les résultats au ministre de l'intérieur. Bisgrove était un enfant naturel dont on n'avait jamais pris soin, et, dès son enfance il avait été d'une faible santé et d'une intelligence au-dessous du médiocre. Pendant plusieurs années, il avait souffert d'attaques d'épilepsie fréquentes, à cause desquelles il avait été renvoyé des charbonnages où on l'employait. Dans l'intervalle de ses accès il était doux, de bonne humeur et aimé de ses compagnons; mais immédiatement après chaque accès il devenait dangereux, s'emparant de tout ce qui lui tombait sous la main et se jetant aveuglément sur ceux qui se trouvaient près de lui. Dans l'espoir qu'un voyage en mer lui ferait du bien, il s'embarqua ; mais il revint au bout de quelques mois sans aucune amélioration dans son état ; au contraire il n'avait plus l'œil vif d'un homme intelligent mais le regard lourd et perdu si souvent remarqué chez les épileptiques. Telle était sa situation, lorsqu'un soir, ayant un peu bu et errant hors de la ville, il vit dans un champ un homme couché et endormi. Il fut saisi de l'envie de tuer cet homme ; et, prenant

une grosse pierre qui se trouvait là, il écrasa la tête du dormeur. Cela fait, il se coucha à côté de sa victime et s'endormit. On l'arrêta le lendemain et au bout d'un certain temps il passa en jugement, accusé d'assassinat de complicité avec l'innocent Sweet, en compagnie duquel il avait été vu le jour du crime. Devant la Cour où, comme tant de pauvres gens qui n'ont pas le moyen de payer le haut prix de la justice, il ne fut à vrai dire pas défendu, personne ne parla ni de l'épilepsie dont il était affligé, ni de sa faiblesse d'esprit, ni de son histoire jusqu'à l'événement fatal. Il fut condamné et avec lui l'innocent qui avait donné, de ce qu'il avait fait le jour du crime, un compte exact et véridique mais qu'on n'avait pas voulu croire. Sur les représentations instantes de l'ecclésiastique qui avait mis son histoire en lumière, un sursis lui fut toutefois accordé ; et, après examen de son état mental, on se borna à l'enfermer à l'Asile des fous criminels de Broadmoor. Sans l'heureux accident des aveux de Bisgrove, Sweet, bien qu'innocent, aurait été pendu. Sans l'énergique intervention de l'ecclésiastique, il n'y a pas de doute que Bisgrove aurait été exécuté, comme d'autres fous l'ont été, bien que son crime présentât tous les signes les plus caractéristiques de la folie épileptique [1].

Les malades les plus dangereux pour les gardiens et les médecins des maisons de fous sont ceux qui sont atteints de manie épileptique. Souvent après un seul accès, et plus souvent encore après un certain nombre

1. Bisgrove s'est récemment enfui de l'asile où il était enfermé et est encore en liberté, à moins que, comme le croient les fonctionnaires de cet établissement, il ne se soit suicidé. La façon dont il s'est échappé est significative. Il se promenait avec un surveillant et réussit à demeurer un peu en arrière ; il l'assomma alors d'un violent coup de brique ou de pierre sur la tête. Cela fait, il se mit à le frapper à la tête avec cette pierre jusqu'à ce que le malheureux ne donnât plus signe de vie et que le meurtrier fût convaincu de l'avoir tué ; ensuite il s'évada.

d'accès, il survient une attaque de manie furieuse et destructive, caractérisée par des actes d'une violence aveugle et que rien n'arrête. Ce n'est plus simplement la folie impulsive avec tendance au meurtre, l'esprit est tout entier en proie à un trouble furieux; mais cette variété n'en est pas moins de grand intérêt par rapport à la folie impulsive, d'abord à cause de l'impulsion aveugle et destructive qui la caractérise et ensuite parce qu'il n'est point douteux que la manie homicide ne soit souvent qu'une épilepsie *larvée*. L'observation médicale constate en effet : primo, qu'une impulsion homicide irrésistible peut éclater chez une personne ayant la névrose épileptique, sans avoir cependant jamais eu une véritable attaque d'épilepsie soit sous forme de vertige, soit sous forme de convulsions; secundo, que cette explosion peut précéder immédiatement ou même remplacer réellement une attaque d'épilepsie sous l'une ou l'autre de ses formes ordinaires; et, enfin, qu'elle peut survenir immédiatement après l'attaque. Comme le remarque Trousseau, « les impulsions soudaines et irrésistibles surviennent habituellement après une attaque de *petit mal*, et sont passablement fréquentes après un accès convulsif régulier [1]. »

1. Entre la condition des éléments nerveux que je désigne par les mots *névrose vésanique*, *névrose épileptique*, qui n'est point une maladie, et la maladie réelle en laquelle cet état peut se transformer si facilement et si vite, bien petite est la distance; et, si l'on veut s'en rendre compte, il n'y a qu'à observer ces sortes de cas dans lesquels des symptômes mentaux identiques se manifestent à la suite d'une maladie dont l'existence est certaine. Morel (*Traité des maladies mentales*, p. 138) rapporte cet exemple : « Un « homme de cinquante-cinq ans, sobre d'habitude, d'une grande « application à ses affaires industrielles, éprouva il y a un an une « hémorrhagie cérébrale. Le malade resta hémiplégique, mais « l'intelligence est saine et il reprend ses occupations ordinaires. « Toutefois il sent qu'il se fatigue plus vite ; son caractère est « devenu morose, irritable ; de temps en temps il se plaint que *le* « *sang lui monte à la tête;* alors il a des vertiges, des tintements « d'oreille, les objets brillants le fatiguent et l'irritent... Mais « bientôt ces congestions affectent un type périodique et chacun

Voilà pour ce qui concerne une variété de la folie affective, celle que j'appelle la folie impulsive, et qui, n'étant au début qu'une idée folle, se manifeste par des impulsions folles, irrésistibles ou non, à des actes de destruction ou de violence. Je passe maintenant à l'examen de l'autre variété, c'est-à-dire de la folie morale proprement dite ou *monomanie raisonnante* d'Esquirol.

II

DE LA FOLIE MORALE.

C'est une forme de l'aliénation mentale qui a si bien l'apparence du vice ou du crime, que beaucoup de gens n'y veulent voir qu'une imagination des médecins sans le moindre fondement réel. Aussi une grande indignation n'a pas manqué de se produire, chaque fois qu'on a allégué la folie morale à l'excuse d'un prétendu criminel pour le soustraire aux conséquences pénales de ses méfaits. Les magistrats ont maintes fois dénoncé du haut de leur siége « cette doctrine médicale si dangereuse, cette dangereuse innovation, » qu'il est de l'intérêt de la société de repousser et de flétrir. Il est vrai qu'on a parfois allégué fort à tort la folie morale pour soustraire à la justice un

« des accès a des symptômes précurseurs. C'est d'abord le cœur « qui, légèrement hypertrophié, bat avec plus de force ; les doigts « et les orteils de la partie du corps paralysée se contractent dou- « loureusement, les artères du cou et de la tête soulèvent le « doigt qui les presse ; le malade est pris d'inquiétudes indici- « bles, il pleure et s'inquiète, il se dit perdu : sa vue se trouble, « ses yeux s'injectent ; les couleurs brillantes, le rouge surtout, « le mettent en fureur ; il se précipite sur sa femme et sur ses « enfants, et, dans cette période d'un délire pour ainsi dire ins- « tantané, il a tenté plusieurs fois de se suicider. » Maîtriser l'impulsion dans ce cas ce serait avoir maîtrisé les mouvements du cœur et les battements des artères. Quel effort de volonté en aurait été capable ?

criminel abominable; mais nul, parmi ceux qui ont fait de l'insanité une étude pratique, ne peut mettre en doute l'existence de cette forme de l'aliénation mentale. Aux déclamations irritées d'un juge chagriné, le malheureux frappé de folie morale pourrait répondre avec Imogène :

« I beseech you, Sir,
Harm not yourself with your vexation.
I'm senseless of your wrath. A touch more rare
Subdues all griefs, all fears [1]. »

En dépit des préjugés contraires, il est un certain désordre de l'esprit, sans délire, sans illusions, sans hallucinations, dont les symptômes consistent principalement dans la perversion des facultés mentales appelées communément facultés actives et morales : les sentiments, les affections, les penchants, le caractère, les mœurs et la conduite. La vie affective de l'individu est profondément dérangée; et ce dérangement se montre dans sa manière de sentir, de vouloir et d'agir. Il est incapable de sens moral véritable; tous les penchants, tous les désirs auxquels il cède sans résistance sont égoïstes; sa conduite paraît gouvernée par des motifs immoraux auxquels il se complait et cède sans la moindre envie apparente d'y résister. Il y a chez lui une insensibilité morale étonnante. L'intelligence est souvent assez déliée; elle est sans doute viciée par les sentiments morbides sous l'influence desquels l'individu pense et agit, mais elle n'est pas autrement troublée. L'homme qui est dans ce cas montre souvent une subtilité extraordinaire dans l'explication, l'excuse ou la justification de sa conduite : il exagère ceci, il ignore cela; il colore l'ensemble de ses actions de motifs

1. « .... Je vous en supplie, Seigneur,
Ne vous blessez pas vous-même par votre agitation :
Moi je suis insensible à votre colère : une émotion plus haute
Supprime ici toute douleur, toute crainte... »

(Shakspeare, *Cymbeline*, scène I, trad. F-V. Hugo, t. V, p. 89).

qui le font paraître victime de faux rapports et de persécutions. Les ressources de son esprit semblent parfois plus grandes que s'il était parfaitement sensé; il n'est point de raisonneur plus subtil, apparemment parce que toutes les facultés intellectuelles sont appliquées à la justification et à la satisfaction de ses désirs égoïstes. Il ne serait toutefois pas vrai de dire que l'intelligence est alors parfaitement lucide et parfaitement saine. Une personne sensée qui se trouve sous l'influence de sentiments exaltés est notablement sujette à des erreurs de jugement et de conduite; semblablement, le jugement et la conduite d'une personne insensée et sous l'empire de sentiments morbides se ressentent de cet état. De plus la raison a perdu son empire sur les passions et sur les actions; l'homme ne peut plus ni maîtriser celles-ci ni s'abstenir de celles-là; si contraires que soient les unes ou les autres à ses obligations et ses devoirs sociaux; si désastreuses qu'elles doivent être pour lui et quelque mal qu'elles puissent causer aux personnes qui lui tiennent de plus près et lui sont les plus chères. Il est incapable de donner à sa vie une direction régulière, de reconnaître les règles vulgaires de la prudence et de l'intérêt personnel, d'apprécier enfin le tort qu'il se fait par sa manière d'agir. Il est aussi peu confiant dans les autres qu'il est lui-même peu digne de confiance. Impossible de lui faire reconnaître ses fautes qu'il nie avec persistance, qu'il excuse ou qu'il justifie; il n'a aucun désir sincère de se mieux comporter; sa nature affective est profondément dérangée et tout l'entraîne à ces satisfactions funestes qui doivent le conduire à une dégénération plus complète et finiront par faire de lui un élément morbide que le corps social devra éliminer ou qu'il faudra séquestrer et mettre hors d'état de lui nuire. Il a perdu l'instinct le plus profond de l'être organisé, celui en vertu duquel tout organisme s'assimile ce qui peut contribuer à son développement et à

son bien-être, et il ne déploie à la place que des penchants pervertis dont toutes les tendances aboutissent à la destruction. Cette aliénation de ses penchants dénote une réelle aliénation de sa nature.

On dira que cette description est tout bonnement celle d'un misérable et que, pour y voir un tableau de la folie, il faut ne plus faire aucune différence entre la folie et le vice ou le crime. Sans doute, à ne regarder que les symptômes, ils sont les mêmes, que le vice ou la folie en soit l'origine; mais la différence est considérable lorsqu'on fait porter l'investigation sur les antécédents du personnage, lorsque de l'observation psychologique on passe à l'examen médical. L'acte vicieux ou le crime n'est pas à lui seul une preuve de folie; pour qu'il y ait folie morale, il faut que, de cet acte, on puisse remonter à une maladie par un enchaînement de symptômes spéciaux, de même qu'on déduit les actions d'un homme raisonnable des motifs qu'il a eus d'agir; et la preuve de la maladie se trouvera alors dans l'histoire complète du cas en question.

Voici ce qu'on découvrira le plus souvent : après quelque forte secousse morale ou un trouble physique profond, le sujet chez qui, d'ailleurs, il y avait nettement prédisposition héréditaire à la folie, a éprouvé un changement marqué de caractère. « Il n'est plus le même homme, » ses sentiments, son caractère, ses habitudes, sa conduite, tout est différent. En somme, on s'apercevra que, par l'effet d'une cause d'aliénation suffisante et bien constatée, du concours de causes prédisposantes et de causes déterminantes produisant habituellement la folie, le sujet présente des symptômes qui contrastent étrangement avec son caractère antérieur et qui sont exactement ceux de la folie morale. Ou bien encore, on apprendra qu'il a eu soit une attaque de paralysie ou d'épilepsie, soit une fièvre très-forte, et que le changement de caractère et les signes d'aliénation morale se sont montrés con-

sécutivement aux causes physiques. En tout cas, comme l'a remarqué le Dr Prichard qui le premier a décrit cette affection, il y a eu altération dans le caractère et les habitudes à la suite de maladie ou d'une cause suffisante de maladie.

Peut-être la meilleure preuve que la folie morale est de sa nature une affection du cerveau consiste-t-elle dans ce fait, que ses symptômes précèdent parfois pendant quelque temps les symptômes de l'aliénation intellectuelle, dans un cas violent de folie non équivoque comme un cas de manie aiguë, par exemple, ou de paralysie générale, ou de démence sénile. Il n'est pas indifférent de noter, en effet, qu'au moins un des cas sur lesquels la description du Dr Prichard est fondée, était réellement un cas de paralysie générale, affection non encore reconnue de son temps, mais la mieux connue aujourd'hui de toutes les formes de l'aliénation mentale. Sûrement donc, quand un individu, exposé à l'action d'une cause suffisante de folie, montre par suite un grand changement de caractère et en arrive finalement à la manie aiguë ou à la paralysie générale, on ne peut exiger du médecin que, reconnaissant une cause de maladie et ensuite la maladie elle-même dans le dérangement de l'esprit, il refuse en même temps de reconnaître aux symptômes intermédiaires le caractère de maladie.

Non-seulement l'aliénation morale peut ainsi précéder de quelque temps l'aliénation intellectuelle et constituer la maladie à elle seule, mais elle l'accompagne constamment. Aussi Esquirol déclarait-il que « l'aliénation morale, » et non pas le délire, « est le caractère essentiel de l'aliénation mentale. » « Il est des aliénés, dit-il, dont le délire est à peine sensible ; il n'en est point dont les passions, les affections morales ne soient désordonnées, perverties ou anéanties. Je n'ai à cet égard point rencontré d'exceptions. » Cela est si vrai, que la cessation de

l'hallucination ou du délire ne devient un signe de convalescence digne de confiance, que si le malade revient en même temps à son ancienne et naturelle manière de sentir. On ne doit pas espérer que la science médicale, pour ne pas irriter l'âme des magistrats, dissociera les phénomènes moraux des phénomènes intellectuels dans un cas patent de folie, et, parce que ceux-là ont tout l'air de vices, consentira à n'y voir que des vices tandis qu'elle verra uniquement la maladie dans ceux-ci. La médecine ne trouvera jamais qu'il soit juste d'excuser un homme parce qu'il pense et raisonne en fou, et de le punir parce qu'il sent et qu'il agit en fou, encore bien que ses actes ne soient pas le produit franc et direct de la folie intellectuelle.

La folie morale peut encore survenir chez un individu qui a autrefois été affecté d'une autre forme de l'insanité, et n'être, pour ainsi dire, qu'un accès du même mal revenant sous un autre aspect. Une attaque de manie ou de mélancolie se déclare et avec le temps passe heureusement ; mais plus tard, le même individu est pris d'une véritable folie morale qui peut se terminer aussi par la mélancolie ou la manie. Ce sont des intervalles de ce que le vulgaire appelle seulement méchanceté, alternant avec des accès de ce qu'il n'hésite pas à qualifier de folie. Dans le cas le plus typique de folie morale que j'aie eu à observer, il y avait eu précédemment des accès de mélancolie, et ce fut à un de ces accès que l'aliénation morale succéda directement. En général, ces sortes de cas finissent par la démence, la maladie de l'esprit aboutissant à sa destruction.

Des auteurs français ont donné le nom de *folie double, folie circulaire*, à une forme de folie bien marquée dont le trait caractéristique est l'alternance de l'exaltation et de la dépression. Les symptômes principaux consistent dans le désordre des sentiments moraux, et, suivant les cas, les deux états qui alternent, l'exaltation et la dépression,

varient en degré et en intensité. Dans l'exaltation, le malade est comme une personne à moitié ivre ; il est loquace, vaniteux, querelleur, jamais las de parler de lui et des merveilles dont il est capable. Il fait des choses auxquelles il n'aurait jamais songé quand il était dans son bon sens ; il se jette dans des projets de réforme politique ou de réforme sociale ; il se lance dans des spéculations commerciales tout à fait étrangères à son caractère et à ses habitudes. Ses mœurs se dépravent tristement : jusqu'alors modeste, sincère et chaste, il est désormais vaniteux, menteur et adonné à tous les excès. Il témoigne l'indifférence la plus complète pour les sentiments de ses parents et de ses amis, fréquente mauvaise compagnie, foule aux pieds toutes les bienséances sociales ou domestiques, supporte impatiemment toute ingérence dans sa conduite et s'irrite de la plus légère remontrance. Néanmoins, il n'y a chez lui ni délire ni incohérence réelle de la pensée ; il est capable de trouver les raisons les plus plausibles pour justifier sa conduite ; son habileté à présenter les choses à son avantage soit en niant, soit en exagérant ou en altérant les faits, est même fort remarquable. Son caractère a subi la plus complète transformation qui se puisse imaginer.

Cet état d'exaltation peut durer des mois entiers ; puis, soit immédiatement, soit après un intervalle plus ou moins long de retour à la raison, le malade passe à l'état opposé, à l'état de dépression mélancolique. Quel contraste alors avec l'homme d'autrefois ! Silencieux et abattu, repentant et honteux de ce qu'il a fait dans son exaltation passée, en profonde défiance de lui-même, il se refuse à toute initiative, il est incapable de remplir les devoirs les plus simples. Une vague tristesse le domine et il ne peut plus voir le monde ; parfois même il garde le lit ; il est hanté par des velléités de suicide ou va jusqu'à tenter de se détruire. Entre ces deux états, l'exaltation et la dépres-

sion, il peut n'y avoir aucun intervalle lucide et le passage de l'un à l'autre se fait directement ; mais il peut aussi se produire un intervalle de sanité d'une durée variable. Cet intervalle vient généralement après l'exaltation et précède la dépression ; mais quelquefois c'est l'inverse. Le retour périodique des deux conditions contraires indique une forme tout à fait défavorable de la maladie. Après s'être intercalé pendant quelque temps, l'intervalle lucide devient moins marqué ou ne reparaît plus, l'alternance des phénomènes perd sa régularité et les facultés mentales déclinent constamment.

A la folie morale appartient encore toute une autre classe de faits bien dignes d'attention et dont l'occurrence se lie à l'existence de l'épilepsie. Rien n'est plus frappant que le brusque et extrême changement de caractère présenté par les épileptiques de nos asiles, avant ou après un accès. Jusqu'alors laborieux, attentifs et dociles, ils changent soudain de dispositions et de conduite ; ils deviennent négligents, indolents, paresseux, oublieux des choses les plus simples; ils ne veulent plus faire leur ouvrage, et passent le temps soit dans une inaction absolue, soit à errer sans but. Ils montrent toute sorte de mauvaises dispositions ; ils sont menteurs, voleurs, soupçonneux, mécontents et irritables. Au moindre prétexte et sans provocation aucune, ils se livrent à de soudains éclats de violence. La perversion morale est, en pareils cas, si étroitement liée aux accès de la maladie qu'il n'est pas possible de s'y méprendre ; mais lorsqu'une attaque de folie morale se produit, comme cela peut arriver, au lieu et place de l'accès épileptique accoutumé ; quand il y a épilepsie *larvée ;* quand ces attaques se renouvellent périodiquement pendant des mois, peut-être, avant que la maladie ne prenne sa forme convulsive ordinaire, alors il est possible de méconnaître la nature des symptômes que j'indiquais tout à l'heure, et le cas devient

épineux, lorsqu'il s'agit d'un individu ayant, sous cette influence, commis un acte dont la justice lui demande compte. Enfin, il importe de rappeler que les convulsions peuvent cesser de se montrer chez un individu qui y a d'abord été sujet, et que, à leur place, on peut voir apparaître une attaque d'aliénation morale avec plus ou moins d'exaltation maniaque. Les malheureux qui se trouvent dans ces conditions finissent généralement par la prison, tôt ou tard, et constituent ainsi une partie de la population criminelle du pays.

Bien des cas de folie morale, on sera bien forcé de le reconnaître, se rattachent à une imperfection morale ou à une imbécillité morale qui est, dans une proportion plus ou moins grande, un fait de naissance. Dans un chapitre précédent, j'ai fait voir qu'un des résultats de l'influence héréditaire des ascendants fous ou épileptiques, sur les descendants, est un manque ou une absence totale de sens moral, avec ou sans imperfection correspondante de l'intelligence. On ne trouverait personne aujourd'hui pour nier que, par le fait de l'hérédité, l'intelligence puisse manquer en tout ou en partie, ou pour soutenir que tous ceux qui ne sont ni idiots ni imbéciles ont naturellement une égale capacité intellectuelle. Mais beaucoup de gens croient encore que l'idiotie ou l'imbécillité morale sont autant d'imaginations des médecins. Le dénûment de sens moral, disent ces personnes, est ce qui caractérise une nature criminelle à laquelle il faut opposer un châtiment approprié. Mais quand on voit de jeunes enfants, longtemps avant qu'il leur soit possible de savoir en quoi consistent et le vice et le crime, s'adonner aux vices les plus exagérés ou commettre des crimes effroyables avec une facilité instinctive et comme par une propension au mal inhérente à leur nature ; quand on s'assure que ces enfants sont les victimes d'une folie héréditaire ; et quand, enfin, l'expérience prouve que le châ-

timent n'a sur ces jeunes êtres aucune action réformatrice, qu'ils ne peuvent pas se refaire, il est certes prouvé que l'imbécillité morale est un fait, et que le châtiment n'en est point le remède et le traitement le plus convenable. Bien des exemples remarquables de précocité dans le vice et dans le crime chez de très-jeunes enfants ont été enregistrés [1]. Sous l'influence de la révolution men-

1. Voici l'extrait d'une lettre qui m'a été adressée. C'est le triste mais fidèle exposé de l'imbécillité morale d'une enfant à propos de laquelle j'avais été consulté.

« Je connais Alice depuis qu'elle a atteint l'âge de quatre ans et demi. Mon sentiment était alors que c'était une enfant retardée, mais je mettais cela sur le compte de la négligence des servantes. Je crois aujourd'hui que je m'étais trompée ; elle avait une bonne nourrice qui demeura longtemps avec elle, et elle fut dans son enfance l'objet des plus tendres soins, non-seulement de la part de son père, mais aussi de la part de sa grand'mère paternelle. J'eus une grande difficulté à lui apprendre à lire et à compter ; il y avait des nombres et des mots qu'elle ne voulait répéter à aucun prix. C'est à cette époque que je commençai à croire qu'elle n'était pas comme les autres enfants. Ni les caresses, ni les punitions ne faisaient rien sur elle. A l'âge de cinq ans et demi on la mit dans un bon pensionnat où elle est encore. Ses progrès intellectuels m'ont surprise, surtout dans certaines branches, mais sa nature morale est restée absolument ce qu'elle était. Il semble qu'il ne lui soit pas donné d'apprécier ce que c'est que la vérité ; elle n'a aucun regret de ses méchancetés, aucun désir ou aucun plaisir d'être bonne, mais une grande finesse à persister sournoisement à faire ce qu'on lui défend. Il est très-rare qu'elle s'emporte, mais elle s'approchera tranquillement de son frère ou de sa sœur et leur donnera une claque ou les jettera par terre sans la moindre provocation de leur part. Au jeu, elle suit l'exemple d'un petit frère ou d'une petite sœur de moitié moins âgés qu'elle et se met à faire avec sa poupée des choses malpropres ou peu délicates dont ces petits enfants ne se seraient jamais avisés. Je m'applique à ne la laisser jamais seule avec eux, car je me suis aperçue que, quand on n'y prend pas garde, elle leur enseigne à faire des choses sales et répugnantes. Je pense que, bien qu'il n'y ait chez Alice ni imbécillité ni folie, elle fait des choses qui prouvent un manque désespérant de susceptibilité morale. Elle a maintenant neuf ans et demi. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est qu'elle manifeste un plaisir particulier à détruire ses jouets et ses vêtements, et qu'il y a chez elle manque total d'affection. On ne peut la prendre que par l'amour-propre ou par la faim. Son oncle maternel est dans un asile à cause de défauts analogues. »

tale qui a lieu à la puberté, l'imbécillité morale prend facilement la forme plus active de la folie morale ou de la manie. Cette catégorie nous ramène évidemment bien près de la classe des criminels. De fait, quand un homme des classes inférieures de la société est affecté de cette sorte de mal, il est bien rare qu'il ne commette pas un méfait quelconque ayant pour résultat de le faire jeter en prison, et personne ne songe à se demander si c'est bien là le sort qu'il méritait.

Me demandera-t-on si un individu affecté de folie morale doit être dans tous les cas déclaré totalement irresponsable? Je me garderai de répondre par une affirmation absolue et sans réserve. Un tel individu n'est certainement pas capable de responsabilité morale dans le vrai sens du mot; toute la responsabilité qu'il est capable de concevoir est celle qui se lie dans son esprit à la crainte d'un châtiment. Or l'expérience montre que cette appréhension a parfois une influence bienfaisante et que l'infliction de la peine peut positivement produire un bon effet; au moins, dans un petit nombre de cas c'est le meilleur traitement à employer. Une maladie de l'esprit, comme une maladie du cœur, ne rend pas nécessairement incapable de toute espèce d'action, quoiqu'elle en puisse rendre quelques-unes impossibles. De même qu'une maladie du cœur permet au malade d'accomplir un travail calme et ne durant qu'un jour, mais ne permettrait pas de fournir une course longue et rapide; de même, l'homme qui n'a pas toute sa raison peut se trouver à la hauteur des moindres responsabilités de la vie sans être en état de soutenir l'effort d'une obligation difficile. Mais il est certains cas où, sans le plus léger doute, l'individu ne peut pas être sans injustice assujetti à une peine quelconque. Peut-être même, dans tous les cas, la justice rigoureuse serait-elle d'admettre pour cette classe d'hommes une responsabilité mitigée dont, s'il y avait lieu de l'ap-

pliquer, le degré serait déterminé suivant les circonstances particulières de l'affaire.

Assurément la folie morale est un désordre de l'esprit produit par un désordre du cerveau. En examinant les conditions dans lesquelles elle survient, voici ce que nous avons vu : elle est incontestablement la suite des causes de folie les mieux reconnues ; elle peut précéder pendant quelque temps l'apparition des diverses formes de l'aliénation générale la moins équivoque; elle accompagne la folie intellectuelle dans la plupart de ses variétés; elle peut se manifester à la suite d'autres formes encore de la folie générale; elle peut précéder ou suivre l'épilepsie ou même se produire comme une épilepsie larvée; elle peut se déclarer à la puberté lorsqu'il y a imbécillité morale congénitale; elle peut finir par se transformer en démence. Ce sont là des faits d'observation. Quand on en tient compte et qu'on leur accorde toute l'importance qu'ils méritent, peut-on douter que la folie morale ne soit une forme d'aliénation aussi authentique que n'importe quelle autre forme de l'aliénation mentale? Si la loi ne peut pas ajuster la mesure de ses peines au degré positif et réel de la responsabilité et doit tenir l'intérêt social en trop haute considération pour s'occuper beaucoup de l'intérêt individuel, ce n'est pas une raison pour fermer nos yeux à l'évidence; notre devoir n'en est pas moins de mettre les faits en lumière et d'en prendre note avec la ferme assurance qu'un jour viendra où les hommes sauront en apprécier plus sagement la valeur.

Les passages suivants des lettres d'une jeune dame qui était dans un état de profonde mélancolie montrent en traits saisissants comment l'idée du suicide peut s'em-

parer de l'esprit, l'angoisse horrible qu'elle y cause, et l'inconséquence singulière, fréquente dans l'aliénation mentale, avec laquelle une violente propension au suicide s'unit à la ferme conviction que la mort sera suivie des tourments de la damnation éternelle :

« Sachez que la pensée du suicide et l'agonie dans laquelle je vis, influent bien plus sur l'état de mon âme que vous n'en pourriez avoir idée d'après notre courte entrevue d'hier. J'ai quitté la pension a dix-huit ans et j'en ai maintenant trente-et-un. Je ne me souviens pas d'avoir jamais songé à me détruire ou à tuer quelqu'un avant ma sortie de pension, mais je me rappelle maintenant qu'il y a plusieurs années j'étais à chaque instant tourmentée de cette idée. J'avais appris il y a longtemps que deux de mes grands oncles s'étaient fait périr, et cela me fit craindre d'avoir hérité de leur folie. Mais venons à l'état de mon âme. Vous regardez, je pense, mon cerveau comme la cause de tout ce que je souffre ; je ne puis pas croire un seul instant qu'il en soit ainsi. C'est quelque chose sur quoi il n'est pas de remèdes qui puissent agir, j'en suis sûre. Chaque jour et durant tout le jour, je revois ma vie passée, toutes les faveurs et toutes les grâces qui m'ont été accordées et tous mes péchés. J'ai clairement devant les yeux mon caractère en son ensemble et dans tous ses détails, et j'éprouve des remords désespérés en reconnaissant que, jusqu'à ce moment, j'ai vécu sans Dieu, en ce monde, quoique extérieurement d'une conduite exemplaire à beaucoup d'égards. J'ai sur le temps et sur l'éternité, sur l'enfer et sur le ciel, sur l'âme et sur le corps, sur l'importance relative des choses temporelles et des spirituelles, des pensées qu'on ne peut avoir à moins d'être au bord de l'éternité. J'ai l'inexprimable angoisse de *savoir* que c'est fait de moi pour ce qui est de la possibilité de mon salut. Pouvez-vous, mais non

vous ne le pouvez pas! vous peindre à vous-même l'anxiété d'une personne qui chérit ses parents, ses frères, ses sœurs, tous chrétiens sur la voie du ciel, qui possède un intérieur charmant, à qui toutes choses du dehors ne peuvent donner que le bonheur, et si absolument assurée cependant que l'enfer est devant elle, qu'elle ne sait comment endurer l'existence d'un jour à l'autre. Vous parlez de mon état comme fâcheux mais non désespéré! Je *sais* qu'il n'y a plus d'espoir. Je *sais* que le ver qui ne meurt pas, que le feu qui ne s'éteint pas, me dévorent au-dedans. De brûlants souvenirs me consument chaque jour et je vous demande quel repos il peut y avoir pour le cerveau quand l'âme est dans un état si désespéré. »

Dans une autre lettre écrite six semaines plus tard, du même style, elle disait :

« Je ne puis pas croire, je ne crois pas (oh! combien je voudrais croire!) qu'il y a dans l'état de *mon corps* une cause suffisante de l'anxiété de mon cœur et de mon âme; cela me semble de la dernière impossibilité. D'ailleurs une autre chose me frappe irrésistiblement : Je n'étais pas devenue peu à peu plus impressionnable quand j'entendais parler d'un meurtre ou d'un suicide. Je n'avais pas eu de commotion soudaine et même je m'étais trouvée plus mal il y a plusieurs années. Et cependant, sans le plus petit avertissement, la pensée est venue; elle a d'abord été intermittente pendant trois ou quatre semaines, mais depuis mon retour à la maison, en juillet, elle *me tint* complètement et je ne pouvais plus l'oublier *une seule minute* quand j'étais éveillée; où que je fusse, quoi que je fisse. Pourtant j'aurais voulu m'en débarrasser; je n'avais ni envie, ni motif de me suicider. Comment aurais-je pu avoir l'un ou l'autre? Mais bientôt je tombai dans des préoccupations religieuses accablantes, et, vers le mi-

lieu d'août, j'eus la certitude que j'étais perdue sans aucune possibilité de rémission... Maintenant, veuillez bien faire attention à ceci : tandis que dans les premiers temps j'avais à toute minute l'idée du suicide sans aucun motif pour le commettre, *maintenant* et depuis longtemps déjà, l'enfer dans lequel vit mon âme à tout jamais perdue me met dans un tel désespoir que je sens qu'il faut que je me délivre de mon corps; — *non, point de motif d'abord!* mais certitude que l'enfer est là qui m'attire à lui pour l'éternité... Ce que ma vie a été et ce qu'elle aurait dû être, à tous égards, je le vois maintenant avec l'agonie de quelqu'un qui sait que l'épreuve est terminée et qu'il n'y a rien pour lui que la mort et l'enfer. Seulement, moi, je n'ai pas la faveur d'être malade de corps et ainsi frappée à mort. Mon lot est de mettre moi-même fin à ma vie au milieu des déchirements de mon cœur et de mon âme; une pauvre âme perdue et qui ne sera jamais pardonnée! Pouvez-vous vraiment dire que ce sont des nerfs malades qui produisent tout cela? Oh non! *ce n'est pas cela!* Je suis bien sûre que je ne reverrai jamais ma maison et ma famille. Ce bonheur-là n'est pas pour moi! Dieu ne voudra pas me sauver ainsi des griffes de l'enfer; car c'est là que je suis, je vous l'assure. Et un jour mes amis et tous vous saurez que je n'ai que trop bien prophétisé!... »

Il y a déjà dans certaines expressions de cette lettre des indices d'une amélioration de l'état mental. Cette amélioration fut confirmée par la lettre suivante, reçue une quinzaine de jours après :

« Je voulais être la première à avoir le plaisir de vous dire que je suis décidément mieux; mais Mme *** m'a devancée. J'hésitais d'abord à en convenir de peur d'une déception. Dieu merci, ce n'en est pas une! Combien je

suis différente de ce que j'étais même il y a huit jours!... Mes pensées cependant roulent encore dans la même ornière. L'*idée* du suicide est toujours là, mais sans que je souhaite de l'accomplir. Pensez-vous que le temps vienne jamais où je pourrai passer tout un jour sans penser à cela? Je ne puis pas imaginer une telle liberté. Je me sens comme quelqu'un qui revient des bords du tombeau pour être rendu à la vie, à sa maison, à ses amis; en vérité j'ai été sur le chemin de l'enfer. Que je serai heureuse de ne plus tant penser à moi-même! »

Au bout de quelque temps cette dame recouvra entièrement la raison.

CHAPITRE VI

DE LA FOLIE PARTIELLE

II

FOLIE PARTIELLE INTELLECTUELLE OU FOLIE DES IDÉES.

Simple dépression mélancolique précédant l'aliénation intellectuelle ; explosion de fureur homicide ou suicide ; histoire de la sœur de Charles Lamb. — Mélancolie avec hallucinations hypochondriaques et délires ; homicide. — Délire des soupçons ou des persécutions et manie homicide ; histoire du Dr Pownall. — Application des fous à cacher leur délire. — Symptômes fournis par le corps avant l'explosion d'une manie homicide ; caractères de l'attaque. — Caractère dangereux de la folie qui est accompagnée du délire des persécutions. — Un fou qui devient meurtrier par vengeance est-il un agent responsable ? — Futilité des arguments produits contre les fous délirants ; le délire partiel indique un désordre mental plus profond ; exemples. — La préméditation du plan et la ruse déployée dans l'exécution du meurtre se concilient très-bien avec l'état de folie ; exemple. — Danger du retour de la manie homicide ; exemples. — Conduite des fous après le meurtre accompli. — Folie homicide dans laquelle le crime est le produit immédiat du délire ; folie homicide dans laquelle le crime ne peut pas être rapporté à cette influence. — Critérium métaphysique de la responsabilité, proposé par Hoffbauer. — Doctrine médicale d'après laquelle la folie partielle exclut l'idée de responsabilité, que l'acte soit ou non le produit du délire ; motif sur lesquels elle s'appuie. — Discussion du point de vue légal et du point de vue médical

en ce qui concerne les opérations de l'esprit chez un fou délirant; exemples qui prouvent l'impossibilité de décrire ces opérations. — Significations pathologiques de l'existence du délire, même limité. — Le véritable problème dans la folie homicide consiste à retrouver la connexion, non pas entre le délire et l'acte, mais entre la maladie et l'acte.

Tout en admettant l'existence de la folie impulsive simple, on doit reconnaître que très-souvent un examen médical approfondi fait découvrir, outre l'impulsion maladive, des symptômes d'aliénation soit antérieurs, soit concomitants, tels que dépression mélancolique prononcée, soupçons déraisonnables ou même délire positif. Il est certain que, fort souvent, les suicides ou les homicides commis par des fous sont l'œuvre d'individus sous le coup d'une mélancolie commençante, et chez qui la maladie n'est pas encore arrivée à la période du dérangement intellectuel. Quoique dominés par une crainte vague ou un sentiment de détresse, accablés, ne dormant pas, écrasés par le lourd fardeau de leur vie misérable, les individus de cette catégorie ne manifestent point de délire positif, et ni leurs amis ni leurs médecins ne les trouvent assez mal pour les faire surveiller.

Telle était, semble-t-il, l'espèce de folie homicide qui éclata chez la sœur de Charles Lamb. Cette fille, épuisée et réduite à un état prononcé d'abattement nerveux par suite de son application au travail d'aiguille durant le jour et de ses veilles au chevet de sa mère durant la nuit, « était un peu fantasque et malade depuis quelques jours, » dit le biographe de son frère, lorsqu'une crise se produisit le 23 septembre. Ce jour-là, à l'heure du dîner, elle s'empara d'un couteau qui se trouvait sur la table, se mit à courir après une petite apprentie, jeta de tous côtés les fourchettes et, enfin, dans un paroxysme d'irrésistible fureur poignarda sa mère en plein cœur. Son frère arriva seulement à temps pour lui enlever le couteau des mains et l'empêcher d'en faire davantage. Il trouva sa mère

morte du coup, et son père, vieillard tombé en enfance, saignant d'une blessure qu'une des fourchettes lancées en l'air lui avait faite à la tête. Marie Lamb fut placée dans un asile où en peu de temps elle recouvra la raison, et elle revint vivre avec son frère. De nouvelles attaques de folie affligèrent le reste de ses jours ; mais quand ces accès s'annonçaient, elle entrait elle-même à l'asile ou bien on l'y envoyait.

La manie suicide ou homicide survenant pendant le cours de la dépression mélancolique, telle est, peut-on dire, la marche ordinaire des choses. Une mère, accablée par l'inquiétude et la mauvaise santé, tombe dans le découragement et la stupeur ; elle s'imagine que son âme est perdue, ou bien encore que sa famille va tomber dans la misère, et, un jour, dans un paroxysme de désespoir, elle tue ses enfants pour les sauver de la misère sur cette terre ou peut-être sans même savoir ce qu'elle fait. Sous l'influence d'une dépression semblable et d'un délire analogue, un mari tue sa femme : peut-être les symptômes manifestés par lui auparavant se bornaient-ils à une grande prostration morale de caractère hypochondriaque, à de la bizarrerie, à une indifférence complète pour toutes choses, et encore à un sentiment morbide de désespoir quant à l'état de sa santé ou de ses affaires. Ses amis ne se sont aperçus de rien si ce n'est qu'il était « très-affecté » ; et, s'il s'agit d'un homme de la classe inférieure, ils auront dit qu'il « réfléchit trop », ce qui dans leur bouche signifie qu'il est trop absorbé. Tout d'un coup, par une circonstance quelconque, les souffrances de son esprit en arrivent à un tel degré d'angoisse ou d'agonie qu'elles le jettent dans un paroxysme frénétique, et alors il perd tout empire sur lui-même, passe sa fureur sur soi ou sur autrui sans savoir dans le moment ce qu'il fait, car il est frappé d'horreur lorsqu'il s'en aperçoit et peut s'en rendre compte. La satisfaction donnée à son besoin de

meurtre, très-justement décrit comme un *raptus melancholicus,* l'a en effet délivré de l'émotion terrible qui le dominait; il n'est pas impossible qu'il revienne à lui et ne montre dès ce moment aucun symptôme de folie. En pareil cas, le délire n'a aucune influence immédiate sur l'acte, mais le délire et l'acte sont l'un et l'autre les produits manifestes de la folie ; la frénésie passagère est purement une convulsion de l'esprit née de cet état de maladie où sont les centres nerveux intellectuels ou affectifs, et dont la dépression et le délire sont aussi des expressions. Dans d'autres cas cependant, on trouvera en cherchant bien qu'il y a eu une hallucination soudaine ou un délire concomitant avec l'acte ; un fort grondement dans les oreilles, une rougeur de feu ou de sang devant les yeux, une odeur de soufre emplissant les narines sont autant d'attestations du désordre qui s'est emparé des centres nerveux sensoriels.

Voici un exemple qui servira à bien faire connaître toute une classe de cas. Aux assises de Derby, le 16 décembre 1871, un cordonnier, nommé Samuel Wallis, venait répondre d'un meurtre volontaire commis sur la personne de sa femme, avec laquelle il avait toujours vécu dans les termes les plus affectueux. Il l'avait égorgée pendant la nuit avec un tranchet qui se trouvait dans la chambre pour son travail; après quoi il était sorti. Quand on l'arrêta il était exalté et dit : « Je suis monté dans les champs, puis je suis redescendu dans les charbonnages: j'en suis parti à la tombée de la nuit ; on faisait dans la fosse un tel bruit de tonnerre que j'ai été soulagé de me voir dehors. Brampton paraissait tout noir et tout sombre et des trains de chemins de fer montaient et descendaient à toute vitesse. » Depuis longtemps on ne travaillait plus dans la fosse en sorte qu'il n'avait pas pu y avoir de bruit, et il n'y avait pas davantage de trains de chemin de fer à Brampton. Devant la Cour, un chirurgien qui avait soigné l'ac-

cusé pendant quelque temps, déposa que Wallis souffrait d'un dérangement de l'estomac et du foie, qu'il était très-découragé et en proie à l'idée fixe que sa guérison était impossible. On lui avait conseillé de quitter le pays et de changer d'air, mais il n'était resté qu'un jour absent et il devait repartir, dans ce but, le jour même du crime. Ce témoin déclara que, dans son opinion, c'était là un cas de manie homicide; et il basa son appréciation sur l'absence complète de motifs, sur la nature même de l'acte, ainsi que sur les symptômes antérieurs de désordre mental et sur la conduite subséquente de l'accusé. Le chirurgien de la prison fut du même avis. Il dit que Wallis lui avait déclaré avoir cédé à une impulsion machinale, sans conscience de ce qu'il faisait, et avoir été frappé d'horreur en reconnaissant ensuite ce qu'il venait de faire. Le juge, en résumant la cause, fit remarquer qu'il n'y avait aucune preuve que l'accusé eût été fou en aucun temps; que sa conduite n'avait jamais été excentrique et qu'il n'y avait point chez lui de délire. Cependant l'absence complète de motifs expliquant le crime était évidente, et si les jurés étaient convaincus que Wallis était, au moment du crime, en proie à une véritable frénésie et inconscient de la nature de l'action qu'il accomplissait, ils devaient le déclarer « non coupable. » « Il pouvait devenir dangereux de laisser prévaloir ce système de défense, mais néanmoins si telle était la conviction du jury, il ne devait pas hésiter à le dire. » Le jury déclara l'accusé coupable, mais il le recommanda à la clémence royale à cause de sa faiblesse d'esprit antérieure ! Wallis fut donc condamné à mort mais il ne fut pas exécuté. S'il avait eu pour juge certains magistrats il aurait sûrement été pendu, comme d'autres individus, ainsi que lui coupables d'homicide et fous ainsi que lui, l'ont été en plus d'une occasion. S'il y avait eu le moindre motif de croire à de mauvais sentiments contre sa femme, il est presque certain que, malgré les

témoignages attestant sa folie, il aurait subi sa sentence. Et pourtant, si le juge et les jurés avaient réellement su ce que c'est que la folie, ils n'auraient certainement pas déclaré cet homme coupable et ils l'auraient acquitté vu qu'il était fou.

Quand on étudie les cas de folie homicide enregistrés par la science, on reconnaît que dans beaucoup d'entre eux il y avait délire soupçonneux ou délire des persécutions en même temps que dépression mélancolique. Le meurtrier a cru qu'on s'acharnait à l'insulter, à le vilipender, à l'espionner, à le voler, à l'empoisonner, à lui enlever la santé ou la fortune, et il a tué sous l'empire de cette folle idée fixe. En voici encore un exemple instructif.

Le Dr Pownall, exerçant la médecine, fut placé à l'asile privé de Northwoods et confié aux soins du Dr Davey, le 2 avril 1859. Les certificats des médecins, datés du même jour, déclaraient que : « il avait attenté à la vie de sa belle-mère, pour laquelle il n'avait habituellement que du respect et de l'affection; depuis trois mois il avait complètement changé; il était abattu et morose et enfin il avait essayé de se tuer. » C'était la troisième fois qu'il était pris d'aliénation. Il avait eu un premier accès à l'âge de vingt-deux ans, le second était venu quatorze ans plus tard et le troisième s'était produit quatre ans et demi après le second. Dans l'intervalle, Pownall s'était livré avec succès à une pratique médicale étendue et s'était si bien acquis la considération de ses concitoyens qu'il avait été élu maire de la ville. On le représentait d'ailleurs comme un homme estimable et naturellement aimable, mais aussi violent et aussi dangereux pour lui-même que pour les autres lorsque sa folie revenait. Son dérangement d'esprit s'était d'abord fait connaître par la méfiance qu'il avait tout d'un coup témoignée de ses plus proches parents et par son obstination à les soupçonner de

complot contre ses intérêts; à ces symptômes succéda au bout de quelque temps le délire qu'on mettait du poison dans ses aliments et qu'on lui voulait encore du mal d'une autre manière; puis vinrent les tentatives de suicide et de meurtre. En 1854, durant son second accès, il avait tué une personne avec laquelle il était à la chasse; l'enquête du coroner avait abouti à un verdict déclarant que le coup fatal avait été l'effet d'un pur accident, mais il était resté un doute à cet égard dans l'esprit de beaucoup de gens.

A l'arrivée de Pownall à Northwoods, le Dr Davey lui fit une visite et le trouva seulement un peu agité; il causait avec le calme et les manières d'un gentleman, et, la conversation se prolongeant, il versa d'abondantes larmes et exprima le plus profond chagrin des violences auxquelles il s'était porté sur sa belle-mère. M. Davey lui ayant demandé de se dessaisir de tous les objets avec lesquels il pourrait blesser soit lui-même soit les autres, il s'empressa de lui remettre deux canifs. A dater de ce jour sa conduite et sa conversation furent calmes et raisonnables. Il accompagnait la famille et les enfants du docteur à la promenade et montait à cheval avec M. Davey ou son fils. Il demeura quatre mois à l'asile et pendant tout ce temps on n'aperçut en lui aucun symptôme de maladie mentale; si bien que, le jugeant parfaitement rétabli, on lui signa son *exeat* comme guéri, le 10 août. Toutefois, eu égard à ses antécédents, on le plaça dans la maison d'un médecin sous la surveillance spéciale d'un gardien. Vingt jours après avoir quitté Northwoods, le 30 août, il tua une domestique en lui coupant la gorge avec un rasoir, sans avoir d'ailleurs donné le moindre signe de folie si ce n'est quelques heures avant le crime. Acquitté comme fou, en cour d'assises, il fut envoyé à l'hospice de Bethléem où l'on enferme les fous criminels, et placé dans le service de feu le Dr Hood. Or,

parlant de Pownall après l'avoir observé pendant plusieurs mois, M. Hood disait : « Depuis le premier jour jusqu'à aujourd'hui, bien que j'aie étudié cet homme avec un soin peu ordinaire, je ne connais pas un symptôme de folie dont je puisse lui faire particulièrement l'application, et si c'était un simple particulier placé dans un asile privé à ma charge, et que les commissaires de surveillance me demandassent pour quelles raisons il est retenu, je ne sais pas si je pourrais en donner une seule bien nette et bien définie. »

L'évènement déplorable que je viens de rapporter fait voir que Pownall rentre évidemment dans l'une ou l'autre de ces deux catégories : ou bien il était sujet à des accès périodiques de manie récurrente; ou bien (et c'est le plus probable), il réussissait à cacher son délire lorsqu'il avait un puissant intérêt à le faire et qu'il vivait d'ailleurs dans des conditions favorables où rien ne troublait sa tranquillité d'esprit. Quelle que soit la bonne explication, une chose est certaine : c'est qu'un homme peut présenter toutes les apparences de la raison, à ce point de tromper, étant fou, les observateurs les plus habiles, jusqu'au moment où la manie homicide fait fatalement explosion. Il n'y a pas à douter du fait que les fous sont capables de cacher pendant longtemps et de la façon la plus complète le délire des soupçons ou des persécutions auxquels ils sont en proie; et cette dissimulation si parfaite, de la part d'individus dont les aberrations étaient bien connues, rend fort probable qu'un délire analogue existait, malgré qu'on n'ait pas pu le découvrir, dans certains cas attribués à la folie impulsive homicide. Or, s'il est possible à un fou de simuler si habilement la raison, lorsqu'il y va de son intérêt, on pourra naturellement soutenir qu'il fait alors preuve d'une suffisante lucidité de conscience et d'une force de volonté assez grande, pour qu'on le rende justement responsable d'un acte dont

la criminalité ne lui échappe pas et à l'accomplissement duquel sa conduite prouve qu'il n'est pas sans vouloir se soustraire. Tout en accordant que le Dr Pownall agît, comme il le fit sans doute, avec l'idée fixe et l'illusion d'avoir à se venger de la servante sa victime, et que l'assassinat fut l'effet de ce délire, on pourrait encore contester que le meurtrier fût responsable. Car, en supposant que l'injure imaginaire reprochée à la victime eût été réelle et que la conviction de Pownall n'eût rien de dilusoire, un homme aussi sensé à tous les autres égards devait savoir qu'assassiner cette femme c'était commettre un crime punissable de mort. Seulement, sachant cela, avait-il le pouvoir de résister à l'impulsion qui le portait à la tuer? Voilà réellement la question capitale, dans cette affaire comme dans tous les cas de folie homicide.

Si l'on veut former un jugement correct sur un cas quelconque de cette espèce, il faut d'abord s'être bien convaincu qu'une impulsion à la violence, dans un esprit non entièrement sain, peut cesser par moments d'être maîtrisable. C'est là ce qu'il faut d'abord admettre comme proposition générale. Un cas étant donné, restera à déterminer, d'après les circonstances particulières, si l'impulsion était maîtrisable ou non. Il y a souvent coïncidence remarquable entre les exacerbations de la manie et les troubles de la santé du corps. Il peut arriver que, avant l'accès d'impulsion homicide, un changement se soit montré dans les signes fournis par le physique et le moral du patient : il a la langue blanche et un peu de fièvre, il se sent faible et mal disposé, il a perdu son animation, il est soupçonneux, anxieux, inquiet; ces symptômes sont parfois les préliminaires de l'accès. Quand celui-ci éclate, l'esprit est dominé par une émotion si grande et si pénible, par un sentiment tellement indicible d'angoisse et de détresse, que l'acte de violence

en est pour ainsi dire l'explosion; c'est une convulsion, impossible à maîtriser, de toutes les énergies du sujet, qui se traduit extérieurement par un sentiment morbide indescriptible. Sans plus savoir ce qu'il fait, le malade tue; ami, ennemi, étranger, n'importe, il tue; non pas en réalité, par passion, par vengeance, par haine d'aucune sorte, mais simplement par besoin impérieux de se soulager de l'émotion terrible qui pèse sur lui.

L'émotion est pour les centres intellectuels ce qu'est l'hallucination pour les centres sensoriels, et l'action par laquelle elle s'épuise est aussi involontaire que le cri de douleur ou la contraction musculaire spasmodique produits par une souffrance physique intense. Quatre choses sont donc à noter dans la manie homicide : 1° le caractère *paroxysmal* de l'attentat qui a seulement lieu lorsque l'émotion a cessé d'être supportable; jusque-là l'idée ou l'impulsion, quoique toujours présente, demeurant presque passive; 2° le soulagement extraordinaire ressenti par le patient aussitôt après que l'acte est accompli; il est dès lors délivré du tourment extrême qu'il éprouvait auparavant et peut rendre un compte raisonnable de sa personne; 3° la fréquence avec laquelle l'attentat a pour victime un proche parent ou quiconque, ami ou étranger, se trouve à portée dans le moment même du paroxysme; enfin 4° l'indifférence du coupable après l'action, quant à la nature épouvantable de l'acte; accompli dans un moment où l'agent était *hors de lui*, l'acte n'est pas plus *son* acte à lui, que la convulsion n'est un effet de la volonté. Il n'est pas facile de pénétrer dans les profondeurs d'un esprit malade et il est tout à fait impossible à un esprit sain de se faire une idée exacte de ce qui s'y passe, mais autant qu'il est possible de décrire, à un point de vue psychologique, l'état mental d'un fou homicide, les données de l'expérience indiquent qu'il est tel que je viens d'essayer de le peindre. La crainte de la mort n'a pas le

moindre effet, pour rendre plus solide la possession de soi-même durant le paroxysme d'une émotion douloureuse qui domine la réflexion ; une crainte plus puissante, la crainte de l'enfer et de tous ses supplices, est également sans force, même sur l'esprit le plus religieux, et elle n'empêche point le suicide dans des circonstances semblables. Le patient est victime de la maladie ; il appartient à la médecine; il n'appartient pas aux tribunaux.

Il arrive aussi, dans le cas d'individus en proie au délire des persécutions, qu'un acte de violence contre autrui, attribué fréquemment à l'excitation alcoolique, est la première circonstance par où se décèle l'insanité d'esprit. Le délirant peut pendant longtemps cacher son délire, malgré tous les efforts pour l'obliger à se trahir, pour peu qu'il soupçonne quelque danger à le laisser paraître. Un de mes malades, depuis quelque temps possédé de l'idée que partout, dans les hôtels, dans les rues, les gens disaient du mal de lui, l'accusaient de vices qu'il n'avait pas et le persécutaient de toutes manières, fut placé dans un asile à la suite d'un accès de fureur durant lequel il avait brisé toutes les fenêtres de la maison et s'était jeté sur sa mère pour la frapper. Avant cette scène, il avait toujours pris le plus grand soin de ne pas laisser paraître son délire; mais quand il vit dans quelle situation son égarement l'avait mis, il fut absolument impossible de le lui faire avouer. En conséquence, au bout de quelque temps, on lui rendit la liberté. Deux ans plus tard, il vint me demander conseil à cause de la persécution et des tortures auxquelles il se croyait en butte, nuit et jour, de la part d'ennemis invisibles qui lui faisaient éprouver de continuelles secousses dans les muscles au moyen de l'électricité et du mesmérisme. A cette occasion, il m'avoua, avec une certaine satisfaction malicieuse, qu'à l'asile il avait eu bien soin de nier et de cacher la chose, encore bien qu'elle n'eût pas cessé tout le temps de sa réclusion,

parce qu'il avait bien vu que s'il en faisait l'aveu on ne le laisserait pas sortir.

Dans ces cas-là, on ne sait à quel parti se résoudre. D'une part, un individu affligé de cette sorte de délire peut demeurer dans le monde pendant des années sans se compromettre par la moindre violence, et il semble par conséquent inutile et cruel à la fois de le renfermer; mais d'autre part, ce même individu peut à tout moment être saisi d'un accès de fureur et devenir dangereux. Plus ou moins dangereux, donc, en tout temps, les malades de cette classe sont très-dangereux quand le délire des persécutions s'accompagne de tristesse et de dépression hypochondriaque, avec sensations anormales dans l'estomac, le foie ou tout autre organe; surtout lorsqu'ils s'imaginent, ainsi que cela se voit, entendre une voix singulière dans leur estomac ou dans leur poitrine. Persuadés que leurs souffrances physiques sont causées par les persécutions dont ils sont l'objet, ou obéissant aux voix imaginaires qui leur parlent, il arrive qu'ils se vengent de tous leurs maux sur ceux qu'ils accusent d'en être les auteurs. Très-souvent, ils commencent par s'adresser à la police ou aux autorités, et, comme ils n'obtiennent pas satisfaction, ils en concluent que ces fonctionnaires sont mêlés à la conspiration organisée contre eux ou tout au moins soudoyés pour ne rien faire en leur faveur; voyant donc qu'ils ne peuvent pas se faire rendre justice, ils tombent dans le désespoir et en appellent au droit naturel et inaliénable qu'a l'homme d'assurer sa conservation personnelle à tout prix. D'autres fois, ils commettent quelque acte de violence insensé, tout exprès pour attirer l'attention publique sur la singularité de leur cas ou pour avoir l'occasion de déclarer publiquement, devant un tribunal, ce qu'on leur fait souffrir, de façon à faire connaître la vérité et à confondre leurs persécuteurs.

Lorsqu'un fou tue quelqu'un lui imputant une atteinte

imaginaire à sa santé, à sa fortune ou à sa réputation; quand par conséquent le mobile de l'acte est la vengeance, que faut-il penser de la responsabilité? La loi anglaise, nous l'avons vu, déclare un tel homme punissable au même titre que s'il n'était pas fou; la maladie, aux yeux de la loi, ne modifie pas sa responsabilité; l'acte est considéré comme *son* acte malgré qu'il y ait *aliénation* de son esprit. D'ailleurs le préjugé populaire est qu'un individu réellement fou agit sans motif, ou tout au moins par des motifs autres que ceux d'une personne sensée, et cela fortifie encore la croyance erronée que l'homme qui agit par vengeance n'est pas véritablement fou ou ne fait pas acte de folie. Mais l'homme qui devient fou ne cesse pas d'être un homme et d'en avoir les passions; il ne cesse pas d'être impressionné par les motifs ordinaires; et, quand il se détermine par un de ces motifs, il ne cesse pas, pour cela, d'être l'esclave de sa folie. Lorsqu'il tue un autre homme pour se venger d'une injure imaginaire, ce n'est jamais qu'un fou qui se venge. Les hôtes des maisons d'aliénés commettent des violences de toute sorte et de tout degré, sous l'influence des passions mauvaises ordinaires à la nature humaine. La question est donc, précisément, de savoir si un fou, qui agit par vengeance, est responsable au même degré et de la même manière qu'un homme sensé ayant accompli le même acte par un motif identique.

Répondre affirmativement, sans hésiter, semble chose bien hardie et bien inconsidérée, à moins d'oublier que la folie est la conséquence et la preuve d'une abolition ou d'un affaiblissement de la force de volonté, produite par une maladie, et que le dernier terme de son développement est l'abolition totale de la volonté elle-même. La vérité est que, ce qui, dans un esprit sain, est une passion gouvernable, devient dans l'esprit du fou une insanité ingouvernable. Le maniaque s'imagine en son délire que son voisin ne cesse pas de le persécuter, par toute sorte

de moyens aussi absurdes qu'impraticables ; il sait en même temps qu'il est contraire à la loi divine et à la loi humaine de tuer son semblable, et, pendant longtemps, il résiste à la passion impérieuse qui le pousse à se venger ; peut-être dénonce-t-il son persécuteur aux autorités et leur demande-t-il justice ; mais à la fin, soit que de la détérioration de sa santé résulte une activité plus grande de son délire et un affaiblissement de sa volonté, soit parce que l'occasion le provoque et le tente à l'excès, il devient désespéré, la passion noie la réflexion, souffle sur la résistance vacillante d'une volonté sans force, et le précipite à la satisfaction de sa colère et de sa vengeance. Dire d'un homme en cet état qu'il n'a point le pouvoir de se contenir, ou dire de lui qu'il a ce pouvoir au même degré qu'un homme jouissant de l'intégrité de sa raison, serait s'éloigner également de la vérité. Pour être strictement juste, il faut admettre une certaine mesure de responsabilité dans quelques cas, mais jamais la pleine mesure de la responsabilité de l'homme raisonnable. Au maximum, il faut admettre une responsabilité propre aux aliénés, la responsabilité établie dans le gouvernement des asiles où l'on agit sur les fous par les motifs ordinaires, mais où l'on ne les punit point comme des agents pleinement responsables lorsque ces motifs n'ont pas de prise sur eux et n'empêchent pas les éclats de leur violence. Nécessairement, il est impossible de mesurer d'une façon tant soit peu exacte l'intensité d'une impulsion maladive et le degré de résistance que la volonté aurait pu lui imposer : tel individu peut s'être laissé aller à la tentation, à qui l'on pourra prouver qu'il n'a pas résisté autant qu'il aurait dû ; et par conséquent jusque-là il sera coupable ; mais la maladie dont le fou est affligé est par elle-même un si grand malheur que l'infliction de la peine capitale doit paraître « une inhumanité envers l'imperfection de l'humaine nature. » Il n'est pas au pouvoir de la volonté de

faire obstacle aux progrès d'une maladie, et c'est assurément par trop d'ironie que d'exiger un tel empire dans une maladie dont le caractère spécial est d'affaiblir le pouvoir de la volonté en augmentant la force de la passion, d'amoindrir, en un mot, le pouvoir de gouverner ce qu'il y a de plus difficilement gouvernable. Il doit suffire d'assurer la sécurité publique contre la répétition de l'attentat, par une réclusion perpétuelle.

Considérons d'ailleurs que la vengeance d'un fou, pour une injure imaginaire, est véritablement une passion née de la maladie même ; qu'elle est le produit direct du délire, et que l'acte par lequel elle se satisfait n'en est que le produit indirect. Or, ce qu'on demande au fou c'est précisément de gouverner une passion engendrée par des croyances maladives sur lesquelles il n'a point de contrôle. Il est impossible de diviser ainsi la personnalité en deux parties distinctes : l'une qui est l'esclave d'une idée maladive, partant irresponsable ; l'autre qui demeure maîtresse d'elle-même et responsable. Cette théorie dualistique est des plus extraordinaires, quand on songe qu'elle s'applique à la volonté et à la liberté morale ; c'est-à-dire à ce qui constitue au plus haut degré l'individualité de la personne humaine. Que ceux qui sont à cet égard d'une autre opinion causent librement avec un fou ayant le délire des persécutions, se croyant espionné, insulté dans les rues, méchamment poursuivi et dénoncé partout où il va, à cela près d'ailleurs aussi raisonnable en apparence que le commun des hommes ; qu'ils essaient de raisonner avec lui et de le convaincre de l'erreur de ses folles croyances ; qu'ils lui demandent sur quelles preuves il s'en fie à son délire ; qu'ils l'écoutent sans sourire et lui démontrent ensuite combien cela manque de logique et de consistance ; qu'ils lui prouvent clairement combien il est absurde d'imaginer que, sans motifs connus, on le persécute comme il se dit persécuté, et combien peu le soi-disant

persécuteur aurait à y gagner; qu'ils lui fassent bien voir que personne excepté lui ne peut découvrir la moindre preuve de ce qu'il s'est mis en tête et que tout le monde enfin, au contraire, en aperçoit l'absurdité; qu'ils épuisent sans le moindre résultat, ainsi qu'il est probable, toutes les ressources de l'argumentation pour essayer d'ébranler l'idée fixe de ce malheureux, et lorsqu'ils auront tout fait, ils le quitteront plus tristes mais plus sages, connaissant enfin l'étendue d'un dérangement d'esprit qui ne se manifeste extérieurement que par un délire limité et partiel.

Il y a peu de temps, je fis cette tentative sur un homme fort intelligent et d'une haute culture intellectuelle. Il était convaincu qu'il y avait un complot contre lui et que partout où il allait, dans ses voyages à travers l'Europe, il était suivi et surveillé par les agents secrets de ses ennemis. Il reconnaissait la justesse de mes arguments; il admettait que tout ce qu'il avait observé et faussement interprété, dans la conduite des gens qu'il soupçonnait, pouvait s'expliquer suivant deux systèmes : un qui les faisait innocents et un autre qui les faisait coupables. Il confessait que, tandis que le premier avait pour lui les probabilités et la raison, l'autre était déraisonnable et improbable au plus haut degré ; il avouait s'être dit souvent à lui-même que, pour croire ce qu'il croyait, il fallait être fou et que, vraisemblablement, il traiterait de fou toute autre personne ayant les mêmes idées. Or, après cette discussion, ai-je besoin de le dire? il me quitta sans avoir perdu un atome de sa foi absolue aux suggestions de son délire. Baillarger raconte une histoire qui nous fournit sous une forme frappante le même enseignement : Lorsque M. Trélat fut chargé de la direction provisoire de Bicêtre, il s'y trouvait un malade qui croyait avoir résolu le problème du mouvement perpétuel. Après avoir vainement employé tous les arguments dont il put user pour

chasser cette imagination, l'idée vint au médecin que la grande autorité d'Arago aurait le salutaire effet de convaincre cet individu. Arago, s'étant fait donner l'assurance que la folie n'était pas contagieuse, consentit à combattre cette idée fixe. On conduisit le fou dans son cabinet où A. de Humboldt se trouvait par hasard. Quand le pauvre homme eut reçu de la bouche d'Arago la démonstration positive et convaincante de son erreur, il fut pour ainsi dire stupéfié, puis versant d'abondantes larmes, il se mit à déplorer la perte de son illusion. Le but qu'on s'était proposé paraissait atteint. Mais M. Trélat et son malade n'avaient pas fait vingt pas dans la rue que celui-ci, se tournant vers le médecin, lui dit : « C'est égal ; M. Arago se trompe et c'est moi qui ai raison. » Le délire de la damnation éternelle n'est pas rare chez les fous mélancoliques, et les amis d'une personne en proie à cette horrible idée fixe essaieraient en vain de recourir, pour la dissiper, à l'autorité et aux arguments d'un prêtre. J'invoquai une fois le secours d'un évêque distingué en faveur d'un malade qui m'était confié ; tous les raisonnements se brisèrent contre ce roc.

> You may as well
> Forbid the sea for to obey the moon.
> As or by oath remove or counsel shake
> The fabric of his folly [1].

Le fait seul que le délire persiste dans l'esprit prouve suffisamment que l'individu ne peut pas raisonner sainement ; il raisonne follement, il sent follement et tôt ou tard il agira follement. Son point de départ, en tout, n'est point la raison mais une maladie ; or celle-ci s'enracine et se développe dans l'esprit comme un cancer ou une tu-

1. Vous pourriez aussi bien — défendre à la mer d'obéir à la lune, — que d'écarter par vos serments ou d'ébranler par vos conseils — les vaines croyances de sa folie.

meur morbide s'enracine et se développe dans le corps ; en tirant à elle et en convertissant en sa nature propre l'aliment qui devrait entretenir l'activité de la santé et rendre impossible l'existence du mal. Physiologiquement, un cancer est un illogisme ; il n'en persiste pas moins et finit par tuer le malade parce que, pathologiquement, il est logique. De même, le délire est psychologiquement inexplicable, mais il a son fondement dans l'inexorable logique de la pathologie, et il persiste en pervertissant à son profit et pour sa propre conservation le raisonnement qui en devrait rendre l'existence impossible. Pour le délire comme pour le cancer, notre affaire est d'observer les phénomènes pathologiques et d'en découvrir les lois ; la physiologie ne nous servira pas beaucoup dans le premier cas, non plus que la psychologie dans le second ; notre investigation ne doit pas suivre d'autre voie que celle de la recherche inductive. Déclarer un fou responsable de ce qu'il sent et de ce qu'il fait en conséquence de sa folie, serait tout aussi injuste que de le déclarer responsable de la persistance de son délire, malgré les témoignages incontestables qui le contredisent.

Avant d'en finir avec ces cas de folie homicide accompagnée du délire soupçonneux ou du délire des persécutions, je dois faire remarquer qu'on trouve souvent, en pareil cas, la preuve la plus évidente que le crime a été préparé, prémédité et ensuite exécuté avec beaucoup d'adresse. La folie n'empêche pas que le malade sachant discerner, d'une manière générale, le bien du mal, mieux encore sachant que ce qu'il fait est mal, ne combine les moyens de tuer, n'accomplisse le meurtre délibérément et ne se préoccupe d'éviter les conséquences de son méfait. Il est difficile de faire admettre cela par ceux qui, jugeant les opérations d'un esprit malade d'après le type de l'esprit sain, en concluent que l'homme capable de tant de raison et d'empire

sur soi-même dans l'accomplissement d'un crime pouvait user de cette raison et de cet empire pour éviter de le commettre. Cependant c'est une généralisation tirée de l'expérience, et nul de ceux qui ont étudié scientifiquement la pathologie de l'esprit ne la trouvera anti-philosophique. Deux auteurs américains qui sont loin de se montrer trop indulgents dans l'appréciation de la responsabilité des fous, Wharton et Stillé, rapportent un exemple notable de la ruse audacieuse et froide que peut déployer un fou, et du sentiment de responsabilité qu'on y découvre.

« Un nommé John Billman, détenu au pénitencier de l'Est, en Pensylvanie, pour vol de chevaux, assassina son gardien dans des circonstances témoignant d'une grande férocité et en même temps d'une extrême habileté à cacher ses intentions et à préparer sa fuite. Il suspendit un nœud coulant au dehors du guichet pratiqué dans la porte des cellules pour permettre de voir, de l'extérieur, ce qui se passe à l'intérieur. Puis il amena le gardien à passer sa tête par le guichet pour examiner quelque chose sur le plancher, tout à fait au pied de la porte ; au bon moment il serra le nœud et sans un accident le malheureux gardien était étranglé. Malgré cet événement, le même gardien se laissa prendre à un nouveau piége ; il entra seul dans la cellule où Billman faisait le malade et fut assommé d'un grand coup de cruche sur la tête. L'assassin le déshabilla, lui mit sa livrée de prisonnier, prit ses vêtements, et le coucha sur son lit de manière à ce qu'on pût croire qu'il y était lui-même ; d'un air indifférent, il traversa le corridor sous le costume qu'il avait revêtu, adressa au portier une question insignifiante et enfila sans se presser la porte de la rue. Néanmoins il fut très-vite rattrapé. Sa folie était d'ailleurs si peu contestable que les magistrats chargés de le poursuivre, après un examen soigneusement fait par d'habiles médecins, ne doutèrent plus de

son irresponsabilité et, lors du jugement, consentirent à son acquittement motivé par cette circonstance. En conséquence, Billman fut envoyé dans une autre prison et, quelque temps après, étant d'humeur communicative, il raconta qu'il y avait déjà plusieurs années, il avait tué son père dans des circonstances dont il rappela les détails avec beaucoup de minutie et de jovialité. Une enquête eut lieu et on découvrit qu'il avait dit la vérité. Son père avait été trouvé étranglé dans son lit et Billman soupçonné du crime avait été arrêté, mais il avait combiné son coup avec tant d'artifice qu'il réussit à prouver un alibi et fut acquitté. Il s'était en effet échappé à cheval, à minuit, par une course rapide, et s'était introduit par la fenêtre dans une chambre où il avait fait semblant de dormir. Il avait donc non-seulement le sentiment de sa culpabilité, mais encore une appréciation très-nette des conséquences auxquelles il s'exposait, et il avait fourni abondamment la preuve d'une intention longuement méditée et d'un dessein intelligemment poursuivi. »

Un autre enseignement nous est donné par cette histoire. Elle nous montre l'extrême danger de la récidive après un premier accès de manie homicide ; à cet égard l'expérience fournit de trop nombreuses leçons. On ne peut pas dire d'un individu qui a été une fois atteint qu'il soit complétement guéri, tant il est vrai qu'un paroxysme peut éclater d'une façon soudaine, inattendue et convulsive. Pinel fait mention d'un individu enfermé à Bicêtre qui, seize ans après avoir étranglé ses enfants, assassina deux autres fous détenus comme lui. Esquirol rapporte l'histoire d'un avoué d'un caractère rêveur et taciturne qui fut placé dans son service à la suite d'un accès de folie pendant lequel il avait voulu se jeter par la fenêtre. Durant sa maladie il accusait sa femme d'infidélité, se croyait damné, essayait fréquemment de se tuer; il refusa même pendant quelque temps de manger par la crainte du

poison. Au bout de trois mois, il parut entrer en convalescence et sa femme le ramena dans la ville de province qu'ils habitaient. Pendant la route, quoique témoignant beaucoup d'affection à sa femme et causant raisonnablement avec elle, il se prit d'une vive altercation avec un voyageur assis vis-à-vis d'elle et qui excita sa jalousie. Le lendemain de son arrivée, un de ses beaux-frères, âgé de douze ans, entre dans son cabinet. Il le prend, comme pour jouer, par les cheveux et le conduit en jouant vers son bureau. Là il renvoie cet enfant et laisse échapper ces mots : *Il n'en vaut pas la peine*. Le troisième jour, sous prétexte de vérifier sa cave il y descend accompagné de sa femme. Quelques instants après, sa belle-sœur, jeune personne de vingt ans, ne voyant pas remonter son beau-frère et sa sœur descend dans la cave. Personne ne remonte. Cette longue absence inquiète une servante qui, à peine a-t-elle descendu quelques marches, voit ses jeunes maîtresses étendues, baignées dans leur sang. Le meurtrier était retranché dans un coin, derrière des tonneaux ; un rasoir était à quelques pas de lui. Il est conduit à Charenton. Là, il divague sur les causes de ces deux épouvantables homicides ; tantôt il dit que la cave était éclairée d'une lumière éclatante et que ces deux dames étaient des diables qui venaient s'emparer de lui ; tantôt il déclare qu'il n'a su ce qu'il faisait. Il est toutefois fort douteux que l'hallucination ait été pour quelque chose dans ce double meurtre, car deux jours auparavant il avait eu évidemment l'idée de tuer son beau-frère et il n'avait pu emporter le rasoir que dans une intention homicide. Après avoir passé quelque temps dans une maison de santé, il parut guéri quoiqu'il continuât à montrer une insensibilité remarquable au souvenir de ce qu'il avait fait. Il adressa aux autorités de nombreux mémoires, répétant que, s'il avait été fou, il était guéri et devait rentrer dans l'administration de sa

fortune et de celle de ses enfants. Après plusieurs années de sollicitation de ce genre, Marc fut chargé de constater son état mental et ne put découvrir le moindre signe d'aliénation : « Je suis resté, pendant au moins une heure et demie seul avec lui, dit Marc, et pendant le long entretien que nous avons eu ensemble, je n'ai pu découvrir en lui la plus légère trace de désordre mental ; mais j'ai été frappé de son indifférence, lorsque je lui ai parlé du double homicide qu'il avait commis. (Loc. cit., tome II, p. 33). » Marc déclara qu'il y aurait imprudence à le rendre à la liberté ; néanmoins cet homme obtint sa sortie de la maison de santé. Il s'établit à Paris avec une femme et ouvrit un bureau d'affaires. Après deux ans de liberté, dix ans environ après l'invasion de la première maladie, tout-à-coup il fut pris d'un nouvel accès de fureur et, sans la vigoureuse résistance de la femme avec laquelle il vivait, il l'eût précipitée par les croisées. Envoyé dans une maison de santé il y mourut après quelques jours du délire le plus épouvantable, voulant tour à tour se tuer et tuer ceux qui l'approchaient.

Les malades de cette catégorie sont loin de se comporter toujours de la même manière après qu'ils ont accompli ou tenté l'homicide. Chez quelques-uns, la mémoire est obscurcie et confuse ; à peine comprennent-ils ce qui vient de se passer et ils n'essaient pas même de fuir. D'autres se font de l'acte accompli une idée très-exacte et très-vive, aussitôt qu'ils se sont soulagés de l'émotion qui les possédait par la perpétration de cet acte même, et, l'instinct de la conservation reprenant le dessus, ils essaient tout d'abord de fuir pour se remettre ensuite eux-mêmes aux mains de la justice, la plupart du temps. Quelques-uns montrent une insensibilité morale absolue et paraissent complétement indifférents à ce qu'ils viennent de faire, entièrement incapables même d'en concevoir l'horreur et la criminalité ; tandis que d'autres, en revenant

à eux, tombent dans un désespoir profond et un remords incessant. Il n'est pas du tout rare, du reste, qu'une tentative de suicide ait lieu et avant l'homicide et après.

Je passe maintenant à l'étude d'une autre classe de cas de folie homicide ; ceux où il y a délire bien défini et où le crime est le résultat direct ou indirect de ce délire. Quand un père s'imagine avoir reçu du ciel l'ordre de tuer son fils et obéit à cet ordre, sa folie ne peut pas faire de doute et personne ne songera à lui imputer à crime ce déplorable attentat ; ç'a été le produit direct et incontestable de son délire. Les légistes eux-mêmes admettent que cette sorte de folie exclut toute responsabilité, quant aux actes se rattachant étroitement au délire particulier de celui qu'on appelle un monomane. Pour eux la question capitale est de savoir jusqu'à quel point le délire a impressionné l'esprit de l'agent, au moment de l'acte. Aucune pénalité, suppose-t-on, n'empêcherait le monomane de faire ce qu'il imagine être une chose juste, quoique aux yeux de la loi cette chose soit un crime ; sur ce point la faculté de discernement est chez lui détruite par la maladie. Mais s'il n'est pas bien prouvé que le délire a déterminé l'acte, si l'homme obsédé du plus fou des délires que la folie puisse imaginer commet un meurtre qu'on ne sait comment rattacher à son délire, alors, déclare-t-on, il est coupable et punissable, il est justement tenu pour responsable. Hoffbauer a proposé, pour résoudre le problème de la responsabilité encouru par un fou, « de regarder l'impression dominante qui forme le délire non pas comme erronée et imaginaire mais comme vraie et correspondant à la réalité. En d'autres termes, les actes d'un fou devraient être envisagés comme ayant été commis réellement dans les circonstances où le fou se croyait placé pour agir. Si ces circonstances imaginaires ne changent rien à l'imputabilité du crime, elles ne doivent être d'aucune considération dans l'espèce à

juger ; si elles diminuent ou abolissent la culpabilité, elles doivent au contraire amoindrir ou effacer la responsabilité. L'homme dans cette théorie est un être double ; il y a en lui une personne raisonnable et une personne folle, et suivant que c'est l'une ou l'autre qui est réputée avoir agi, l'individu sera condamné comme criminel ou acquitté comme fou. Tel est le critérium de la responsabilité qu'on fonde sur la métaphysique de la folie ; il se recommande à l'approbation de ceux qui, comme l'éminent philosophe Kant, pensent que la détermination de la question doit être remise, pour chaque cas particulier, aux philosophes ayant fait de l'esprit humain leur étude et non pas aux médecins qui ne connaissent que la maladie. Il est heureux, en cette matière comme en beaucoup d'autres, que les médecins se soient dévoués à l'observation patiente des faits, au lieu d'évoquer leur propre esprit pour en tirer des oracles ou au lieu d'accepter avec respect les oracles confus qu'ont pu rendre les esprits des autres. Ils ne sauraient aujourd'hui presque rien ni de la nature des maladies ni de l'action des médicaments, s'ils avaient tranquillement compté sur ce que leur en pourrait apprendre ceux qui étudiaient la physiologie du corps ; et ils ne sauraient non plus presque rien de la nature des affections mentales et du traitement qui leur convient, s'ils s'en étaient rapportés exclusivement à ceux qui étudiaient la psychologie.

Ainsi que j'en ai déjà fait la remarque, l'importance attribuée par les légistes au délire, comme signe de la folie, leur en fait exagérer la valeur. Des actes insensés auxquels se livre l'individu affecté de manie générale, il n'y en a pas la moitié qui réellement découlent de son délire ; ils ne représentent que la surabondance de l'énergie morbide et sont souvent dénués de but et de motif autant qu'on en peut juger ; ils sont l'expression purement convulsive du désordre des centres nerveux. Les actes

mêmes que le délire engendre directement ne sont pas tels que la logique le ferait prévoir, ou appropriés au but où tend le délire ; ils sont le résultat de raisonnements fous découlant de folles prémisses ou d'impulsions qui surgissent dans un esprit fou et ne se rattachent même pas à l'idée délirante.

Pour bien faire saisir la doctrine légale proposée et la critique à laquelle elle prête, qu'on me permette de supposer un exemple : Un individu s'imagine qu'il est Jésus-Christ, mais il parle d'ailleurs sensément de toutes les choses qui ne touchent pas à son délire, et administre ses affaires avec intelligence. Cependant un jour il tire un coup de fusil sur quelqu'un et il est traduit en justice sous l'inculpation d'assassinat. On ne peut pas prouver qu'il a agi sous l'influence de son délire particulier ; d'un autre côté, si les circonstances imaginaires où il se croit placé étaient réelles, elles ne seraient point de nature à faire dispaître sa responsabilité, puisque rien ne répugne plus que le meurtre au personnage de Jésus-Christ et qu'il est entendu que le fou doit agir en conformité du caractère qu'il s'attribue. Il faudrait donc condamner cet homme à mort comme criminel. Très-clairement la théorie supporte mal l'épreuve de la pratique ; car il est certain que, toute fondée qu'elle soit au point de vue de la métaphysique, il n'est pas un pays civilisé où l'on voulût exécuter comme assassin un fou de cette espèce. Et dans la pratique, en effet, le principe qu'on s'obstine à soutenir en théorie est fréquemment violé. Assurément c'est là une inconséquence fâcheuse qu'on ne peut mieux condamner qu'en empruntant à Hoffbauer les expressions dont il se sert à propos d'une autre question : « Toute législation devrait être fondée sur la connaissance de l'objet auquel elle s'applique : si cette connaissance est incomplète il vaudrait mieux que la loi s'abstînt de définir, plutôt que de donner une mauvaise définition et d'intro-

duire dans la pratique des erreurs qui, bien que contraires à son but, se perpétuent en vertu de son autorité. »

La doctrine généralement reçue des médecins, et formulée comme une déduction de l'observation pratique de la folie, est que ce qu'on appelle la monomanie ou, comme disent les juristes anglais, la folie partielle, le délire partiel, exclut l'idée de criminalité; qu'elle enlève à la personne affectée l'entière responsabilité de ses actes, aussi bien quand ils sont le résultat du délire que lorsqu'ils ne le sont pas. Examinons la valeur du dogme contraire : En premier lieu, la doctrine légale prête à la critique et pêche par sa base même. Il n'est pas vrai que le fou qui délire et agit sous l'influence de son délire ait nécessairement perdu le discernement du bien et du mal, en ce qui concerne l'acte, ou le pouvoir de gouverner ses actions dès qu'elles se rattachent à son idée folle. Il peut très-bien savoir que ce qu'il fait est contraire à la loi et mérite une peine, et même la conscience où il est que d'autres personnes considéreront son action comme blâmable et la traiteront de crime, peut l'influencer au point de l'empêcher de céder à sa folle impulsion. Un monomane, rien n'est plus certain, cache souvent ou nie son délire; il dissimule ses sentiments et règle sa conduite en conséquence lorsqu'il a un motif puissant d'en agir ainsi, que ce soit la crainte d'une souffrance ou la forte espérance d'un profit. Ni le discernement ni la faculté de se contenir ne lui manquent. On pourrait même dire, en toute vérité, de l'individu qui se trouve dans ces conditions, que, si le discernement est chez lui plus en défaut, il a cependant plus d'empire sur soi que l'homme agissant sous une impulsion folle arrivée au paroxysme; autant donc que la culpabilité peut s'attacher aux actes d'un fou, celui-là serait le plus coupable des deux. La doctrine légale s'écroule donc dès qu'on l'applique aux cas qu'elle est supposée viser plus spécialement; elle « saute avec son

propre pétard. » Si les juristes anglais voulaient être logiques, ils devraient insister sur la justice de pendre tout fou devenu meurtrier sous l'influence du délire, à moins de preuve certaine que ce fou ne savait pas mal faire ; la tâche d'établir jusqu'à quel point sa folie le rendait incapable d'apprécier la moralité de son action, lui étant laissée tout entière, dans ce cas comme dans tous les autres.

La doctrine médicale suivant laquelle la monomanie exclut toute responsabilité se base sur trois considérations que voici : Premièrement, le délire peut être caché ; par conséquent il peut être impossible de le constater quoiqu'il existe et ait positivement influencé la conduite. Secondement, il est impossible de suivre les opérations d'un esprit malade et de distinguer entre ce qui, dans l'acte, appartient à la santé et ce qui appartient à la maladie ; or il est incontestable qu'un acte dans lequel l'examen ne fera découvrir aucune liaison avec le délire peut cependant en être la conséquence follement logique. Troisièmement il est impossible de faire la part du délire et d'empêcher que, contagieux de sa nature, il ne s'étende ; il est très-sûr, en effet, que, dans la monomanie, le désordre n'est pas limité à une idée délusoire mais que le reste de l'esprit est dans un état plus ou moins marqué d'aliénation morale ou affective, dans un état, par conséquent, où les folles impulsions à la violence doivent vraisemblablement se produire. Tout se résume à dire, en somme, que, dans ce qu'on appelle la monomanie, l'aliénation mentale est ordinairement plus profonde et plus étendue qu'on ne le suppose, et qu'il est impossible, dans l'appréciation des causes d'un acte particulier, d'isoler l'opération de la folie partielle de manière à pouvoir affirmer que le crime ne s'y rattache pas.

Quelques mots maintenant sur chacune de ces considérations.

A. On remplirait facilement de longues pages avec les

histoires montrant l'extrême réticence que les fous savent observer pour cacher leur délire. Deux ou trois exemples suffiront : Un membre d'une commission vient à Bicêtre pour mettre en liberté tous les individus qu'il jugera guéris. Il examine un vieux vigneron qui, dans ses réponses à toutes les questions, ne donnait pas le moindre signe de folie et dont le langage n'avait pas la moindre incohérence. Le billet de sortie est préparé et suivant l'usage on lui demande de le signer; il prend la plume et signe JÉSUS-CHRIST. Esquirol donna des soins à un individu qui avait plusieurs fois essayé de se détruire, et qui ne cessait de demander un pistolet pour se brûler la cervelle. « Je suis fatigué de la vie, » disait-il. Il ne montrait pas le moindre délire et était généralement de bonne humeur. Ce ne fut qu'au bout de deux ans qu'il avoua être en proie à des hallucinations de la vue et de l'ouïe; il se croyait poursuivi par la police, il voyait et il entendait les agents à travers les ouvertures de son appartement, dont les murailles, disait-il, avaient été remplacées par des panneaux artistement disposés pour surveiller du dehors tout ce qu'il disait et tout ce qu'il faisait. Le docteur Hood avait dans sa clientèle un malade qui fut mis à l'hospice de Bethléem après avoir importuné la Reine, un certain jour dans Rotten-row, en lui présentant un placet pour solliciter un emploi du gouvernement. Cet homme y demeura vingt ans. Pendant les quinze dernières années il n'avait montré aucun des symptômes du genre de folie dont il était atteint, et pendant les huit dernières il n'avait même plus présenté aucun symptôme de folie quelconque. A force de démarches, le docteur Hood obtint sa mise en liberté. Cinq mois ne s'étaient pas écoulés qu'on le ramenait à l'hospice; il avait adressé trois ou quatre lettres à la reine pour lui demander la main de la princesse Alice. Il est d'ailleurs bien connu que certains mélancoliques sont tellement avares de paroles

que c'est seulement après leur guérison qu'on apprend en quoi consistait leur délire, bien que celui-ci puisse être excessif et leur avoir dicté la conduite la plus extraordinaire en leur occasionnant les plus vives souffrances. Comment pourra-t-on, en pareil cas, déterminer quels actes se rattachent ou non au délire? Bien souvent le médecin d'un asile est dans un grand embarras pour deviner quels délires cachés possèdent l'esprit de son malade et gouvernent sa conduite. S'il était toujours en état de le faire, sa tâche serait bien moins pénible; mais il pourrait prendre le plus retors des juges d'instruction et le défier, malgré toutes les ressources des interrogatoires et des contre-interrogatoires, de découvrir en quoi ces délires consistent. Si le médecin parvient à le deviner, c'est uniquement parce qu'il est aidé dans ses conjectures par son expérience passée. Combien de railleries et de plaisanteries déplacées seraient épargnées au médecin qui dépose devant un tribunal, si ceux qui se les permettent avec tant d'aisance avaient passé quelques mois dans le commerce des fous et s'étaient bien rendu compte des inconséquences extraordinaires, des bizarreries étonnantes, inexplicables, que révèlent dans leurs idées, dans leurs sentiments, dans leurs actes, les hôtes ordinaires d'une maison d'aliénés.

B. Parmi ceux qui ont pu entendre les fous expliquer les motifs qui les ont portés à agir dans telle ou telle occasion, il en est peu qui osassent affirmer qu'un acte particulier peut ne se rattacher en rien dans l'esprit du fou à son délire connu, si indépendant que cet acte en puisse paraître. En fait, il n'est pas exact qu'un fou raisonne et agisse logiquement d'après les fausses prémisses de son délire : et il est monstrueux, en théorie, de supposer qu'une croyance dont l'existence est la violation même de toutes les lois de la raison, doive se conformer, dans l'action, aux lois qui gouvernent l'action chez

l'homme d'entendement sain et par conséquent appréciables à l'intelligence saine. S'il en était ainsi, il n'y aurait aucune difficulté à prédire, exactement, d'après le caractère du délire, à quels actes le fou sera conduit et on préviendrait aisément tout malheur. Mais ce qui rend si difficile de soigner les fous, ce qui constitue le grand souci des fonctionnaires d'un asile, c'est que tout en sachant ce qu'un fou pense, on ne peut pas prévoir ce qu'il va faire ; on peut connaître parfaitement son délire, on ne peut pas suivre l'opération de ce délire dans son esprit et prévoir à quels actes il le portera; il y a chez le fou incohérence dans les idées, et il y a aussi incohérence entre les idées et les actes. Le mot si connu de Locke, qu'un fou raisonne correctement sur des prémises fausses, est certes loin d'être vrai dans tous les cas. Souvent le fou raisonne *follement* d'après de folles prémisses; il ne fait pas ce qu'il devrait faire si son idée délirante était une idée saine, et il fait ce qu'il ne devrait pas faire si cette idée délirante était la réalité positive; en un mot ce qui manque au fou c'est la santé de l'esprit. Qui donc, par conséquent, si ce n'est le métaphysicien en adoration devant ses théories et ignorant des faits, oserait déclarer dans quelle mesure précise l'acte d'un fou se rattache à son délire?

Il y a un cas bien connu et souvent cité par les auteurs d'ouvrages de médecine légale; c'est celui-ci : Un jeune homme frappé d'imbécillité à un certain degré, et de manières tout à fait enfantines, avait la passion des moulins à vent. Il aurait fait n'importe combien de lieues pour aller voir un moulin à vent ; il s'asseyait à quelques pas de la merveilleuse machine et serait demeuré des journées entières à la voir tourner. On espéra le guérir de sa manie en le dépaysant et on l'emmena dans un endroit où il n'y avait point de moulins à vent. Un jour il mit le feu à la maison où il résidait. Un autre jour il entraîna un enfant dans un bois voisin, et, en essayant de le tuer, lui coupa et lui

mutila les jambes de la plus horrible manière. Avant ces deux attaques il n'avait jamais montré de penchants dangereux. Tous les professeurs de logique et de philosophie morale de l'Angleterre pourraient se torturer l'esprit sans probablement découvrir le motif qui portait cet imbécile à de telles atrocités. Ce motif était pourtant bien simple ; le malheureux n'avait commis ces deux crimes que pour qu'on fût forcé de le ramener dans le voisinage de ses chers moulins à vent.

Je vois de temps en temps un gentleman qui a passé plusieurs années dans un asile où on l'avait enfermé comme fou criminel. Quelque temps avant sa réclusion il avait alarmé ses amis par sa conduite ; ainsi il montrait et brandissait dans les rues un revolver chargé, et en dernier lieu il avait appliqué un coup de hache sur la tête d'un cheval attelé à un fiacre qui croisait sa voiture. Le juge devant lequel il eut à répondre de sa conduite l'acquitta comme fou ; il avait, en effet, à cette époque, l'idée qu'il était Jésus-Christ. Il ne fut pas plus tôt enfermé qu'il devint calme et courtois dans ses manières, raisonnable dans son langage, et si sensé en apparence que sa femme fit auprès des autorités les démarches les plus nombreuses et les plus instantes pour obtenir sa mise en liberté. A deux reprises il fut examiné à la requête de cette dame, par deux médecins éminents qui ne purent constater en lui aucun symptôme de folie et signèrent les plus fortes recommandations en sa faveur. Et cependant ce gentleman, comme il y parut bien plus tard, n'avait pas cessé un instant de croire qu'il était Jésus-Christ. C'est sous l'empire de cette idée qu'il avait frappé le cheval de fiacre ; il voulait par la notoriété qu'il allait acquérir ainsi appeler l'attention sur sa mission. Assez fou pour raisonner et pour agir d'après un semblable motif, il était néanmoins assez intelligent pour faire semblant d'être raisonnable au point de tromper deux médecins, bien informés l'un et l'autre du ca-

ractère de son délire et de l'acte auquel ce délire l'avait porté. Étant donné l'acte seul, quelqu'un aurait-il pu, si pénétrant fût-il dans l'analyse des motifs, deviner celui-là? Étant donné le délire seul, quelqu'un aurait-il pu, quelle que fût son expérience de la folie, prédire les conséquences qu'il aurait? Enfin l'acte et le délire étant tous deux connus, sans l'aide du patient qui pendant des années ne voulut rien dire, quel esprit raisonnable aurait pu découvrir la liaison entre l'un et l'autre? Je passai une fois une heure avec cet homme, m'efforçant de tirer de lui la preuve qu'il délirait, ce dont j'étais certain, et une explication quelconque de son action dont le motif était fou, j'en étais sûr. Il fut durant cette entrevue calme et de manières charmantes; mais, bien que son impuissance et sa résistance à fournir une explication raisonnable de ce qu'il avait fait, et certains signes dénotant la faiblesse d'esprit, me laissassent la conviction qu'il était aliéné, il ne me fut pas possible de constater en lui un seul fait pouvant m'autoriser à signer un certificat de folie. J'ajoute du reste, à l'excuse de mon insuccès, que depuis plusieurs années il menait à l'asile une vie calme et régulière, exempte de tous les soucis et de toutes les causes d'émotion, et qu'il y a d'ailleurs de bonnes raisons de croire qu'il avait été stylé à bien cacher son délire par les personnes travaillant à obtenir sa sortie. Il est extrêmement remarquable qu'un individu capable d'un tel empire sur lui-même ait jamais pu agir d'une manière aussi folle et d'après ce qu'on peut appeler — quand même sa croyance imaginaire eût été la vérité, — un motif aussi fou.

Cet exemple démontre l'absurdité d'imposer à un esprit raisonnable et sain la tâche de plonger dans les profondeurs tumultueuses de l'esprit d'un fou; d'y saisir toutes les incohérences de pensées et de sentiments désordonnés; et de retrouver le fil qui rattache les uns aux autres des phénomènes mentaux dont le caractère

essentiel est précisément de n'avoir ni lien ni cohérence, de ne pas se succéder en relation logique, d'être, non pas dans un ordre, mais dans un désordre d'association contraire à toute l'expérience du bon sens. Si un homme sensé pouvait réussir dans une pareille entreprise, ce ne serait qu'à une condition : à la condition de devenir lui-même aussi fou que le fou dont il étudierait l'esprit; c'est seulement ainsi qu'il en pourrait suivre et apprécier les raisonnements contraires à la raison. Le délire n'est pas par lui-même la maladie ; il n'en est qu'un symptôme frappant. Il est donc certain que l'acte criminel peut être une manifestation de la maladie dont le délire est un symptôme, et que la liaison entre ces deux choses peut échapper à l'examen le plus soigneux quoiqu'il existe entre elles une connexion pathologique réelle.

C. Quand un délire existe dans l'esprit, si circonscrite qu'en puisse paraître la portée, le reste de l'esprit n'est certainement pas sain. Au contraire il se trouve dans un état, où non seulement les impulsions rattachables au délire acquièrent une force irrésistible, mais qui favorise en outre la naissance d'impulsions inexplicables et sans rapport avec l'aberration dominante. En dehors du cercle reconnu des idées maladives, un examen suffisamment approfondi, par une personne compétente connaissant le patient ou connaissant la maladie, fera découvrir des signes certains de l'aliénation mentale : abolition ou perversion des sentiments naturels, changement du caractère ou des habitudes, irritabilité d'humeur avec impossibilité de se contenir, faiblesse d'esprit, tout ce qui constitue l'aliénation générale, à part des délires particuliers. Le patient est concentré en lui-même et ce *lui-même* est un être malade ; les sentiments sociaux sont sans force ou détruits; l'intelligence est tellement affaiblie que ce qui, chez un autre, lui semble fort sainement le comble

de la folie, ne lui paraît plus folie chez lui-même. Le place-t-on dans un asile, on ne s'imagine pas à quel point il lui est impossible de comprendre pourquoi il y est, et, parfois, quelle appréciation singulièrement imparfaite il exprime de la folie des autres aliénés. Ses délires, qui sont le produit d'un égoïsme exagéré, ramènent à eux toute l'énergie et toute la vitalité de ses facultés mentales. Son esprit n'est pas malade sur un point particulier; c'est un esprit malade dont l'affection se traduit par une action morbide particulière. Un délire ne peut naître et se développer dans un terrain impropre, et le terrain qui lui convient c'est l'insanité elle-même. Changez le terrain; mettez la sanité à la place de l'insanité, la raison au lieu de la folie ; en d'autres termes faites que l'esprit soit sain, délire à part, et le délire va s'évanouir et disparaître. Si celui qu'on appelle un monomane a l'idée fixe que sa femme, jusqu'alors objet de son affection et de sa confiance la plus entière, le trompe ou conspire contre lui, l'existence d'un délire si étranger à sa manière habituelle de juger et de sentir dans l'état de santé, marque un dérangement de l'esprit bien plus profond et bien plus général, et il est impossible de prévoir l'étendue de l'influence que cette aberration exercera sur sa conduite.

Dans une des séances de la société Médico-Psychologique de Paris en 1872, le docteur Foville a donné de curieux détails touchant les effets produits par la guerre sur certains malades affectés de délire partiel, du délire des persécutions : sur les fous communément appelés monomanes. Un d'eux, qui lisait régulièrement les journaux et paraissait suivre les évènements avec beaucoup d'intelligence, affirmait n'être pas si bête que de croire à la réalité de leurs récits ou à la réalité des décharges d'artillerie qu'il entendait. Il savait bien que tout ce tapage était l'œuvre de quelques farceurs qui faisaient semblant de tirer le canon pour s'amuser mais qui, au fond, n'a-

vaient pas d'autre but que de lui faire perdre patience et d'avoir un prétexte pour le faire mourir de faim, en réduisant chaque jour de plus en plus sa ration. Un autre répétait sans cesse que la prétendue guerre était simplement une comédie dont toutes les scènes étaient d'avance arrangées entre les Prussiens et les Français ; que les obusiers et les canons n'étaient chargés qu'à poudre ; et que tous les récits relatifs au nombre des blessés et des morts étaient de pure invention. Sans doute bien des gens s'y laissaient prendre, mais lui n'était pas si fou. Un cas plus remarquable encore est celui d'un capitaine de la garde impériale, entré à Charenton quelques semaines avant la déclaration de guerre et atteint du délire des persécutions. Sa profession, ses nombreuses relations dans l'armée, sa lucidité relative, parfaite à beaucoup d'égards, auraient pu faire espérer qu'il prendrait un très-grand intérêt aux évènements militaires et suivrait les désastres de la guerre avec beaucoup d'attention. Ce fut exactement tout le contraire. Les batailles perdues, les siéges, la chute de l'Empire, l'investissement de Paris, les combats qui le précédèrent et dont quelques épisodes se déroulèrent sous ses yeux, le bombardement des forts qui retentissait sans interruption à ses oreilles, la capitulation de Paris et ses déplorables conséquences, tout cela fut pour lui comme si cela n'avait jamais existé. Chacun de ces évènements lui fut raconté par plusieurs personnes sans qu'il voulût croire un mot de ce qu'on lui dit ; on employa tous les moyens pour le convaincre sans le moindre succès ; il demeura rebelle à tous les arguments ; il s'emportait ou niait systématiquement. Il soutint constamment que la France était en paix, que l'Empereur était aux Tuileries, que toutes les communications étaient ouvertes, mais que les employés de l'établissement avaient fait cause commune avec ses persécuteurs et refusaient de faire passer ses lettres à sa famille ou de lui laisser arriver les ré-

ponses; que tout le tapage qui se faisait aux environs et la canonnade étaient l'œuvre de quelques officiers de son régiment, ses ennemis déclarés, ligués pour le tourmenter, et dont il citait les noms. Un jour on lui fit lire cinq ou six journaux de même date racontant tous les mêmes faits ; il les lut avec la même incrédulité, soutenant que c'étaient de faux journaux que ses persécuteurs avaient fait imprimer pour lui seul, tant ils étaient décidés à ne pas le laisser tranquille, quoi qu'il pût leur en coûter.

Certainement, comme M. Foville en fait la remarque, ces faits sont de nature à ébranler fortement la théorie suivant laquelle, en vertu de l'indépendance mutuelle des facultés, il n'y aurait pas altération générale de leur harmonie mais seulement lésion partielle chez les monomanes. On ne croirait pas, si l'experience n'était là pour en convaincre, combien la faculté d'appréciation peut être diminuée, l'intelligence affaiblie et le jugement altéré d'une manière générale, chez des fous qui, un ou deux sujets exceptés, paraissent tout à fait raisonnables. En aucun cas on ne pourrait prédire quel degré de folie se révélerait à l'épreuve, si l'on avait pour la folie une pierre de touche infaillible; tout ce qu'on peut assurer, c'est qu'on en trouverait bien plus que les apparences n'en décèlent. La conduite du monomane en fournit d'ailleurs des preuves : quand il est enfermé dans un asile où sa vie s'écoule régulière et monotone, il se calme de jour en jour et n'a pas de peine à accomplir les obligations simples et faciles qui lui incombent; mais s'il est abandonné à ses propres suggestions, dans le monde, et surtout, s'il est placé dans des conditions dont la difficulté pèse lourdement sur ses facultés mentales, il y a grande chance pour que des impulsions, dont ni lui ni personne n'est en état de donner une explication raisonnable, se produisent dans son esprit et se manifestent dans sa conduite.

On ne peut bien se faire idée de la nature de ces impulsions frénétiques, qu'en les comparant aux mouvements convulsifs par lesquels se traduit un état morbide des centres moteurs, analogue à l'état des centres psychiques dont elles sont le produit. Dans les actions physiologiques comme dans les actions pathologiques, on a des exemples de mouvements se produisant, comme on dit, par sympathie et sans connexion manifeste entre l'un et l'autre. Telles sont les contorsions tout à fait inutiles de la face, si visibles chez certaines personnes lorsqu'elles font un effort musculaire, et encore certains mouvements convulsifs qui, accompagnant les convulsions produites par une cause directe, sont appelés sympathiques. Les uns se produisent en même temps que les autres sans que l'on puisse dire pourquoi, juste comme certaines sensations excitées dans une partie du corps occasionnent parfois des sensations dans une autre partie, sans qu'il soit possible d'assigner une raison à cette concomitance. Dire en effet qu'elles sont sympathiques, ce n'est pas les expliquer; c'est simplement employer une dénomination générale pour réunir et désigner toute une classe de phénomènes se produisant simultanément, mais dont jusqu'à cette heure le lien nous échappe. L'enseignement que ces faits nous fournissent peut toutefois profiter à l'étude de la fonction des centres nerveux supérieurs, de ceux qui servent d'organes à l'esprit. Une idée morbide en activité dans l'esprit peut mettre en activité une autre idée n'ayant avec la première aucune connexité appréciable dans la conscience, et cette seconde idée peut se traduire en acte d'une manière qui, autant qu'on considère l'idée initiale, est absolument inexplicable.

Il peut y avoir en fait synergie des idées, comme il y a notablement synergie des mouvements et sympathie des sensations. Une pauvre femme, mère de deux enfants, devient morose et s'imagine qu'on la persécute; des idées

de suicide la tourmentent aussi, mais pourtant elle accomplit régulièrement ses devoirs journaliers. Un jour, sans paraître différente de ce qu'elle est d'ordinaire, elle saisit un de ses enfants et lui bat la tête sur le plancher jusqu'à ce qu'elle l'ait tué; elle aurait fait de même pour le second si l'on ne fût accouru. On la plaça dans un hospice où elle guérit au bout de quelque temps. Jamais elle ne put dire pourquoi elle avait tué son enfant qu'elle adorait.

C'est là un fait à ranger dans cette catégorie de cas où d'effroyables impulsions surgissent dans un esprit malade et entraînent le patient à des atrocités. Ces impulsions peuvent n'être pas plus maîtrisables que les convulsions de l'épilepsie, et les malheureux qui en sont victimes ne savent pas plus d'où elles viennent que le troupeau de porcs de l'Évangile ne savait d'où lui venait cette force qui le poussa à s'aller jeter à la mer. Le véritable problème qu'un tribunal doit poser à l'expert est celui de retrouver la liaison, non pas entre le délire et l'acte, car elle peut n'être pas discernable — ou si elle est discernable, elle peut n'être pas de nature à excuser l'acte quand même l'idée délirante eût eu un fondement réel, — mais entre la maladie et l'acte. Certainement c'est une prétention excessive, lorsque deux symptômes de maladie existent, le délire et l'acte criminel, d'exiger la preuve que l'un est la cause de l'autre, et de vouloir à toute force que les effets d'une cause commune soient l'un par rapport à l'autre cause et effet. Des profondeurs du désordre des sentiments où le délire a ses racines, il peut surgir à tout moment une folle impulsion complétement indépendante du délire mais engendrée, comme lui, par la maladie.

Voilà pour ce qui concerne cette variété de la folie homicide où il existe un délire distinct et où l'homicide ne se rattache pas évidemment au délire. Dans le chapitre suivant, je m'expliquerai spécialement sur l'homicide se rattachant à l'épilepsie.

CHAPITRE VII

DE LA FOLIE ÉPILEPTIQUE

Manie consécutive à l'épilepsie; son caractère furieux. — Epilepsie larvée. — Désordre mental précédant l'attaque épileptique. — Névrose épileptiforme se manifestant par des accès périodiques d'aliénation mentale; exemples. — Description des symptômes de la folie épileptique; symptômes qui précèdent et annoncent une attaque ; symptômes dans la forme bénigne et dans la forme la plus grave de la maladie ; symptômes qu'on observe quand l'épilepsie date de très-longtemps. — États de conscience particuliers dans l'épilepsie. — Visions épileptiques. — Manie transitoire d'origine épileptique ; exemples. — Caractères de l'épilepsie homicide. — Manie transitoire sans épilepsie. — Somnambulisme. — Persistance des hallucinations du rêve après le réveil.

Quand un meurtre est commis sans motif apparent et que la cause en est inexplicable, l'instruction peut faire découvrir que l'auteur du crime est atteint d'épilepsie. C'est alors une grave question que de décider dans quelle mesure l'existence de ce mal affecte la responsabilité du meurtrier. Tout d'abord on peut déclarer sans hésiter qu'un épileptique peut être tout aussi sensé qu'un homme en parfaite santé, et, en cas de meurtre, tout aussi responsable. Bien que les passions soient chez l'épileptique plus violentes, il est possible que, dans l'intervalle des accès, rien en lui n'autorise le plus léger soupçon

d'un désordre d'esprit quelconque. Mais, l'expérience de tous les établissements spéciaux en témoignerait, c'est un des effets les plus incontestables de l'épilepsie, de produire, en certains cas, une aliénation mentale d'espèce furieuse; et, plus le moment de l'accès est proche, plus il y a motif de soupçonner que l'esprit est dérangé. C'est ce qui faisait dire à un auteur ancien, Zacchias, que tout épileptique devait être regardé comme irresponsable des actes commis par lui dans les trois jours ayant précédé l'attaque de son mal. Sans souscrire à cette limitation arbitraire, il importe assurément d'étudier avec le plus grand soin les formes d'aliénation mentale qui, se manifestant immédiatement avant ou immédiatement après un accès épileptique, ont amené Zacchias à émettre cette opinion.

Après un accès ou une série d'accès survient consécutivement une courte attaque de manie furieuse, désignée sous le nom de manie épileptique; tel est du moins ce qu'on voit fréquemment dans les établissements où sont reçus les épileptiques. En raison de sa violence et de son caractère destructif, cette forme de la folie est très-dangereuse. Le patient, en effet, dans un état d'irritation frénétique, sans conscience de ce qu'il fait, et probablement en proie à d'épouvantables hallucinations des sens, s'abandonne à des actes destructifs de la dernière violence soit contre les personnes, soit contre les choses. Après que cette exaltation a duré quelques jours, et même seulement quelques heures ou quelques minutes, elle tombe tout à coup et l'individu revient à lui-même. Si, dans sa fureur, il a blessé ou tué quelqu'un, c'est alors seulement qu'il a la notion de ce qu'il a fait. Dans l'intervalle de ces paroxysmes d'épilepsie et de manie, qui durent souvent des semaines ou des mois, il est calme et intelligent. Dans les premiers temps, il se peut que les facultés mentales conservent toute leur force, mais quand

la maladie est déjà un peu ancienne, la mémoire se perd et l'esprit s'affaiblit, et quand les choses vont au pis, la démence véritable est le sort des malheureux. Un des plus tristes spectacles réservé aux personnes qui soignent les épileptiques des asiles, est le destin lamentable de ceux de ces pauvres gens qui ont conservé la conscience de leur situation. Doux, aimables et travailleurs dans les longs intervalles de lucidité, ils espèrent contre toute espérance que chaque paroxysme nouveau sera le dernier; ils essaient avec empressement de tous les remèdes en se flattant de guérir; ils voient d'autres fous quitter l'asile après guérison et calculent avec confiance que leur tour viendra. Mais la confiance diminue à mesure que les attaques se répètent; l'esprit s'assombrit peu à peu sous les tempêtes de fureur qui le ravagent; et les infortunés finissent par tomber dans l'apathie de la démence, un état de pur oubli dans lequel ils n'ont plus ni espoir, ni souci d'eux-mêmes.

Dans cette forme de la folie épileptique, l'homicide est assez fréquent. Lorsque la maladie a été assez grave pour qu'on ait dû envoyer le patient dans un asile, il n'y a point de difficulté à reconnaître le caractère du meurtre; mais, quand c'est la première fois que la manie s'est produite à la suite d'un accès épileptique et surtout lorsqu'elle se dissipe au bout de quelques heures, il est clair qu'on peut aisément s'y méprendre. Si dans ces circonstances l'infortuné malade a tué quelqu'un, à moins que le hasard n'ait amené là un observateur expérimenté, il court de grands risques le jour où il comparaît devant ses juges. Le caractère de l'acte lui-même, dans ces sortes de cas, peut avoir la plus grande signification. Si l'acte a été accompli avec une extrême violence, sans indices de préméditation, sans motif apparent, sans précaution pour se cacher, et si l'épilepsie est bien constatée chez l'accusé,

il est probable qu'il s'agit d'un de ces paroxysmes qui suivent l'accès.

Une seconde forme de la folie épileptique souvent accompagnée d'homicide, c'est l'épilepsie *larvée* dans laquelle la manie transitoire prend la place des convulsions habituelles. Au lieu d'affecter les centres moteurs, et de se faire jour par une attaque de convulsions, l'action morbide se porte sur les centres psychiques et se traduit par une explosion de fureur ou de manie qui est, pour ainsi parler, une épilepsie de l'esprit. Bien des cas de ce qu'on appelle la manie transitoire (*mania transitoria*) ne sont réellement pas autre chose; ce sont des cas d'épilepsie mentale. Les deux formes peuvent se produire chez le même malade à différentes époques. Les accès épileptiques peuvent être suivis de manie, comme cela est très-fréquent; ou bien de temps en temps une attaque de manie prend la place d'une attaque d'épilepsie. Ainsi, dans un cas d'épilepsie compliqué de manie, trois sortes de symptômes se présentèrent à des époques différentes : 1° épilepsie pure et simple; 2° épilepsie suivie d'un violent délire, des actes principalement, dans lequel le malade se roulait par terre de la plus étrange façon et avec une grande rapidité, sans dire un mot, l'intelligence et la sensibilité étant abolis l'un et l'autre pendant l'accès qui dura dix minutes; 3° accès de manie sans épilepsie, le malade tombant, quand l'exaltation avait cessé, dans un état presque extatique d'où il sortait ensuite peu à peu pour revenir à la raison. Entre ces accès l'individu était tout à fait intelligent. L'enseignement à tirer des exemples de cette espèce, dans la pratique, c'est que s'il y a eu meurtre il n'y a pas lieu de s'attacher à recueillir la preuve que le meurtrier a été affecté de convulsions, car on peut se trouver en présence d'un cas d'épilepsie larvée.

Une troisième forme de désordre mental se rattachant à l'épilepsie et donnant lieu parfois à la fureur homicide,

est celle qu'on observe de temps en temps *avant* que l'accès épileptique ne se déclare. Il n'est pas rare, dans les asiles, de remarquer chez les épileptiques un changement notable de caractère précédant l'accès. De doux et faciles qu'ils sont d'ordinaire, ils deviennent soupçonneux, moroses, hargneux, et, tandis qu'en général ils sont volontiers causeurs, ils ne répondent plus quand on leur parle ou bien répondent d'un ton bref et bourru, si même en leur adressant la parole on ne s'expose pas à un coup. Ils sont d'une irritation excessive et s'emportent, pour la moindre cause et même sans cause aucune, à une violence que rien n'apaise; la question ou la remarque la plus indifférente, le plus léger attouchement involontaire peut déterminer une explosion de fureur indomptable; aussi sont-ils alors extrêmement dangereux pour les autres si on n'a soin de les laisser tranquilles. A cet état de profonde perversion morale s'ajoutent, mais pas toujours, les soupçons, le délire des persécutions, et des hallucinations très vives. Si l'épileptique met le feu à une maison, tue quelqu'un ou se livre à quelque autre violence, c'est qu'il est dominé par un sentiment vague, confus et douloureux, mêlé de crainte et d'appréhension, qu'en s'abandonnant à une action désordonnée il éprouvera un soulagement complet; ou bien c'est qu'il agit sous l'empire du délire ou de l'hallucination; ou encore que son esprit est dans un état qui tient de ces deux conditions. A l'heure marquée, l'accès épileptique survient; le nuage de sentiments désordonnés qui remplissait l'esprit se dissipe, les soupçons s'effacent, le délire disparaît, et, après une courte période de confusion des idées et de stupeur, le malade reprend sa douceur et sa docilité habituelles, qu'il conserve jusqu'à ce qu'un changement de caractère exactement semblable annonce l'approche d'un nouvel accès.

Voici un exemple qui montre bien le danger de cette sorte d'aliénation : « Un homme âgé de trente ans, en-

fermé à l'asile d'Avignon, était sujet de temps en temps à de très-forts accès d'épilepsie. Une fois, après un de ces accès, il se jeta par la fenêtre; une autre fois, il semblait toucher au dernier moment et demanda à voir son père, mais son père s'approchant il l'aurait étranglé si l'on ne fût accouru; en d'autres circonstances il était pris de fureur et voulait tuer quiconque se trouvait à sa portée. Dans l'intervalle de ses attaques, il était intelligent, de bonne humeur et docile, quoique un peu vain comme il arrive dans cette maladie, et se croyant supérieur à tous les autres habitants de la maison. Il était très-attaché au médecin en chef qui lui accordait de petites faveurs et pour lequel il travaillait avec plaisir. Vers la fin du mois de mars, il eut pendant deux ou trois jours une série d'accès qui furent suivis d'incohérence dans le langage, d'hallucinations et d'une grande exaltation. Au commencement d'avril nouvel accès, mais isolé. Le 21 du même mois, il tendit la main au médecin en chef qu'il rencontra et proféra le mot « union » sans se montrer d'ailleurs autre que de coutume. Le jour suivant il fut calme mais sombre. Enfin le 23, il se tenait dans un corridor au moment où passait le médecin; il prétendit avoir mal à la jambe et au moment où sa victime se baissait pour voir ce qu'il en était, il lui enfonça une paire de ciseaux dans le cœur. Le médecin mourut une heure et demie après. Quant au meurtrier, la nuit suivante il eut une attaque. Lorsqu'on l'interrogea sur ce qu'il avait fait, il répondit que depuis plusieurs nuits les membres d'une société secrète, dont il entendait bien les voix, lui ordonnaient de tuer le docteur sous peine de rester malheureux toute sa vie. Il avait prononcé le mot « union » pour s'assurer si le médecin était en rapport avec ces gens et faisait partie de la société. Après ce fatal événement, les accès épileptiques devinrent de plus en plus fréquents chez cet individu, tandis que les intervalles de lucidité se faisaient plus rares

et plus courts, mais pendant ces intervalles, le malheureux meurtrier ne cessait de déplorer ce qu'il avait fait.

Une dernière observation à faire, c'est que la folie épileptique se manifestant principalement par l'irritabilité, la morosité, la perversion du caractère, avec des paroxysmes périodiques d'exaltation pendant lesquels sont fréquemment commis des actes dépravés ou criminels, cette folie, qui consiste à vrai dire en une aliénation morale ou affective profonde, peut se produire à intervalles périodiques plus ou moins réguliers pendant des mois et même pendant des années, avant qu'un accès distinct d'épilepsie proprement dite ne se déclare. A la fin celle-ci devient ostensible et donne l'explication de ces obscures attaques antécédentes d'aliénation intermittente. Morel a fait voir que certains cas de manie homicide et suicide sont bien positivement des cas de cette espèce, où une névrose épileptique a existé pendant longtemps à l'état pour ainsi dire embryonnaire et larvé. Falret parle d'un individu chez qui l'épilepsie semblait avoir disparu depuis vingt et un ans, et qui fut pris tout à coup d'un violent penchant à l'homicide nécessitant sa réclusion. Sans accumuler les exemples, j'en citerai pourtant quelques-uns : Un homme âgé de 62 ans avait été sujet à l'épilepsie dans sa jeunesse et exempté du service militaire en conséquence. Les accès devinrent peu à peu plus rares et finalement ils cessèrent; on n'en avait pas observé un seul depuis quarante ans. Cet individu ne présentait rien de particulièrement remarquable, si ce n'est d'aimer à bien vivre et d'être un peu exalté chaque année au printemps. Un jour il prit sa vieille mère à la gorge à plusieurs reprises, la jeta par terre, s'assit sur elle et se mit à la frapper sans relâche. Quand on s'empara de lui, il cria : « C'est une coquine! elle m'a fait toutes les misères possibles; il y a longtemps que j'aurais dû la tuer. » Il fut impossible de

découvrir à ce crime le moindre motif; mais on apprit que plusieurs fois, quand revenait au printemps l'exaltation dont j'ai parlé, cet homme avait proféré contre sa mère mille injures et menacé de la tuer. Le moment du meurtre correspondait à l'époque habituelle de l'exaltation.

Un cas plus remarquable encore est celui que rapporte Esquirol : « Un paysan né à Krumbach, en Souabe, et de parents qui ne jouissaient pas de la meilleure santé, âgé de 27 ans et célibataire, était sujet depuis l'âge de 8 ans à de fréquents accès d'épilepsie. Depuis deux ans sa maladie a changé de caractère, sans qu'on puisse en alléguer de raison ; au lieu d'accès d'épilepsie, cet homme se trouve depuis cette époque attaqué d'un penchant irrésistible pour le meurtre. Il sent l'approche de son accès plusieurs heures, quelquefois un jour, avant l'invasion. Du moment où il a ce pressentiment, il demande avec instance qu'on le garrotte, qu'on le charge de chaînes pour l'empêcher de commettre un crime. « Lorsque cela me prend, dit-il, il faut que je tue, que j'étrangle, ne fût-ce qu'un enfant. » Sa mère et son père que, du reste, il chérit tendrement, seraient dans ses accès les premières victimes de son penchant au meurtre. « Ma mère, s'écrie-t-il d'une voix terrible, sauve-toi, ou il faut que je t'étouffe ! » Avant l'accès, il se plaint d'être accablé par le sommeil, sans cependant pouvoir dormir; il se sent très-abattu et éprouve de légers mouvements convulsifs dans les membres. Pendant les accès, il conserve le sentiment de sa propre existence ; il sait parfaitement qu'en commettant un meurtre il se rend coupable d'un crime. Lorsqu'on l'a mis hors d'état de nuire, il fait des contorsions et des grimaces effrayantes, tantôt chantant et tantôt parlant en vers. L'accès dure d'un à deux jours. L'accès fini, il s'écrie : « Déliez-moi ; hélas ! j'ai bien souffert, mais je m'en suis tiré heureusement puisque je

n'ai tué personne[1]. » (*Maladies mentales*, tome II, p. 831, d'après Gall).

Maintenant que j'ai brièvement fait connaître les variétés qui se peuvent produire dans l'épilepsie compliquée d'aliénation mentale, il me reste à parler avec plus de détails du caractère des symptômes mentaux. On peut en faire quatre groupes : Dans le premier je range ceux qui surviennent parfois avant une attaque d'épilepsie, et qui en sont les signes avant-coureurs ou les prodrômes; une seconde division comprend ceux qui correspondent, dans la sphère de l'esprit, à ces formes légères de l'épilepsie, connues sous le nom de vertige épileptique ou de *petit mal*, et que Falret décrit comme une sorte de *petit mal*; en troisième lieu se placent les symptômes plus violents qui correspondraient aux convulsions régulières, ou au *grand mal*; enfin le quatrième groupe est celui des symptômes marquant le déclin ou la décadence de l'esprit, consécutif à l'épilepsie d'ancienne date et caractérisant ce qu'on nomme la démence épileptique.

1. Voyons d'abord le premier groupe, ou les prodrômes mentaux de l'épilepsie. Comme je l'ai déjà dit, certains individus deviennent moroses, hargneux, irritables et querelleurs; d'autres ont la conception lente et difficile, la mémoire faible, les idées confuses, et montrent, en somme, une sorte de lourdeur ou de torpeur physique et mentale. D'autres, au contraire, manifestent une gaieté inaccoutumée, une loquacité, une présomption et une suffisance qui contrastent étrangement avec leur pesanteur et leur apathie habituelles. Falret a remarqué que, dans certains cas, les mêmes idées, les mêmes souvenirs ou les mêmes hallucinations reparaissent avant l'accès;

1. D'autres cas semblables, dans lesquels la cessation des accès épileptiques fut suivie d'attaques d'épilepsie mentale, sont rapportés par le docteur Echeverria dans un récent article sur la *Folie épileptique* que publie le *Journal* américain *de la Folie* (Journal of Insanity). Juillet 1873.

chaque fois, le patient a l'esprit impressionné de la même manière et aussi vivement, il a les mêmes illusions spectrales, il sent les mêmes odeurs, il entend les mêmes voix prononçant les mêmes mots; et chose curieuse, l'idée ou l'image qui revient ainsi est parfois la répétition de ce qui s'est produit avant la première attaque et peut-être l'a provoquée. Nous pouvons assimiler ce phénomène à la sensation étrange qui survient en une partie quelconque du corps, immédiatement avant la perte de conscience et les convulsions, et qu'on appelle l'*aura epileptica*. Il est donc certain qu'il y a, dans beaucoup de cas d'épilepsie, des désordres de l'esprit qui, malgré leur nom de prodrômes, font en réalité partie de l'accès proprement dit ; et il est fort étrange, en présence de ces faits et d'autres semblables, qu'on se soit avisé de placer le siége morbide de l'épilepsie dans les ganglions centraux ou dans les ganglions inférieurs du cerveau. L'épileptique ordinaire perd connaissance avant d'entrer en convulsions ; il semble donc, par conséquent, que le trouble affecte les centres cérébraux supérieurs avant que la tempête ait gagné les centres inférieurs.

2. Il est bien connu que certains accès d'épilepsie sont ce qu'on peut appeler abortifs ou incomplets. Il n'y a pas de convulsions et il ne paraît pas qu'il y ait perte totale du sentiment; le patient fait entendre quelques mots inintelligibles ou des sons mal articulés; ou bien il donne des signes d'une terreur profonde mais momentanée, avec ou sans grimaces et autres légers spasmes musculaires; puis il revient à lui tout à fait, inconscient de ce qui lui est arrivé. Or, en connexion avec ces attaques incomplètes, on a eu l'occasion d'observer un fait important : Tandis que l'individu paraît rentré en complète possession de lui-même, à en juger par ses actes et par ses paroles, tout d'un coup l'accès reprend et, cette fois, après qu'il est

réellement passé, la conscience étant bien véritablement revenue, le malade ne se souvient plus de rien de ce qu'il a dit ou fait dans l'intervalle de lucidité apparente. Pourtant, cet état de raison normal, ou en apparence normal, durant lequel il répond à toutes les questions, fait des remarques, accomplit les actes les plus divers, peut durer des heures entières et même plusieurs jours. On peut alors comparer l'épileptique à un homme en train de rêver, dont on interromprait le sommeil et qui converserait pendant quelques instants avec une parfaite intelligence, mais qui ne tarderait pas à se rendormir et à retomber dans le rêve interrompu, puis, en se réveillant définitivement, aurait perdu tout souvenir d'avoir été éveillé et d'avoir parlé.

J'ai parlé de l'état de lucidité intercurrent comme d'un état normal ou qui semble normal. C'est bien là, en effet, l'impression qu'on reçoit en certains cas, tant l'individu paraît dans son naturel et en possession de soi-même. Mais, d'autres fois, bien que l'épileptique cause et agisse comme s'il était pleinement conscient et maître de lui, il est visible néanmoins qu'il n'a pas l'esprit dans son état normal. On observe en lui, en effet, une certaine absence de perception, un trouble dans les idées ou une incohérence dans le langage plus ou moins marqués, et même un délire réel. Il fait des choses étranges ou folles indiquant bien un certain degré d'aberration mentale. Comme le somnambule, il ne perçoit les objet qui affectent ses sens qu'autant qu'ils ont un rapport quelconque avec les idées et les sentiments dont il est possédé. Ces états de conscience particuliers, dont l'épileptique est le sujet, ne sont pas seulement d'un haut intérêt psychologique; ils ont encore une importance pratique au point de vue de la question de responsabilité. Il est clair, en effet, qu'un homme ainsi placé dans un état de conscience anormal peut commettre des actes dont il ne lui reste

aucun souvenir lors du retour à l'état normal, et dont, par conséquent, il ne serait pas juste de lui demander compte entièrement [1].

Il est difficile, pour un esprit parfaitement sain, de se faire une idée exacte d'un état de conscience pathologique, comme celui là. A bien dire ce serait chose impossible à moins que l'esprit sain ne devînt lui-même malade. Pour s'en former une idée approximative, ce n'est pas à l'expérience et aux dépositions du sens intime qu'il faut recourir. C'est à l'observation de ces états de conscience anormaux qui se manifestent dans la folie, dans le somnambulisme, dans l'hypnotisme ou le magnétisme, enfin dans ces rêves où l'individu témoigne bien d'avoir une certaine perception des objets environnants et présente toute l'apparence d'agir volontairement mais vit, en réalité et de toute évidence, dans un monde intérieur, isolé entièrement du monde réel par l'état de son esprit et incapable d'une appréciation adéquate de ses rapports avec tout ce qui l'entoure. Plusieurs écrivains considèrent ces états de conscience anormaux comme des états d'inconscience; en se basant sans doute sur la notion métaphysique qui fait de la conscience une entité définie et invariable, devant, de toute nécessité, être ou n'être pas. Mais c'est évidemment un abus des mots, et ce qu'il convient de conclure des faits précédents, c'est que la conscience n'est pas une quantité constante, mais une condition de l'esprit sujette à des variations nombreuses soit en degré soit en espèce.

La variété de désordre mental correspondant au *petit mal* ou vertige épileptique, peut être représentée comme une grande confusion des idées accompagnée d'impul-

1. Le docteur Echeverria discute ces conditions dans un article sur la violence et l'état d'inconscience des épileptiques, dans leurs rapports avec la médecine légale, inséré au numéro de juillet 1873 dans l'*American journal of Insanity*.

sions instantanées à la violence. Ceux qui en sont atteints deviennent tristes et moroses sans aucun motif extérieur; ils sont extrêmement tourmentés et se montrent très-irrités contre ceux qui les entourent; la mémoire est perdue; l'intelligence, stupide; ils ne savent plus réunir et fixer leurs idées; ils sentent tristement qu'ils ne sont plus les mêmes et sont poussés à des actes étranges ou à la violence par une force à laquelle ils ne peuvent pas résister. Accablés d'une anxiété ou d'une crainte vagues, ils sortent de chez eux et errent dans les rues ou dans la campagne; toutes les idées pénibles qu'ils ont eues aux diverses époques de leur vie leur reviennent en mémoire et s'emparent d'eux; ils sont dominés par un sentiment vague d'angoisse et de terreur. Dans leur trouble et leur détresse, ils accusent leurs amis de leur en vouloir; ils se croient en butte à des persécutions qui n'existent que dans leur imagination malade, et c'est alors qu'ils accomplissent des actes criminels, le vol, l'incendie, le meurtre, le suicide. Quelques-uns se soulagent en s'en prenant aux choses et en les détruisant; d'autres se tuent pour se délivrer de leurs craintes et de leurs inquiétudes; d'autres, enfin, dans une fureur aveugle et désespérée, se jettent sur les personnes que le hasard met à leur portée au moment où l'excès de leur terreur et de leur anxiété ne leur permet plus de maîtriser leurs impulsions. L'acte de violence une fois accompli, tantôt ils sont immédiatement soulagés, leur angoisse indéfinissable et le trouble de leurs idées se dissipent, ils reconnaissent ce qu'ils ont fait; tantôt au contraire ils demeurent dans un grand état d'exaltation, inconscients ou très-imparfaitement conscients de la gravité de leurs actes. Quand ils reviennent à eux, leur mémoire est incertaine et confuse, comme celle d'une personne qui se réveille d'un horrible cauchemar; parfois, lorsqu'on leur rappelle les faits, le souvenir leur en revient par lambeaux, et, parfois aussi,

ils les nient absolument. Si l'on veut se bien retracer, autant que la chose est possible à un esprit sain, l'état mental de ces infortunés, il faut se rappeler les émotions du plus pénible rêve qu'on ait eu dans sa vie. Réfléchissez aux grotesques inconséquences de la pensée en semblable occasion; rappelez-vous le soulagement du dormeur en se réveillant et le bien-être avec lequel il se dit : « Ah! ce n'est qu'un rêve! » la peine qu'il a à rassembler le souvenir de ce qui vient de se passer et dont il ne retrouve que des lambeaux, puis son empressement à tout chasser de sa mémoire et son désir d'en éviter le retour. Eh bien, supposez qu'il ne s'agit pas d'un rêve; persuadez-vous que l'horrible cauchemar possède cet homme et le domine, jour et nuit, sans cesse, sans même qu'il puisse concevoir un instant l'espoir du repos, et dites quel cri pourrait suffire à exprimer son angoisse et son désespoir, si ce n'est le cri de la suprême agonie : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné? » Dites-lui quel acte peut offrir la délivrance, si ce n'est le suicide?

3. Dans une troisième forme de la manie épileptique, la forme furieuse qui conserve ce caractère pendant toute sa durée, on peut comparer les phénomènes qui se produisent du côté de l'esprit à ce qu'on appelle le *grand mal*, c'est-à-dire aux véritables convulsions épileptiques. Cette forme se distingue des autres variétés de la manie, par la soudaineté avec laquelle elle se déclare; il n'y a point de symptômes prémonitoires ou, s'il y en a, ils apparaissent à peine quelques heures avant l'attaque. Le patient a mal à la tête, les yeux rouges et brillants, la voix altérée, de légers mouvements convulsifs dans la face ou dans les membres; il est triste, irritable, un peu exalté. Un second caractère, commun d'ailleurs aux autres formes de la manie périodique, c'est que tous les accès se ressemblent; les prodrômes, les symptômes, la marche et la terminaison du mal sont chaque fois les mêmes. On

observe à chaque accès les mêmes idées, les mêmes mots, les mêmes actes; les accès en un mot sont la répétition les uns des autres comme seraient les attaques d'épilepsie. Un autre caractère encore est la violence de la manie sous cette forme; elle fait du malheureux qu'elle possède la terreur et le danger des maisons d'aliénés. L'individu qui en est atteint a de fréquentes hallucinations des sens; il entend des voix menaçantes; des odeurs qu'il ne peut pas chasser remplissent ses narines; des langues de feu, des nuages de sang lui passent devant les yeux; des idées terrifiantes s'emparent de son esprit; tous les gens qui l'entourent lui semblent autant d'assassins prêts à le tuer; l'emportement de sa fureur ne connaît plus de bornes. Néanmoins il est remarquable que, malgré cette fureur extrême, le langage de cette classe de patients est moins incohérent que celui d'autres fous également irrités; ils comprennent les questions qu'on leur adresse et y répondent mieux; ils ont aussi davantage conscience de ce qui les entoure; toutefois, par une singulière contradiction, ils perdent complétement la mémoire de ce qui s'est passé durant l'accès, dès que celui-ci est passé. La manie est en général de courte durée; au bout de quelques jours, parfois même après quelques heures seulement, elle disparaît et cesse soudainement comme elle est venue. Il y a tout au plus une courte période de stupeur, puis le malade revient à lui sans avoir un souvenir bien clair ou même sans souvenir aucun de ce qui s'est passé. Il va sans dire que, entre cette forme de manie générale et la variété de manie partielle précédemment décrite, on peut observer, suivant les cas, une foule de degrés divers.

4. Enfin l'épilepsie invétérée a pour résultat d'altérer et d'affaiblir l'esprit, en déterminant d'abord la perte de la mémoire et en faisant tomber à la fin le malade en démence. Dans certains cas, cette altération affecte principalement, au moins au début, les facultés morales, et elle

produit un état d'imbécillité ou de folie morale; mais à la fin, les facultés morales et les facultés intellectuelles se trouvent englobées dans une ruine commune. Alors des attaques d'extrême exaltation maniaque continuent à se manifester de temps en temps.

Les classes de symptômes que je viens de décrire rapidement, comprennent les phénomènes les plus communs de la folie se rattachant à l'épilepsie; mais il ne faut pas croire qu'on ne puisse rencontrer parfois d'autres formes de désordre mental en étroite connexion avec cette même maladie. Au contraire, il n'est peut-être pas une forme de l'aliénation mentale qu'on n'ait eu l'occasion de trouver associée à l'épilepsie. Une particularité qui n'est pas rare chez les épileptiques, c'est l'exagération des sentiments religieux, aussi ont-ils des visions et s'annoncent-ils souvent comme recevant d'En-Haut des révélations spéciales [1]. Comme Swedenborg, ils sont ravis au Ciel, en chair et en os; et là ils conversent avec les anges, avec les prophètes et même avec l'Être suprême. Ou bien, comme Mahomet, ils sont visités par les anges qui les investissent de la mission de prophétiser. Leurs visions, en un mot, ressemblent tout à fait à celles dont on dit que certains religieux enthousiastes ont été favorisés, et qui sont devenues l'origine de croyances particulières [2]. Ce sera, dans l'avenir, un travail intéressant pour la psychologie positive, que de rechercher et de faire

1. V. dans le *Journal of Mental Science* de janvier 1873, un intéressant mémoire sur le « sentiment religieux chez les épileptiques, » par James, C. Howden M. D.

2. On pourrait écrire un chapitre intéressant sur les caractères mentaux de la névrose épileptique. C'est tantôt une énergie immense, comme Mahomet et Napoléon en ont fourni l'exemple; tantôt une imagination d'une vivacité singulière souvent portée à s'occuper de sujets répugnants ou pénibles. Il est probable que l'invention du roman à sensation mis de nos jours à la mode, où l'assassinat, la bigamie et tous les crimes jouent un si grand rôle, est due à l'imagination épileptique.

voir combien de prétendues révélations des choses surnaturelles et combien de croyances théologiques, fondées sur ces révélations, ont été en réalité l'effet du dérangement des fonctions nerveuses — d'une *mentalité* désordonnée, si ce néologisme était permis, ayant tout le caractère de l'épilepsie ou d'une maladie voisine.

Il importe de ne pas oublier que l'existence de l'épilepsie peut échapper à l'œil des médecins eux-mêmes; et peut-être cela arrive-t-il quelquefois, lorsque toute l'attention est fixée sur le fait de l'aliénation mentale. Les accès du vertige épileptique sont parfois si peu accentués, qu'on les prend pour de simples étourdissements ou des évanouissements; et il est notoire que les personnes affectées de ce mal, qui consultent le médecin, se plaignent uniquement d'une incommodité dont elles attribuent la cause au foie ou à l'estomac; ce n'est qu'à force de questions ou par hasard, qu'on découvre la vraie nature de leur maladie. Une autre circonstance explique encore pourquoi l'épilepsie peut passer inaperçue; c'est que les accès s'en produisent souvent durant la nuit et sans que le patient s'en doute lui-même. Par toutes ces considérations, il est extrêmement probable que beaucoup de cas de ce qu'on appelle la manie transitoire, pourraient être rattachés à l'épilepsie, sous une forme ou sous l'autre, après examen approfondi de toutes les circonstances. Delasiauve, qui a insisté sur la fréquence avec laquelle l'épilepsie passe inaperçue, rapporte cet exemple : H., qui avait déjà été enfermé à Bicêtre, y fut de nouveau envoyé après avoir tué sa mère. Il avait été jugé et acquitté comme fou. On n'avait pas cru que l'épilepsie fût pour rien dans son état. A l'asile, H., sauf quelques courts accès de fureur passagère, fit preuve d'une lucidité parfaite jusqu'à sa mort, arrivée peu de temps après son entrée. Certaines circonstances firent toutefois soupçonner à M. Delasiauve que cet homme était épilep-

tique, et l'enquête lui permit de rapporter ses délires temporaires et ses actes antérieurs à l'existence d'accès épileptiques nocturnes.

Le même auteur rapporte encore l'histoire d'un jeune homme bien né, bien élevé, appartenant à une famille respectable, qui fut condamné à la prison, pour vol. De la prison, on le transféra à Bicêtre, à la suite d'accès épileptiques répétés. On acquit alors la preuve qu'il était sujet à l'épilepsie depuis des années, et il devint évident que le vol avait été le résultat d'un désordre mental se rattachant à la maladie. Ce jeune homme montrait deux caractères différents : une semaine avant et une semaine après l'attaque de son mal, il était irritable, sombre, emporté, enclin à la violence et capable de tous les méfaits imaginables. C'est principalement durant ce temps, que, tout en conservant une lucidité suffisante pour exécuter un acte avec intention, il manquait du discernement nécessaire pour en apprécier la moralité, comme aussi de l'empire sur soi-même nécessaire pour s'en abstenir. Dans la condition contraire, c'est-à-dire dans son état normal, son caractère était tout opposé; c'était celui d'un homme en pleine possession de ses sens et exempt de toute extravagance. Parfois, au lieu de cette folie morale, on voyait survenir chez lui une attaque de manie furieuse et incohérente. Que dire d'une philosophie qui reconnaîtrait dans la folie intellectuelle le résultat d'une maladie, et qui, cependant, ne voudrait voir dans la folie morale rien autre chose que de la dépravation?

On ne peut pas dire qu'il existe, pour faire distinctement reconnaître l'épilepsie homicide, des signes tellement spécifiques qu'ils permettent de la constater sûrement en n'importe quelle occasion ; mais ceux qu'on observera le plus souvent sont les suivants : absence de motif plausible, absence de préméditation, grande détermination et férocité extrême dans l'exécution, beaucoup

plus de violence qu'il n'était nécessaire, aucune dissimulation dans l'accomplissement du crime et nul soin de se cacher après, indifférence absolue et absence de remords, souvenir incomplet et seulement fragmentaire des faits ou même oubli total [1]. Certes, quand un assassin se couche et s'endort tranquillement à côté de l'homme qu'il vient de tuer, on peut sûrement pronostiquer qu'il y a quelque chose d'anormal dans son état, et, comme on sait qu'un lourd sommeil succède ordinairement au paroxysme épileptique, il est à présumer que le crime a été engendré par la névrose épileptique. Il ne faudrait pas croire que l'absence de motif plausible et de préméditation, que j'indiquais tout à l'heure comme un signe de l'épilepsie homicide, doive s'observer dans tous les cas ; bien que commun, ce symptôme n'est pas constant. Un fou épileptique peut accomplir son œuvre de mort délibérément, et sous l'influence d'un sentiment de vengeance ou de jalousie. La double maladie qui le possède ne l'affranchit pas des mauvaises passions ordinaires, de l'envie, de la haine, de la méchanceté et de la jalousie. Mais, tout en tenant un juste compte de ces mauvaises passions, il n'est pas permis de ne voir qu'elles seules, d'oublier que c'est sur un fou qu'elles exercent leur empire, et que peut-être elles ne sont que le délire de sentiments maladifs, si même elles ne sont pas positivement la cause ou le produit d'un délire des idées. Il nous faudrait, pour désigner les sentiments pervertis par la folie, un mot ayant dans le domaine du moral une signification aussi

1. « Toutes les fois qu'on rencontre des actes isolés de violence, attentats contre les personnes, homicide, suicide, incendie, que rien ne semble avoir provoqués, et quand, après un examen attentif et une recherche approfondie, on découvre qu'il y a perte de mémoire après la perpétration de l'acte, avec périodicité dans la récurrence du même acte et courte durée, on peut diagnostiquer l'épilepsie larvée. » J. Falret, *Annales méd.-psychologiques*, p. 162. Janvier 1873.

nette et comportant aussi clairement la notion de l'aliénation mentale, que le mot délire appliqué à la folie des idées. Le mot délire est un terme que les légistes interprètent immédiatement dans le sens de folie; en leur fournissant une expression analogue, pour désigner les conditions essentielles du sentiment et de la volonté affectés d'insanité, on les mettrait à même de comprendre enfin en quoi consistent ces états de l'esprit et d'en pouvoir parler. Le mot propre a toujours une force spéciale; il fait concevoir avec rigueur et agir avec netteté, et les choses seraient bien avancées si quelqu'un pouvait trouver le mot convenable pour désigner le sentiment affecté de folie, et lui faire prendre place dans le vocabulaire.

Bien que, à mon avis, on doive trouver l'épilepsie larvée ou ostensible au fond de la plupart des cas de manie transitoire, il faut admettre qu'il en est d'autres où l'on ne saurait trouver aucun signe d'épilepsie sous forme quelconque ; il est toutefois douteux qu'il n'y ait pas toujours et dans tous ces cas névrose vésanique. Avec une semblable prédisposition constitutionnelle, une véritable attaque de folie aiguë, durant plusieurs jours ou seulement quelques heures, peut éclater à l'occasion d'une cause déterminante appropriée et, pendant le paroxysme, l'homicide ou un autre acte criminel peut être accompli. Après l'accouchement, il arrive parfois qu'une femme est saisie d'un violent accès de manie aiguë de peu de durée, et qu'alors elle tue son enfant sans savoir ce qu'elle fait. L'effet des excès alcooliques, sur une personne fortement prédisposée à la folie ou qu'une première attaque a prédisposée à une seconde, est quelquefois de déterminer une courte explosion de manie aiguë du plus violent caractère, accompagnée d'hallucinations très-vives et de tendances à la destruction. Des causes morales puissantes, l'excitation sexuelle, d'autres causes connues de la folie peuvent agir de la même manière. On vint une fois

me chercher en toute hâte, à une heure avancée de la nuit, pour voir une jeune femme soudainement atteinte de manie aiguë et violente avec incohérence de langage. Toute la maison était dans le trouble et la confusion. Cette femme s'était mise au lit en se plaignant d'avoir perdu l'appétit et de sentir une douleur au corps, et l'accès d'aliénation mentale avait éclaté brusquement. Un traitement convenable fut adopté, et, le matin, l'exaltation avait disparu ; il ne restait à la malade qu'un peu de trouble dans les idées ; elle dormit profondément tout le jour et ne tarda pas à recouvrer ses esprits. Des paroxysmes semblables ont été observés même chez de jeunes enfants. Morel rapporte deux cas dans lesquels des enfants, l'un âgé de dix ans et demi, l'autre de cinq, tombèrent en convulsions et perdirent l'usage de la parole à la suite d'une grande frayeur ; un accès de fureur maniaque avec tendances à la destruction et turbulence continuelle survint ensuite ; dans un des deux cas cet accès fut suivi d'épilepsie, dans l'autre non. Morel parle aussi d'une petite fille de onze ans qui eut plusieurs attaques de manie furieuse, pendant lesquelles elle essaya de tuer sa mère et de blesser ses sœurs, et qui finit par guérir.

On citerait facilement d'autres exemples du même genre. Ceux qui précèdent suffisent à prouver que la manie transitoire, accompagnée d'impulsion au meurtre ou à des actes de destruction, peut être produite par une cause occasionnelle suffisante, chez un individu affecté de névrose vésanique bien caractérisée ; tout comme les convulsions épileptiques ou la manie peuvent se produire chez l'individu affecté de névrose épileptique. Ce sont là réellement des cas de manie générale aiguë, mais de plus courte durée que ne sont en général les attaques de cette maladie. Il ne peut y avoir qu'une opinion quant à l'irresponsabilité d'un homme qui commet un crime tandis qu'il

est en proie à un pareil mal, si l'existence de la maladie est prouvée. Cette preuve n'est pas toujours facile à faire : l'accès étant très-court, il n'y a pas de témoins pour en constater la nature, et, comme l'explosion du mal est soudaine et sa disparition non moins brusque, il est possible qu'il passe inaperçu. C'est ce qui a particulièrement chance d'arriver quand le crime est un acte plus infâme encore que le meurtre, car il n'y a pas alors la même disposition clémente à trouver une excuse au coupable et l'enquête sur les antécédents est aussi moins minutieuse.

Ainsi, je n'hésite pas à dire qu'un accès aigu de manie transitoire peut se produire, soit par l'action d'une cause occasionnelle suffisante, lorsqu'il y a chez le sujet névrose épileptique ou névrose vésanique ; soit à la suite d'une lésion à la tête ayant affecté l'esprit dans le moment ou plus tard ; soit enfin quand une attaque antérieure de folie a laissé dans l'esprit une tendance à la réapparition du même mal. Mais je crois très-fermement qu'on doit tenir en extrême suspicion toute allégation de manie transitoire en excuse d'un crime, lorsque aucune des circonstances que je viens de rappeler ne se rencontre. Il est possible qu'il y ait eu une soudaine attaque de folie ayant disparu aussi soudainement qu'elle était venue ; mais à moins qu'il n'y en ait de fortes preuves, autres que le crime lui-même, il convient de se refuser à l'admettre.

Avant de clore ce chapitre, il ne sera pas inutile de dire un mot d'un état de conscience qui n'est pas sans ressembler à ces états particuliers observés parfois chez les épileptiques ; je veux parler du somnambulisme. Certaines personnes, on ne peut le mettre en doute, peuvent pendant le sommeil quitter leur lit, accomplir successivement toute une série d'actions compliquées, puis se remettre au lit sans s'éveiller ; au matin elles ressentent du malaise, une mauvaise disposition, de la fatigue, mais elles ne se rappellent rien de ce qu'elles ont fait ou s'en souviennent

seulement comme d'un rêve. Si un crime était commis par un individu dans cet état, il ne pourrait pas être question de responsabilité ; mais on pense bien que le somnambulisme est une excuse facile et que l'alléguer pour la première fois, à l'occasion d'un crime, serait une assertion des plus suspectes. Le somnambulisme est positivement, sinon une sorte de maladie nerveuse propre, au moins le très-proche voisin de ces troubles nerveux qu'on appelle l'épilepsie, la catalepsie, l'hystérie ; il dénote certainement l'existence d'une névrose ; aussi, lorsqu'une personne y est réellement sujette, on ne peut guère manquer de trouver ou la preuve qu'il s'est déjà manifesté en d'autres circonstances ou bien des signes de troubles nerveux distincts [1]. La plupart des médecins, dans le cours de leur pratique, ont rencontré des cas de somnambulisme authentiques; mais il en est peu, je pense, qui puissent s'en rappeler un dans lequel le meurtre ou l'incendie aient été commis pendant le sommeil. Les exemples qu'on en connaît ont été cités et recités par les auteurs; les plus modernes les copiant dans les plus anciens. Mais ils n'ont pas gagné à cela plus d'autorité que ne leur en pouvait donner l'auteur original. Or il n'est pas facile de remonter à cet auteur et d'apprécier la valeur de son témoignage. Si toutefois l'on a égard aux actes complexes dont les somnambules se montrent incontestablement capables pendant le sommeil, il n'y a certainement, dans la nature des choses, aucune raison pour ne pas croire qu'ils puissent en cet état mettre le feu à une maison, tuer quelqu'un ou se tuer eux-mêmes [2].

1. Je ne savais pas, quand j'écrivais ces lignes, que les anciens auteurs eussent indiqué cette affinité entre l'épilepsie et le somnambulisme. Mais je vois dans un récent ouvrage du Dr Liveing sur *la migraine et le mal de tête* que le Dr Darwin, l'auteur distingué de la *Zoonomie,* en fait mention, et que le Dr Prichard a aussi appelé l'attention sur ce point.

2. Les journaux américains ont dernièrement parlé d'un enfant

Il y a une condition intermédiaire entre la veille et le sommeil durant laquelle la conscience n'étant pas encore pleinement revenue, les idées et les hallucinations du rêve persistent pendant quelque temps; si bien qu'un homme d'ailleurs éveillé croit voir les images ou entendre les voix de son songe. « Un matin en m'éveillant, dit Spinoza dans une de ses lettres, juste au point du jour, et sortant d'un pénible cauchemar, je vis flotter devant mes yeux, aussi distinctement que si elles avaient été la réalité, les images que j'avais aperçues dans mon rêve. Une d'elles en particulier, celle d'un nègre lépreux que je n'avais vu de ma vie, se présentait à moi avec une étonnante netteté. Elle s'affaiblissait et disparaissait presque entièrement quand, pour amener ma pensée à d'autres objets, je fixai les yeux sur un livre; mais dès que mon regard quittait la page, la vision du noir fantôme se dressait aussi vive qu'auparavant. Peu à peu elle s'effaça et tout d'un coup elle disparut entièrement. » Voici maintenant ce que raconte Casaubon : « Aristote, dans son Traité des Songes, cite l'exemple d'enfants et de jeunes garçons qui, après quelque épouvantable rêve et bien que sortis de ce rêve, ayant les yeux bien ouverts (et la lumière même placée devant leurs yeux — j'ajoute cette circonstance parce que, à ma connaissance, elle est vraie), croyaient néanmoins pendant un moment voir encore ce qu'ils avaient vu en rêvant. Et Vitus Amerbachius, homme docte, dans son livre *De Animâ*, lib. 4, confirme la vérité de cette observation pour avoir personnellement éprouvé cette illusion, même en son âge d'homme, si je ne me trompe. Mais quelle que soit la cause, l'effet est certain. » La plupart de ceux qui ont fait attention à leur situation

qui pendant son sommeil, et en état de somnambulisme, monta dans la chambre d'un autre enfant, par une échelle, et le tua. Mis en prison, il tomba une nuit dans ce même état, s'empara d'un rasoir et essaya de tuer un autre prisonnier.

d'esprit dans des circonstances analogues, pourront ajouter à ces témoignages celui de leur propre expérience.

Or, l'important pour nous, c'est que la persistance de ces illusions et de ces hallucinations du songe, dans la confusion où l'esprit se trouve momentanément, peut déterminer des actes pour lesquels la responsabilité est en cause. On connaît des cas parfaitement authentiques de gens, qui, réveillés au milieu d'un rêve affreux où leur vie était menacée, se sont jetés avec violence sur ceux qui les tiraient du sommeil, les prenant précisément pour leur ennemi imaginaire. Marc rapporte l'exemple d'un certain Bernard Schedmaizig qui, s'éveillant soudain un soir, crut voir devant lui un horrible fantôme. Il lui cria deux fois : « Qui est-là? » Ne recevant aucune réponse et s'imaginant que le spectre marchait sur lui, il saisit une hachette qui se trouvait à son côté, en frappa le spectre et tua sa femme. Voici un autre fait analogue : Au milieu de la nuit un constable entend du bruit dans une maison; une voix éperdue crie : « Sauvez mes enfants! » Il se hâte, entre dans la maison et trouve une femme, en vêtements de nuit, au comble du trouble et de l'exaltation. Tout dans la chambre était en désordre et deux jeunes enfants s'étaient réfugiés dans un coin. Leur mère ne cessait de répéter : « Où est mon enfant? l'avez-vous attrapé? Je dois l'avoir jeté par la fenêtre. » Cette malheureuse l'avait en effet lancé dans la rue, à travers les vitres et sans ouvrir la croisée. Elle rêvait que ses enfants lui criaient de se lever, que le feu était à la maison; elle se leva et dans le trouble du premier réveil elle jeta par la fenêtre son plus jeune fils pour le sauver.

Je ne doute pas que, dans cette sorte de délire momentané, l'état mental ne soit à beaucoup près le même que chez ces épileptiques qui, immédiatement après l'accès

1. Bucknill et Tuke, *Manuel de médecine psychologique*.

de leur mal et la conscience étant en train de leur revenir, tombent tout à coup dans le délire. Seulement dans le premier cas, le désordre de l'esprit se dissipe plus rapidement. On peut toutefois se demander si, parfois, une attaque d'épilepsie, vertige ou convulsions, passant totalement inaperçue, ne précède pas en réalité le trouble et l'exaltation de ce délire qui tient à demi du rêve. Mais quelle qu'en soit la cause, ce délire temporaire devrait certainement exempter de la responsabilité, l'homme assez malheureux pour commettre un crime au moment où il est ainsi destitué de la conscience de ses actes.

CHAPITRE VIII

DE LA DÉMENCE SÉNILE

Symptômes de la démence sénile dans l'ordre de leur apparition ; perte de la mémoire, altération des perceptions, incohérence du langage, incapacité de comprendre, complète décadence des facultés de l'esprit. — Comparaison de ces symptômes avec ceux qui accusent le déclin naturel de l'esprit dans la vieillesse. — Caractère mental de la vieillesse. — Défaillances de l'esprit dans la fièvre et d'autres maladies. — Abolition de la conscience de l'identité de la personne. — Aphasie.

Je me propose de décrire ici rapidement les phénomènes par lesquels s'accuse la démence sénile. En effet, d'importantes questions relatives à la capacité testamentaire sont assez fréquemment soulevées, quand un vieillard, dont les facultés ont sensiblement baissé, fait un testament décevant les espérances de ceux qui se croyaient appelés à être ses héritiers. Ces phénomènes sont d'ailleurs intéressants à un autre titre : ils montrent d'une manière saisissante la décadence progressive des facultés mentales, qui accompagne la ruine du cerveau; décadence qui va parfois jusqu'à l'extinction complète du moral avant la décomposition du physique. Tout d'abord le déclin naturel des facultés mentales, qui communément accompagne plus ou moins le déclin

de la vigueur physique amené par l'âge, doit être distingué d'avec cette diminution plus grande des forces de l'esprit connue sous le nom de démence sénile; quoique, entre la décadence moindre qui caractérise le premier de ces états et l'extrême dégradation qu'on observe dans le second, il y ait un grand nombre de degrés intermédiaires. Aussi est-il aisé de voir que les cas de ce genre peuvent donner lieu à un examen médical fort difficile, et que la décision de l'expert, quelle qu'elle soit, est de nature à provoquer la critique.

Le premier symptôme marqué du déclin de l'esprit chez le vieillard frappé de démence sénile, est l'affaiblissement de la mémoire, principalement par rapport aux événements récents. Le souvenir du passé revient avec exactitude, mais les impressions récentes sont fugitives; elles passent rapidement et sont oubliées. Ce n'est pas qu'elles ne soient correctement perçues au moment même où elles se font sentir, car, à ce premier stage de la maladie, la perception a lieu encore très-nettement; mais elles ne sont pas retenues. Ainsi il arrive que la visite d'un ami, ou quelque autre événement analogue, tout en ayant excité l'intérêt du sujet dans le moment, est complétement oubliée au bout de quelques jours, tandis qu'un fait du même ordre ayant eu lieu à une époque éloignée a laissé un souvenir très-exact. Comme les impressions causées par les circonstances actuelles glissent sur l'esprit et s'en échappent, tandis que les idées du passé y demeurent, il y a un manque de connexion entre les faits de la vie journalière et les pensées habituelles; et souvent le langage et l'action sont sans cohérence avec les conditions de la réalité. Qu'on suppose un vieillard dans cet état, venant d'apprendre qu'une certaine propriété lui a été léguée, ou bien qu'une personne à laquelle il voulait lui-même laisser quelque chose dans son testament vient de mourir, il est fort possible qu'il n'en garde

aucun souvenir tout en conservant intacte ou presque intacte la faculté de raisonner dans la sphère des choses qui lui sont demeurées en mémoire; par conséquent, tout en restant capable de faire un juste et raisonnable emploi de la fortune qu'il se connaissait précédemment, et d'en disposer équitablement envers les personnes que sa mémoire lui rappelle. Il peut encore arriver qu'ayant fait son testament, il ne s'en souvienne absolument plus et au bout de quelque temps parle encore de rédiger ses dernières volontés. De là souvent, dans ces sortes de cas, l'apparence d'une aberration mentale plus grande que celle indiquée par les faits lorsqu'on les étudie de très-près. Que l'attention du vieillard soit très-fortement excitée par un *stimulus* quelconque et qu'on lui expose clairement les choses, il les comprendra très-correctement et portera sur elles un jugement sain; mais cependant, quelques heures ou quelques jours plus tard, si on l'interroge, peut-être ne pourra-t-il plus rendre compte de ce qu'il a dit ou de ce qu'il a fait. Il peut très-bien, en somme, être en état de faire un testament tout en étant incapable, par la perte de sa mémoire, de prendre soin de lui-même et de gouverner ses affaires.

Après la perte de la mémoire, et quelquefois en même temps qu'elle, vient une altération de la faculté de perception telle, que l'individu ne saisit plus ordinairement toutes les qualités de l'objet, et, par suite, se méprend sur l'identité des personnes ou des lieux. L'activité de son esprit n'entrant en jeu que pour ce qui concerne le passé, la mémoire du laps de temps qui le sépare de ce passé étant perdue et les facultés de perception émoussées, le vieillard prend pour des réalités l'enchaînement de ses souvenirs, et il cause comme s'il se trouvait actuellement en un lieu où il s'est trouvé jadis, ou bien il suppose qu'une personne qu'il voit pour la première fois est une autre personne qu'il a connue il y a des années. Néanmoins

quand on appelle son attention sur ces erreurs, il les reconnaît et s'étonne même d'avoir pu les commettre, quitte à y retomber le lendemain. Il vendra son domaine et en parlera le jour suivant comme n'ayant pas cessé de lui appartenir; il fera vingt fois la même question en oubliant chaque fois qu'on lui a déjà répondu; il ne reconnaîtra plus quelqu'un qu'il a jadis intimement connu; il s'informera de la santé de gens qui sont morts ou parlera de la personne avec laquelle il s'entretient comme d'un tiers absent; et cependant il est fort possible qu'on prouve, malgré cela, que ce même vieillard garnit et signe sans la moindre erreur les chèques qu'il donne sur son banquier, qu'il tient parfaitement ses comptes et qu'il ne commet point d'erreurs dans l'administration de ses affaires.

Un fait important et utile à rappeler c'est qu'il peut se produire de grandes variations dans l'état mental du vieillard ainsi en déclin, suivant qu'il se porte plus ou moins bien ou pour d'autres causes indéfinissables. Ainsi, tel jour il se souviendra d'un événement qu'il oublie complétement un autre jour; il ne reconnaît plus cette personne aujourd'hui et il la reconnaîtra demain parfaitement; ces variations de la mémoire et de la faculté de perception sont même des signes caractéristiques de son état. Je visitai une fois et j'examinai une dame âgée; je ne trouvai l'état mental modifié chez elle que par la perte de la mémoire relativement au temps, mais, à une seconde visite, quelques jours plus tard, en compagnie de son neveu, je m'aperçus après que celui-ci eut quitté le salon qu'elle le prenait pour son grand-père. Or elle avait gardé de ce dernier un mauvais souvenir, et elle se mit à dire du mal de ce neveu bien qu'à son entrée elle eût semblé le reconnaître et qu'elle lui eût parlé avec affection quand il était là.

A mesure que les choses empirent et que, peu à peu, le déclin continue son œuvre d'effacement, la mémoire et la

faculté de perception diminuent de plus en plus. L'individu en vient à ne plus reconnaître ceux qui l'entourent et dont il reçoit constamment les soins; il oublie les choses au fur et à mesure qu'il les voit. Le passé même n'est plus qu'un souvenir incohérent, les choses et les personnes s'entremêlent et se confondent, la conversation ne consiste plus qu'en phrases décousues et en radotages sans suite. Le vieillard ne sait plus où il est, les jours de la semaine, les heures n'existent plus pour lui, il se lèvera pendant la nuit prétendant qu'il est jour, ou voudra se coucher à midi; il se croit astreint à des occupations quotidiennes qui, depuis des années, ont cessé d'être les siennes, ou bien il s'étonne de n'avoir pas à les remplir et se fâche contre ceux qui, dit-il, l'en empêchent. Il ne lui est plus possible de suivre une conversation; à peine comprend-il les questions les plus simples lorsqu'on les lui adresse directement et d'une voix lente; parfois, il en saisit bien le sens et veut essayer d'y répondre, mais, avant d'arriver à la fin de sa phrase, il perd le fil de ses idées; il n'en est pas à la moitié que son esprit se trouble et s'embarrasse, et ses paroles deviennent en conséquence impropres et absurdes. Le sentiment et l'intelligence sont enveloppés dans une commune « ruine d'oubli »; les ravages de la décadence le mettent dans cette indépendance des passions qui est l'idéal des philosophes; mais pourtant il arrive par hasard qu'un souvenir partiel de quelque émotion lointaine donne à son radotage une animation passagère. Enfin, il en vient à ne plus comprendre la moindre question, à ne plus comprendre du tout; ses réponses, quand il en fait, sont absolument incohérentes et dénuées de sens. Il tombe dans des habitudes de malpropreté et perd jusqu'aux instincts et aux penchants de nature purement animale ; il demeure ainsi, inutile à lui-même et aux autres, jusqu'à ce que l'épuisement ou l'apoplexie l'emporte. Avant d'en arriver à ce comble du

déclin, toutefois, il est possible qu'il ait des délires et des moments d'exaltation; il a peur qu'on ne lui fasse du mal, qu'on ne le vole, qu'on ne le ruine, qu'on ne le tue; il ne dort plus, il ne cesse de se plaindre ou de pleurer, il est de temps en temps tout à fait maniaque. Parmi les signes assez fréquents de la démence sénile, à tous ses degrés, il faut noter en effet les accès d'exaltation bruyante avec délires et appréhensions, du caractère qu'on vient d'indiquer.

Telle est la marche de la démence sénile, une décadence progressive de l'esprit jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien de ce qu'on peut appeler de ce nom. Considérons maintenant rapidement le début de cet état, et comparons-en les symptômes primitifs aux premiers signes de ce déclin naturel des facultés mentales qui accompagne la vieillesse. Car il y a une certaine tournure d'esprit qui est propre à cet âge. L'homme âgé est sagace, prudent, circonspect, sobre de conjectures, d'un jugement mûr, mesuré dans son langage comme dans ses gestes; il forme ses idées comme il accomplit ses mouvements, avec lenteur et précaution, car il a perdu beaucoup de l'énergie et de la souplesse du corps et de l'esprit. Son imagination est moins brillante et moins féconde; il y a de la langueur dans ses facultés intellectuelles, bien que, sous l'influence d'une vive excitation, elles puissent momentanément recouvrer toute leur ancienne énergie. Il ne prend plus intérêt aux choses du présent et ne les apprécie pas avec justesse; il se fait difficilement aux nouveautés, et refuse de prendre part aux tentatives d'innovations pour lesquelles, loin de se montrer favorable, il n'éprouve que de l'antipathie; il n'a plus d'initiative, toute entreprise lui fait peur, il n'accepte que les leçons du passé; *laudator temporis acti*, il condamne souvent comme révolutionnaire ce qu'il devrait applaudir comme le cours d'une évolution naturelle. Comme le premier résultat de ce

déclin qui commence est l'affaiblissement pour le cerveau de la faculté d'assimilation, le vieillard n'est plus capable de recevoir ou de comprendre les enseignements du présent; il perd ainsi ce qui est essentiel pour l'intelligence et le jugement des événements actuels, de sorte que, si le trésor de son expérience le rend précieux dans le conseil, il est imprudent de se confier à lui pour l'action. Notons donc que la perte de la faculté de ressentir ou de saisir la qualité ou la portée des événements est le commencement de ce déclin qui, par une pente naturelle, aboutit à l'abolition de la perception, caractère si marqué de la démence sénile. En outre, il n'y a pas seulement chez le vieillard répugnance ou inaptitude à recevoir de nouvelles impressions, mais surtout incapacité de les retenir. Le cerveau a perdu à la fois la sensibilité aux impressions et le pouvoir de les enregistrer; aussi passent-elles sans produire sur l'esprit d'effet durable. C'est là un état de choses marquant le début de cette décadence qui va par une chute naturelle jusqu'à la perte de la mémoire des événements récents, si remarquable dans la démence sénile. Ajoutons encore que l'esprit du vieillard a de moins en moins la force de reproduire ou de rassembler les idées, en sorte que celles-ci ne peuvent plus être rappelées par l'enchaînement qui les associait les unes aux autres. Enfin, de ces trois causes combinées, défaut de perception, défaut de mémoire, et défaut d'association, résulte nécessairement l'impossibilité de combiner les idées ou les sentiments du présent avec les sentiments ou les idées du passé en un nouveau produit de l'activité mentale; c'est-à-dire un défaut d'imagination productive. C'est le commencement de cette décadence qui se manifeste par la perte de la faculté de comparer les idées, et par l'incohérence de la démence sénile. A ces degrés de défaillance de l'intellect, on peut ajouter aussi le déclin des facultés morales qui accom-

pagne ordinairement la vieillesse et qui, dans la démence, peut aller jusqu'à une abolition complète.

Il ressort donc de tout ce qui précède, que les caractères de la démence sénile marquent simplement un degré plus avancé de cette même sorte de dégénération dont les premiers phénomènes du déclin mental chez les vieillards sont l'indice. On aurait tort de croire cependant que le premier de ces états doive toujours et nécessairement succéder au second, ou que, si le passage se fait de celui-là à celui-ci, ce soit toujours par une transition paisible et graduelle. En certains cas la démence survient à la suite d'une période d'excitation, pendant laquelle l'individu a fait preuve d'une énergie factice, de nature, parfois, à tromper ses amis aussi bien que lui-même. On le voit tout à coup montrer pour les affaires une activité extraordinaire, se lancer dans la spéculation et faire des achats ou des placements inquiétants, ou bien encore se jeter dans les excès bachiques ou vénériens, impatient de tout conseil ou de toute contradiction, s'irritant de la moindre ingérence ou du moindre contrôle, et causant même par sa conduite les plus grandes inquiétudes et les plus vifs chagrins à sa famille. Cette exaltation est réellement le dernier éclat d'une énergie qui va s'éteindre, et la démence lui succède souvent sans aucune transition.

Remarque importante, des symptômes mentaux tout à fait semblables à ceux produits par l'affaiblissement du cerveau dans la vieillesse, peuvent être produits par d'autres causes, par tout ce qui peut avoir sur l'organe une action funeste temporaire ou permanente. On voit la défaillance de la mémoire suivre les mêmes gradations dans les fièvres, après les blessures à la tête, après l'apoplexie quelquefois, et à la suite d'épuisement causé par l'intempérance. On rencontre, surtout dans les premières phases des maladies fébriles ou dans la faiblesse qui suit les affections aiguës, ce premier degré de la défaillance de

la mémoire où l'attention n'est plus capable de suivre un long raisonnement, ni toute opération de l'esprit exigeant un effort soutenu. Quand la fièvre est devenue plus forte, il est évident que les impressions ne laissent aucun souvenir, quoiqu'il semble, dans le moment, y avoir perception parfaite; mais l'impression n'est pas plus tôt saisie qu'elle est complétement oubliée. A une période plus avancée encore de cette même affection, les impressions extérieures ne sont plus perçues du tout; ou bien elles sont perçues d'une manière qui ne peut porter à l'esprit aucune notion distincte de leurs rapports, et l'esprit prend pour autant de réalités les idées qui le traversent. Avec cette incapacité de saisir les impressions présentes, on observe alors, comme dans la démence sénile, une étonnante activité des idées anciennes et le réveil de souvenirs qui paraissaient complétement effacés; si bien qu'un fiévreux en délire divaguera dans une langue dont il peut à peine se rappeler deux mots lorsqu'il se porte bien. Enfin survient un état de stupeur durant lequel l'esprit est entièrement retranché du monde extérieur, et toute activité intérieure fait défaut; tout au plus une idée qui s'éteint rapidement provoque-t-elle une fugitive émotion. La mort, quand elle n'est pas soudaine, amène souvent ces mêmes phases de souvenirs fugitifs et courtes lueurs de l'esprit, et quiconque voudra à l'avance se former une exacte notion de l'état probable de son esprit dans la scène finale, à l'heure où il remplira le théâtre à lui seul et facilement excitera l'intérêt si mal qu'il joue son rôle, celui-là n'a qu'à étudier ces phases successives de la décadence mentale. Rien d'étonnant si les pensées de l'enfance reviennent alors, et si l'homme qui meurt balbutie parfois des mots dont il ne se servait point dans son âge mûr; ceux donc qui prétendent attacher à ces mots, lorsqu'ils ont une signification religieuse, beaucoup d'importance, devraient bien réfléchir qu'ils assistent à une scène

pathologique et prendre garde qu'ils tirent avantage de phénomènes marquant la dégradation de l'esprit.

Dans cet état de décadence mentale un homme peut perdre jusqu'à la conscience de l'identité de sa personne ; et il serait à souhaiter que les métaphysiciens qui font de l'unité du *moi* un argument irrésistible et s'en prévalent à chaque instant dans leurs systèmes, voulussent bien expliquer d'après leur théorie les phénomènes de cette confusion de l'identité. A coup sûr l'esprit, tout en ne se manifestant que par de fugitifs éclairs dans un cerveau lésé, ne devrait pas perdre la conscience de sa propre identité personnelle, ne devrait pas ignorer de qui il est l'esprit. Pour le physiologiste, qui voit simplement dans l'unité du *moi* le jeu plein et harmonique des diverses parties de l'organisation mentale, il n'y a point à s'étonner que, l'action dégradante de la caducité ayant détruit les centres intellectuels et l'enchaînement des associations d'idées, l'harmonie de la fonction soit rompue et l'unité de la conscience brisée ; c'est du contraire que le physiologiste serait à bon droit surpris. Il semblerait naturel que, puisque la fonction mentale ne se révèle plus que par des éclats capricieux et finit par cesser avant que les actions organiques s'arrêtent à leur tour, il dût y avoir de même abolition de la conscience de l'identité avant que, par la mort du corps, l'individualité soit entièrement détruite et que ce qui était un individu ne s'aille réunir aux éléments extérieurs.

J'ai décrit spécialement les phénomènes de la démence sénile, mais il est d'autres conditions encore de l'altération de l'esprit produite par la maladie. Il serait trop long de les rappeler toutes. L'apoplexie, par exemple, peut occasionner la perte de la mémoire à tous les degrés et sous toutes les formes, en même temps que l'affaiblissement de l'esprit ; et l'étude de ce qui a lieu dans ce cas serait certes capable de jeter quelque lumière sur les relations si obscures du physique et du moral. Il y a toutefois un

état particulier, souvent produit par une attaque d'apoplexie, dont je veux dire quelques mots : c'est la perte complète de la faculté du langage. Dans ce qu'on appelle l'*aphasie*, il n'y a pas paralysie des muscles qui servent à la parole ni perte de l'action du sujet sur ces muscles ; mais il y a oubli complet des mots qui sont l'expression des idées. Le sujet paraît en certains cas comprendre tout ce qu'on lui dit, et cependant il ne peut pas répondre un mot. Comme Zaccharie lorsqu'il eut vu la vision dans le temple, il demeure sans voix. S'il essaie de parler il ne produit qu'un vain mouvement des lèvres, ou n'émet qu'un son vague et sans signification. Dans d'autres cas, l'aphasique n'a pas complétement oublié les mots mais il émet des mots impropres au lieu de ceux qu'il voudrait employer ; il veut du pain, par exemple, et demande ses bottes, s'irritant et se fâchant quand on les lui apporte. Quand on lui suggère le vocable qui convient, il peut se corriger ou montrer tout au moins par le jeu de sa physionomie qu'il comprend parfaitement ce dont il est question. Cet état se lie d'ordinaire à la paralysie du côté droit du corps, et l'on a supposé qu'il provient d'une maladie ou d'une lésion d'une des circonvolutions de l'hémisphère cérébral gauche, la troisième circonvolution frontale gauche. En conséquence on a placé dans cette partie le siége de la faculté du langage articulé.

Il est bien évident que des problèmes difficiles se présentent plus d'une fois, relativement au degré d'entendement dont jouit réellement une personne aphasique. Puisqu'elle n'a plus à sa disposition les moyens ordinaires par lesquels l'intelligence se manifeste, il est nécessairement malaisé de mesurer cette intelligence. Aussi les testaments faits par des individus en cet état ont-ils donné lieu à des contestations. Quelques observateurs, parmi lesquels il faut en première ligne citer un médecin français distingué, le docteur Trousseau, ont soutenu que,

dans l'aphasie, l'intelligence est toujours plus ou moins défectueuse. Certaines personnes, après avoir été affectées de cette maladie et en avoir guéri, ont affirmé d'avoir pendant tout le temps conservé la parfaite possession de leur intelligence; mais, suivant Trousseau, elles s'abusaient sur leur propre compte. Elles étaient un peu comme ces gens qui, en rêvant, s'imaginent tenir un raisonnement profond et d'éloquents discours, tandis que leurs idées ne cessent pas un instant d'être incohérentes et que leur langage est inintelligible. Une chose est certaine, c'est que lorsque l'entendement d'un homme est parfait, cet homme doit pouvoir trouver le moyen de le montrer quand même il a perdu l'usage du langage articulé; car le langage n'est qu'un des modes de l'expression. Il ne peut pas écrire puisque sa main droite est paralysée, mais, s'il n'y avait rien de plus, il apprendrait vite à écrire de la main gauche ou à assembler des lettres séparées de manière à en former les mots dont il a besoin. C'est ce qui arrive, du reste. Dans les comptes rendus de l'hôpital Saint-Georges, pour l'année 1867, le D. William Ogle rapporte l'histoire d'une personne qui pouvait écrire de la main gauche les mots qu'elle était incapable de prononcer, lorsqu'on le lui demandait, en dépit de tous ses efforts. L'intelligence de cette personne paraissait parfaitement nette ; elle prenait intérêt à tout ce qui se passait autour d'elle, comprenait tout ce qu'on lui disait, écoutait, riait, s'exprimait au moyen d'une pantomime adéquate. Mais dans beaucoup d'autres cas, il y a malheureusement perte de la faculté d'écrire aussi bien que perte de la parole, un état d'*agraphie* aussi bien qu'un état d'aphasie. Le sujet peut comprendre les mots écrits aussi bien que les mots parlés, mais il ne peut s'exprimer lui-même ni de l'une ni de l'autre manière.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter la question générale de la nature de l'aphasie, question aussi intéressante que

difficile au point de vue psychologique. Tout ce qui nous importe, dans la pratique, c'est de savoir si un aphasique est en état de faire un testament valable. Il est fort possible que, tout en étant incapable d'une pensée soutenue, tout en ayant souffert une altération de la pensée, du sentiment et de la volonté, il puisse néanmoins se rendre un compte exact de la nature et du montant de sa fortune et soit en état d'exprimer sa volonté quant à l'usage qu'il en prétend faire. Assurément, les faits ne nous autorisent pas à dire qu'un aphasique est nécessairement destitué de la capacité testamentaire. Dans une affaire plaidée en Angleterre devant la *Probate Court* (cour des testaments) — l'affaire *Peacock* contre *Lowe* — mais qui s'arrangea après la déposition des témoins favorables au testament, les amis du testateur firent connaître des faits très-probants en faveur de son intelligence des choses en général. Il ne pouvait pas s'exprimer par la parole, mais il avait toujours sous la main un dictionnaire auquel il recourait d'habitude et dans lequel il indiquait le mot voulu, réussissant ainsi à manifester ce qu'il voulait d'une manière intelligible. D'un autre côté il y a incontestablement des cas d'aphasie dans lesquels l'intelligence est fort altérée et le sujet tout à fait incapable de faire un testament. Chaque affaire doit être décidée suivant les circonstances particulières et d'après les indices de l'état mental du testateur, fournis par sa conduite générale et la façon particulière dont il faisait connaître ses volontés.

CHAPITRE IX

DES MOYENS DE SE PRÉSERVER DE LA FOLIE

Pouvoir de l'homme sur lui-même pour se défendre de la folie. — A quoi aboutit le tempérament fou. — L'empire sur soi-même, chez les fous. — Evolution graduelle du caractère. — Développement de la volonté; son pouvoir sur les idées et les sentiments. — Propagation de la folie d'une génération à l'autre. — Mariages imprudents. — Tyrannie de l'amour. — Dégénération et régénération des familles. — Exagération du type névrotique. — La prédisposition héréditaire, l'intempérance et les angoisses de l'esprit, causes de la folie. — Pernicieux effets de l'intempérance. — Préservation de la folie par l'éducation. — But d'une éducation libérale. — La culture de soi-même, but de la vie. — Inconséquences de la pensée, du sentiment et de l'action; dommages qui en résultent pour le caractère. — Quelle sorte d'activité mentale exige la conduite des affaires et combien peu elle satisfait aux conditions d'une bonne culture de l'esprit. — Idées fausses sur l'efficacité des devoirs religieux. — Nécessité de maîtriser ses émotions. — Le travail mental n'est pas une cause de folie. — Le plein développement des facultés mentales est une protection contre la folie. — *Mentalité* perdue. — L'étude des sciences naturelles comme gymnastique intellectuelle et morale. — Le règne de la loi dans l'évolution humaine. — Les devoirs moraux d'autant mieux compris que ce principe est reconnu.

Parmi les gens qui ont réfléchi à leurs pensées et à leurs sentiments, beaucoup sans doute, à un certain moment de leur existence, ont eu le sentiment qu'il ne leur faudrait pas grand'chose pour devenir fous; que, positivement, un

effort était nécessaire pour retenir leur raison prête à s'échapper. Pour ceux chez qui la folie est dans le sang, pour ainsi dire, l'effort doit sans doute être rude et de tous les instants ; chez quelques-uns ce n'est pas autre chose qu'une lutte continuelle pour résister aux plus fortes propensions de tout leur être. Jusqu'à quel point donc l'homme qui devient fou est-il responsable de sa folie ? La question n'est point de celles dont on se soit beaucoup préoccupé, cependant elle vaut qu'on y réfléchisse, et profondément. Il est certain, en effet, que l'homme a ou pourrait avoir sur lui-même dans une certaine mesure le pouvoir de prévenir la folie [1]. D'où qu'elle vienne, la folie est la déchéance de la volonté, la perte de la faculté de coordonner les idées et les sentiments; donc le sage développement du contrôle de la volonté, sur les sentiments et sur les idées, fournit à l'homme une force qui lutte énergiquement en faveur de la sanité. Il n'est pas rare de voir deux personnes, placées l'une et l'autre par l'hérédité sous la même influence fâcheuse et, autant qu'on en peut juger, également prédisposées à la folie, fournir une carrière bien différente : l'une arrive au succès et peut-être à la réputation ; l'autre au suicide ou à la folie. Un but élevé, passionnément poursuivi durant toute la vie ; un but vers lequel toutes les énergies ont été exclusivement tendues, qui commandait par conséquent le renoncement et la discipline sur soi-même ; voilà sans doute, pour le premier de ces individus, l'effort sauveur. Au contraire, ce but, grand en lui-même ou

1. Un petit volume dont la publication remonte à plus de vingt ans est intitulé *Pouvoir de l'homme sur lui-même pour prévenir ou contenir la Folie.* C'est la substance de deux conférences faites à la *Royal Institution* par défunt le révérend John Barlow. Il fait partie de la série des *Petits livres sur de grosses questions.* Excellent dans son genre, il traite le sujet à un point de vue purement moral et, à certains égards, il exagère sûrement le pouvoir sur soi-même dont l'homme dispose.

grand seulement pour l'homme qu'il force à s'observer et à se contenir, ce but a manqué au second ; il n'a pas eu pour se gouverner lui-même un motif assez puissant, et il a laissé la porte ouverte au courant tumultueux des pensées et des affections qui l'entraînent à la folie.

A cet égard, il est curieux et intéressant d'observer quelles étranges mais salutaires issues, un grain de folie constitutionnelle trouve parfois, pour se développer et se donner carrière : Tantôt c'est une minutie extrême et sordide, tantôt l'adoption fanatique de doctrines ou de pratiques religieuses excessives ; ou bien, de notre temps, les absurdités d'un commerce imaginaire avec le monde des esprits, une disposition maladive au délire poétique, la propagande désordonnée des théories sociales ou politiques les plus exagérées. Ces indications suffiront pour bien faire comprendre ce que je veux dire, et l'on sait de reste qu'il y a un nombre infini d'excentricités particulières, impossibles à enregistrer ici, qui ne doivent pas être interprétées d'autre manière. Si tristes, si absurdes ou si dangereuses que ces extravagances puissent paraître le plus souvent, il les faut regarder avec indulgence ; ce sont autant de directions heureusement prises, dans leur développement, par des tendances déraisonnables ; heureusement ai-je dit avec justesse, car sans cela le résultat aurait été, malheureusement, la folie la plus positive. C'est un mal pour un bien, une sorte de folie larvée.

Mais quel avis et quelle règle tracer à l'homme anxieux de se protéger contre la menace d'une attaque de folie? Quand on y songe, la grandeur et la difficulté du problème semblent presque insurmontables. Il n'est pas douteux que, dans la capacité de se façonner soi-même, existant plus ou moins en chacun de nous, ne réside un pouvoir de se contenir et de se diriger capable de prévenir la folie. Peut-être peu de personnes deviendraient folles, au moins pour des causes morales, si elles connaissaient

toutes les ressources de leur nature et savaient les développer systématiquement. L'expérience et la pratique des fous nous montrent quelle force de possession sur eux-mêmes ils sont capables d'exercer lorsqu'ils en ont un motif assez puissant. La crainte de souffrir en s'abandonnant aux propensions de leur folie, suffit souvent pour qu'ils parviennent à tenir ces penchants en échec. La fermeté avec laquelle ils dissimulent leurs délires ou même les nient formellement, quand ils ont quelque chose à perdre en les laissant connaître ou quelque chose à gagner en les cachant, prouve chez eux un empire sur soi que bien des personnes sensées leur envieraient. Les exemples de manie suicide ou de manie homicide, que j'ai rapportés, montrent avec quel succès des impulsions folles, même désespérées, ont été maîtrisées pour un temps dans certains cas, et même absolument dominées dans certains autres. Enfin, c'est en conséquence de la force de discipline sur soi-même dont peuvent effectivement disposer les fous et de la manière dont les directeurs des asiles mettent cette force en jeu, que ces établissements sont pour la plupart aujourd'hui des maisons paisibles et bien tenues au lieu d'être des lieux de désordre, de fureur et de violence. Le commencement de la guérison, pour un aliéné, c'est toujours un réveil de la puissance de la volonté; réveil d'autant plus possible que la maladie, sous un grand nombre de ses formes, n'est point accompagnée de désordres physiques; qu'elle est *fonctionnelle* et non pas *organique*. Si cette puissance existe dans l'esprit encore malade, à un degré suffisant pour empêcher les manifestations de la folie et, une fois rappelée à l'action, pour commencer la guérison, n'est-il pas juste de supposer que, par une éducation et un exercice convenables, on l'eût dès l'origine mise en état d'étouffer le mal? Le malheur est qu'elle est souvent d'autant moins développée qu'elle serait justement plus nécessaire.

Il serait complétement inutile de vouloir inculquer à un homme dont le caractère a déjà commencé à se façonner sur un certain moule, l'art de se faire et de se former soi-même; le caractère en effet, c'est le développement lentement et actuellement produit par l'action, dans les diverses circonstances de la vie qui nous sollicitent. On ne le façonne pas d'un coup et par la réflexion seule. Un homme ne peut pas plus vouloir qu'il ne peut parler, sans avoir appris; et la volonté comme la parole ne s'apprend que par la pratique et l'exercice. On a dit avec justesse que l'histoire d'un homme est son caractère; on pourrait ajouter que vouloir transformer un caractère c'est prétendre défaire l'histoire de toute une vie. Les lois fixes et immuables en vertu desquelles les événements arrivent sont aussi puissantes, dans le domaine de l'esprit, que dans n'importe quelle autre partie du domaine de la nature.

Rien ne montre la difficulté de bien comprendre que la loi préside au développement du caractère et à la succession des événements de la vie humaine comme les critiques dont le Werther de Goethe est l'objet. On a souvent blâmé Goethe d'avoir fait se suicider son héros, au lieu de le laisser arriver à une vue plus nette, à un sentiment plus calme, et à une existence tranquille après ses chagrins. Si l'on y avait bien réfléchi on se fût convaincu que le suicide était l'inévitable et naturelle terminaison des tristesses maladives d'un tel caractère. C'est l'explosion finale d'une série d'antécédents qui tous la préparent; un événement aussi sûr et aussi fatal que la mort de la fleur rongée au cœur par un crabe. Le suicide ou la folie, voilà la fin naturelle d'une nature douée d'une sensibilité morbide et dont la faible volonté est incapable de lutter avec les dures épreuves de la vie. Autant vaudrait, en vérité, prêcher la modération à l'ouragan que de

philosopher avec l'homme que ses antécédents ont conduit au bord de la folie.

Je ne puis m'empêcher de croire que les moralistes ont parfois grandement exagéré le pouvoir direct de la volonté, considérée comme une entité abstraite, sur les sentiments et les idées; car en même temps ils n'ont point tenu suffisamment compte de la lenteur avec laquelle la volonté concrète doit elle-même se former par degrés. C'est l'effort culminant du développement mental; c'est la floraison finale de l'évolution humaine; c'est la preuve d'un progrès physiologique moins apparent sans doute mais aussi réel que celui qui distingue le système nerveux de l'homme du système nerveux des animaux inférieurs. Le temps et un exercice systématique sont nécessaires à l'organisation graduelle de la structure où, en plein fonctionnement, se manifeste la volonté. Personne ne peut réussir sûrement, par un pur effort de la volonté, à penser d'une certaine façon, à sentir d'une certaine manière, ou seulement, ce qui est bien plus aisé, à agir toujours suivant certaines règles; mais tout homme peut, en agissant sur les circonstances qui, à leur tour, agiront sur lui, modifier imperceptiblement son caractère; il peut, par conséquent, en appelant à son aide les circonstances extérieures, apprendre à détourner son esprit d'une série d'idées ou d'un ordre de sentiments dont par suite l'activité s'éteindra; il peut diriger son esprit vers un autre ordre de sentiments ou d'idées qui, dès lors, deviendront plus actifs; et, par une constante vigilance sur lui-même et un exercice habituel de la volonté dans une direction voulue, il arrivera ainsi à contracter insensiblement l'habitude des actions, des sentiments et des pensées auxquels il souhaitait de s'élever. Il peut en un mot grandir par degrés son caractère, jusqu'à l'idéal qu'il s'est proposé.

Développer le pouvoir de coordonner, pour l'accom-

plissement d'un but spécial, le jeu de muscles distincts en une action complexe, c'est véritablement développer le pouvoir d'avoir les volitions qui commandent les mouvements nécessaires à cette fin. De même, développer le pouvoir de coordonner des sentiments et des idées pour atteindre un certain but dans la vie, c'est développer le pouvoir d'avoir les volitions qui permettent d'atteindre ce but. Il y a une multitude de volitions concrètes; il n'y a pas une volonté abstraite distincte des volitions particulières. Tout comme un individu acquiert par la pratique un pouvoir particulier sur les muscles de son corps, en les associant dans l'action pour l'exécution d'actes compliqués qu'il ne pourrait pas plus accomplir, sans cet *entraînement*, qu'il ne peut voler, rendant ainsi ses muscles obéissants d'ordinaire aux ordres de la volonté; de même il peut acquérir par la pratique un pouvoir spécial sur les sentiments et les pensées de son esprit, en les associant dans l'action pour l'exécution d'un objet déterminé, les rendant ainsi habituellement obéissants aux ordres de la volonté à la poursuite de son idéal. Nos hospices d'idiots nous fournissent des exemples très-remarquables du développement graduel que peut acquérir le pouvoir de la volonté sur les mouvements et sur les idées, dans les conditions les plus défavorables. Les annales de ces établissements nous montrent qu'à peine est-il un idiot si dégradé, qu'on ne puisse, par une culture laborieuse et patiente, le transformer au point qu'il possède tant au physique qu'au moral une certaine faculté de gouvernement. Puis, donc, que le pouvoir de la volonté est incontestablement si grand, quand il est convenablement développé, il faudrait ne pas négliger ce fait que son développement s'obtient par l'éducation graduelle et un exercice continu, appropriés aux circonstances dans lesquelles vit le sujet.

On comprend ainsi pourquoi, lorsque nous méditons

profondément sur le conseil à donner à une personne qui craint de devenir folle, il nous arrive souvent de n'en découvrir aucun qui lui puisse être d'un réel secours. Le caractère de cette personne, développé comme il l'a été, ne s'assujettira point à une règle qui contrarie toutes ses affinités. Nous ne pouvons pas effacer l'œuvre des années de sa croissance; nous ne pouvons pas défaire son organisation mentale; et cette vérité s'impose à nous, que, si un conseil eût pu être de quelque utilité, c'était à la condition de servir de guide et de direction pour son éducation. Le médecin apprend de bonne heure le peu d'effet des meilleurs conseils, sur ceux qui, ayant une tendance à la folie, viennent lui demander ce qu'ils doivent faire pour échapper au danger; ils l'écoutent avec attention, ils conviennent qu'il a raison, ils le remercient, puis ils s'en vont... et se conduisent absolument comme devant.

Mais si l'on avait sérieusement l'intention de diminuer le nombre des fous ou simplement d'empêcher qu'il augmente chaque année, il faudrait s'y prendre de plus loin et établir des règles pour s'opposer à la propagation d'un fléau qui, de toutes les maladies, est celle que l'hérédité transmet le plus. La folie n'est pas, comme la petite vérole ou la fièvre, contagieuse d'individu à individu, et elle ne s'étend point, de cette manière, dans la communauté; le lunatique demeure heureusement à l'état de minorité et d'unité dans le monde; il n'est pas commun qu'il infecte d'autres personnes du virus de ses fausses croyances. Mais, par malheur, la folie est un mal qui, dès qu'il a existé chez le parent, peut imprimer à l'enfant une prédisposition plus ou moins forte à la même affection. S'il est une conviction que l'expérience a chaque jour enracinée plus profondément dans l'esprit du médecin aliéniste, c'est celle du rôle considérable que joue sous une forme ou sous une autre la prédisposition héréditaire,

dans la production de la folie. Peut-être n'y aurait-il aucune exagération à dire que peu de personnes perdent la raison, à moins de causes physiques matériellement sensibles, sans avoir montré plus ou moins clairement par leurs allures, leurs manières, leurs gestes, leurs façons habituelles de penser, de sentir ou d'agir, qu'elles avaient une sorte de prédestination à la folie. Cette tendance héréditaire peut être forte ou faible; si faible qu'elle met à peine la raison en péril dans les circonstances de la vie les plus critiques, ou si forte, au contraire, qu'il en doit résulter une explosion de fureur maniaque dans les circonstances extérieures les plus heureuses. Or il est certain que, lorsque nous nous intéressons à la formation d'une variété d'animaux, nous nous gardons bien d'apparier des individus manquant des qualités constituant le caractère le plus estimé de l'espèce. Nous ne choisirions pas, pour la reproduction, un chien d'arrêt qui n'aurait pas de nez, ou un chien courant qui ne serait pas vite; nous ne voudrions pas pour étalon d'un cheval aux aplombs défectueux ou ne pouvant pas courir. Convient-il dès lors de permettre de perpétuer son espèce, à un individu manquant de ce qui constitue le plus noble attribut de l'homme, une organisation mentale saine et solide? Je pose cette question, parce qu'il importe qu'on l'envisage sérieusement et qu'on y réponde avec sincérité; mais je ne m'attends pas que l'humanité, dans l'état actuel de son développement, veuille avoir ce courage.

Quand on voit de quelle façon inconsidérée se marient certaines personnes, quels que soient les défauts de leur organisation physique ou mentale; sans le moindre sentiment de la responsabilité par eux encourue pour les misères et les souffrances qu'ils vont infliger à ceux qui seront les héritiers de leurs infirmités; sans autre souci, en fait, que celui de leur satisfaction personnelle; on est conduit à croire que l'homme n'est pas, comme il s'en

vante, un animal éminemment raisonnable et moral, ou bien qu'il y a en lui un instinct supérieur et dominant la conscience. L'homme s'est persuadé, à tort ou à raison, qu'il y a, en ce qui le concerne, dans l'amour entre les deux sexes, quelque chose de sacré et de mystérieux qui légitime le dédain des conséquences du mariage. Il n'y a qu'à voir la large part qu'occupe l'amour dans les romans, dans la poésie, dans la peinture, et à considérer combien son nom seul justifie devant l'opinion les actes les plus déraisonnables, pour comprendre quelle force il possède dans son présent état de développement et quel haro soulèverait la tentative d'opposer à son prestige les froids préceptes de la raison. Au fond, cependant, il n'y a rien de particulièrement sacré dans l'amour : au contraire, c'est une passion que l'homme partage avec tous les animaux, et, quand on songe à son caractère essentiel et à sa fonction, on s'aperçoit que nulle part ailleurs il n'y a si forte preuve de la communauté de nature entre les animaux et l'homme.

C'est dans cette communauté de nature que l'on peut trouver l'explication de l'animation, des réjouissances, de la parure et des fêtes qui continuent d'être les habituels accompagnements du mariage, quoique la raison conseille un train plus calme et plus modeste. A vrai dire, pour une personne sagace, qui considèrerait avec soin quelle entreprise solennelle c'est que le mariage, et quelle grande responsabilité il impose, il n'y aurait rien d'absurde à soutenir qu'hommes et femmes doivent y entrer sérieusement et presque tristement, avec la gravité qu'inspire le sentiment de la responsabilité encourue, ainsi qu'on fait pour un voyage incertain. Ils devraient réserver les réjouissances pour le terme de cette aventure, et c'est alors seulement qu'ayant bien joué leurs rôles, ils pourraient à bon droit proférer le *nunc plaudite*. Mais tout cela serait contraire à la loi de la nature et à ses

procédés. Elle déploie, quand l'heure des noces est venue, une exaltation semblable à celle dont le mariage nous présente l'exemple. Il y a alors, aussi bien dans le règne végétal que dans le règne animal, un épanouissement et un transport qui font éclater toute la beauté des couleurs et toute l'harmonie des chants. Les fleurs sont la parure de l'amour, et les mélodies printanières des oiseaux sont ses hymnes. La température de la plante s'élève à ce moment et elle revêt alors une splendeur florale telle que « Salomon dans toute sa gloire n'était pas vêtu comme une d'elles. » Les oiseaux se couvrent d'un plus brillant plumage et leur exaltation éclate en mélodies les plus variées. Chez tous les êtres, les fonctions atteignent au transport ou à l'extase amoureuse. L'homme est en harmonie avec le reste de la nature en éprouvant de semblables ivresses.

Un tel instinct existant, on serait mal venu autant qu'audacieux de vouloir poser des règles pour empêcher ou régler les mariages suivant ce qu'on croit être les froids conseils de la raison, alors même que la science, et ce n'est pas le cas, en serait arrivée au point de pouvoir intervenir en ce sens avec exactitude et autorité. D'ailleurs connaissons-nous bien toutes les compensations possibles de ces alliances en apparence imprudentes? Il sera toujours plus commode et plus agréable d'admettre que les hommes n'ont rien de mieux à faire que de continuer à se marier sans trop réfléchir, et à « s'en rapporter à la providence universelle qui gouverne toutes choses. »

Malgré tout, il y a une certaine somme de notions définies que nous sommes bien obligés de reconnaître, que nous voulions ou non en tenir compte. C'est un fait qu'une évolution pathologique de l'esprit, ou plus correctement, une dégénérescence pathologique s'opère à travers les générations. Le cours des événements peut être

représenté à peu près ainsi : A la première génération peut-être l'observation constatera seulement la prédominance du tempérament nerveux, l'irritabilité, la tendance aux congestions cérébrales avec des explosions de passion et de violence; à la seconde génération il y aura aggravation des tendances morbides, manifestée par des hémorrhagies cérébrales, des affections idiopathiques du cerveau, et l'apparition de névroses comme l'épilepsie, l'hystérie, l'hypochondrie; à la troisième génération, si cette rapide décadence n'a pas été combattue, se montreront les propensions instinctives d'une mauvaise nature, sous forme d'actes excentriques, désordonnés ou dangereux, puis des attaques d'une quelconque des variétés de l'aliénation mentale; enfin à la quatrième génération, les choses tournant au pis, apparaissent la surdi-mutité, l'imbécillité, l'idiotisme, la stérilité, et le terme du déclin pathologique est atteint. Tel est le cours de la dégénération quand rien n'y met obstacle.

Mais d'heureux mariages, une sage éducation, une conduite prudente dans la vie peuvent donner aux événements un tour contraire et amener la régénération de la famille; la tendance à la ruine peut être combattue et parfois même détruite. Dans l'état actuel de nos mœurs cette régénération est toujours un accident; jamais elle n'est le résultat d'un dessein délibéré et attentivement suivi. Cependant qui empêcherait de se la proposer pour but et d'y travailler systématiquement? Sans doute, l'entreprise serait complexe et difficile; mais elle n'est pas au-dessus des facultés humaines. La première condition pour y réussir serait de se bien convaincre que des événements, fortuits en apparence et capricieux, comme l'imbécillité d'un enfant et le génie d'un autre, sont les effets de lois naturelles tout aussi sûrement que les combinaisons et les décompositions chimiques si complexes. Ces phénomènes aussi étaient jadis complé-

tement obscurs et paraissaient, autant que ceux qui nous occupent, irréguliers, incertains, insusceptibles d'interprétation; aujourd'hui l'on sait qu'ils se produisent avec une immanquable uniformité dans les circonstances identiques. Lorsqu'une somme d'observations patientes et de recherches laborieuses, égale à celle dépensée par une succession d'esprits distingués pour découvrir le secret des combinaisons chimiques, aura été employée à l'investigation des mystères encore plus compliqués de la dégénération et de la régénération des familles, il n'est pas douteux qu'on ne possède une claire notion de ces phénomènes.

En attendant, les hommes devraient bien ne pas se refuser à certaines précautions parce que cette notion positive manque encore, et ne pas courir de gaîté de cœur des risques fort inutiles. On continuera à tomber amoureux; étant amoureux, à se marier; étant marié, à avoir des enfants; mais il n'y a pas de raison pour qu'un homme héréditairement prédisposé à la folie s'éprenne précisément d'une femme ayant la même prédisposition et l'épouse. Devenir amoureux étant beaucoup une chance de relations et de voisinage, il n'est pas impossible de se tenir hors du cercle d'une attraction dangereuse; et même un homme épris doit pouvoir s'arrêter à temps, et, pour s'épargner à soi-même la douleur momentanée d'un acte de renoncement pénible, ne pas accepter le risque à peu près certain d'imposer des misères inouïes aux produits d'une union mal avisée [1].

Par une circonstance déplorable tout tend le plus sou-

1. « Dans certaines familles, la folie règne à ce point que nous avons vu deux, trois, quatre enfants des mêmes parents en être atteints. Dans une famille composée d'un frère et de deux sœurs, il y avait dix cas de folie sur vingt personnes : cinq dans un ménage, deux dans le second, trois dans le troisième. » *De l'aliénation partielle* par John Cheyne D. M.

vent à accroître et à exagérer le type nerveux des individus. D'abord ceux qui ont cette sorte de tempérament ont du penchant à rechercher en mariage, par une sorte d'affinité élective, les personnes ayant les mêmes qualités mentales et partageant, par conséquent, leurs goûts, leurs sentiments et leurs idées. Une impressionnabilité très-vive, une imagination prompte à s'emporter, des aspirations vagues à l'idéal, comme celles auxquelles eux-mêmes se laissent aller, excitent leur admiration et leur sympathie; tandis que le bon sens, la subordination du sentiment à la raison, la réflexion calme et froide, l'activité réglée répugnent à leur nature. En second lieu, par une autre affinité naturelle, ils recherchent les circonstances extérieures de la vie dont l'influence est le plus propre à développer et non à combattre les propensions particulières de leur organisation. Ils n'ont pas la force de caractère et la vigueur d'esprit qui leur permettraient de souffrir, d'apprendre à se dominer dans toutes les circonstances, quelles qu'elles soient, et d'en tirer ainsi avantage pour leur propre amélioration même lorsqu'elles sont le plus pénibles. Loin de là leur choix se porte uniquement sur les conditions qui flattent leurs penchants, et ceux-ci deviennent de plus en plus forts; si bien qu'ils acquièrent parfois un développement pathologique. Enfin, ils gouvernent leurs enfants tout aussi mal qu'ils se gouvernent eux-mêmes. Ceux-ci sont doublement maudits; maudits par la fatalité d'une parenté fâcheuse et d'une hérédité déplorable; maudits par la mauvaise éducation qu'ils reçoivent ou plutôt à cause du manque d'éducation dont ils souffrent par suite des défauts et des idiopathies de leurs ascendants. Voilà donc trois causes importantes de l'aggravation du type nerveux auxquelles il n'est pas au-dessus de la science et du pouvoir humain de remédier [1].

1. Il est impossible d'ajouter foi aux renseignements fournis par les statistiques, quant à l'influence de la prédisposition héréditaire

Si l'on examine quelles sont les causes de la folie, énumérées dans un traité sur cette maladie ou dans les comptes-rendus de n'importe quel asile d'aliénés, on voit en effet que le champ de l'étiologie se borne presque absolument à la prédisposition héréditaire, à l'intempérance, aux anxiétés et aux inquiétudes de l'esprit quelle qu'en soit l'espèce. Voilà les causes que l'humanité devrait prendre à tâche d'écarter, ou, si c'est impossible, de restreindre au moindre degré : la prédisposition héréditaire par l'abstention du mariage ou de prudentes allian-

dans la production de la folie. La difficulté d'atteindre la vérité en pareille matière fait perdre toute autorité à ces informations. A s'en rapporter même aux statistiques consciencieuses, on risquerait d'amoindrir considérablement l'influence de l'hérédité, tandis que, à mon avis il n'est pas possible d'en exagérer l'importance. Je ne veux pas, pour des raisons qu'on devine sans peine, présenter ici des exemples tirés de ma pratique personnelle; mais, pour donner une idée du caractère de l'influence héréditaire et montrer jusqu'où va son action probable, j'emprunte à une publication récente les trois cas suivants; ils feront voir en même temps quel est le terme naturel de la dégénérescence se poursuivant à travers les générations :

A. B. d'une faiblesse d'esprit congénitale, a eu six enfants dont trois sont morts jeunes; les trois autres, un garçon et deux filles, sont imbéciles et ont été envoyés à l'asile : à l'âge de 40 ans le premier, 42 ans le second, 44 ans le troisième. Le fils s'était marié, mais il n'a pas eu d'enfants; les deux femmes n'ayant pas eu non plus de postérité, la famille s'éteint heureusement avec la génération actuelle.

C. D. en état de démence et dont la première femme est morte folle, a eu de cette femme une nombreuse famille. Quatre de ses enfants, deux garçons et deux filles, ont hérité de l'infirmité mentale de leurs parents. Les deux filles n'ont pas eu d'enfants; un des fils ne s'est pas marié; l'autre a eu quatre enfants tous morts en bas âge. Mais C. D. a eu de sa seconde femme, folle comme la première, six enfants. Cinq sont morts jeunes; le survivant a l'intelligence altérée.

E. F. dans un accès de folie s'est suicidé. Sa mère était folle; sa sœur est morte dans un asile. Sa grand'mère était folle; son grand'père ivrogne. Son père est, dit-on, « un excentrique »; son oncle était d'une très-mauvaise santé; il a eu un fils ivrogne qui s'est suicidé. Les autres membres de cette famille, autant qu'on a pu s'en assurer, sont célibataires et sans enfants.

Des moyens d'empêcher l'accroissement du nombre des fous, par G. J. Hearden, M. D. — British medical journal, 19 juillet 1873.

ces; l'intempérance, par la sobriété; les anxiétés de l'esprit, par une sage culture mentale et par l'habitude de se posséder et de se gouverner soi-même. En évitant l'intempérance et les autres excès, d'abord on se préserverait de la folie qui en peut directement provenir, ensuite on en préviendrait les effets indirects puisqu'on ferait disparaître, pour la génération suivante, une cause féconde de dégénérescence, et physique et mentale. En rendant impossibles ces infirmités congéniales du cerveau et de l'esprit, on empêcherait les émotions, les agitations, les crises qui en sont la conséquence et qui deviennent, à leur tour, ce qu'on appelle les causes morales de la maladie.

Tout en admettant que l'influence héréditaire est, dans l'étiologie de la folie, le facteur le plus puissant, il n'est pas douteux que l'intempérance doit occuper le second rang sur la liste des causes efficientes. Non seulement l'intempérance agit comme cause déterminante là où il y a déjà prédisposition héréditaire, mais encore elle opère comme cause originelle de la dégénérescence cérébrale et mentale, comme productrice de la maladie *de novo*. Si l'on pouvait anéantir toutes les causes héréditaires de la folie, et si la maladie était par ce moyen détruite pendant quelque temps, elle ne tarderait assurément pas à être créée de nouveau par l'intempérance et les autres excès. Comme exemple frappant des effets de l'intempérance sur la production de la folie, voici ce qui s'est passé à l'Asile du comté de Glamorgan : Durant le second semestre de l'année 1871, les admissions n'ont pas dépassé, pour les hommes, le chiffre de 24, tandis qu'elles avaient été au nombre de 47 dans le semestre précédent, et qu'elles s'élevèrent à 73 dans le suivant. Dans le premier trimestre de l'année 1873, il y en eut 10; le trimestre précédent en avait vu 21; on en compta 18 dans le suivant. On n'observa point, dans le nombre des femmes admises,

de différences correspondantes. Toutefois on constata, à la prison du comté, un fait tout semblable; la production du crime comme celle de la folie avait diminué dans de notables proportions. Or, voici où réside l'intérêt et l'enseignement de ces observations : les deux périodes exceptionnelles correspondaient exactement aux deux dernières grèves dans l'industrie du fer et dans l'industrie du charbon, qui sont de considérable importance au comté de Glamorgan. La diminution constatée provenait sans aucun doute de ce que les ouvriers n'ayant point d'argent à perdre en ivrognerie et en débauches furent forcément pendant ce temps-là sobres et tempérants; le résultat direct fut une diminution marquée dans la production du crime et de la folie [1].

Si les hommes avaient sérieusement souci de la meilleure façon d'en user avec leur corps, ils ne prendraient vraisemblablement jamais d'alcool, si ce n'est comme médecine et pour une fin spéciale. C'est une erreur de dire que l'usage d'une liqueur alcoolique quelconque peut être réellement nécessaire à une personne bien portante. Au mieux, c'est une jouissance dont on peut parfaitement se passer; au pis c'est un vice qui occasionne des misères infinies, les fautes, le crime, la folie et la maladie. Sans compter les maux évidents et indéniables dont il est la cause universellement reconnue, l'alcool est l'origine d'innombrables méfaits dont on ne le rend jamais responsable. Que de mauvaises actions ne seraient pas accomplies, que de bonnes actions s'exécuteraient sans sa détestable inspiration! Chaque crime, chaque suicide, chaque accès de folie, chaque maladie produite par lui représente un infini de souffrances, infligées et endurées avant que les choses en soient venues au comble du mal.

On ne manquera pas de dire qu'une consommation mo-

1. *La folie et l'intempérance*, par D. Yellowlees, M. D. *British medical journal*, 4 octobre 1873.

dérée des liqueurs alcooliques ne peut faire de mal et doit au contraire faire du bien, quand le corps épuisé sent le besoin d'un stimulant. Je ne veux pas dire que cela fasse un mal appréciable; mais cependant il n'est pas sage de recourir aux stimulants alcooliques lorsqu'on pourrait obtenir le même résultat par l'alimentation ou le repos. Or, il y a un sérieux dommage pour l'esprit à acquérir, comme c'est souvent le cas, par le moyen factice d'un stimulant, l'énergie qui devrait provenir de la froide résolution d'une volonté développée. C'est un fait assez ordinaire dans la vie, que de voir des personnes d'un tempérament inquiet et impressionnable, dès qu'elles ont quelque effort à faire ou quelque épreuve à affronter, recourir à un stimulant pour se donner le *nerf* nécessaire. Elles s'empressent d'appeler un aide artificiel qui ne manque pas, avec le temps, de leur faire payer chèrement l'assistance qu'il a fournie. Combien n'eût-il pas mieux valu exercer sa volonté et acquérir ainsi l'avantage que cet exercice même eût procuré dans une autre occasion. Comme le prêteur sur gage ou l'usurier, cet auxiliaire du moment coûte un intérêt effrayant, et si l'on contracte l'habitude de s'adresser à lui, cela peut bien finir par une banqueroute de la santé. Il n'est pas possible d'échapper à la peine d'avoir affaibli sa volonté; tôt ou tard il faut acquitter l'amende d'une façon ou de l'autre et jusqu'au dernier liard. Par contre, il n'est pas possible non plus d'exagérer l'avantage qu'il y a à fortifier sa volonté par un sage exercice; les fruits de cette culture sont d'un infaillible secours à l'heure du besoin.

Cinq variétés distinctes, au moins, de l'aliénation mentale ont pour cause efficiente et directe, l'intempérance alcoolique; sans que d'ailleurs les autres sortes d'intempérance manquent à jouer leur rôle dans la production des maladies mentales. Si les hommes consentaient unanimement à renoncer à l'alcool et aux autres excès; —

s'ils voulaient vivre avec tempérance, avec sobriété, avec chasteté ou, ce qui est au fond la même chose, saintement, — il n'est pas douteux que le nombre des fous ne diminuât immédiatement et d'une grande quantité, dans le monde. Il diminuerait dans la présente génération, mais il décroîtrait encore plus à la suivante; car, avec l'état de choses actuel, celle-ci sera élevée et produite sous les pernicieux auspices des excès de la première et des infirmités ou maladies qu'ils engendrent. Mais il est bien certain que ni aujourd'hui ni dans le cours de la génération présente les hommes ne renonceront à ces abus; qu'ils n'adopteront point un régime de volontaire abstinence; qu'ils ne se donneront pas la peine de choyer leur corps de façon à en développer les forces qui sont de plus grand avantage et à en faire le serviteur dispos d'une volonté éclairée et bien développée. Ils continueront à faire comme devant, produisant la folie par l'habitude de ne se rien refuser; et quand on leur montrera le sentier ardu qu'il leur conviendrait de suivre, ils s'éloigneront, comme cet ancien, pleins de regrets parce qu'ils ont beaucoup de passions.

C'est au perfectionnement de l'humanité, par l'emploi sévère d'un système d'éducation vrai, qu'il faut demander de répandre la science et de généraliser la faculté de l'abstinence volontaire (*self-restraint*). Elle seule mettra le monde en état, non-seulement de faire diminuer dans une génération le nombre des fous, mais encore d'empêcher la propagation de la folie de pères en fils. Il n'est pas probable qu'un progrès bien sensible puisse être accompli dans la courte existence d'une génération, car les siècles ne sont que des secondes dans la lente évolution de l'espèce humaine; mais le devoir n'en est pas moins de faire tout ce qui dépend de nous pour son avancement, dans l'espoir assuré que le jour ne peut manquer de luire bien qu'il ne soit encore que la dou-

zième heure de la nuit. Malheureusement, on ne s'accorde pas encore sur ce qui devrait être le vrai but et le vrai caractère de l'éducation. Si l'on se place au point de vue scientifique, la meilleure éducation paraît être celle qui se proposerait d'apprendre à l'homme à se connaître lui-même ainsi qu'à connaître le monde qui l'entoure et dont il est à la fois une partie et un produit; celle qui le mettrait en état de devenir le ministre et l'interprète conscient de la Nature, et d'être constamment, dans ses pensées et dans ses actions, en complet accord avec elle. Il en deviendrait ainsi la personnalité consciente, et il en promouvrait l'évolution progressive qui s'accomplirait par son intermédiaire. Le but que devrait poursuivre une éducation fondée sur une psychologie vraiment scientifique, c'est l'évolution la plus haute dont l'être humain soit capable, physiquement, moralement et intellectuellement, en s'appliquant à connaître et à accomplir ces lois naturelles qui gouvernent non-seulement le monde physique, mais aussi et non moins sûrement toutes les pensées et tous les sentiments qu'il entre dans l'esprit de l'homme de concevoir. Mais si tel est, en effet, le but vrai de l'éducation, quelle révolution immense n'avons-nous pas à opérer! Que de choses on enseigne actuellement aux hommes, qui ne leur devraient pas être enseignées; et que de choses on ne leur apprend point qu'il conviendrait de leur apprendre ! Promulguer les principes de l'hygiène mentale basée sur la science, ce serait, hélas ! blesser bien des croyances chères et aller à l'encontre des convictions de tous les hommes, à part un bien petit nombre. Néanmoins, je suis convaincu que les préceptes d'une éducation rationnelle, sincèrement admis et courageusement appliqués, feraient plus que toutes les maximes de la philosophie et toutes les ressources de la médecine pour resserrer sur la terre le domaine de la folie.

En ce qui concerne les lois de sa propre nature et leurs rapports avec les lois de la nature extérieure, l'homme, on en conviendra, est aujourd'hui dans le même état d'ignorance où les sauvages ont autrefois vécu ou vivent encore à l'égard des lois du monde physique. Comme eux, il ressent les effets sans comprendre les causes; comme eux, il s'attache aux croyances superstitieuses au lieu de travailler systématiquement à éclairer son intelligence; comme eux, il recourt aux prières là où il devrait exercer une volonté intelligente; comme eux, il souffre de l'implacable et cruelle tyrannie de lois qu'il n'a pas appris à comprendre et dont l'existence même lui échappe lorsqu'il en subit les atteintes. Nécessairement, il n'y a pas un individu qui, avec ou sans connaissance de cause, n'atteste l'opération, en son être, de lois naturelles; tout homme est assuré de leur action, soit qu'il pense, soit qu'il sente, soit qu'il agisse, encore bien qu'il ne puisse pas les décrire; et il acquiert ainsi, inévitablement, des règles de conduite empiriques et grossières. Mais le malheur est justement qu'il est par là même en danger d'attribuer les phénomènes à la puissance immédiate d'un agent surnaturel devant laquelle il se prosterne avec une terreur passive, au lieu de s'enquérir respectueusement des causes et de leur obéir avec intelligence. Y a-t-il une différence fondamentale entre le sauvage marchant à une mort certaine par ignorance des lois de la pesanteur, et l'européen civilisé s'acheminant vers la folie par ignorance des lois de sa propre nature et de celles qui régissent les hommes et les choses autour de lui? La folie est simplement une discordance dans l'univers; c'est la preuve et le résultat d'un manque d'harmonie entre une nature humaine individuelle et la nature ambiante dont elle fait partie. Le miracle est peut-être qu'il n'y ait pas plus de fous, si l'on considère dans quelle aveugle ignorance des rapports les

plus compliqués les hommes sont contraints de vivre; à quel point ils dépendent des grossiers instincts de l'empirisme; et le peu qu'ils ont fait jusqu'à ce jour pour connaître la nature en eux et eux dans la nature.

Ne nous trompons pas nous-mêmes par de vaines imaginations. Notre manière de vivre, en ce siècle de civilisation, n'est assurément pas celle dans laquelle l'individu fasse le meilleur usage de ses facultés physiques, morales et intellectuelles. Quand nous recherchons les causes de la maladie, combien de maux ne sont-ils pas, directement ou indirectement, dus à la violation des lois qui gouvernent le développement et la santé du corps! J'ai déjà insisté sur les désastreux effets de l'intempérance, et ce que j'en ai dit doit suffire pour donner un exemple de maladie causée par l'ignorance ou le mépris des lois de la santé. Or, quand de la considération du régime du corps nous passons à celle du régime de l'esprit, nous trouvons tout aussi peu le désir et la résolution sincères de mettre les pensées et les sentiments en harmonie avec la nature, et de développer au maximum les forces de l'esprit. A peine est-il quelqu'un qui se propose comme but dans la vie, le complet développement de son individu. Ce que l'homme poursuit surtout, — la richesse, la position, les applaudissements de la foule, — est précisément ce qui est le plus propre à engendrer et à favoriser bien des passions mauvaises, vu l'ardente compétition nécessaire. De là, en fait, les désappointements de l'ambition, la jalousie, le chagrin, la perte de la fortune, les tortures de l'amour-propre blessé et mille autres souffrances de l'esprit, c'est-à-dire tout ce qu'on énumère ordinairement comme causes morales de la folie. Il y a des chagrins auxquels une nature sainement développée ne sera jamais en proie. Pour un homme qui a donné à sa vie un but vrai, et décidé à tout faire pour atteindre ce but, il ne peut pas y avoir d'ambition déçue; il n'y a pas non

plus d'envie ou de jalousie car il ne lui échappe pas qu'il importe peu que telle grande action soit son œuvre ou celle d'autrui, l'unique intérêt de la nature étant que la chose soit faite. Il sera de même insensible à la perte de sa fortune, s'il estime à sa valeur véritable ce que la fortune peut lui donner et ce qu'elle est incapable de lui procurer; enfin son amour-propre ne sera point blessé s'il a bien compris l'éternelle leçon de la vie, le renoncement volontaire.

Mais les hommes montrent une merveilleuse facilité à se tromper eux-mêmes. Ils font profession de tenir en piètre estime les choses de ce monde, infiniment misérables en comparaison des intérêts si grands de la vie future; et, en même temps, ils concentrent tout leur réel espoir, toutes leurs aspirations, toute leur énergie dans la poursuite de ces biens. Ainsi leur caractère est l'inconséquence. C'est une maison divisée contre elle-même et comment pourrait-elle résister quand vient l'orage? Comment une nature pourrait-elle être forte quand elle est en guerre contre elle-même, quand la foi et ses œuvres sont en désaccord? Il est probable que le nombre des fous diminuerait en une ou deux générations, si les hommes cessaient de se tromper eux-mêmes et s'appliquaient à fortifier leur caractère en le mettant d'accord avec soi-même; s'ils voulaient apprendre à être sincères envers eux-mêmes soit en soumettant à un examen rigoureux le fondement de leurs croyances, soit en comparant les fins qu'ils se proposent avec les moyens qu'ils emploient pour y arriver.

C'est une pratique très-hautement appréciée, en Angleterre, de conserver à grand prix certains animaux du nom de renards afin de leur pouvoir donner la chasse à mort, pour le plus grand amusement d'hommes et de femmes qui suivent à cheval, animés d'une ardeur et d'un enthousiasme extraordinaires. On tient à honneur d'être

présent à la mort de la bête, au moment où, n'en pouvant plus, elle est saisie par les chiens et mise en pièces ; celui ou celle qui a l'enviable chance d'arriver avant les autres sur le théâtre du carnage reçoit comme un trophée sa part des lambeaux du corps disputés par les chiens; on lui remet la queue. Les diverses scènes de cette chasse inspirent aux artistes une telle admiration qu'ils emploient leur talent à les peindre, et ces tableaux, achetés par les amateurs de ce divertissement, ornent les murs de leurs salons. Ainsi l'art, dont l'influence élève les âmes, se prête à la glorification de ce prétendu noble jeu qui, tout barbare qu'il puisse paraître, n'inspire aucune horreur même au cœur le plus sensible. Cependant, il existe en Angleterre une Société qui s'emploie activement à protéger les animaux contre la cruauté des hommes. Non-seulement elle ne fait rien pour empêcher cet entretien systématique d'animaux dans le but systématique de les faire souffrir et de les tuer par amusement, mais même cette Société compte au nombre de ses membres sincères les chasseurs de renards. De plus, ceux qui suivent avec tant d'enthousiasme cette chasse barbare sont aussi les suivants du doux et aimable Nazaréen. Et ils n'ont pas conscience de leur inconséquence! Si la facilité de l'homme à se tromper ne dépassait pas tout calcul, on ne sait comment il oserait affronter le jugement de sa vie, ce jugement qu'il fait profession d'attendre après la mort, puisque l'infliction délibérée et systématique d'une souffrance à une créature sensible a fait son plaisir, non comme but, sans doute, mais comme moyen d'arriver à un but futile. Lui qui se glorifie d'être supérieur à tous les êtres mortels, il est probablement le seul animal qui inflige à un autre la souffrance et la mort par simple divertissement.

Si je cite cet exemple, ce n'est pas pour faire remarquer l'influence que peut avoir sur le caractère la pratique d'un

jeu barbare, c'est simplement comme une des mille contradictions que l'on peut signaler pour démontrer l'impossibilité d'une réelle sincérité dans la pensée, puisque l'habitude de se tromper soi-même est si flagrante. Là est le mal, en effet. Sans doute la chose a lieu inconsciemmment, mais elle n'en est pas moins pernicieuse ; bien plus, peut-être le dommage infligé au caractère est-il par cela même plus grand. Nul ne peut contracter l'habitude d'être inconséquent dans ses pensées, dans le sentiment, dans l'action, sans que la sincérité et l'intégrité de sa nature en reçoivent atteinte et sans que la lucidité et la force de son intelligence en soient diminuées. Dès qu'un homme manque à voir sous son vrai jour une pratique aussi cruelle que celle d'infliger la torture et la mort à un être vivant dans le seul but de s'amuser, il est impossible qu'il puisse voir sous leur vrai jour les autres choses. La meilleure garantie d'une claire perception, d'un sentiment juste, d'un entendement vigoureux et d'une volonté intelligente, dans une circonstance quelconque de la vie, c'est l'habitude contractée, dans les circonstances précédentes, d'une perception saine, d'un sentiment juste, d'un entendement vigoureux et d'une volonté intelligente; en d'autres termes, c'est le développement sincère et complet de la nature intellectuelle et morale. Plus ce développement est fort, plus il est complet, plus l'individu se trouve protégé contre toute espèce d'infiltration de la dégénérescence morale.

Bien des inconséquences semblables de la pensée et du caractère pourraient être citées, si c'était ici le lieu, pour montrer combien l'homme est loin de savoir tirer de ses facultés mentales tout ce qu'elles pourraient rendre, par une culture rationnelle et logique jusqu'à la limite extrême de leur contenu. Pour y parvenir avec succès il est nécessaire de donner à la vie un but élevé et d'avoir en vue ce but défini dans tout ce que l'on fait. La que s-

tion à débattre et à trancher est donc, en somme, de savoir si ce but doit être extérieur ou intérieur : L'individu doit-il poursuivre avant tout le développement le plus complet dont sa nature soit capable, les autres acquisitions comme la richesse, la réputation, le pouvoir pouvant d'ailleurs se trouver sur son chemin ; ou bien doit-il rechercher d'abord les avantages sociaux, la formation d'un caractère n'étant pour lui que chose secondaire et incidente? C'est là une question vitale, et la solution pratique qu'elle recevra ne peut manquer d'influer matériellement à un très-haut degré sur l'éducation et la culture de l'esprit. En fait, il n'y a pas de doute que le développement personnel (*self-development*) n'est jamais le but de la vie. Chez la grande majorité des hommes la formation du caractère, quel qu'il soit, est le résultat du hasard non l'effet d'une préméditation ; c'est le produit accidentel de la discipline et de l'éducation que l'individu subit en poursuivant un tout autre but. Faut-il s'émerveiller, alors, que la proclamation, en théorie, d'un but supérieur solennellement faite une fois par semaine, comme un devoir de convenance, n'exerce aucune influence réellement utile sur la formation du caractère? que, prompt à se donner le change, l'homme considère cette doctrine comme une sorte d'associée n'ayant pas voix au chapitre et ne prenant aucune part active à l'administration des affaires? Il n'est pas besoin d'arguments pour prouver qu'une croyance de ce genre doit être pernicieuse à la nature morale et à la nature intellectuelle de l'individu.

Sans doute, le but pratique de la vie, le travail et le renoncement nécessaires pour l'accomplir comportent une large somme de discipline sur soi-même, d'espèce plus ou moins avantageuse. Mais il n'est pas moins certain que le plein et entier développement des ressources de la nature mentale peut seulement s'acquérir par une culture réfléchie et une activité soutenue de l'esprit,

l'une et l'autre considérées comme l'objet propre de l'existence. Un homme peut conduire avec succès un commerce considérable ou une profession importante, une fois qu'il a acquis les connaissances nécessaires, sans une activité mentale réellement bien grande, et même presque automatiquement. En dirigeant continuellement et chaque jour son attention sur une certaine classe d'idées, il en arrive à le faire sans effort, à comparer ces idées presque inconsciemment et à décider instinctivement, en quelque sorte, la conduite qu'il doit tenir. Sa science et son action deviennent une espèce d'instinct acquis; c'est l'œuvre automatique des centres nerveux qu'il a dressés à cela, de même que certains centres nerveux sont dressés à exécuter sans peine la fonction de marcher dont l'acquisition fut d'abord laborieuse. Cet homme observe, juge, agit sans plus d'effort, d'attention et de conscience qu'il ne lui en faut pour causer ou se promener, ou qu'il n'en faut à un habile comptable pour additionner une longue colonne de chiffres. Il est vrai que le travail primitif de l'acquisition lui a coûté une dépense considérable d'activité mentale, mais une fois la faculté acquise, elle exige peu d'attention et si elle s'exerce dans des limites raisonnables, elle n'occasionne que peu de fatigue.

Évidemment donc, une profession importante peut être exercée sans mettre en jeu les facultés supérieures de l'esprit, dont l'emploi fut d'abord nécessaire pour l'acquisition des connaissances voulues; et il n'y a pas d'exagération à dire que beaucoup de personnes, une fois devenues habiles dans le métier spécial qu'elles ont embrassé, ne déploient plus aucune activité mentale réelle et n'éprouvent plus aucun développement de l'esprit. Leur pensée roule dans une ornière si bien creusée que la difficulté serait pour elle d'en sortir. Les facultés supérieures n'étant plus mises en usage déclinent ou même dégénèrent; l'application sérieuse de l'esprit devient d'abord

difficile, puis tout à fait impossible ; et quand un malheur arrive, l'homme en cette condition se trouve sans ressources intérieures qui le mettent en état de résister au choc. Une fois sorti de la routine de son occupation rien ne l'intéresse plus ; il ne peut pas se mettre à un travail intellectuel ; il est un tourment à lui-même et aux autres ; et cependant son esprit s'affaisse et, par l'ennui, glisse à la caducité. La chose est pire encore quand un homme a fait du succès en affaires le but unique de sa vie ; quand ses désirs et son énergie longtemps concentrés sur un seul objet s'y sont pour ainsi dire identifiés, si bien que cet objet est devenu la partie principale de sa vie intérieure, celle qui dirige toutes ses pensées, tous ses sentiments, toutes ses actions. Alors, qu'une erreur de calcul, qu'un accident qui n'est point de sa faute détruise ses espérances, mette à néant les résultats antérieurs qui faisaient son orgueil, renverse de fond en comble l'échafaudage qu'il a construit avec toute la passion et l'âpreté d'un intense égoïsme, le voilà seul et sans défense contre le chagrin, s'enfonçant dans la mélancolie et, de la mélancolie, tombant dans la folie. Négliger la culture continuelle et l'exercice de ses facultés intellectuelles et morales, c'est laisser son esprit à la merci des circonstances extérieures. Pour l'esprit comme pour le corps, cesser de lutter c'est commencer à mourir.

Si les remarques qui précèdent sont exactes et fondées, il est clair que, la folie se déclarant chez un homme activement engagé dans des affaires considérables, on n'en saurait conclure à l'inefficacité de l'activité mentale comme moyen de prévenir la folie. Les occupations de cet homme étaient complétement impuissantes à satisfaire aux exigences d'une culture mentale convenable. Il en est de même d'un autre des grands intérêts de l'existence qui, s'il était réellement ce qu'on prétend, devrait exercer une influence très-puissante sur le développement du

moral ; je veux dire la religion. La plupart des hommes accomplissent automatiquement les devoirs de la religion ; ils en acceptent les doctrines par pure formalité et s'y conforment en paroles, sans jamais les comprendre nettement, et sans que leur pensée s'attache aux conséquences logiques qui en découlent. Ils croient vaguement, sans même se soucier de se bien définir distinctement à eux-mêmes en quoi consiste ce qu'ils s'imaginent croire; ils se contentent d'une sorte de croyance qui serait certes loin de suffire dans les affaires de ce monde. Il n'est pas besoin de démontrer que l'habitude d'une manière de penser aussi peu sévère non seulement ne sert pas à la culture mentale, mais lui nuit au contraire ; et qu'un esprit qui se contente de cette façon de croire n'est guère mis en état, par le développement de ses facultés, d'exercer un jugement sain sur les autres questions, ou de réagir vigoureusement contre les peines qui l'accablent.

D'autre part, si les enseignements de la religion inculquent le devoir de dompter les passions qui ont leurs racines dans un vif sentiment personnel, ils ne réussissent pas, à la manière dont ils sont trop souvent donnés, à faire naître ce renoncement plus complet qui consiste dans la conviction de notre insignifiance personnelle et dans la suppression de l'égoïsme ; ils sont même impuissants contre cet égoïsme qui n'est que l'exagération de la sensibilité et des inquiétudes de la conscience. Il n'est pas douteux qu'on nuit souvent aux personnes d'une grande susceptibilité d'esprit en les encourageant ou en les exhortant à méditer sur leurs propres sentiments, au lieu de les exciter à transformer l'énergie de leurs affections en une activité mentale bien ordonnée. Il n'est qu'un vrai remède à la souffrance, c'est l'action ; un esprit sain, comme un corps sain, doit perdre la conscience de soi-même dans l'énergie de l'action. L'examen intérieur et l'analyse de soi-même, spécialement quand ils sont prescrits comme

devoirs religieux à des personnes que leur organisation physique ou toute autre cause prédispose à une susceptibilité excessive, font naître un égoïsme maladif facilement pris pour l'éveil de la conscience.

Or, une conscience ayant cette sorte d'impressionnabilité, s'exagérant sa propre importance, tombe aisément dans la folie à moins d'occupations actives et d'intérêts extérieurs puissants qui en contre-balancent les effets. Un homme ne peut que tourner à mal quand sa personnalité est le centre autour duquel gravitent toutes ses pensées, tous ses sentiments et toutes ses actions ; et c'est à coup sûr une erreur que de développer, dans la culture de l'esprit, la partie affective aux dépens de l'intelligence et de la volonté. Dans la vie religieuse comme dans la vie mondaine, le sentiment doit être tenu en exacte subordination; sinon c'est en vain qu'on priera pour obtenir « de vivre longtemps en santé, richesse et sagesse. » La prière, en effet, ne remédie pas au défaut de science et au défaut de volonté dans le gouvernement de l'esprit et la conduite de la vie. Inculquer ou encourager l'habitude d'une supplication qui n'est qu'une invocation formelle ou sentimentale à l'assistance d'en haut, au lieu d'imposer au contraire le devoir d'éclairer l'intelligence et de fortifier la volonté, c'est travailler méthodiquement à ruiner l'intelligence et la volonté.

« L'incapacité chez un homme de modérer et de surveiller l'élément affectif ou émotionnel de sa nature, je l'appelle ESCLAVAGE, dit Spinoza. Car l'homme dominé par ses affections n'est pas maître de lui-même, mais il est conduit par le destin en quelque sorte; si bien que voyant et même approuvant le bien, il se sent néanmoins contraint de faire le mal. » Nul doute que, si l'homme pouvait atteindre ainsi à la liberté, en modérant et surveillant l'élément affectif ou émotionnel de sa nature, il ne diminuât considérablement la somme de folie existant en ce

monde; il serait en effet débarrassé, du coup, de ce qu'on appelle les causes morales de cette maladie. Il est bien rare, si cela même arrive jamais, qu'un homme devienne fou par excès d'activité intellectuelle, si celle-ci n'est accompagnée du trouble des émotions; c'est quand les sentiments sont profondément engagés que la stabilité de l'esprit est le plus en danger. Lorsqu'on raconte qu'un homme a perdu la raison ou s'est tué par excès de travail intellectuel, la vérité, neuf fois sur dix sinon dix fois, est que les inquiétudes, les craintes, les déceptions, l'envie, la jalousie, les souffrances d'un amour-propre exagéré ou des chagrins analogues ont été les causes réelles de ce désastre ; or ces causes ont toutes leur point de départ dans un sentiment personnel excessif. Les passions déprimantes, et les pensées du même genre qu'elles mettent et entretiennent en activité, exigent une large dépense de force nerveuse. Si, alors, l'esprit n'a pas acquis, par la culture, le pouvoir de détourner l'attention de ces idées et de la fixer sur d'autres plus salutaires; ou, si des circonstances extérieures favorables ne réagissent pas contre cet état et n'aident pas l'individu à faire ce qu'il est trop faible pour accomplir de lui-même, le résultat en définitive est inévitable; les nerfs font faillite. En hygiène comme en finances, les excédants même faibles de la dépense sur le revenu retombent au compte du capital, et, bien que chaque déficit soit peu de chose en lui-même, comme ils s'accumulent il faut bien qu'à la fin le compte se règle.

La formation d'un caractère dans lequel pensées, sentiments, actions soient sous la conduite habituelle d'une volonté bien façonnée est peut-être la tâche du monde la plus difficile; accomplie, elle est l'effort suprême du développement personnel. C'est atteindre par une méthode consciente à l'accord absolu de l'individu avec sa nature propre et à l'harmonie la plus complète entre l'homme

et la Nature. L'individu qui s'est élevé à cette condition a tiré le parti le plus avantageux, et de sa personnalité, et de la nature humaine dont il avait à tenir compte, et enfin du monde dans lequel il se meut et a reçu l'être. Vivre pour cette culture de soi par soi, voilà assurément un but qu'on peut proposer à l'humanité comme devant, s'il est atteint, la rendre supérieure aux circonstances et la protéger contre la pernicieuse action de ces émotions pénibles qui souvent font naufrager la raison. Il existe donc un moyen, si difficile, si long et si fatigant qu'il puisse être, de combattre la troisième des causes puissantes que j'ai précédemment déclarées les plus efficaces dans la production de la folie.

Avant de mettre fin à ces réflexions un peu décousues, et de terminer ce chapitre qui contient plutôt des suggestions qu'une méthode, je veux signaler tout ce que l'éducation communément usitée de nos jours laisse perdre de *mentalité* dans l'espèce humaine. Il semblerait qu'une éducation rationnelle de l'esprit dût nécessairement donner à chaque enfant la connaissance de la nature du monde où il a été placé et dont il fait partie. Les relations de notre globe avec les planètes de son système, les changements qui ont eu lieu à sa surface à travers les siècles, les éléments dont la terre est formée et les lois de leurs combinaisons et de leurs décompositions, la nature et les fonctions de la vie végétale et de la vie animale, la constitution du corps et de l'esprit humains, les relations du corps et de l'esprit avec le monde ambiant; voilà des questions sur lesquelles une immense somme de savoir a été formulée par les sciences naturelles. N'est-il pas étrange, quand on y songe, qu'une éducation laissant l'homme dans l'ignorance de toutes ces choses puisse même recevoir le nom d'éducation? N'est-il pas merveilleux que des hommes intelligents acceptent de passer leur vie sans plus rien savoir de tout cela que les sauvages?

Or, sans parler du devoir positif, pour tout homme, d'acquérir l'intelligence la plus complète de ses relations avec les milieux environnants, afin d'en tirer le meilleur parti au profit de son développement personnel, l'étude et la pratique des sciences naturelles constituent la gymnastique la plus favorable aux facultés intellectuelles, en mettant en jeu l'observation, la généralisation, l'abstraction, le raisonnement inductif et déductif. Aucune autre étude ne peut au même degré apprendre à observer avec exactitude et à raisonner avec justesse. Car, dans les sciences, la vérité est recherchée avec passion pour elle-même et sans égard soit à ce qui semble utile ou inutile, soit aux opinions préconçues ou aux prétentions d'une autorité quelconque. De plus, une conclusion n'y est jamais acceptée comme exacte sans avoir été soumise à tous les moyens de vérification possible. Qu'est-ce que la vérité sinon l'expression adéquate, dans la pensée humaine, des rapports exacts existant entre l'homme et la nature? Elle se modifie et se complique à mesure que, chaque jour, ces rapports deviennent plus exacts, plus spéciaux, plus complexes, grâce aux progrès successifs de chaque science. Par ces progrès et par les arts auxquels ils donnent naissance, la nature réalise sa dernière évolution, au moyen de l'homme, la dernière et la plus élevée de ses productions. Comment donc, alors, l'homme serait-il convenablement préparé à tirer le meilleur parti de ses forces et à remplir utilement sa fonction dans le monde, s'il demeure dans l'ignorance des sciences naturelles?

On ne niera pas qu'un grand nombre de personnes sont tout à fait incapables d'attention soutenue, d'observation exacte, et de raisonnement juste. Elles sont incapables de saisir nettement un problème et d'y appliquer leur attention; elles usent des mots sans y attacher un sens défini ; elles nourrissent des croyances sans comprendre

la vraie signification de ce qu'elles affirment; elles s'égarent en discours incohérents sur les sujets qu'elles tentent de discuter; elles croient selon leurs craintes, selon leurs affections, selon leurs intérêts et prennent des préjugés ou de vagues sentiments pour des convictions solidement fondées. Or, ce sont là des défauts intellectuels que n'a pas à redouter celui qui s'applique à acquérir une connaissance suffisante des sciences physiques. Dans ce travail, il lui faut concentrer son attention, saisir clairement la signification définie des termes, soumettre avec humilité et persévérance son intelligence aux faits, et franchir avec patience les degrés successifs par lesquels les résultats ont été obtenus. Il ne parvient à savoir qu'autant qu'il est l'humble ministre et l'honnête interprète de la nature ou qu'il marche sur les traces de ceux qui, ayant été heureusement l'un et l'autre, ont formulé la science. Pour peu que, dans son étude, il dévie de la vraie méthode, sa connaissance est imparfaite ou erronée. Cela étant, il semble que, bien évidemment, rien n'est plus propre à fortifier et à développer les facultés intellectuelles, car l'étude des sciences naturelles ne donne pas seulement la connaissance de faits particuliers, elle fait contracter à l'esprit une habitude précieuse, l'habitude d'observer avec soin et de raisonner avec rigueur, qui lui servira dans toutes les autres recherches. L'avantage n'est pas seulement dans le pouvoir résultant d'un plus grand savoir, mais dans un pouvoir plus grand d'acquérir du savoir; le développement intellectuel marche parallèlement à l'évolution de la nature. Plus les pensées de l'homme réflètent avec fidélité la nature dans un de ses domaines, plus les autres domaines s'y viendront facilement réfléter; car, en tant qu'il s'agit des procédés de l'intelligence pour l'acquérir, une science bien sue contient implicitement toutes les sciences. L'entendement préalablement rompu au service de l'une d'elles devient par là même virtuellement maître des autres.

La nature morale éprouve aussi l'influence bienfaisante de l'application aux études scientifiques. C'est une tâche dans laquelle il n'est qu'un moyen de réussir, et ce moyen c'est l'obéissance. Pour pénétrer les secrets de la nature et se rendre maître de ses lois, la patience, l'humilité et la véracité sont les qualités essentielles. Et par véracité, ici, je veux dire non-seulement l'expression sincère des opinions qu'on s'est formées, mais aussi la sincérité dans la poursuite de la vérité, un entier affranchissement des inclinations individuelles, une absolue sincérité dans les motifs aussi bien que dans l'expression du jugement. On dira, sans doute, que la formation d'un caractère implique autre chose qu'un accroissement de savoir par la méthode inductive ou un accroissement de puissance intellectuelle résultant de cette première acquisition. Ce n'est pas ce qu'il s'agit de discuter en ce moment; présentement mon but est simplement de démontrer que la méthode scientifique réclame et par conséquent fortifie certaines qualités de la nature morale. Or, il est permis de penser que, quelle que soit la force la plus propre à promouvoir le développement moral, il ne peut qu'être avantageux pour un individu de posséder une connaissance de l'empire de la loi morale dans le domaine de l'évolution humaine, comme celle que la méthode inductive appliquée à l'étude fournit à son intelligence.

Les discussions auxquelles donne lieu la question de l'éducation seraient fort simplifiées si cette vérité était nettement comprise : que la morale existe indépendamment de la religion et que, pour la connaître, les hommes n'ont pas indispensablement besoin de la révélation. S'ils se convainquent une bonne fois, que la nature opère par des lois morales, comme ils sont assurés qu'elle agit par des lois physiques, ils auront immédiatement un sens ou un sentiment très-fort de la folie de désobéir aux unes aussi bien qu'aux autres. La morale

recevra alors d'une méthode inductive d'étude une sanction aussi puissante que celle qu'elle obtient aujourd'hui et a depuis longtemps obtenue de l'autorité. D'une science plus grande naîtront un sentiment plus grand du devoir et une force plus grande de s'y conformer.

Il est difficile de se convaincre que la loi régit nos relations avec la nature humaine. Nous sommes en effet incapables d'envisager la question froidement et objectivement, ainsi que nous le faisons dans nos investigations sur le monde physique. Comme nous sommes de la même espèce que l'objet de notre observation, nos sympathies et nos antipathies sont nécessairement excitées; inévitablement donc, nos sentiments se mêlent à nos perceptions et à nos conceptions. Aussi un sentiment d'approbation pour le bien et de réprobation pour le mal s'ajoutera-t-il toujours à la constatation de la loi morale par notre intelligence, tandis qu'aucun sentiment de ce genre n'accompagne l'obéissance ou l'infraction aux lois physiques. L'élément éthique, le mandat impératif s'ajoute par conséquent à la donnée de l'utilitarisme.

Mais l'utilitarisme est un mot malheureux; et, malgré de laborieux efforts pour en expliquer la signification, il continuera sans raison, du reste, à mettre en mauvais renom la théorie de la morale fondée sur l'utilité. Je dis fort bien : sans raison. Car il est certain que la moralité est une condition du progrès de l'évolution dans le domaine de la nature humaine; et elle est, par conséquent, au sens le plus élevé du mot, utilitaire, puisqu'elle promeut, dans le long cours des âges, le bien-être de l'humanité et celui des individus dont l'humanité se compose. Les adversaires de l'utilitarisme, cependant, ne se persuaderont jamais que ce mot n'est pas un autre nom de l'égoïsme; que cette théorie n'est pas d'assigner à l'individu le bonheur comme but immédiat, mais le bonheur de l'espèce, l'exaltation de l'humanité. Voilà pourtant en

réalité la fin que l'utilitarisme propose, et en y travaillant un esprit droit est sûr de trouver la satisfaction intérieure même au prix du renoncement personnel et de la souffrance. Si c'est là de l'égoïsme, c'est seulement dans la mesure où l'humanité est égoïste en désirant et en préparant par ses constants efforts le progrès dans l'évolution. Les bons effets de la soumission à la loi morale, comme les mauvaises conséquences de l'infraction, sont souvent tardifs. C'est une vérité que toute faute s'expie en ce monde; mais il n'est pas vrai qu'un homme ne peut échapper aux conséquences d'une mauvaise action; il serait plus exact de dire que l'humanité ne peut se soustraire aux conséquences de la mauvaise action d'un de ses membres.

De même, à ne considérer que le résultat, l'obéissance à la loi morale, ou le bien agir, est souvent un sacrifice au devoir; un sacrifice de soi-même, comme celui du père pour son enfant où le premier trouve son bonheur. L'avantage qui en découle pour le bonheur éventuel de l'humanité, et moins encore pour le bonheur de l'individu, peut ne pas être apparent. Mais les hommes étant arrivés par l'expérience à une généralisation plus ou moins consciente des conséquences du sacrifice; par leur accumulation et leur transmission à travers les générations, les effets s'en étant fixés dans la nature sous forme d'un sens ou d'un instinct moral; l'acquisition, en un mot, étant devenue une qualité innée, ici comme dans les autres branches du développement organique, le bien agir est accompli comme un devoir par toute personne bien née, sans que l'intelligence se rende compte de tout ce qu'il produit, et même en dépit des conséquences pénibles qu'il peut avoir immédiatement pour le sujet[1]. Ce sens moral

1. « Des impressions particulières, mais constantes et toujours es mêmes, sont donc capables de modifier les dispositions orga-

se forme comme se forment les instincts chez les animaux, et il est obéi comme sont obéis les instincts, presque aveuglément; cette obéissance produisant une satisfaction intérieure alors même qu'elle implique, au dehors, privation et souffrance. Le développement de l'organisation mentale fait partie de l'ordre dans la nature; il a lieu suivant les lois de la nature qui forme le milieu ambiant de cette organisation et dont celle-ci est à la fois une partie et un produit. La loi morale, dans l'homme, est donc le reflet conscient de la loi morale dans l'univers; un résultat parmi tant d'autres de ce que la Nature arrive, dans l'homme, à avoir conscience d'elle-même. La construction d'une science morale, par l'application de la méthode inductive à l'étude des phénomènes moraux, est donc bien loin d'affaiblir l'autorité de la conscience. Au contraire, elle ne peut manquer de fortifier le sentiment de notre devoir de faire le bien et de fuir le mal, en montrant clairement que, par l'infaillible opération de la loi naturelle, le bien engendre sûrement le bien, et le mal, le mal, dans l'humanité.

niques et de rendre leurs modifications fixes dans les races.... Et si les causes déterminantes de l'habitude première ne discontinuent point d'agir pendant la durée de plusieurs générations successives, il se forme une nouvelle nature acquise, laquelle ne peut, à son tour, être changée, qu'autant que ces mêmes causes cessent d'agir pendant longtemps, et surtout que des causes différentes viennent imprimer à l'économie animale une autre suite de déterminations. » (*Rapports du physique et du moral de l'homme.* P. J. G. Cabanis.)

C'est un fait que, là où les renards sont très-pourchassés, les jeunes se montrent de bonne heure beaucoup plus rusés et beaucoup plus méfiants que les vieux animaux de leur espèce dans les localités où on les laisse en paix. Un savant auteur a vu là une démonstration absolue de l'existence du langage chez les animaux. Mais F. Cuvier explique cette particularité par la transmission héréditaire d'instincts acquis. Pour d'autres exemples de cette transmission, voyez le savant *Traité philosophique et physiologique de l'Hérédité naturelle* par le Dr Prosper Lucas, 1847. D'ailleurs ces observations isolées ont été réunies par M. Darwin qui y en ajoute beaucoup d'autres dans l'exposé de la grande loi de l'évolution.

Qu'il ait été nécessaire d'argumenter pour prouver que la nature de l'homme doit former l'objet d'une étude scientifique, et pour établir les salutaires effets de cette étude sur l'intelligence et la nature morale, c'est ce qui ne manquera pas de sembler bien extraordinaire à nos descendants. De même, nous nous étonnons aujourd'hui qu'il ait fallu, au temps passé, tant de laborieux raisonnements pour prouver que la sorcellerie est un vain mot. En attendant, il est clair qu'en délaissant les plus puissants moyens d'éducation mentale et en négligeant ainsi de développer, à la limite extrême, les ressources de leur nature mentale, les hommes ne font point tout ce qu'ils pourraient pour se défendre contre les assauts de la folie. C'est seulement au développement de l'immense somme de mentalité non utilisée, existant sûrement dans l'humanité, que nous pouvons demander avec confiance la diminution dans l'avenir de la somme de folie répandue sur la terre.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER. — INTRODUCTION. — Les fous dans les asiles; dans quelle mesure ils ressemblent aux gens sensés; dans quelle mesure ils en diffèrent. — Erreur des préjugés populaires et des définitions légales. — Sentiment de répulsion inspiré par les fous. — Cruauté à leur égard; ses causes. — Effets des idées théologiques et des idées métaphysiques. — L'esprit est une fonction du cerveau; le trouble de l'esprit résulte d'un trouble du cerveau. — Influence des organes du corps sur les fonctions mentales. — La méthode physiologique est indispensable dans l'étude de la folie. — Incompétence de la méthode psychologique. — Tyrannie de l'organisme. — Influence de l'hérédité. — Responsabilité morale. — Les natures criminelles. — Le crime héréditaire. — De la production des criminels; défectuosité de leur organisation physique et mentale, leur propension à la maladie. — Zone frontière entre la folie et le crime. — Les causes, le cours et les variétés de la dégénérescence intellectuelle et morale doivent être étudiés suivant la méthode inductive. 1

CHAPITRE II. — LA ZONE MITOYENNE. — Point de ligne de démarcation nette entre la sanité et l'insanité. — Il n'y a pas de discontinuité dans la nature. — La zone mitoyenne. — Le tempérament fou. — Transformation des maladies nerveuses. — Parenté entre la folie et l'épilepsie, la névralgie, la chorée, la dipsomanie. — Maladies fonctionnelles et maladies organiques du cerveau. — Prédisposition héréditaire; son évolution pathologique dans la série des générations. — Ses rapports avec certaines originalités d'idées, de sentiments, de penchants. —

L'insanité et le délire prophétique. — Les prophètes de l'Ancien Testament. — Caractère épileptique des visions et des révélations de Mahomet. — Le fou et le réformateur. — L'excentricité et l'insanité. — Le manque ou l'absence de sens moral est un vice congénital de l'organisation mentale. — Le crime et la folie. — Le sens moral; il s'acquiert par les progrès et le développement de la race; il dépend de l'organisation. — Conditions physiques de la dégénérescence morale. — Conclusions. 38

CHAPITRE III. — DES DIVERSES FORMES DE L'ALIÉNATION MENTALE. — L'idiotie et l'imbécillité. — La kleptomanie, la pyromanie, etc., sont souvent des signes d'imbécillité. — La folie intellectuelle et la folie affective. — La manie générale et la manie partielle. — La monomanie et la mélancolie. — La démence. — La paralysie générale des aliénés. — Objection contre le système de classification généralement reçu qui prend uniquement pour base certains phénomènes mentaux très-sensibles. — Bases sur lesquelles devrait reposer une classification plus exacte. — Le diagnostic de la folie est une question purement médicale. — Classification proposée par Morel. — Classification proposée par Skae. — Dans quelle voie la recherche médicale doit s'engager à l'avenir. — Le devoir du médecin est de faire connaître la vérité quelque impopulaire qu'elle soit. 64

CHAPITRE IV. — LA LOI ET LA FOLIE. — I. Ancienne définition légale de la folie. — Opinion de lord Hales. — Théorie du juge Tracy : le fou est une bête sauvage. — Procès de Hadfield; déclaration d'Erskine que le délire est le véritable caractère de la folie. — Procès de Bellingham; déclaration du *Chief Justice* Mansfield que le discernement du bien et du mal en général est le criterium légitime de la responsabilité. — Procès de Mc Naughten; réponse des juges anglais aux questions posées par la Chambre des Lords. — Le discernement du bien et du mal en ce qui concerne l'acte particulier, au moment où cet acte a été commis, est déclaré le véritable criterium de la responsabilité. — Une exception à cette règle forme une question dont la décision appartient au Jury. — Le juge prend le rôle du Jury. — Critique par les juges américains des réponses des juges anglais. — Incertitude du résultat quand la question de folie est soumise aux tribunaux anglais. — Opinions des juges américains : affaire *Boardman* contre Woodman; affaire *Jones* et *Pike*. — Le Code pénal français et le nouveau Code pénal allemand. — Commentaire sur la théorie de la responsabilité en cas de discernement.

II. Ancienne jurisprudence sur la capacité testamentaire : affaire de *Cartwright* contre *Cartwright*, *Dew* contre *Clarke* et *Waring* contre *Waring*. — Récents arrêts en Amérique. — Arrêt de la Cour du Banc de la Reine dans l'affaire de *Banks* contre *Goodfellow*. — Comparaison de la loi relative à la capacité testamentaire avec la loi relative à la responsabilité criminelle. 84

CHAPITRE V. — DE LA FOLIE PARTIELLE. — I. *Folie affective.* — Il y a dans la folie plusieurs formes de dérangement mental. — Caractère variable des symptômes de chaque forme particulière à ses différentes périodes. — Les premiers symptômes souvent peu marqués sont d'une grande signification ; exemple. — L'observation médicale est seule de quelque valeur durant les phases de début ; les légistes et le vulgaire s'y méprennent. — Absurdité de la peine de mort infligée aux fous pour servir d'exemple.

De la folie affective : 1. Folie impulsive. — Folie impulsive suicide, ou monomanie suicide ; exemple. — Nature pathologique de l'impulsion maniaque : l'incapacité de la maîtriser peut exister en même temps que la conscience de son caractère morbide. — La folie suicide est héréditaire à un haut degré ; exemple. — Monomanie homicide ; exemples. — Discussion de sa nature. — La perversion des désirs et des impulsions désordonnées sont des traits communs à toutes les formes de l'aliénation mentale. — Symptômes d'aliénation avant l'éclosion de la folie homicide. — Des tendances latentes peuvent se révéler extérieurement à l'occasion de quelque excitation puissante. — Conditions qui précèdent l'éclat : *a* la névrose vésanique ; *b* la névrose épileptique. — *a* Névrose vésanique : avec un certain degré d'imbécillité ; histoire de Burton ; sans imbécillité mais avec manifestations de penchants fous ; histoire de l'assassin Alton. — L'impulsion homicide ; était-elle maîtrisable ou irrésistible ? — *b* Névrose épileptique ; la manie homicide peut précéder, remplacer ou suivre un accès d'épilepsie. — 2. Folie morale ; ses caractères et ses causes. — L'aliénation morale précède souvent l'aliénation intellectuelle et persiste après que l'autre a passé ; les accès en peuvent alterner avec des accès de manie régulière et de mélancolie. — Folie circulaire. — L'aliénation morale dans ses rapports avec l'épilepsie. — Imbécillité morale congénitale. — Conclusion 115

CHAPITRE VI. — DE LA FOLIE PARTIELLE (Suite). — II. *Folie partielle intellectuelle ou folie des idées.* — Simple dépression mélancolique précédant l'aliénation intellectuelle ; explosion de fureur homicide ou suicide ; histoire de la sœur de Charles Lamb. — Mélancolie avec hallucinations hypochondriaques et délires ; homicide. — Délire des soupçons ou des persécutions et manie homicide ; histoire du Dr Pownall. — Application des fous à cacher leur délire. — Symptômes fournis par le corps avant l'explosion d'une manie homicide ; caractères de l'attaque. — Caractère dangereux de la folie qui est accompagnée du délire des persécutions. — Un fou qui devient meurtrier par vengeance est-il un agent responsable ? — Futilité des arguments produits contre les fous délirants ; le délire partiel indique un désordre mental plus profond ; exemples. — La préméditation du plan et la ruse déployée dans l'exécution du meurtre se concilient très-bien avec l'état de folie ;

exemple. — Danger du retour de la manie homicide; exemples. — Conduite des fous après le meurtre accompli. — Folie homicide dans laquelle le crime est le produit immédiat du délire ; folie homicide dans laquelle le crime ne peut pas être rapporté à cette influence. — Criterium métaphysique de la responsabilité, proposé par Hoffbauer. — Doctrine médicale d'après laquelle la folie partielle exclut l'idée de responsabilité, que l'acte soit ou non le produit du délire; motifs sur lesquels elle s'appuie. — Discussion du point de vue légal et du point de vue médical en ce qui concerne les opérations de l'esprit chez un fou délirant; exemples qui prouvent l'impossibilité de décrire ces opérations. — Significations pathologiques de l'existence du délire même limité. — Le véritable problème dans la folie homicide consiste à retrouver la connexion non pas entre le délire et l'acte, mais entre la maladie et l'acte. 177

CHAPITRE VII. — DE LA FOLIE ÉPILEPTIQUE. — Manie consécutive à l'épilepsie; son caractère furieux. — Épilepsie larvée. — Désordre mental précédant l'attaque épileptique. — Névrose épileptiforme se manifestant par des accès périodiques d'aliénation mentale; exemples. — Description des symptômes de la folie épileptique ; symptômes qui précèdent et annoncent une attaque; symptômes dans la forme bénigne et dans la forme la plus grave de la maladie; symptômes qu'on observe quand l'épilepsie date de très-longtemps. — États de conscience particuliers dans l'épilepsie. — Visions épileptiques. — Manie transitoire d'origine épileptique; exemples. — Caractères de l'épilepsie homicide. — Manie transitoire sans épilepsie. — Somnambulisme. — Persistance des hallucinations du rêve après le réveil. 215

CHAPITRE VIII. — DE LA DÉMENCE SÉNILE. — Symptômes de la démence sénile dans l'ordre de leur apparition; perte de la mémoire, altération des perceptions, incohérence du langage ; incapacité de comprendre, complète décadence des facultés de l'esprit. — Comparaison de ces symptômes avec ceux qui accusent le déclin naturel de l'esprit dans la vieillesse. — Caractère mental de la vieillesse. — Défaillances de l'esprit dans la fièvre et d'autres maladies. — Abolition de la conscience de l'identité de la personne; aphasie. 241

CHAPITRE IX. — DES MOYENS DE SE PRÉSERVER DE LA FOLIE. — Pouvoir de l'homme sur lui-même pour se défendre de la folie. — A quoi aboutit le tempérament fou. — L'empire sur soi-même, chez les fous. — Évolution graduelle du caractère. — Développement de la volonté; son pouvoir sur les idées et les sentiments. — Propagation de la folie d'une génération à l'autre. — Mariages imprudents. — Tyrannie de l'amour. — Dégénération et régénération des familles. — Exagération du type névrotique. — La prédisposition héréditaire, l'intempérance et les angoisses de l'esprit, causes de la folie. — Pernicieux effets de l'intempérance. — Préservation de la folie par l'éducation. — But d'une

éducation libérale. — La culture de soi-même, but de la vie. — Inconséquences de la pensée, du sentiment et de l'action ; dommages qui en résultent pour le caractère. — Quelle sorte d'activité mentale exige la conduite des affaires et combien peu elle satisfait aux conditions d'une bonne culture de l'esprit. — Idées fausses sur l'efficacité des devoirs religieux. — Nécessité de maîtriser ses émotions. — Le travail mental n'est pas une cause de folie. — Le plein développement des facultés mentales est une protection contre la folie. — *Mentalité* perdue. — L'étude des sciences naturelles comme gymnastique intellectuelle et morale. — Le règne de la loi dans l'évolution humaine. — Les devoirs moraux d'autant mieux compris que ce principe est reconnu. 254

FIN.

Coulommiers. — Typographie de A. MOUSSIN.

BIBLIOTHÈQUE

SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Le premier besoin de la science contemporaine, — on pourrait même dire d'une manière plus générale des sociétés modernes, — c'est l'échange rapide des idées entre les savants, les penseurs, les classes éclairées de tous les pays. Mais ce besoin n'obtient encore aujourd'hui qu'une satisfaction fort imparfaite. Chaque peuple a sa langue particulière, ses livres, ses revues, ses manières spéciales de raisonner et d'écrire, ses sujets de prédilection. Il lit fort peu ce qui se publie au delà de ses frontières, et la grande masse des classes éclairées, surtout en France, manque de la première condition nécessaire pour cela, la connaissance des langues étrangères. On traduit bien un certain nombre de livres anglais ou allemands ; mais il faut presque toujours que l'auteur ait à l'étranger des amis soucieux de répandre ses travaux, ou que l'ouvrage présente un caractère pratique qui en fait une bonne entreprise de librairie. Les plus remarquables sont loin d'être toujours dans ce cas, et il en résulte que les idées neuves restent longtemps confinées, au grand détriment des progrès de l'esprit humain, dans le pays qui les a vues naître. Le libre échange industriel règne aujourd'hui presque partout ; le libre échange intellectuel n'a pas encore la même fortune, et cependant il ne peut rencontrer aucun adversaire ni inquiéter aucun préjugé.

Ces considérations avaient frappé depuis longtemps un certain nombre de savants anglais. Au congrès de l'Association britannique à Edimbourg, ils tracèrent le plan d'une *Bibliothèque scientifique internationale*, paraissant à la fois en anglais, en français et en allemand, publiée en Angleterre, en France, aux Etats-Unis, en Allemagne, et réunissant des ouvrages écrits par les savants les plus distingués de tous les pays. En venant en France pour chercher à réaliser cette idée, ils devaient naturellement s'adresser à la *Revue scientifique*, qui marchait dans la même voie, et qui projetait au même moment, après les désastres de la guerre, une entreprise semblable destinée à étendre en quelque sorte son cadre et à faire connaître plus rapidement en France les livres et les idées des peuples voisins.

La *Bibliothèque scientifique internationale* n'est donc pas une entreprise de librairie ordinaire. C'est une œuvre dirigée par les auteurs mêmes, en vue des intérêts de la science, pour la populariser sous toutes ses formes, et faire connaître immédiatement dans le monde entier les idées originales, les directions nouvelles, les découvertes importantes qui se font jour dans tous les pays. Chaque savant exposera les idées qu'il a introduites dans la science et condensera pour ainsi dire ses doctrines les plus originales.

La *Bibliothèque scientifique internationale* ne comprendra point seulement des ouvrages consacrés aux sciences physiques et naturelles ; elle abordera aussi les sciences morales comme la philosophie, l'histoire, la politique et l'économie

sociale, la haute législation, etc.; mais les livres traitant des sujets de ce genre se rattacheront encore aux sciences naturelles, en leur empruntant les méthodes d'observation et d'expérience qui les ont rendues si fécondes depuis deux siècles.

Cette collection paraît à la fois en français, en anglais, en allemand et en russe : à Paris, chez Germer Baillière ; à Londres, chez Henry S. King et Cie ; à New-York, chez Appleton ; à Leipzig, chez Brockaus ; et à Saint-Pétersbourg, chez Koropchevski et Goldsmith.

EN VENTE : *Volumes cartonnés avec luxe.*

J. TYNDAL. **Les glaciers et les transformations de l'eau**, avec figures. 1 vol. in-8. 6 fr.

MAREY. **La machine animale**, locomotion terrestre et aérienne, avec de nombreuses figures. 1 vol. in-8. 6 fr.

BAGEHOT. **Lois scientifiques du développement des nations** dans leurs rapports avec les principes de la sélection naturelle et de l'hérédité. 1 vol. in-8. 6 fr.

BAIN. **L'esprit et le corps.** 1 vol. in-8. 6 fr.

PETTIGREW. **La locomotion chez les animaux**, marche, natation, vol. 1 vol. in-8 avec figures. 6 fr.

HERBERT SPENCER. **Introduction à la science sociale.** 1 vol. 6 fr.

O. SCHMIDT. **Descendance et darwinisme.** 1 vol. in-8 avec figures. 6 fr.

H. MAUDSLEY. **Le crime et la folie**, 1 vol. in-8 cartonné. 6 fr.

Liste des principaux ouvrages qui sont en préparation :

AUTEURS FRANÇAIS

Claude Bernard. Phénomènes physiques et métaphysiques de la vie.
Henri Sainte-Claire Deville. Introduction à la chimie générale.
Émile Alglave. Eléments généraux des constitutions politiques
Van Beneden. Les commensaux et les parasites dans le règne animal.
A. de Quatrefages. Les races nègres.
A. Wurtz. Atomes et atomicité.
Schutzenberger. Les fermentations.
Berthelot. La synthèse chimique.
H. de Lacaze-Duthiers. La zoologie depuis Cuvier.
Friedel. Les fonctions en chimie organique.
Taine. Les émotions et la volonté.
Alfred Grandidier. Madagascar.
Debray. Les métaux précieux.
P. Bert. Les êtres vivants et les milieux cosmiques.
P. Lorain. Les épidémies modernes.

AUTEURS ANGLAIS

Huxley. Mouvement et conscience.
Ramsay. Structure de la terre.
Sir J. Lubbock. Premiers âges de l'humanité.
Balfour Stewart. La conservation de la force.
Charlton Bastian. Le cerveau comme organe de la pensée.
Norman Lockyer. L'analyse spectrale.
W. Odling. La chimie nouvelle.
Lauder Lindsay. L'intelligence chez les animaux inférieurs.
Stanley Jevons. La monnaie et le mécanisme de l'échange.
Michael Foster. Protoplasma et physiologie cellulaire.
Amos. La science des lois.
Ed. Smith. Aliments et alimentation.
K. Clifford. Les fondements des sciences exactes.

AUTEURS ALLEMANDS

Virchow. Physiologie pathologique.
Rosenthal. Physiologie générale des muscles et des nerfs.
Bernstein. Physiologie des sens.
Hermann. Physiologie de la respiration.
O. Liebreich. Fondements de la toxicologie.
Steinthal. Fondements de la linguistique.
Vogel. Chimie de la lumière.

AUTEURS AMÉRICAINS

J. Dana. Échelle et progrès de la vie.
S. W. Johnson. La nutrition des plantes.
J. Cooke. La chimie nouvelle.
A. Flint. Les fonctions du système nerveux.
W. D. Whitney. La linguistique moderne.

LIBRAIRIE

GERMER BAILLIÈRE

CATALOGUE

DES

LIVRES DE FONDS

(N° 2)

OUVRAGES HISTORIQUES

ET PHILOSOPHIQUES

NOVEMBRE 1874

PARIS

17, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 17

COLLECTION HISTORIQUE DES GRANDS PHILOSOPHES

PHILOSOPHIE ANCIENNE

SOCRATE. **La philosophie de Socrate**, par M. Alf. FOUILLÉE. 2 vol. in-8. 16 fr.

PLATON. **La philosophie de Platon**, par M. Alf. FOUILLÉE. 2 vol. in-8. 16 fr.

— **Études sur la Dialectique dans Platon et dans Hegel**, par M. Paul JANET. 1 vol. in-8..... 6 fr.

ARISTOTE (Œuvres d'). traduction de M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

— **Psychologie** (Opuscules) 1 v.. 10 fr.

— **Rhétorique**. 2 vol..... 16 fr.

— **Politique**. 1 vol..... 10 fr.

— **Physique**. 2 vol..... 20 fr.

— **Traité du ciel**. 1 vol..... 10 fr.

— **Météorologie**. 1 vol..... 10 fr.

— **Morale**. 3 vol..... 24 fr.

— **Poétique**. 1 vol..... 5 fr.

— **De la production des choses**. 1 vol..... 10 fr.

— **De la logique d'Aristote**, par M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. 2 vol. in-8..... 10 fr.

ÉCOLE D'ALEXANDRIE. **Histoire critique de l'École d'Alexandrie**, par M. VACHEROT. 3 vol. in-8 ..... 24 fr.

— **L'École d'Alexandrie**, par M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. 1 vol. in-8. 6 fr.

PHILOSOPHIE MODERNE

LEIBNIZ. **Œuvres philosophiques**, avec introduction et notes par M. Paul JANET. 2 vol. in-8..... 16 fr.

MALEBRANCHE. **La philosophie de Malebranche**, par M. OLLÉ LAPRUNE. 2 vol. in-8..... 16 fr.

VOLTAIRE. **La philosophie de Voltaire**, par M. Ern. BERSOT. 1 vol. in-12. 2 fr. 50

— **Les sciences au XVIIIe siècle**. Voltaire physicien, par M. Em. SAIGEY. 1 vol. in-8..... 5 fr.

RITTER. **Histoire de la Philosophie moderne**, trad. par P. Challemel-Lacour.

PHILOSOPHIE ÉCOSSAISE

DUGALD STEVART. **Éléments de la philosophie de l'esprit humain**, traduits de l'anglais par L. PEISSE. 3 vol. in-12. 9 fr.

W. HAMILTON. **Fragments de philosophie**, traduits de l'anglais par L. PEISSE. 1 vol. in-8..... 7 fr. 50

— **La philosophie de Hamilton**, par J. STUART MILL. 1 vol. in-8.... 10 fr.

PHILOSOPHIE ALLEMANDE

KANT. **Critique de la raison pure**, traduite par M. TISSOT, 2 vol. in-8. 16 fr.

— Même ouvrage, traduction par M. Jules BARNI. 2 vol. in-8..... 16 fr.

— **Éclaircissements sur la critique de la raison pure**, traduits par J. TISSOT. 1 vol. in-8..... 6 fr.

— **Critique du jugement**, suivie des *Observations sur les sentiments du beau et du sublime*, traduite par J. BARNI. 2 vol. in-8..... 12 fr.

KANT. **Critique de la raison pratique**, précédée des *fondements de la métaphysique des mœurs*, traduite par J. BARNI. 1 vol. in-8..... 6 fr.

— **Examen de la critique de la raison pratique**, traduit par M. J. BARNI. 1 vol. in-8..... 6 fr.

— **Principes métaphysiques du droit**, suivis du *projet de paix perpétuelle*, traduction par M. TISSOT. 1 vol. in-8. 8 fr.

— Même ouvrage, traduction par M. Jules BARNI. 1 vol. in-8..... 8 fr.

— **Principes métaphysiques de la morale**, augmentés des *fondements de la métaphysique des mœurs*, traduction par M. TISSOT. 1 vol. in-8..... 8 fr.

— Même ouvrage, traduction par M. Jules BARNI. 1 vol. in-8..... 8 fr.

— **La logique**, traduction par M. TISSOT. 1 vol. in-8..... 4 fr.

— **Mélanges de logique**, traduction par M. TISSOT. 1 vol. in-8..... 6 fr.

— **Prolégomènes à toute métaphysique future** qui se présentera comme science, traduction de M. TISSOT. 1 vol. in-8..... 6 fr.

— **Anthropologie**, suivie de divers fragments relatifs aux rapports du physique et du moral de l'homme et du commerce des esprits d'un monde à l'autre, traduction par M. TISSOT. 1 vol. in-8.. 6 fr.

FICHTE. **Méthode pour arriver à la vie bienheureuse**, traduite par Francisque BOUILLIER. 1 vol. in-8 .. 8 fr.

— **Destination du savant et de l'homme de lettre**, traduite par M. NICOLAS. 1 vol. in-8..... 3 fr.

— **Doctrines de la science**. Principes fondamentaux de la science de la connaissance, traduits par GRIMBLOT. 1 vol. in-8..... 9 fr.

SCHELLING. **Bruno** ou du principe divin, trad. par Cl. HUSSON. 1 vol. in-8. 3 fr. 50

— **Idéalisme transcendental**. 1 vol. in-8..... 3 fr. 50

— **Écrits philosophiques** et morceaux propres à donner une idée de son système, trad. par Ch. BENARD. 1 vol. in-8.. 9 fr.

HEGEL. **Logique**, traduction par A. VÉRA. 2e édition. 2 vol. in-8..... 14 fr.

— **Philosophie de la nature**, traduction par A. VÉRA. 3 vol. in-8..... 25 fr.

— **Philosophie de l'esprit**, traduction par A. VÉRA. 2 vol. in-8..... 18 fr.

— **Esthétique**. 2 vol. in-8 traduite par M. BÉNARD..... 16 fr.

— **Introduction à la philosophie de Hegel**, par A. VÉRA. 1 v. in-8. 6 fr. 50

— **La dialectique dans Hegel et dans Platon**, par Paul JANET. In-8... 6 fr.

BIBLIOTHEQUE

DE

PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

Volumes in-18 à 2 fr. 50 c.

Cartonnés 3 fr.

H. Taine.

LE POSITIVISME ANGLAIS, étude sur Stuart Mill. 1 vol.

L'IDÉALISME ANGLAIS, étude sur Carlyle. 1 vol.

PHILOSOPHIE DE L'ART, 2e éd. 1 v.

PHILOSOPHIE DE L'ART EN ITALIE. 1 vol.

DE L'IDÉAL DANS L'ART. 1 vol.

PHILOSOPHIE DE L'ART DANS LES PAYS-BAS. 1 vol.

PHILOSOPHIE DE L'ART EN GRÈCE. 1 vol.

Paul Janet.

LE MATÉRIALISME CONTEMPORAIN. Examen du système du docteur Büchner, 2e édit. 1 vol.

LA CRISE PHILOSOPHIQUE. Taine, Renan, Vacherot, Littré. 1 vol.

LE CERVEAU ET LA PENSÉE. 1 vol.

PHILOSOPHIE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. 1 vol.

Odysse-Barot.

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE. 1 vol.

Alaux.

PHILOSOPHIE DE M. COUSIN. 1 vol.

Ad. Franck.

PHILOSOPHIE DU DROIT PÉNAL. 1 vol.

PHILOSOPHIE DU DROIT ECCLÉSIASTIQUE. 1 vol.

LA PHILOSOPHIE MYSTIQUE EN FRANCE AU XVIIIe SIÈCLE. 1 vol.

Charles de Rémusat.

PHILOSOPHIE RELIGIEUSE. 1 vol

Émile Saisset.

L'AME ET LA VIE, suivi d'une étude sur l'Esthétique franç. 1 vol.

CRITIQUE ET HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE (frag. et disc.). 1 vol.

Charles Lévêque.

LE SPIRITUALISME DANS L'ART. 1 vol.

LA SCIENCE DE L'INVISIBLE. Étude de psychologie et de théodicée. 1 vol.

Auguste Laugel.

LES PROBLÈMES DE LA NATURE. 1 vol.

LES PROBLÈMES DE LA VIE. 1 vol.

LES PROBLÈMES DE L'AME. 1 vol.

LA VOIX, L'OREILLE ET LA MUSIQUE. 1 vol.

L'OPTIQUE ET LES ARTS. 1 vol.

Challemel-Lacour.

LA PHILOSOPHIE INDIVIDUALISTE. 1 vol.

L. Büchner.

SCIENCE ET NATURE, trad. de l'allem. par Aug. Delondre. 2 vol.

Albert Lemoine.

LE VITALISME ET L'ANIMISME DE STAHL. 1 vol.

DE LA PHYSIONOMIE ET DE LA PAROLE. 1 vol.

Milsand.

L'ESTHÉTIQUE ANGLAISE, étude sur John Ruskin. 1 vol.

A. Véra.

ESSAIS DE PHILOS. HÉGÉLIENNE. 1 v.

Beaussire.

ANTÉCÉDENTS DE L'HÉGÉLIANISME DANS LA PHILOS. FRANÇ. 1 vol.

Bost.

LE PROTESTANTISME LIBÉRAL. 1 v.

Francisque Bouillier.

DU PLAISIR ET DE LA DOULEUR. 1 v.
DE LA CONSCIENCE. 1 vol.

Ed. Auber.

PHILOSOPHIE DE LA MÉDECINE. 1 vol.

Leblais.

MATÉRIALISME ET SPIRITUALISME, précédé d'une Préface par M. E. Littré. 1 vol.

Ad. Garnier.

DE LA MORALE DANS L'ANTIQUITÉ, précédé d'une Introduction par M. Prévost-Paradol. 1 vol.

Schœbel.

PHILOSOPHIE DE LA RAISON PURE. 1 vol.

Beauquier.

PHILOSOPH. DE LA MUSIQUE. 1 vol.

Tissandier.

DES SCIENCES OCCULTES ET DU SPIRITISME. 1 vol.

J. Moleschott.

LA CIRCULATION DE LA VIE. Lettres sur la physiologie, en réponse aux Lettres sur la chimie de Liebig, trad. de l'allem. 2 vol.

Ath. Coquerel fils.

ORIGINES ET TRANSFORMATIONS DU CHRISTIANISME. 1 vol.
LA CONSCIENCE ET LA FOI. 1 vol.
HISTOIRE DU CREDO. 1 vol.

Jules Levallois.

DÉISME ET CHRISTIANISME. 1 vol.

Camille Selden.

LA MUSIQUE EN ALLEMAGNE. Étude sur Mendelssohn. 1 vol.

Fontanès.

LE CHRISTIANISME MODERNE. Étude sur Lessing. 1 vol.

Saigey.

LA PHYSIQUE MODERNE. 1 vol.

Mariano.

LA PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE EN ITALIE. 1 vol.

Letourneau.

PHYSIOLOGIE DES PASSIONS. 1 vol.

Fuivre.

DE LA VARIABILITÉ DES ESPÈCES. 1 vol.

Stuart Mill.

AUGUSTE COMTE ET LA PHILOSOPHIE POSITIVE, trad. de l'angl. 1 vol.

Ernest Bersot.

LIBRE PHILOSOPHIE. 1 vol.

A. Réville.

HISTOIRE DU DOGME DE LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST. 1 vol.

W. de Fonvielle.

L'ASTRONOMIE MODERNE. 1 vol.

C. Coignet.

LA MORALE INDÉPENDANTE. 1 vol.

E. Boutmy.

PHILOSOPHIE DE L'ARCHITECTURE EN GRÈCE. 1 vol.

Et. Vacherot.

LA SCIENCE ET LA CONSCIENCE. 1 vol.

Ém. de Laveleye.

DES FORMES DE GOUVERNEMENT. 1 vol.

Herbert Spencer.

CLASSIFICATION DES SCIENCES. 1 v.

Gauckler.

LE BEAU ET SON HISTOIRE.

Max Müller.

LA SCIENCE DE LA RELIGION. 1 v.

Léon Dumont.

HAECKEL ET LA THÉORIE DE L'ÉVOLUTION EN ALLEMAGNE. 1 vol.

Bertauld.

L'ORDRE SOCIAL ET L'ORDRE MORAL. 1 vol.

Th. Ribot.

PHILOSOPHIE DE SCHOPENHAUER. 1 vol.

Al. Herzen.

PHYSIOLOGIE DE LA VOLONTÉ. 1 vol.

Bentham et Grote.

LA RELIGION NATURELLE 1 vol.

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

FORMAT IN-8.

Volumes à 5 fr., 7 fr. 50 c. et 10 fr.

JULES BARNI. **La Morale dans la démocratie.** 1 vol. 5 fr.

AGASSIZ. **De l'Espèce et des Classifications**, traduit de l'anglais par M. Vogeli. 1 vol. in-8. 5 fr.

STUART MILL. **La Philosophie de Hamilton.** 1 fort vol. in-8, traduit de l'anglais par M. Cazelles. 10 fr.

STUART MILL. **Mes Mémoires.** Histoire de ma vie et de mes idées, traduit de l'anglais par M. E. CAZELLES, 1 vol. in-8 5 fr.

STUART MILL. **Système de logique** déductive et inductive. Exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique, traduit de l'anglais par M. Louis Peisse, 2 vol. 20 fr.

STUART MILL. **Essais sur la Religion**, traduits de l'anglais, par M. E. Cazelles.

DE QUATREFAGES. **Ch. Darwin et ses précurseurs français.** 1 vol. in-8. 5 fr.

HERBERT SPENCER. **Les premiers Principes.** 1 fort vol. in-8, traduits de l'anglais par M. Cazelles. 10 fr.

HERBERT SPENCER. **Principes de psychologie**, traduits de l'anglais par MM. Th. Ribot et Espinas. T. Ier, 1 vol. in-8. 10 fr.

AUGUSTE LAUGEL. **Les Problèmes** (Problèmes de la nature, problèmes de la vie, problèmes de l'âme). 1 fort vol. in-8. 7 fr. 50

ÉMILE SAIGEY. **Les Sciences au XVIIIe siècle**, la physique de Voltaire. 1 vol. in-8. 5 fr.

PAUL JANET. **Histoire de la science politique** dans ses rapports avec la morale, 2e édition, 2 vol. in-8. 20 fr.

TH. RIBOT. **De l'Hérédité.** 1 vol. in-8. 10 fr.

HENRI RITTER. **Histoire de la philosophie moderne**, trad. franç. préc. d'une intr. par M. P. Challemel-Lacour, 3 v. in-8. 20 fr.

ALF. FOUILLÉE. **La liberté et le déterminisme.** 1 v. in-8. 7 f. 50

BAIN. **Des Sens et de l'Intelligence.** 1 vol. in-8, trad. de l'anglais par M. Cazelles. 10 fr.

DE LAVELEYE. **De la propriété et de ses formes primitives**, 1 vol. in-8. 7 fr. 50

BAIN. **La Logique inductive et déductive**, traduite de l'anglais par M. Compayré. 2 vol.

HARTMANN. **Philosophie de l'Inconscient**, traduite de l'allemand. 1 vol. (*Sous presse.*)

ÉDITIONS ÉTRANGÈRES

Éditions anglaises.

AUGUSTE LAUGEL. The United-States during the war. 1 beau volume in-8 relié. 7 shill. 6 p.

ALBERT RÉVILLE. History of the doctrine of the deity of Jesus-Christ. 1 vol. 3 sh. 6 p.

H. TAINE. Italy (Naples et Rome). 1 beau vol. in-8 relié. 7 sh. 6 p.

H. TAINE. The Philosophy of art. 1 vol. in-18, rel. 3 shill.

PAUL JANET. The Materialism of present day, translated by prof. Gustave Masson. 1 vol. in-18, rel. 3 shill.

Éditions allemandes.

JULES BARNI. Napoléon Ier und sein Geschichtschreiber Thiers. 1 volume in-18. 1 thal.

PAUL JANET. Der Materialismus unserer Zeit, übersetzt von Prof. Reichlin-Meldegg mit einem Vorwort von prof. von Fichte. 1 vol. in-18. 1 thal.

H. TAINE. Philosophie der Kunst, 1 vol. in-18. 1 thal.

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Volumes in-18, à 3 fr. 50 c. — Cartonnés, 4 fr.

Carlyle.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, traduite de l'angl. 3 vol.

Victor Mennier.

SCIENCE ET DÉMOCRATIE. 2 vol.

Jules Barni.

HISTOIRE DES IDÉES MORALES ET POLITIQUES EN FRANCE AU XVIIIe SIÈCLE. 2 vol.

NAPOLÉON Ier ET SON HISTORIEN M. THIERS. 1 vol.

LES MORALISTES FRANÇAIS AU XVIIIe SIÈCLE. 1 vol.

Auguste Laugel.

LES ÉTATS-UNIS PENDANT LA GUERRE (1861-1865). Souvenirs personnels. 1 vol.

De Rochau.

HISTOIRE DE LA RESTAURATION, traduite de l'allemand. 1 vol.

Eug. Véron.

HISTOIRE DE LA PRUSSE depuis la mort de Frédéric II jusqu'à la bataille de Sadowa. 1 vol.

HISTOIRE DE L'ALLEMAGNE depuis la bataille de Sadowa jusqu'à nos jours, 1 vol.

Hillebrand.

LA PRUSSE CONTEMPORAINE ET SES INSTITUTIONS. 1 vol.

Eug. Despois.

LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE. Fondations litt., scientif. et artist. de la Convention. 1 vol.

Bagehot.

LA CONSTITUTION ANGLAISE, trad. de l'anglais. 1 vol.

LOMBARD STREET, le marché financier en Angl., tr. de l'angl. 1 v.

Thackeray.

LES QUATRE GEORGE, trad. de l'anglais par M. Lefoyer. 1 vol.

Émile Montégut.

LES PAYS-BAS. Impressions de voyage et d'art. 1 vol.

Émile Beaussire.

LA GUERRE ÉTRANGÈRE ET LA GUERRE CIVILE. 1 vol.

Édouard Sayous.

HISTOIRE DES HONGROIS et de leur littérature politique de 1790 à 1815. 1 vol.

Éd. Bourloton.

L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE. 1 v.

Boert.

LA GUERRE DE 1870-71 d'après le colonel féd. suisse Rustow. 1 v.

Herbert Barry.

LA RUSSIE CONTEMPORAINE, traduit de l'anglais. 1 vol.

H. Dixon.

LA SUISSE CONTEMPORAINE, traduit de l'anglais. 1 vol.

Louis Teste.

L'ESPAGNE CONTEMPORAINE, journal d'un voyageur. 1 vol.

J. Clamageran.

LA FRANCE RÉPUBLICAINE. 1 vol.

E. Duvergier de Hauranne.

LA RÉPUBLIQUE CONSERVATRICE. 1 v.

H. Reynald.

HISTOIRE DE L'ESPAGNE, depuis la mort de Charles III jusqu'à nos jours. 1 vol.

HISTOIRE DE L'ANGLETERRE, depuis la mort de la reine Anne jusqu'à nos jours. 1 vol.

L. Asseline.

HISTOIRE DE L'AUTRICHE, depuis la mort de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours.

FORMAT IN-8.

Sir G. Cornewall Lewis.

HISTOIRE GOUVERNEMENTALE DE L'ANGLETERRE DE 1770 JUSQU'A 1830, trad. de l'anglais. 1 vol. 7 fr.

De Sybel.

HISTOIRE DE L'EUROPE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. 2 vol. in-8. 14 fr.

Taxile Delord.

HISTOIRE DU SECOND EMPIRE, 1848-1870.

1869. Tome Ier, 1 vol. in-8. 7 fr.
1870. Tome II, 1 vol. in-8. 7 fr.
1872. Tome III, 1 vol. in-8 7 fr.
1874. Tome IV, 1 vol. in-8. 7 fr.
1874. Tome V, 1 vol. in-8. 7 fr.
1875. Tome VI et dernier. 7 fr.

REVUE Politique et Littéraire (Revue des cours littéraires, 2e série.)	REVUE Scientifique (Revue des cours scientifique 2e série.)

Directeurs : MM. Eug. YUNG et Ém. ALGLAVE

La septième année de la **Revue des Cours littéraires** et de la **Revue des Cours scientifiques**, terminée à la fin de juin 1871, clôt la première série de cette publication.

La deuxième série a commencé le 1er juillet 1871, et depuis cette époque chacune des années de la collection commence à cette date. Des modifications importantes ont été introduites dans ces deux publications.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

La *Revue politique* continue à donner une place aussi large à la littérature, à l'histoire, à la philosophie, etc., mais elle a agrandi son cadre, afin de pouvoir aborder en même temps la politique et les questions sociales. En conséquence, elle a augmenté de moitié le nombre des colonnes de chaque numéro (48 colonnes au lieu de 32).

Chacun des numéros, paraissant le samedi, contient régulièrement :

Une *Semaine politique* et une *Causerie politique* où sont appréciés, à un point de vue plus général que ne peuvent le faire les journaux quotidiens, les faits qui se produisent dans la politique intérieure de la France, discussions de l'Assemblée, etc.

Une *Causerie littéraire* où sont annoncés, analysés et jugés les ouvrages récemment parus : livres, brochures, pièces de théâtre importantes, etc.

Tous les mois la *Revue politique* publie un *Bulletin géographique* qui expose les découvertes les plus récentes et apprécie les ouvrages géographiques nouveaux de la France et de l'étranger. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance extrême qu'a prise la géographie depuis que les Allemands en ont fait un instrument de conquête et de domination.

De temps en temps une *Revue diplomatique* explique au point de vue français les événements importants survenus dans les autres pays.

On accusait avec raison les Français de ne pas observer avec assez d'attention ce qui se passe à l'étranger. La *Revue* remédie à ce défaut. Elle analyse et traduit les livres, articles, discours ou conférences qui ont pour auteurs les hommes les plus éminents des divers pays.

Comme au temps où ce recueil s'appelait la *Revue des cours littéraires* (1864-1870), il continue à publier les principales leçons du Collége de France, de la Sorbonne et des Facultés des départements.

Les ouvrages importants sont analysés, avec citations et extraits, dès le lendemain de leur apparition. En outre, la *Revue politique* publie des articles spéciaux sur toute question que recommandent à l'attention des lecteurs, soit un intérêt public, soit des recherches nouvelles.

Parmi les collaborateurs, nous citerons :

Articles politiques. — MM. de Pressensé, Ernest Duvergier de Hauranne, H. Aron, Em. Beaussire, Anat. Dunoyer, Clamageran.

Diplomatie et pays étrangers. — MM. Albert Sorel, Reynald, Léo Quesnel, Louis Leger.

Philosophie. — MM. Janet, Caro, Ch. Lévêque, Véra, Léon Dumont, Fernand Papillon, Th. Ribot, Huxley.

Morale. — MM. Ad. Franck, Laboulaye, Jules Barni, Legouvé, Ath. Coquerel, Bluntschli.

Philologie et archéologie. — MM. Max Müller, Eugène Benoist, L. Havet, E. Ritter, Maspéro, George Smith.

Littérature ancienne. — MM. Egger, Havet, George Perrot, Gaston Boissier, Geffroy, Martha.

Littérature française. — MM. Ch. Nisard, Lenient, L. de Loménie, Édouard Fournier, Bersier, Gidel, Jules Claretie, Paul Albert.

Littérature étrangère. — MM. Mézières, Büchner.

Histoire. — MM. Alf. Maury, Littré, Alf. Rambaud, H. de Sybel.

Géographie, *Economie politique.* — MM. Levasseur, Himly, Gaidoz, Alglave.

Instruction publique. — Madame C. Coignet, M. Buisson.

Beaux-arts. — MM. Gebhart, C. Selden, Justi, Schnaase, Vischer.

Critique littéraire. — MM. Eugène Despois, Maxime Gaucher.

Ainsi la *Revue politique* embrasse tous les sujets. Elle consacre à chacun une place proportionnée à son importance. Elle est, pour ainsi dire, une image vivante, animée et fidèle de tout le mouvement contemporain.

REVUE SCIENTIFIQUE

Mettre la science à la portée de tous les gens éclairés sans l'abaisser ni la fausser, et, pour cela, exposer les grandes découvertes et les grandes théories scientifiques par leurs auteurs mêmes ;

Suivre le mouvement des idées philosophiques dans le monde savant de tous les pays :

Tel est le double but que la *Revue scientifique* poursuit depuis dix ans avec un succès qui l'a placée au premier rang des publications scientifiques d'Europe et d'Amérique.

Pour réaliser ce programme, elle devait s'adresser d'abord aux Facultés françaises et aux Universités étrangères qui comptent dans leur sein presque tous les hommes de science éminents. Mais, depuis deux années déjà, elle a élargi son cadre afin d'y faire entrer de nouvelles matières.

En laissant toujours la première place à l'enseignement supérieur proprement dit, la *Revue scientifique* ne se restreint plus désormais aux leçons et aux conférences. Elle poursuit tous les développements de la science sur le terrain économique, industriel, militaire et politique.

Elle publie les principales leçons faites au Collége de France, au Muséum d'histoire naturelle de Paris, à la Sorbonne, à l'Institution royale de Londres, dans les Facultés de France, les universités d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, de Suisse, d'Amérique, et les institutions libres de tous les pays.

Elle analyse les travaux des Sociétés savantes d'Europe et d'Amérique, des Académies des sciences de Paris, Vienne, Berlin, Munich, etc., des Sociétés royales de Londres et d'Édimbourg, des Sociétés d'anthropologie, de géographie, de chimie, de botanique, de géologie, d'astronomie, de médecine, etc.

Elle expose les travaux des grands congrès scientifiques, les Associations *française, britannique* et *américaine*, le congrès des naturalistes allemands, la Société helvétique des sciences naturelles, les congrès internationaux d'anthropologie préhistorique, etc.

Enfin, elle publie des articles sur les grandes questions de philosophie naturelle, les rapports de la science avec la politique, l'industrie et l'économie sociale, l'organisation scientifique des divers pays, les sciences économiques et militaires, etc.

Parmi les collaborateurs nous citerons :

Astronomie, météorologie. — MM. Leverrier, Faye, Balfour-Stewart, Janssen, Normann Lockyer, Vogel, Wolf, Miller, Laussedat, Thomson, Rayet, Secchi, Briot, Herschell, etc.

Physique. — MM. Helmholtz, Tyndall, Jamin, Desains, Carpenter, Gladstone, Grad, Boutan, Becquerel, Cazin, Fernet, Onimus, Bertin.

Chimie. — MM. Wurtz, Berthelot, H. Sainte-Claire Deville, Bouchardat, Grimaux, Jungfleisch, Mascart, Odling, Dumas, Troost, Peligot, Cahours, Graham, Friedel, Pasteur.

Géologie. — MM. Hébert, Bleicher, Fouqué, Gaudry, Ramsay, Sterry-Hunt, Contejean, Zittel, Wallace, Lory, Lyell, Daubrée.

Zoologie. — MM. Agassiz, Darwin, Haeckel, Milne Edwards, Perrier, P. Bert, Van Beneden, Lacaze-Duthiers, Pasteur, Pouchet, Joly, De Quatrefages, Faivre, A. Moreau, E. Blanchard, Marey.

Anthropologie. — MM. Broca, De Quatrefages, Darwin, De Mortillet, Virchow, Lubbock, K. Vogt.

Botanique. — MM. Baillon, Brongniart, Cornu, Faivre, Spring, Chatin, Van Tieghem, Duchartre.

Physiologie, anatomie. — MM. Claude Bernard, Chauveau, Fraser, Gréhant, Lereboullet, Moleschott, Onimus, Ritter, Rosenthal, Wundt, Pouchet, Ch. Robin, Vulpian, Virchow, P. Bert, du Bois-Reymond, Helmholtz, Frankland, Brücke.

Médecine. — MM. Chauffard, Chauveau, Cornil, Gubler, Le Fort, Verneuil, Broca, Liebeich, Lorain, Axenfeld, Lasègue, G. Sée, Bouley, Giraud-Teulon, Bouchardat.

Sciences militaires. — MM. Laussedat, Le Fort, Abel, Jervois, Morin, Noble, Reed, Usquin.

Philosophie scientifique. — MM. Alglave, Bagehot, Carpenter, Léon Dumont, Hartmann, Herbert Spencer, Laycock, Lubbock, Tyndall, Gavarret, Ludwig.

Prix d'abonnement :

Une seule revue séparément	Six mois.	Un an.	Les deux revues ensemble	Six mois.	Un an.
Paris	12f	20f	Paris	20f	36f
Départements.	15	25	Départements.	25	42
Étranger....	18	30	Étranger....	30	50

L'abonnement part du 1er juillet, du 1er octobre, du 1er janvier et du 1er avril de chaque année.

Chaque volume de la première série se vend : broché..... 15 fr.
relié..... 20 fr.
Chaque année de la 2e série, formant 2 vol., se vend : broché.. 20 fr.
relié.... 25 fr.

Prix de la collection de la première série :

Prix de la collection complète de la *Revue des cours littéraires* (1864-1870), 7 vol. in-4..... 105 fr.

Prix de la collection complète des deux *Revues* prises en même temps, 14 vol. in-4..... 182 fr.

Prix de la collection complète des deux séries :

Revue des cours littéraires et *Revue politique et littéraire* (décembre 1863 — juillet 1874), 13 vol. in-4..... 165 fr.

— Avec la *Revue des cours scientifiques* et la *Revue scientifique*, 26 vol. in-4 ..... 290 fr.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE
INTERNATIONALE

Le premier besoin de la science contemporaine, — on pourrait même dire d'une manière plus générale des sociétés modernes, — c'est l'échange rapide des idées entre les savants, les penseurs, les classes éclairées de tous les pays. Mais ce besoin n'obtient encore aujourd'hui qu'une satisfaction fort imparfaite. Chaque peuple a sa langue particulière, ses livres, ses revues, ses manières spéciales de raisonner et d'écrire, ses sujets de prédilection. Il lit fort peu ce qui se publie au delà de ses frontières, et la grande masse des classes éclairées, surtout en France, manque de la première condition nécessaire pour cela, la connaissance des langues étrangères. On traduit bien un certain nombre de livres anglais ou allemands ; mais il faut presque toujours que l'auteur ait à l'étranger des amis soucieux de répandre ses travaux, ou que l'ouvrage présente un caractère pratique qui en fait une bonne entreprise de librairie. Les plus remarquables sont loin d'être toujours dans ce cas, et il en résulte que les idées neuves restent longtemps confinées, au grand détriment des progrès de l'esprit humain, dans le pays qui les a vues naître. Le libre échange industriel règne aujourd'hui presque partout ; le libre échange intellectuel n'a pas encore la même fortune, et cependant il ne peut rencontrer aucun adversaire ni inquiéter aucun préjugé.

Ces considérations avaient frappé depuis longtemps un certain nombre de savants anglais. Au congrès de l'Association britannique à Édimbourg, ils tracèrent le plan d'une *Bibliothèque scientifique internationale*, paraissant à la fois en anglais, en français et en allemand, publiée en Angleterre, en France, aux États-Unis, en Allemagne, et réunissant des ouvrages écrits par les savants les plus distingués de tous les pays. En venant en France pour chercher à réaliser cette idée, ils devaient naturellement s'adresser à la *Revue scientifique*, qui marchait dans la même voie, et qui projetait au même moment, après les désastres de la guerre, une entreprise semblable destinée à étendre en quelque sorte son cadre et à faire connaître plus rapidement en France les livres et les idées des peuples voisins.

La *Bibliothèque scientifique internationale* n'est donc pas une entreprise de librairie ordinaire. C'est une œuvre dirigée par les auteurs mêmes, en vue des intérêts de la science, pour la populariser sous toutes ses formes, et faire connaître immédiatement dans le monde entier les idées originales, les directions nouvelles, les découvertes importantes qui se font jour dans tous les pays. Chaque savant exposera les idées qu'il a introduites dans la science et condensera pour ainsi dire ses doctrines les plus originales.

On pourra ainsi, sans quitter la France, assister et participer au mouvement des esprits en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, en Italie, tout aussi bien que les savants mêmes de chacun de ces pays.

La *Bibliothèque scientifique internationale* ne comprendra point seulement des ouvrages consacrés aux sciences physiques et naturelles ; elle abordera aussi les sciences morales comme la philosophie, l'histoire, la politique et l'économie sociale, la haute législation, etc. ; mais les livres traitant des sujets de ce genre se rattacheront encore aux sciences naturelles, en leur empruntant les méthodes d'observation et d'expérience qui les ont rendues si fécondes depuis deux siècles.

Cette collection paraît à la fois en français, en anglais, en allemand et en Russe : à Paris, chez Germer Baillière ; à Londres, chez Henry S. King et Cie ; à New-York, chez Appleton ; à Leipzig, chez Brockaus ; et à Saint-Pétersbourg, chez Koropchevski et Goldsmith.

EN VENTE : *Volumes cartonnés avec luxe.*

J. TYNDALL. **Les glaciers et les transformations de l'eau**, avec figures. 1 vol. in-8. 6 fr.

MAREY. **La machine animale**, locomotion terrestre et aérienne, avec de nombreuses figures. 1 vol. in-8. 6 fr.

BAGEHOT. **Lois scientifiques du développement des nations** dans leurs rapports avec les principes de la sélection naturelle et de l'hérédité. 1 vol. in-8. 6 fr.

BAIN. **L'esprit et le corps**. 1 vol. in-8. 6 fr.

PETTIGREW. **La locomotion chez les animaux**, marche, natation, vol. 1 vol. in-8 avec figures. 6 fr.

HERBERT SPENCER. **La science sociale**. 1 vol. 6 fr.

VAN BENEDEN. **Les commensaux et les parasites dans le règne animal**, 1 vol. in-8, avec figures. 6 fr.

O. SCHMIDT. **La descendance de l'homme et le darwinisme.** 1 vol. in-8 avec figures. 6 fr.

MAUDSLEY. **Le Crime et la Folie**. 1 vol. in-8 6 fr.

Liste des principaux ouvrages qui sont en préparation :

AUTEURS FRANÇAIS

Claude Bernard. Phénomènes physiques et Phénomènes métaphysiques de la vie.
Henri Sainte-Claire Deville. Introduction à la chimie générale.
Émile Alglave. Physiologie générale des gouvernements.
A. de Quatrefages. Les races nègres.
A. Wurtz. Atomes et atomicité.
Berthelot. La synthèse chimique.
H. de Lacaze-Duthiers. La zoologie depuis Cuvier.
Friedel. Les fonctions en chimie organique
Taine. Les émotions et la volonté.
Alfred Grandidier. Madagascar.
Debray. Les métaux précieux.

AUTEURS ANGLAIS

Huxley. Mouvement et conscience.
W. B. Carpenter. La physiologie de l'esprit.
Ramsay. Structure de la terre.
Sir J. Lubbock. Premiers âges de l'humanité.
Balfour Stewart. La conservation de la force.
Charlton Bastian. Le cerveau comme organe de la pensée.
Norman Lockyer. L'analyse spectrale.
W. Odling. La chimie nouvelle.
Lawder Lindsay. L'intelligence chez les animaux inférieurs.
Stanley Jevons. Les lois de la statistique.
Michael Foster. Protoplasma et physiologie cellulaire.
Ed. Smith. Aliments et alimentation.
K. Clifford. Les fondements des sciences exactes.

AUTEURS ALLEMANDS

Virchow. Physiologie pathologique.
Rosenthal. Physiologie générale des muscles et des nerfs.
Bernstein. Physiologie des sens.
Hermann. Physiologie de la respiration.
O. Liebreich. Fondements de la toxicologie.
Steinthal. Fondements de la linguistique.
Vogel. Chimie de la lumière.

AUTEURS AMÉRICAINS

J. Dana. L'échelle et les progrès de la vie.
S. W. Johnson. La nutrition des plantes.
A. Flint. Les fonctions du système nerveux
W. D. Whitney. La linguistique moderne.

OUVRAGES

De M. le professeur VÉRA

Professeur à l'université de Naples.

INTRODUCTION

A LA

PHILOSOPHIE DE HEGEL

1 vol. in-8, 1864, 2e édition.... 6 fr. 50

LOGIQUE DE HEGEL

Traduite pour la première fois, et accompagnée d'une Introduction et d'un commentaire perpétuel.

2 volumes in-8, 1874, 2e édition. 14 fr.

PHILOSOPHIE DE LA NATURE

DE HEGEL

Traduite pour la première fois, et accompagnée d'une Introduction et d'un commentaire perpétuel.

3 volumes in-8. 1864-1866..... 25 fr.
Prix du tome II... 8 fr. 50.— Prix du tome III... 8 fr. 50

PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT

DE HEGEL

Traduite pour la première fois, et accompagnée d'une Introduction et d'un commentaire perpétuel.

1867. Tome 1er, 1 vol. in-8. 9 fr.
1870. Tome 2e, 1 vol. in-8. 9 fr.

Philosophie de la Religion de Hégel. 2 vol. in-8. (*Sous presse.*)

L'Hégélianisme et la philosophie. 1 vol. in-18. 1861. 3 fr. 50

Mélanges philosophiques. 1 vol. in-8. 1862. 5 fr.

Essais de philosophie hégélienne (de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*). 1 vol. 2 fr. 50

Platonis, Aristotelis et Hegelii de medio termino doctrina. 1 vol. in-8. 1845. 1 fr. 50

Strauss. L'ancienne et la nouvelle foi. 1873, in-8. 6 fr.

RÉCENTES PUBLICATIONS

HISTORIQUES ET PHILOSOPHIQUES

Qui ne se trouvent pas dans les deux Bibliothèques.

ACOLLAS (Émile). **L'enfant né hors mariage.** 3e édition. 1872, 1 vol. in-18 de x-165 pages. 2 fr.

ACOLLAS (Émile). **Manuel de droit civil,** contenant l'exégèse du code Napoléon et un exposé complet des systèmes juridiques.
Tome premier (premier examen), 1 vol. in-8. 12 fr.
Tome deuxième (deuxième examen), 1 vol. in-8. 12 fr.
Tome troisième (troisième examen), 12 fr.

ACOLLAS (Émile). **Trois leçons sur le mariage.** In-8. 1 fr. 50

ACOLLAS (Émile). **L'idée du droit.** In-8. 1 fr. 50

ACOLLAS (Émile). **Nécessité de refondre l'ensemble de nos codes,** et notamment le code Napoléon, au point de vue de l'idée démocratique. 1866, 1 vol. in-8. 3 fr.

Administration départementale et communale. Lois — Décrets — Jurisprudence, conseil d'État, cour de Cassation, décisions et circulaires ministérielles, in-4. 8 fr.

ALAUX. **La religion progressive.** 1869, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

ALGLAVE (Émile). **Action du ministère public** et théorie des droits d'ordre public en matière civile. 1872, 2 beaux vol. gr. in-8. 16 fr.

ALGLAVE (Émile). **Organisation des juridictions civiles chez les Romains** jusqu'à l'introduction des *judicia extraordinaria.* 1 vol. in-8. 2 fr. 50

ARISTOTE. **Rhétorique** traduite en français et accompagnée de notes par J. Barthélemy Saint-Hilaire. 1870, 2 vol. in-8. 16 fr.

ARISTOTE. **Psycologie** (opuscules) traduite en français et accompagnée de notes par J. Barthélemy Saint-Hilaire. 1 vol. in-8. 10 fr.

ARISTOTE. **Politique,** trad. par Barthélemy Saint-Hilaire, 1868. 1 fort vol. in-8. 10 fr.

ARISTOTE. **Physique,** ou leçons sur les principes généraux de la nature, traduit par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 2 forts vol. gr. in-8. 1872. 20 fr.

ARISTOTE. **Traité du Ciel.** 1866, traduit en français pour la première fois par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 1 fort vol. gr. in-8. 10 fr.

ARISTOTE. **Météorologie,** avec le petit traité apocryphe : *Du Monde,* traduit par M. Barthélemy Saint-Hilaire, 1863. 1 fort vol. gr. in-8. 10 fr.

ARISTOTE. **Morale,** traduit Par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 1856, 3 vol gr. in-8. 24 fr.

ARISTOTE. **Poétique,** traduite par M. Barthélemy Saint-Hilaire, 1858. 1 vol. in-8. 5 fr.

ARISTOTE. **Traité de la production et de la destruction des choses,** traduit en français et accompagné de notes perpétuelles, par M. Barthélemy Saint-Hilaire, 1866. 1 vol. gr. in-8. 10 fr.

AUDIFFRET-PASQUIER. **Discours devant les commissions de la réorganisation de l'armée et des marchés.** in-4. 2 fr. 50

L'art et la vie. 1867. 2 vol. in-8. 7 fr.

L'art et la vie de Stendhal. 1869, 1 fort vol. in-8. 6 fr.

BAGEHOT. **Lois scientifiques du développement des nations** dans leurs rapports avec les principes de l'hérédité et de la sélection naturelle. 1873, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque scientifique internationale*, cartonné à l'anglaise. 6 fr.

BARNI (Jules). **Napoléon Ier**, édition populaire. 1 vol. in-18. 1 fr.

BARNI (Jules). **Manuel républicain.** 1872, 1 vol. in-18. 1 fr. 50

BARNI (Jules). **Les martyrs de la libre pensée**, cours professé à Genève. 1862, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

BARNI (Jules). Voy. KANT.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Voyez Aristote.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. **La Logique d'Aristote.** 2 vol. gr. in-8. 16 fr.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. **L'École d'Alexandrie.** 1 vol. in-8. 6 fr.

BAUTAIN. **La philosophie morale.** 2 vol. in-8. 12 fr.

CH. BÉNARD. **L'Esthétique de Hégel**, traduit de l'allemand. 2 vol. in-8. 16 fr.

CH. BÉNARD. **De la Philosophie dans l'éducation classique**, 1862. 1 fort vol. in-8. 6 fr.

CH. BÉNARD. **La Poétique**, par W.-F. Hégel, précédée d'une préface et suivie d'un examen critique. Extraits de Schiller, Goëthe, Jean Paul, etc., et sur divers sujets relatifs à la poésie. 2 vol. in-8. 12 fr.

BLANCHARD. **Les métamorphoses, les mœurs et les instincts des insectes**, par M. Émile BLANCHARD, de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle. 1868, 1 magnifique volume in-8 jésus, avec 160 figures intercalées dans le texte et 40 grandes planches hors texte. Prix, broché. 30 fr.
Relié en demi-maroquin. 35 fr.

BLANQUI. **L'éternité par les astres**, hypothèse astronomique. 1872, in-8. 2 fr.

BORELY (J.). **Nouveau système électoral, représentation proportionnelle de la majorité et des minorités.** 1870, 1 vol. in-18 de XVIII-194 pages. 2 fr. 50

BORELY. **De la justice et des juges**, projet de réforme judiciaire. 1871, 2 vol. in-8. 12 fr.

BOUCHARDAT. **Le travail**, son influence sur la santé (conférences faites aux ouvriers). 1863, 1 vol. in-18. 2 fr. 50

BOUCHARDAT et H. JUNOD. **L'eau-de-vie et ses dangers**, conférences populaires. 1 vol. in-18. 1 fr.

BERSOT. **La philosophie de Voltaire.** 1 vol in-12. 2 fr. 50

ÉD. BOURLOTON et E. ROBERT. **La Commune** et ses idées à travers l'histoire. 1872, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

BOUCHUT. **Histoire de la médecine et des doctrines médicales.** 1873, 2 forts vol. in-8. 16 fr.

BOUCHUT et DESPRÉS. **Dictionnaire de médecine et de thérapeutique médicale et chirurgicale**, comprenant le résumé de la médecine et de la chirurgie, les indications thérapeu-

tiques de chaque maladie, la médecine opératoire, les accouchements, l'oculistique, l'odontechnie, l'électrisation, la matière médicale, les eaux minérales, et *un formulaire spécial pour chaque maladie*. 1873. 2e édit. très-augmentée. 1 magnifique vol. in-4, avec 750 fig. dans le texte. 25 fr.

BOUILLET (Adolphe). **L'armée d'Henri V. — Les bourgeois gentilshommes de 1871.** 1 vol. in-12. 3 fr. 50

BOUILLET (Adolphe). **L'armée d'Henri V. — Les bourgeois gentilshommes.** Types nouveaux et inédits. 1 vol. in-18. 2 fr. 50

BRIERRE DE BOISMONT. **Des maladies mentales**, 1867, brochure in-8 extraite de la *Pathologie médicale* du professeur Requin. 2 fr.

BRIERRE DE BOISMONT. **Des hallucinations, ou Histoire raisonnée des apparitions**, des visions, des songes, de l'extase, du magnétisme et du somnambulisme. 1862, 3e édition très-augmentée. 7 fr.

BRIERRE DE BOISMONT. **Du suicide et de la folie suicide.** 1865, 2e édition, 1 vol. in-8. 7 fr.

CHASLES (Philarète). **Questions du temps et problèmes d'autrefois.** Pensées sur l'histoire, la vie sociale, la littérature. 1 vol. in-18, édition de luxe. 3 fr.

CHASSERIAU. **Du principe autoritaire et du principe rationnel.** 1873, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

CLAMAGERAN. **L'Algérie.** Impressions de voyage, 1874. 1 vol. in-18 avec carte. 3 fr. 50

CLAVEL. **La morale positive.** 1873, 1 vol. in-18. 3 fr.

Conférences historiques de la Faculté de médecine faites pendant l'année 1865. (*Les Chirurgiens érudits*, par M. Verneuil. — *Gui de Chauliac*, par M. Follin. — *Celse*, par M. Broca. — *Wurtzius*, par M. Trélat. — *Rioland*, par M. Le Fort. — *Levret*, par M. Tarnier. — *Harvey*, par M. Béclard. — *Stahl*, par M. Lasègue. — *Jenner*, par M. Lorain. — *Jean de Vier et les sorciers*, par M. Axenfeld. — *Laennec*, par M. Chauffard. — *Sylvius*, par M. Gubler. — *Stoll*, par M. Parrot.) 1 vol. in-8. 6 fr.

COQUEREL (Charles). **Lettres d'un marin à sa famille.** 1870, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

COQUEREL (Athanase). Voyez *Bibliothèque de philosophie contemporaine*.

COQUEREL fils (Athanase). **Libres études** (religion, critique, histoire, beaux-arts). 1867, 1 vol. in-8. 5 fr.

COQUEREL fils (Athanase). **Pourquoi la France n'est-elle pas protestante?** Discours prononcé à Neuilly le 1er novembre 1866. 2e édition, in-8. 1 fr.

COQUEREL fils (Athanase). **La charité sans peur**, sermon en faveur des victimes des inondations, prêché à Paris le 18 novembre 1866. In-8. 75 c.

COQUEREL fils (Athanase). **Évangile et liberté**, discours d'ouverture des prédications protestantes libérales, prononcé le 8 avril 1868. In-8. 50 c.

COQUEREL fils (Athanase). **De l'éducation des filles**, réponse à Mgr l'évêque d'Orléans, discours prononcé le 3 mai 1868. In-8. 1 fr.

CORLIEU. **La mort des rois de France** depuis François Ier jusqu'à la Révolution française, 1 vol. in-18 en caractères elzéviriens, 1874. 3 fr. 50

Conférences de la Porte-Saint-Martin pendant le siége de Paris. Discours de MM. *Desmarets* et *de Pressensé*. — Discours de M. *Coquerel*, sur les moyens de faire durer la République. — Discours de M. *Le Berquier*, sur la Commune. — Discours de M. *E. Bersier*, sur la Commune. — Discours de M. *H. Cernuschi*, sur la Légion d'honneur. In-8. 1 fr. 25

CORNIL. **Leçons élémentaires d'hygiène**, rédigées pour l'enseignement des lycées d'après le programme de l'Académie de médecine. 1873, 1 vol. in-18 avec figures intercalées dans le texte. 2 fr. 50

Sir G. CORNEWALL LEWIS. **Histoire gouvernementale de l'Angleterre de 1770 jusqu'à 1830**, trad. de l'anglais et précédée de la vie de l'auteur, par M. Mervoyer. 1867, 1 vol. in-8 de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. 7 fr.

Sir G. CORNEWALL LEWIS. **Quelle est la meilleure forme de gouvernement?** Ouvrage traduit de l'anglais ; précédé d'une Étude sur la vie et les travaux de l'auteur, par M. Mervoyer, docteur ès lettres. 1867, 1 vol. in-8. 3 r. 50

DAMIRON. **Mémoires pour servir à l'histoire de la philosophie au XVIIIe siècle.** 3 vol. in-8. 12 fr.

DELAVILLE. **Cours pratique d'arboriculture fruitière** pour la région du nord de la France, avec 269 fig. In-8. 6 fr.

DELEUZE. **Instruction pratique sur le magnétisme animal**, précédée d'une Notice sur la vie de l'auteur. 1853. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

DELORD (Taxile). **Histoire du second empire. 1848-1870.**
1869. Tome Ier, 1 fort vol. in-8. 7 fr.
1870. Tome II, 1 fort vol. in-8. 7 fr.
1873. Tome III, 1 fort vol. in-8. 7 fr.
1874. Tome IV, 1 fort vol. in-8. 7 fr.
1874. Tome V, 1 fort vol. in-8. 7 fr.
1875. Tome VI et dernier. 1 fort vol. in-8. 7 fr.

DENFERT (colonel). **Des droits politiques des militaires.** 1874, in-8. 75 c.

DOLLFUS (Charles). **De la nature humaine.** 1868, 1 vol. in-8. 5 fr.

DOLLFUS (Charles). **Lettres philosophiques.** 3e édition. 1869, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

DOLLFUS (Charles). **Considérations sur l'histoire.** Le monde antique. 1872, 1 vol. in-8. 7 fr. 50

DUGALD-STEVART. **Éléments de la philosophie de l'esprit humain**, traduit de l'anglais par Louis Peisse, 3 vol. in-12. 9 fr

DU POTET. **Manuel de l'étudiant magnétiseur.** Nouvelle édition. 1868, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

DU POTET. **Traité complet de magnétisme**, cours en douze leçons. 1856, 3e édition, 1 vol. de 634 pages. 7 fr.

DUPUY (Paul). **Études politiques**, 1874. 1 v. in-8 de 236 pages. 3 fr. 50.

DUVAL-JOUVE. **Traité de Logique**, ou essai sur la théorie de la science, 1855. 1 vol. in-8. 6 fr.

Éléments de science sociale. Religion physique, sexuelle et naturelle, ouvrage traduit sur la 7e édition anglaise. 1 fort vol. in-18, cartonné. 4 fr.

ÉLIPHAS LÉVI. **Dogme et rituel de la haute magie.** 1861, 2e édit., 2 vol. in-8, avec 24 fig. 18 fr.

ÉLIPHAS LÉVI. **Histoire de la magie**, avec une exposition claire et précise de ses procédés, de ses rites et de ses mystères. 1860, 1 vol. in-8, avec 90 fig. 12 fr.

ÉLIPHAS LÉVI. **La science des esprits**, révélation du dogme secret des Kabbalistes, esprit occulte de l'Évangile, appréciation des doctrines et des phénomènes spirites. 1865, 1 v. in-8. 7 fr.

FAU. **Anatomie des formes du corps humain**, à l'usage des peintres et des sculpteurs. 1866, 1 vol. in-8 et atlas de 25 planches. 2e édition. Prix, fig. noires. 20 fr.
Prix, figures coloriées. 35 fr.

FERRON (de). **Théorie du progrès** (Histoire de l'idée du progrès. — Vico. — Herder. — Turgot. — Condorcet. — Saint-Simon. — Réfutation du césarisme). 1867, 2 vol. in-18. 7 fr.

FERRON (de). **La question des deux Chambres.** 1872, in-8 de 45 pages. 1 fr.

EM. FERRIÈRE. **Le darwinisme.** 1872, 1 vol. in-18. 4 fr. 50

FICHTE. **Méthode pour arriver à la vie bienheureuse**, traduit par Francisque Bouiller. 1 vol. in-8. 8 fr.

FICHTE. **Destination du savant et de l'homme de lettres**, traduit par M. Nicolas. 1 vol. in-8. 3 fr.

FICHTE. **Doctrines de la science.** Principes fondamentaux de la science de la connaissance, trad. par Grimblot. 1 vol. in-8. 9 fr.

FLEURY (Amédée). **Saint Paul et Senèque**, recherches sur les rapports du philosophe avec l'apôtre et sur l'infiltration du christianisme naissant à travers le paganisme. 2 vol. in-8. 15 fr.

FOUCHER DE CAREIL. **Leibniz, Descartes, Spinoza.** In-8. 4 fr.

FOUCHER DE CAREIL. **Lettres et opuscules de Leibniz.** 1 vol. in-8. 3 fr. 50

FOUCHER DE CAREIL. **Leibniz et Pierre-le-Grand.** 1 vol. in-8. 1874. 2 fr.

FOUILLÉE (Alfred). **La philosophie de Socrate.** 2 vol. in-8. 16 fr.

FOUILLÉE (Alfred). **La philosophie de Platon.** 2 vol. in-8. 16 fr.

FOUILLÉE (Alfred). **La liberté et le déterminisme.** 1 fort vol. in-8. 7 fr. 50

FOUILLÉE (Alfred). **Platonis hippias minor sive Socratica**, 1 vol. in-8. 2 fr.

FRIBOURG. **Du paupérisme parisien**, de ses progrès depuis vingt-cinq ans. 1 fr. 25

HAMILTON (William). **Fragments de Philosophie**, traduits de l'anglais par Louis Peisse. 7 fr. 50

HÉGEL. Voy. p. 13.

HERZEN. **Œuvres complètes**. Tome Ier. *Récits et nouvelles*. 1874, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

HERZEN. **De l'autre Rive**. 4e édition, traduit du russe par M. Herzen fils. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

HERZEN. **Lettres de France et d'Italie**. 1871, in-18. 3 fr. 50

HUMBOLDT (G. de). **Essai sur les limites de l'action de l'État**, traduit de l'allemand, et précédé d'une Étude sur la vie et les travaux de l'auteur, par M. Chrétien, docteur en droit. 1867, in-18. 3 fr. 50

ISSAURAT. **Moments perdus de Pierre-Jean**, observations, pensées, rêveries antipolitiques, antimorales, antiphilosophiques, antimétaphysiques, anti tout ce qu'on voudra. 1868, 1v. in-18. 3 fr.

ISSAURAT. **Les alarmes d'un père de famille**, suscitées, expliquées, justifiées et confirmées par lesdits faits et gestes de Mgr. Dupanloup et autres. 1868, in-8. 1 fr.

JANET (Paul). **Histoire de la science politique** dans ses rapports avec la morale. 2 vol. in-8. 20 fr.

JANET (Paul). **Études sur la dialectique** dans Platon et dans Hegel. 1 vol. in-8. 6 fr

JANET (Paul). **Œuvres philosophiques de Leibniz**. 2 vol. in-8. 16 fr.

JANET (Paul). **Essai sur le médiateur plastique de Cudworth**. 1 vol. in-8. 6 fr.

KANT. **Critique de la raison pure**, précédé d'une préface par M. Jules Barni. 1870, 2 vol. in-8. 16 fr.

KANT. **Critique de la raison pure**, traduit par M. Tissot. 2 vol. in-8. 16 fr.

KANT. **Éléments métaphysiques de la doctrine du droit**, suivis d'un Essai philosophique sur la paix perpétuelle, traduits de l'allemand par M. Jules Barni. 1854, 1 vol. in-8. 8 fr.

KANT. **Principes métaphysiques du droit** suivi du *projet de paix perpétuelle*, traduction par M. Tissot. 1 vol. in-8. 8 fr.

KANT. **Éléments métaphysiques de la doctrine de la vertu**, suivi d'un Traité de pédagogie, etc. ; traduit de l'allemand par M. Jules Barni, avec une introduction analytique. 1855, 1 vol. in-8. 8 fr.

KANT. **Principes métaphysiques de la morale**, augmenté des *fondements de la métaphysique des mœurs*, traduction par M. Tissot. 1 vol. in-8. 8 fr.

KANT. **La religion dans les limites de la raison**, traduit de l'allemand par J. Trullard. 1 vol. in-8. 7 f. 50

KANT. **La logique**, traduction de M. Tissot. 1 vol. in-4. 4 fr.

KANT. **Mélanges de logique**, traduction par M. Tissot, 1 vol. in-8. 6 fr.

KANT. **Prolégomènes à toute métaphysique future** qui se présentera comme science, traduction de M. Tissot, 1 vol. in-8. 6 fr.

KANT. **Anthropologie**, suivie de divers fragments relatifs aux rapports du physique et du moral de l'homme et du commerce des esprits d'un monde à l'autre, traduction par M. Tissot. 1 vol. in-8. 6 fr.

KANT. **Examen de la critique de la raison pratique**, traduit par J. Barni. 1 vol. in-8. 6 fr.

KANT. **Éclaircissements sur la critique de la raison pure**, traduit par J. Tissot. 1 vol. in-8. 6 fr.

KANT. **Critique du jugement**, suivie des *observations sur les sentiments du beau et du sublime*, traduit par J. Barni. 2 vol. in-8. 12 fr.

KANT. **Critique de la raison pratique**, précédée des *fondements de la métaphysique des mœurs*, traduit par J. Barni. 1 vol. in-8. 6 fr.

LABORDE. **Les hommes et les actes de l'insurrection de Paris** devant la psychologie morbide. Lettres à M. le docteur Moreau (de Tours). 1 vol. in-18. 3 fr. 50

LACHELIER. **Le fondement de l'induction.** 3 fr. 50

LACHELIER. **De natura syllogismi** apud facultatem litterarum Parisiensem, hæc disputabat. 1 fr. 50

LACOMBE. **Mes droits**. 1869, 1 vol. in-12. 2 fr. 50

LAMBERT. **Hygiène de l'Egypte**. 1873. 1 vol. in-18. 2 fr. 50

LANGLOIS. **L'homme et la Révolution**. Huit études dédiées à P. J. Proudhon. 1867, 2 vol. in-18. 7 fr.

LE BERQUIER. **Le barreau moderne**. 1871, 2e édition, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

LE FORT. **La chirurgie militaire** et les Sociétés de secours en France et à l'étranger. 1873, 1 vol. gr. in-8, avec fig. 10 fr.

LEFORT. **Étude sur l'organisation de la Médecine** en France et à l'étranger. 1874, gr. in-8. 3 fr.

LEIBNIZ. **Œuvres philosophiques**, avec une Introduction et des notes par M. Paul Janet, 2 vol. in-8. 16 fr.

LITTRÉ. **Auguste Comte et Stuart Mill**, suivi de *Stuart Mill et la philosophie positive*, par M. G. Wyrouboff. 1867, in-8 de 86 pages. 2 fr.

LITTRÉ. **Application de la philosophie positive** au gouvernement des Sociétés. In-8. 3 fr. 50

LORAIN (P.). **Jenner et la vaccine.** Conférence historique. 1870, broch. in-8 de 48 pages. 1 fr. 50

LORAIN (P.). **L'assistance publique.** 1871, in-4 de 56 p. 1 fr.

LUBBOCK. **L'homme avant l'histoire,** étudié d'après les monuments et les costumes retrouvés dans les différents pays de l'Europe, suivi d'une Description comparée des mœurs des sauvages modernes, traduit de l'anglais par M. Ed. BARBIER, avec 156 figures intercalées dans le texte. 1867, 1 beau vol. in-8, prix broché. 15 fr.

Relié en demi-maroquin avec nerfs. 18 fr.

LUBBOCK. **Les origines de la civilisation.** État primitif de l'homme et mœurs des sauvages modernes. 1873. 1 vol. grand in-8 avec figures et planches hors texte. Traduit de l'anglais par M. Ed. BARBIER. 15 fr.

Relié en demi-maroquin avec nerfs. 18 fr.

MAGY. **De la science et de la nature,** essai de philosophie première. 1 vol. in-8. 6 fr.

MARAIS (Aug.). **Garibaldi et l'armée des Vosges.** 1872, 1 vol. in-18. 1 fr. 50

MAURY (Alfred). **Histoire des religions de la Grèce antique.** 3 vol. in-8. 24 fr.

MAX MULLER. **Amour allemand.** Traduit de l'allemand. 1 vol. in-18 imprimé en caractères elzéviriens. 3 fr. 50

MAZZINI. **Lettres à Daniel Stern** (1864-1872), avec une lettre autographiée. 1 v. in-18 imprimé en caractères elzéviriens. 3 fr. 50

MENIÈRE. **Cicéron médecin,** étude médico-littéraire. 1862, 1 vol. in-18. 1 fr. 50

MENIÈRE. **Les consultations de madame de Sévigné,** étude médico-littéraire. 1864, 1 vol. in-8. 3 fr.

MERVOYER. **Étude sur l'association des idées.** 1864, 1 vol. in-8. 6 fr.

MEUNIER (Victor). **La science et les savants.**

1re année, 1864. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

2e année, 1865. 1er semestre, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

2e année, 1865. 2e semestre, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

3e année, 1866. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

4e année, 1867. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

MICHELET (J.). **Le Directoire et les origines des Bonaparte.** 1872, 1 vol. in-8. 6 fr.

MILSAND. **Les études classiques** et l'enseignement public. 1873, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

MILSAND. **Le code et la liberté.** Liberté du mariage, liberté des testaments. 1865, in-8. 2 fr.

MIRON. **De la séparation du temporel et du spirituel.** 1866, in-8. 3 fr. 50

MORER. **Projet d'organisation de colléges cantonaux,** in-8 de 64 pages. 1 fr. 50

MORIN. **Du magnétisme et des sciences occultes.** 1860, 1 vol. in-8. 6 fr.

MUNARET. **Le médecin des villes et des campagnes.** 4e édition, 1862, 1 vol. grand in-18. 4 fr. 50

NAQUET (A.). **La république radicale.** 1873, 1 vol. in-18. 3 fr 50

NOURRISSON. **Essai sur la philosophie de Bossuet.** 1 vol. in-8. 4 fr.

OGER. **Les Bonaparte** et les frontières de la France. In-18. 50 c.

OGER. **La République.** 1871, brochure in-8. 50 c.

OLLÉ-LAPRUNE. **La philosophie de Malebranche.** 2 vol. in-8. 16 fr.

PARIS (comte de). **Les associations ouvrières en Angleterre** (trades-unions). 1869, 1 vol. gr. in-8. 2 fr. 50

Édition sur papier de Chine : broché. 12 fr.

— reliure de luxe. 20 fr.

PUISSANT (Adolphe). **Erreurs et préjugés populaires.** 1873, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

REYMOND (William). **Histoire de l'art.** 1874, 1 vol. in-8. 5 fr.

RIBOT (Paul). **Matérialisme et spiritualisme.** 1873, in-8. 6 fr.

RIBOT (Th.) **La psychologie anglaise contemporaine** (James Mill, Stuart Mill, Herbert Spencer, A. Bain, G. Lewes, S. Bailey, J.-D. Morell, J. Murphy). 1870, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

RIBOT (Th.). **De l'hérédité.** 1873, 1 vol. in-8. 10 fr.

RITTER (Henri). **Histoire de la philosophie moderne,** traduction française précédée d'une introduction par P. Challemel-Lacour. 3 vol. in-8. 20 fr.

RITTER (Henri). **Histoire de la philosophie chrétienne,** trad. par M. J. Trullard. 2 forts vol. 15 fr.

RITTER (Henri). **Histoire de la philosophie ancienne,** trad. par Tissot. 4 vol. 30 fr.

SAINT-MARC GIRARDIN. **La chute du second Empire.** In-4. 4 fr. 50

SALETTA. **Principe de logique positive,** ou traité de scepticisme positif. Première partie (de la connaissance en général). 1 vol. gr. in-8. 3 fr. 50

SARCHI. **Examen de la doctrine de Kant.** 1872, gr. in-8. 4 fr.

SCHELLING. **Écrits philosophiques** et morceaux propres à donner une idée de son système, traduit par Ch. Bénard. In-8. 9 fr.

SCHELLING. **Bruno** ou du principe divin, trad. par Husson. 1 vol. in-8. 3 fr. 50

SCHELLING. **Idéalisme trancendantal,** traduit par Grimblot. 1 vol. in-8. 7 fr. 50

SIÈREBOIS. **Autopsie de l'âme.** Identité du matérialisme et du vrai spiritualisme. 2e édit. 1873, 1 vol. in-18. 2 fr. 50

SIÈREBOIS. **La morale** fouillée dans ses fondements. Essai d'anthropodicée. 1867, 1 vol. in-8. 6 fr.

SOREL (ALBERT). **Le traité de Paris du 20 novembre 1815.** Leçons professées à l'École libre des sciences politiques par M. Albert SOREL, professeur d'histoire diplomatique. 1873, 1 vol. in-8. 4 fr. 50

STUART-MILL. Voyez page 5.

THULIÉ. **La folie et la loi.** 1867, 2e édit., 1 vol. in-8. 3 fr. 50

THULIÉ. **La manie raisonnante du docteur Campagne.** 1870, broch. in-8 de 132 pages. 2 fr.

TIBERGHIEN. **Les commandements de l'humanité.** 1872, 1 vol. in-18. 3 fr.

TIBERGHIEN. **Enseignement et philosophie.** 1873, 1 vol. in-18. 4 fr.

TISSOT. Voyez KANT.

TISSOT. **Principes de morale,** leur caractère rationnel et universel, leur application. Ouvrage couronné par l'Institut 1 vol. in-8. 6 fr.

VACHEROT. **Histoire de l'école d'Alexandrie.** 3 vol. in-8. 24 fr.

VALETTE. **Cours de Code civil** professé à la Faculté de droit de Paris. Tome I, première année (Titre préliminaire — Livre premier). 1873, 1 fort vol. in-18. 8 fr.

VALMONT. **L'espion prussien.** 1872, roman traduit de l'anglais. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

VÉRA. **Strauss. L'ancienne et la nouvelle foi.** 1873, in-8. 6 fr.

VÉRA. **Traduction de Hégel.** Voy. p. 13.

VILLIAUME. **La politique moderne,** traité complet de politique. 1873, 1 beau vol. in-8. 6 fr.

WEBER. **Histoire de la philosophie européenne.** 1871, 1 vol. in-8. 10 fr.

L'Europe orientale. Son état présent, sa réorganisation, avec deux tableaux ethnographiques, 1873. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Le Pays Jongo-Slave (Croatie-Serbie). Son état physique et politique, 1874. in-18. 3 fr. 50

L'armée d'Henri V. — Les bourgeois gentilshommes de 1871. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

L'armée d'Henri V. — Les bourgeois gentilshommes, types nouveaux et inédits. 1 vol. in-18. 2 fr. 50

L'armée d'Henri V. — L'arrière-ban de l'ordre moral. 1874, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Annales de l'Assemblée nationale. Compte rendu *in extenso* des séances, annexes, rapports, projets de loi, propositions, etc. Prix de chaque volume. 15 fr.

Trente volumes sont en vente.

Loi de recrutement des armées de terre et de mer, promulguée le 16 août 1872. Compte rendu *in extenso* des trois délibérations. — Lois des 10 mars 1818, 21 mars 1832, 21 avril 1855, 1er février 1868. 1 vol. gr. in-4 à 3 colonnes. 12 fr.

Administration départementale et communale. Lois, décrets, jurisprudence (conseil d'État, cour de cassation, décisions et circulaires ministérielles). in-4. 8 fr.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LES ACTES DU GOUVERNEMENT

DE LA DÉFENSE NATIONALE

DÉPOSITIONS DES TÉMOINS :

TOME PREMIER. Dépositions de MM. Thiers, maréchal Mac-Mahon, maréchal Le Bœuf, Benedetti, duc de Gramont, de Talhouët, amiral Rigault de Genouilly, baron Jérôme David, général de Palikao, Jules Brame, Clément Duvernois, Dréolle, Rouher, Piétri, Chevreau, général Trochu, J. Favre, J. Ferry, Garnier-Pagès, Emmanuel Arago, Pelletan, Ernest Picard, J. Simon, Magnin, Dorian, Ét. Arago, Gambetta, Crémieux, Glais-Bizoin, général Le Flô, amiral Fourichon, de Kératry.

TOME DEUXIÈME. Dépositions de MM. de Chaudordy, Laurier, Cresson, Dréo, Rane, Rampont, Steenackers, Fernique, Robert, Schneider, Buffet, Lebreton et Hébert, Bellangé, colonel Alavoine, Gervais, Bécherelle, Robin, Muller, Boutefoy, Meyer, Clément et Simonneau, Foutaine, Jacob, Lemaire, Petetin, Guyot-Montpayroux, général Soumain, de Legge, colonel Vabre, de Crisenoy, colonel Ibos, Hémar, Frère, Read, Kergall, général Schmitz, Johnston, colonel Dauvergne, Didier, de Lareinty, Arnaud de l'Ariége, général Tamisier, Baudouin de Mortemart, Ernault, colonel Chaper, général Mazure, Bérenger, Le Royer, Ducarre, Challemel-Lacour, Rouvier, Autran, Esquiros, Gent, Naquet, Thourel, Gatien-Arnoult, Fourcand.

TOME TROISIÈME. Dépositions militaires de MM. de Freycinet, de Serres, le général Lefort, le général Ducrot, le général Vinoy, le lieutenant de vaisseau Farcy, le commandant Amet, l'amiral Pothuau, Jean Brunet, le général de Beaufort-d'Hautpoul, le général de Valdan, le général d'Aurelle de Paladines, le général Chanzy, le général Martin des Pallières, le général de Sonis, le général Crouzat, le général de la Motterouge, le général Fiéreck, l'amiral Jauréguiberry, le général Faidherbe, le général Paulze d'Ivoy, Testelin, le général Bourbaki, le général Cluchant, le colonel Leperche, le général Pallu de la Barrière, Rolland, Keller, le général Billot, le général Borel, le général Pellissier, l'intendant Friant, le général Cremer, le comte de Chaudordy.

TOME QUATRIÈME. Dépositions de MM. le général Bordone, Mathieu, de Laborie, Luce-Villiard, Castillon, Debusschère, Darcy, Chenet, de La Taille, Baillehache, de Grancey, L'Hermite, Pradier, Middleton, Frédéric Morin, Thoyot, le maréchal Bazaine, le général Boyer, le maréchal Canrobert, le général Ladmirault, Prost, le général Bressoles, Josseau, Spuller, Corbon, Dalloz, Henri Martin, Vacherot, Marc Dufraisse, Raoul Duval, Delille, de Laubespin, frère Dagobertus, frère Aleas, l'abbé d'Hulst, Bourgoin, Eschassériaux, Silvy, Le Nordez, Gréard, Guibert, Périn; errata et note à l'appui de la déposition de M. Darcy, annexe à la déposition de M. Testelin, note de M. le colonel Denfert, note de la Commission.

RAPPORTS :

TOME PREMIER. Rapport de M. *Chaper* sur les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale. — Rapport de M. *de Sugny* sur les événements de Lyon sous le Gouvernement de la Défense nationale. — Rapport de M. *de Rességuier* sur les actes du Gouvernement de la Défense nationale dans le sud-ouest de la France.

TOME DEUXIÈME. Rapport de M. *Saint-Marc Girardin* sur la chute du second Empire. — Rapport de M. *de Sugny* sur les événements de Marseille sous le Gouvernement de la Défense nationale.

TOME TROISIÈME. Rapport de M. le comte *Daru*, sur la politique du Gouvernement de la Défense nationale à Paris.

TOME QUATRIÈME. Rapport de M. *Chaper*, sur l'examen au point de vue militaire des actes du Gouvernement de la Défense nationale à Paris.

TOME CINQUIÈME. Rapport de M. *Boreau-Lajanadie*, sur l'emprunt Morgan. — Rapport de M. *de la Borderie*, sur le camp de Coulie et l'armée de Bretagne. — Rapport de M. *de la Sicotière*, sur l'affaire de Dreux.

TOME SIXIÈME. Rapport de M. *de Rainneville* sur les actes diplomatiques du Gouvernement de la Défense nationale. — Rapport de M. *A. Lallié* sur les postes et les télégraphes pendant la guerre. — Rapport de M. *Delsol* sur la ligne du Sud Ouest. — Rapport de M. *Perrot* sur la défense nationale en province. (1re *partie*.)

Prix de chaque volume... 15 fr.

RAPPORTS SE VENDANT SÉPARÉMENT

DE RESSÉGUIER. — Les événements de Toulouse sous le Gouvernement de la Défense nationale. In-4. 2 fr. 50
SAINT-MARC GIRARDIN. — La chute du second Empire. In-4. 4 fr. 50
DE SUGNY. — Les événements de Marseille sous le Gouvernement de la Défense nationale. In-4. 10 fr.
DE SUGNY. — Les événements de Lyon sous le Gouvernement de la Défense nationale. In-4. 7 fr.
DARU. — La politique du Gouvernement de la Défense nationale à Paris. In-4. 15 fr.
CHAPER. — Examen au point de vue militaire des actes du Gouvernement de la Défense à Paris. In-4. 15 fr.
CHAPER. — Les procès-verbaux des séances du Gouvernement de la Défense nationale. In-4. 5 fr.
BOREAU-LAJANADIE. — L'emprunt Morgan. In-4. 4 fr. 50
DE LA BORDERIE. — Le camp de Conlie et l'armée de Bretagne. in-4. 10 fr.
DE LA SICOTIÈRE. L'affaire de Dreux. In-4. 2 fr. 50

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

SUR

L'INSURRECTION DU 18 MARS

édition contenant *in-extenso* les trois volumes distribués à l'Assemblée nationale.

1° RAPPORTS. Rapport général de M. Martial Delpit. Rapports de MM. *de Meaux*, sur les mouvements insurrectionnels en province; *de Massy*, sur le mouvement insurrectionnel à Marseille ; *Meplain*, sur le mouvement insurrectionnel à Toulouse ; *de Chamaillard*, sur les mouvements insurrectionnels à Bordeaux et à Tours ; *Delille*, sur le mouvement insurrectionnel à Limoges ; *Vacherot*, sur le rôle des municipalités ; *Ducarre*, sur le rôle de l'Internationale ; *Boreau-Lajanadie*, sur le rôle de la presse révolutionnaire à Paris ; *de Cumont*, sur le rôle de la presse révolutionnaire en province ; *de Saint-Pierre*, sur la garde nationale de Paris pendant l'insurrection ; *de Larochetheulon*, sur l'armée et la garde nationale de Paris avant le 18 mars. — Rapports de MM. *les premiers présidents de Cour d'appel* d'Agen, d'Aix, d'Amiens, de Bordeaux, de Bourges, de Chambéry, de Douai, de Nancy, de Pau, de Rennes, de Riom, de Rouen, de Toulouse. — Rapports de MM. les *préfets* de l'Ardèche, des Ardennes, de l'Aude, du Gers, de l'Isère, de la Haute-Loire, du Loiret, de la Nièvre, du Nord, des Pyrénées-Orientales, de la Sarthe, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de la Seine-Inférieure, de Vaucluse. — Rapports de MM. les chefs de légion de gendarmerie.

2° DÉPOSITIONS de MM. Thiers, maréchal Mac-Mahon, général Trochu, J. Favre, Ernest Picard, J. Ferry, général Le Flô, général Vinoy, Choppin, Cresson, Leblond, Edmond Adam, Metteval, Hervé, Bethmont, Ansart, Marseille, Claude, Lagrange, Macé, Nusse, Mouton, Garcin, colonel Lambert, colonel Gaillard, général Appert, Gerspach, Barral de Montaud, comte de Mun, Floquet, général Cremer, amiral Saisset, Schœlcher, Tirard, Dubail, Denormandie, Vautrain, François Favre, Bellaigne, Vacherot, Degouve-Denuncque, Desmarest, colonel Montaigu, colonel Ibos, général d'Aurelle de Paladines, Roger du Nord, Baudouin de Mortemart, Lavigne, Ossude, Ducros, Turquet, de Plœuc, amiral Pothuau, colonel Langlois, Lucning, Danet, colonel Le Mains, colonel Vabre, Héligon, Tolain, Fribourg, Dunoyer, Testu, Corbon, Ducarre.

3° PIÈCES JUSTIFICATIVES. Déposition de M. le général Ducrot, Procès-verbaux du Comité central, du Comité do salut public, de l'Internationale, de la délégation des vingt arrondissements, de l'Alliance républicaine, de la Commune. — Lettre du prince Czartoryski sur les Polonais. — Réclamations et errata.

Édition populaire contenant *in extenso* les trois volumes distribués aux membres de l'Assemblée nationale.

Prix : **16** francs.

COLLECTION ELZÉVIRIENNE

Lettres de Joseph Mazzini à Daniel Stern (1864-1872), avec une lettre autographiée. 3 fr. 50

Amour allemand, par MAX MULLER, traduit de l'allemand. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

La mort des rois de France depuis François Ier jusqu'à la Révolution française, études médicales et historiques, par M. le docteur CORLIEU. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Libre examen, par LOUIS VIARDOT. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

L'Algérie, impressions de voyage, par M. CLAMAGERAN. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE

Napoléon Ier, par M. Jules BARNI, membre de l'Assemblée nationale. 1 vol. in-18. 1 fr.

Manuel républicain, par M. Jules BARNI, membre de l'Assemblée nationale. 1 vol. in-18. 1 fr.

Garibaldi et l'armée des Vosges, par M. Aug. MARAIS. 1 vol. in-18. 1 fr. 50

Le pauperisme parisien, ses progrès depuis vingt-cinq ans, par E. FRIBOURG. 1 fr. 25

ÉTUDES CONTEMPORAINES

Les bourgeois gentilshommes. — L'armée d'Henri V, par Adolphe BOUILLET. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Les bourgeois gentilshommes. — L'armée d'Henri V. Types nouveaux et inédits, par A. BOUILLET. 1 v. in-18. 2 fr. 50

Les Bourgeois gentilshommes. — L'armée d'Henri V. L'arrière-ban de l'ordre moral, par A. Bouillet. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

L'espion prussien, roman anglais par V. VALMONT, traduit par M. J. DUBRISAY. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

La Commune et ses idées à travers l'histoire, par Edgar BOURLOTON et Edmond ROBERT. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

Du principe autoritaire et du principe rationnel, par M. Jean Chasseriau. 1873. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

La République radicale, par A. NAQUET membre de l'Assemblée nationale. 1 vol. in-18. 3 fr. 50

PUBLICATIONS
DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

ALBERT SOREL. **Le traité de Paris du 20 novembre 1815.** — I. Les cent-jours. — II. Les projets de démembrement. — III. La sainte-alliance. Les traités du 20 novembre, par M. Albert SOREL, professeur d'histoire diplomatique à l'École libre des sciences politiques. 1 vol. in-8 de 153 pages. 4 fr. 50

RÉCENTES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

AGASSIZ. **De l'espèce et des classifications en zoologie** 1 vol. in-8. 5 fr.

ARCHIAC (D'). **Leçons sur la faune quaternaire**, professées au Muséum d'histoire naturelle. 1865, 1 vol. in-8. 3 fr. 50

BAIN. **Les sens et l'intelligence**, trad. de l'anglais, 1874, 1 vol. in-8. 10 fr.

BAGEHOT. **Lois scientifiques du développement des nations.** 1873, 1 vol. in-4, cartonné. 6 fr.

BÉRAUD (B. J.). **Atlas complet d'anatomie chirurgicale topographique**, pouvant servir de complément à tous les ouvrages d'anatomie chirurgicale, composé de 109 planches représentant plus de 200 gravures dessinées d'après nature par M. Bion, et avec texte explicatif. 1865, 1 fort vol. in-4.

Prix : fig. noires, relié. 60 fr.
— fig. coloriées, relié. 120 fr.

Ce bel ouvrage, auquel on a travaillé pendant sept ans, est le plus complet qui ait été publié sur ce sujet. Toutes les pièces disséquées dans l'amphithéâtre des hôpitaux ont été reproduites d'après nature par M. Bion, et ensuite gravées sur acier par les meilleurs artistes. Après l'explication de chaque planche, l'auteur a ajouté les applications à la pathologie chirurgicale, à la médecine opératoire, se rapportant à la région représentée.

BERNARD (Claude). **Leçons sur les propriétés des tissus vivants** faites à la Sorbonne, rédigées par Emile ALGLAVE, avec 94 fig. dans le texte. 1866, 1 vol. in-8. 8 fr.

BLANCHARD. **Les Métamorphoses, les Mœurs et les Instincts des insectes**, par M. Emile Blanchard, de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle. 1868, 1 magnifique volume in-8 jésus, avec 160 figures intercalées dans le texte et 40 grandes planches hors texte. Prix, broché. 30 fr.
Relié en demi-maroquin. 35 fr.

BLANQUI. **L'éternité par les astres**, hypothèse astronomique, 1872, in-8. 2 fr.

BOCQUILLON. **Manuel d'histoire naturelle médicale**. 1871, 1 vol. in-18, avec 415 fig. dans le texte. 14 fr.

BOUCHARDAT. **Manuel de matière médicale**, de thérapeutique comparée et de pharmacie. 1873, 5e édition, 2 vol. gr. in-18. 16 fr.

BOUCHUT. **Histoire de la médecine et des doctrines médicales**. 1873, 2 vol. in-8. 16 fr.

BUCHNER (Louis). **Science et Nature**, traduit de l'allemand par A. Delondre. 1866, 2 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 5 fr.

CLÉMENCEAU. **De la génération des éléments anatomiques**, précédé d'une Introduction par M. le professeur Robin. 1867, in-8. 5 fr.

Conférences historiques de la Faculté de médecine faites pendant l'année 1865 (*les Chirurgiens érudits*, par M. Verneuil.—*Guy de Chauliac*, par M. Follin.—*Celse*, par M. Broca. — *Wurtzius*, par M. Trélat. — *Rioland*, par M. Le Fort. — *Leuret*, par M. Tarnier. — *Harvey*, par M. Béclard. — *Stahl*, par M. Lasègue. — *Jenner*, par M. Lorain. — *Jean de Vier*, par M. Axenfeld. — *Laennec*, par M. Chauffard. — *Sylvius*, par M. Gubler. — *Stoll*, par M. Parot). 1 vol. in-8. 6 fr.

DELVAILLE. **Lettres médicales sur l'Angleterre**. 1874, in-8. 1 fr. 50

DUMONT (L. A.). **Hœckel et la théorie de l'évolution en Allemagne**. 1873, 1 vol. in-18. 2 fr. 50

DURAND (de Gros). **Essais de physiologie philosophique**. 1866, 1 vol. in-8. 8 fr.

DURAND (de Gros). **Ontologie** et psychologie physiologique. Études critiques. 1871, 1 vol. in-18. 3 fr. 50

DURAND (de Gros). **Origines animales de l'homme**, éclairées par la physiologie et l'anatomie comparative. Grand in-8, 1871, avec fig. 5 fr.

DURAND-FARDEL. **Traité thérapeutique des eaux minérales** de la France, de l'étranger et de leur emploi dans les maladies chroniques. 2e édition, 1 vol. in-8 de 780 p. avec cartes coloriées. 9 fr.

FAIVRE. **De la variabilité de l'espèce.** 1868, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

FAU. **Anatomie des formes du corps humain**, à l'usage des peintres et des sculpteurs. 1866, 1 vol. in-8 avec atlas in-folio de 25 planches.

Prix : fig. noires. 20 fr.
— fig. coloriées. 35 fr.

W. DE FONVIELLE. **L'Astronomie moderne.** 1869, 1 vol. de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

GARNIER. **Dictionnaire annuel des progrès des sciences et institutions médicales**, suite et complément de tous les dictionnaires. 1 vol. in-12 de 600 pages. 7 fr.

GRÉHANT. **Manuel de physique médicale.** 1869, 1 volume in-18, avec 469 figures dans le texte. 7 fr.

GRÉHANT. **Tableaux d'analyse chimique** conduisant à la détermination de la base et de l'acide d'un sel inorganique isolé, avec les couleurs caractéristiques des précipités. 1862, in-4, cart. 3 fr. 50

GRIMAUX. **Chimie organique élémentaire**, leçons professées à la Faculté de médecine. 1872, 1 vol. in-18 avec figures. 4 fr. 50

GRIMAUX. **Chimie inorganique élémentaire.** Leçons professées à la Faculté de médecine, 1874, 1 vol. in-8 avec fig. 5 fr.

GROVE. **Corrélation des forces physiques**, traduit par M. l'abbé Moigno, avec des notes par M. Séguin aîné. 1 vol. in-8. 7 fr. 50

HERZEN. **Physiologie de la Volonté**, 1874. 1 vol. de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

JAMAIN. **Nouveau Traité élémentaire d'anatomie descriptive et de préparations anatomiques.** 3e édition, 1867, 1 vol. grand in-18 de 900 pages, avec 223 fig. intercalées dans le texte. 12 fr.

JANET (Paul). **Le Cerveau et la Pensée.** 1867, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

LAUGEL. **Les Problèmes** (problèmes de la nature, problèmes de la vie, problèmes de l'âme), 1873, 2e édition, 1 fort vol. in-8. 7 fr. 50

LAUGEL. **La Voix, l'Oreille et la Musique.** 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

LAUGEL. **L'Optique et les Arts.** 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

LE FORT. **La chirurgie militaire** et les sociétés de secours en France et à l'étranger. 1873, 1 vol. gr. in-8 avec figures dans le texte. 10 fr.

LEMOINE (Albert). **Le Vitalisme et l'Animisme de Stahl.** 1864, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

LEMOINE (Albert). **De la physionomie et de la parole.** 1865. 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 2 fr. 50

LEYDIG. **Traité d'histologie comparée de l'homme et des animaux**, traduit de l'allemand par M. le docteur Lahillonne. 1 fort vol. in-8 avec 200 figures dans le texte. 1866. 15 fr.

LONGET. **Traité de physiologie.** 3e édition, 1873, 3 vol. gr. in-8. 36 fr.

LONGET. **Tableaux de Physiologie.** Mouvement circulaire de la matière dans les trois règnes, avec figures. 2e édition, 1874. 7 fr.

LUBBOCK. **L'Homme avant l'histoire**, étudié d'après les monuments et les costumes retrouvés dans les différents pays de l'Europe, suivi d'une description comparée des mœurs des sauvages modernes, traduit de l'anglais par M. Ed. Barbier, avec 156 figures intercalées dans le texte. 1867. 1 beau vol. in-8, broché. 15 fr.
Relié en demi-maroquin avec nerfs. 18 fr.

LUBBOCK. **Les origines de la civilisation**, état primitif de l'homme et mœurs des sauvages modernes, traduit de l'anglais sur la seconde édition. 1873, 1 vol. in-8 avec figures et planches hors texte. 15 fr.
Relié en demi-maroquin. 18 fr.

MAREY. **Du mouvement dans les fonctions de la vie.** 1868, 1 vol. in-8, avec 200 figures dans le texte. 10 fr.

MAREY. **La machine animale**, 1873, 1 vol. in-8 avec 200 fig. cartonné à l'anglaise. 6 fr.

MOLESCHOTT (J.). **La Circulation de la vie**, Lettres sur la physiologie en réponse aux Lettres sur la chimie de Liebig, traduit de l'allemand par M. le docteur Cazelles. 2 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine.* 5 fr.

MUNARET. **Le médecin des villes et des campagnes**, 4e édition, 1862. 1 vol. gr. in-18. 4 fr. 50

ONIMUS. **De la théorie dynamique de la chaleur dans les sciences biologiques**. 1866. 3 fr.

QUATREFAGES (de). **Charles Darwin et ses précurseurs français**. Étude sur le transformisme. 1870, 1 vol. in-8. 5 fr.

RICHE. **Manuel de chimie médicale**. 1874, 2e édition, 1 vol. in-18 avec 200 fig. dans le texte. 8 fr.

ROBIN (Ch.). **Journal de l'anatomie et de la physiologie** normales et pathologiques de l'homme et des animaux, dirigé par M. le professeur Ch. Robin (de l'Institut), paraissant tous les deux mois par livraison de 7 feuilles gr. in-8 avec planches.
Prix de l'abonnement, pour la France. 20 fr.
— pour l'étranger. 24 fr.

ROISEL. **Les atlantes**. 1874, 1 vol. in-8. 7 fr.

SAIGEY (Émile). **Les sciences au XVIIIe siècle**. La physique de Voltaire. 1873, 1 vol. in-8. 5 fr.

SAIGEY (Émile). **La Physique moderne**. Essai sur l'unité des phénomènes naturels. 1868, 1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*. 2 fr. 50

SCHIFF. **Leçons sur la physiologie de la digestion**, faites au Muséum d'histoire naturelle de Florence. 2 vol. gr. in-8. 20 fr.

SPENCER (Herbert). **Classification des sciences**. 1872, 1 vol. in-18. 2 fr. 50

SPENCER (Herbert). **Principes de psychologie**, trad. de l'anglais. Tome Ier. 1 vol. in-8. 10 fr.

TAULE. **Notions sur la nature et les propriétés de la matière organisée**. 1866. 3 fr. 50

TYNDALL. **Les glaciers et les transformations de l'eau**. 1873, 1 vol. in-18 avec figures cartonné. 6 fr.

VULPIAN. **Leçons de physiologie générale et comparée du système nerveux**, faites au Muséum d'histoire naturelle, recueillies et rédigées par M. Ernest Brémond. 1866, 1 fort vol. in-8. 10 fr.

VULPIAN. **Leçons sur l'appareil vaso-moteur** (physiologie et pathologie). 2 vol. in-8. 1875. 16 fr.

ZABOROWSKI. **De l'ancienneté de l'homme**, résumé populaire de la préhistoire. 1re partie. 1 vol. in-8. 3 fr. 50

— Deuxième partie. 1 vol. in-8. 5 fr. 50

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

PSYCHIAT